

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE MENTOURI
CONSTANTINE**

**FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE, DE LA GEOGRAPHIE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° d'Ordre

Série

MEMOIRE
pour l'obtention du diplôme de Magistère

Option : U R B A N I S M E

Présenté par

GRIMES SAID

Thème

**LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL
ET L'AMENAGEMENT URBAIN
DU LITTORAL**

« Cas de la ville de Jijel »

Sous la direction de : **A. Bouchair. MC université de Jijel**

Soutenance le

Président	MS. ZEROUALA	Professeur	Université de Constantine
Rapporteur	A. Bouchair	Maître de conférences	Université de Jijel
Membre	D. Saffidine née Rouag	Maître de conférences	Université de Constantine
Membre	F. Bourbia née Meghizi	Maître de conférences	Université de Constantine

REMERCIEMENTS :

MERCI à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail initiatique à la recherche sur un sujet qui paraît de tout repos mais qui n'est, en réalité, que peine et quête permanente.

A tous, je dédie le fruit d'un dur labeur.

Mes pensées et ma gratitude vont à des personnes qui ont « souffert » d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, de mon incessante sollicitude:

- ma femme qui a su gérer et endurer de longs moments de solitude et d'autres non moins courts de silence..
- Mon encadreur, Dr A .Bouchaïr, qui a été présent et disponible durant toutes les phases de préparation de ce travail.
- Mes amis et collègues qui m'ont appuyé, aidé et encouragé.

Je n'oublierai pas ceux qui m'ont balisé le terrain vers la recherche scientifique pendant une année passée à l'université Mentouri de Constantine .

Ce travail est spécialement dédié à la mémoire de mon défunt père qui n'a épargné aucun effort pour ma réussite dans les études et à ma mère qui a tant enduré pour nous voir instruits, éduqués et respectés.

A tous¹, un grand **MERCI** et gloire à nos martyrs.

Commentaire [G1] : Un hommage particulier doit être adressé à : MM Bouchair.A encadreur, Mlle Boutefnouchet. S et M Ladraa AEKeyoum Ministère du tourisme, Mme Bouchemela, M. Yahi A , Direction du tourisme de la wilaya de Jijel ; Mlle Bouchemela N ; Direction de l'environnement ; M

¹ Un hommage particulier doit être rendu à : M. Boucherit M de la DUCH Jijel ; Mlle S Boutefnouchet. et M. AEK. Ladraa du Ministère du tourisme, Mme Bouchemela et M. Yahi A , de la Direction du tourisme de la wilaya de Jijel ; M .A.Grimes de la wilaya de Jijel, MM :S.Tabouche et F.Abnoun de l'APW de Jijel, Mlle Bouchemela N ; Direction de l'environnement pour leur précieuse aide.

PREFACE

En cette matière, (tourisme) il est nécessaire de privilégier la dynamique de développement durable, l'expérience des décennies précédentes ayant largement démontré que l'environnement est indissociable des dimensions sociale et économique.

Didier Gosuin

Ministre de l'Environnement,
de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature
et de la Propreté Publique de la Région de Bruxelles-Capitale

Notre mer est malade de l'homme, cet Homo sapiens surindustrialisé et surabondant.

A. Siegfried

" Le désir d'accès à la Mer pour la voir et la toucher est un désir extrêmement fort . La Mer est sans doute le seul site dont le libre accès est un véritable problème de nature politique "

Rapport Piquard 1973 .

INTRODUCTION GENERALE	1
PROBLEMATIQUE	1
METHODOLOGIE	4
PREMIERE PARTIE	
CHAPITRE1 : LE TOURISME DANS SA DIMENSION MONDIALE	9
1.1 DEFINITION ET SIGNIFICATION DES CONCEPTS DE TOURISME ET D'ENVIRONNEMENT	9
1.1.1 ESSAI DE DEFINITION	9
1.1.2 HISTORIQUE	10
1.1.3 ASPECTS DU TOURISME	15
1.1.4 FORMES DU TOURISME ET CANAUX DE DISTRIBUTION	15
1.1.5 LES VOYAGEURS ET LES RECETTES DU TOURISME	16
1.1.6 L'ENVIRONNEMENT	21
1.2.1 TOURISME, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	24
1.2.2 LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET L'ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE	28
1.3 IMPACTS DU TOURISME SUR L'ENVIRONNEMENT	29
1.3.1 IMPACTS NEGATIFS	31
1.3.2 IMPACTS POSITIFS	33
1.3.3 LE TOURISME ET L'AMENAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	33
1.4 DU TOURISME DE MASSE AU TOURISME DURABLE SUR LE LITTORAL	36
1.5 COOPERATION ENVIRONNEMENTALE ENTRE LES PAYS MEDITERRANEENS	49
1.6 L'EXPERIENCE TOURISTIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPEENNE	52
1.6.1 CAS PARTICULIER DE LA GRANDE BRETAGNE	52
1.6.2 L'AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU LITTORAL FRANÇAIS	54
1.6.3 LE CAS PARTICULIER DU LANGUEDOC ROUSSILLON	56
1.6.4 LE CAS DES ILES SEYCHELLES	61

1.6.5	LES OUTILS D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE EXISTANTS	61
1.6.6	LA PRATIQUE DES EIA DANS LE SECTEUR DU TOURISME	62
1.6.7	ANALYSE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DES OUTILS D'EVALUATION	62
1.6.8	BARCELONE : LA NATURE EN VILLE	66

**CHAPITRE 2 : LE TOURISME ALGERIEN ENTRE TOURISME DE MASSE
ET TOURISME ENVIRONNEMENTAL** 70

2.1	DONNEES NATURELLES	70
2.1.1	GEOGRAPHIE	70
2.1.2	CLIMAT	70
2.1.3	FAUNE ET FLORE	71
2.2	CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'ESPACE LITTORAL ALGERIEN	71
2.2.1	LES ZONES COTIERES	72
2.2.2	EVOLUTION DE LA POPULATION COTIERE	72
2.2.3	EVOLUTION DES ACTIVITES SUR LE LITTORAL	73
2.2.4	EROSION COTIERE ET SUREXPLOITATION DU LITTORAL	73
2.2.4.1	L'EROSION COTIERE	73
2.2.4.2	L'EXTRACTION DE SABLE	73
2.2.4.3	L'ENVAISEMENT DES PORTS	74
2.2.4.4	SUREXPLOITATION HALIEUTIQUE	74
2.3	LA POLLUTION DES EAUX MARINES	74
2.4	PRESSION DEMOGRAPHIQUE ET PROBLEMES DE GESTION URBAINE	75
2.4.1	LE PHENOMENE BIDONVILLE	76
2.4.2	LES EAUX USEES ET LES DECHETS MENAGERS	77
2.4.3	POLLUTION INDUSTRIELLE	79
2.4.4	LES ATTEINTES AU MILIEU NATUREL	79
2.5	QUE PREVOIT LA LEGISLATION EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ESPACE LITTORAL ?	80

2.6	LE TOURISME EN ALGERIE	83
2.6.1	HISTORIQUE	83
2.6.2	L'ALGERIE, DESTINATION TOURISTIQUE MONDIALE	84
2.6.3	POUR UN TOURISME ALGERIEN DURABLE	86
2.7	LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ADOPTEE PAR LE MINISTERE DU TOURISME	87
2.8	LA MARCHÉ VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME ALGERIEN	88
2.9	POLITIQUES ET INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE	89
2.9.1	INTRODUCTON	89
2.9.2	LE ROLE DE L'ETAT	89
2.9.3	LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT EN ALGERIE	90
2.9.4	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	90
2.9.5	L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE	92
2.9.6	PREMIERE PERIODE (1962-1988)	95
2.9.7	LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE LA PERIODE (1967-1978)	96
2.9.8	LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE LA PERIODE (1980 – 1989)	98
2.9.9	LE TOURISME DANS LA PERIODE DE TRANSITION (1990-2000)	99
	CHAPITRE 3 : LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL EN ALGERIE	102
3.1	INTRODUCTION	102
3.2	ASPECTS DU TOURISME ENVIRONNEMENTAL	106
3.3	FORMES DU TOURISME ENVIRONNEMENTAL	106

CHAPITRE 4 : LES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ENVIRONNEMENTAUX	108
4.1 INTRODUCTION	108
4.2 STRATEGIES, ENJEUX, ET PERSPECTIVES DE L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ENVIRONNEMENTAL	109
4.3 LE TOURISME ET L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	110
4.4 LE TOURISME ET L'AMENAGEMENT URBAIN DURABLE DU LITTORAL	111
4.5 CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	114

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE 5 : DONNEES SUR LA WILAYA DE JIJEL	118
5.1 INTRODUCTION	118
5.2 SITUATION DE LA VILLE DE JIJEL	118
5.3 LES ATOUTS NATURELS	118
5.4 PRESENTATION DE LA VILLE DE JIJEL	119
5.4.1 ORIGINE DU NOM	119
5.4.2 L'EVOLUTION URBAINE DE LA VILLE DE JIJEL	120
5.4.3 TYPOLOGIE DES TISSUS	122
5.4.4 LA COMPOSITION URBAINE DE LA VILLE DE JIJEL	123
5.4.5 L'OCCUPATION DE L'ESPACE	124
5.5 LA STUCTURE URBAINE	124
5.5.1 L'ACCESSIBILITE	124
5.5.2 LES VOIES , LES NŒUDS ET LES PLACES	124
5.5.3 LES VOIES PRINCIPALES	126
O AVENUE EMIR ABDELKADER	126
O AVENUE DU 1ER NOVEMBRE	126
O AVENUE BENBADIS	126

5.5.4	LES NOEUDS	127
5.5.5	LES PLACES	127
5.6	CARACTERISTIQUES SPATIALES	131
5.6.1	LE RELIEF	131
5.6.2	LES PLAINES	132
5.6.3	LES PIEMONTS	133
5.6.4	LES MONTAGNES	133
5.6.5	LA FAUNE	136
5.6.6	LA FLORE	136
5.6.7	HYDROLOGIE	137
5.6.7.1	LES EAUX DE SURFACE	137
5.6.7.2	LES EAUX SOUTERRAINES	139
5.6.8	CLIMATOLOGIE	139
5.6.8.1	LES VENTS	139
5.6.8.2	LA PLUIE	139
5.6.8.3	L'ENSOLEILLEMENT	139
5.6.9	LES PAYSAGES	140
5.6.10	L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET HUMAIN	140
5.6.10.1	CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DE LA POPULATION	141
5.6.10.2	POTENTIALITES CULTURELLES ET HISTORIQUES DE LA VILLE DE JIJEL	141
5.7	LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES ATOUTS DE DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA	142
5.7.1	BASE ECONOMIQUE INSTALLEE	143
5.7.2	ETAT DES ESPACES TOURISTIQUES EN ZONE LITTORALE	144
5.7.2.1	LES POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA VILLE DE JIJEL	144
5.7.2.2	POTENTIALITES NATURELLES	145
5.7.2.3	SITES TOURISTIQUES	148
5.7.2.4	ACTIVITES TOURISTIQUES : ETAT ACTUEL ET PERSPECTIVES	149

CHAPITRE 6 : LE TOURISME DANS LA WILAYA DE JIJEL	151
6.1 INTRODUCTION	151
6.2 HISTORIQUE DU TOURISME DANS LA WILAYA DE JIJEL	151
6.3 CAPACITE D'HEBERGEMENT	153
6.3.1 LES CENTRES DE VACANCES ET LES CAMPINGS	153
6.3.2 CARACTERISTIQUES DU TOURISME DANS LA WILAYA	153
6.3.3 LES RESTAURANTS TOURISTIQUES	154
6.3.4 ZONES D'EXPANSION TOURISTIQUES	154
6.3.5 L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT , LES PRINCIPALES CAUSES DE DEGRADATION ET LES IMPACTS	154
6.3.6 LES ZONES DEGRADEES	155
6.3.7 LA PRISE EN COMPTE DES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ETUDE DES Z.E.T	157
6.4 LES POLITIQUES TOURISTIQUES ENVIRONNEMENTALES SUR LE LITTORAL DE LA WILAYA DE JIJEL	158
6.4.1 LE PLAN D'AMENAGEMENT COTIER	161
6.4.1.1 INTRODUCTION:	161
6.4.1.2 DEFINITION DE LA ZONE LITTORALE DE LA WILAYA DE JIJEL	164
6.4.1.3 DELIMITATION DE LA ZONE LITTORALE DE LA WILAYA DE JIJEL	165
A LA LIMITE DU PLATEAU CONTINENTAL	165
B LA LIMITE DE LA ZONE LITTORALE	165
C LES ZONES A L'ETAT NATUREL	166
D LES ZONES SENSIBLES PRIORITAIRES	167
6.5 L'AMENAGEMENT DES ZONES D'EXPANSION TOURISTIQUE	170
6.5.1 LA ZET DE RAS EL AFIA	173
6.5.2 APPROCHE D'AMENAGEMENT	173
 CHAPITRE 7 : OPTIONS D'AMENAGEMENT URBAIN DU LITTORAL JIJELIEN	 177
7.1 LA VARIANTE P.D.A.U : L'OPTION EXTENSION DE LA VILLE	178

7.2	ACTIONS POUR LA MAITRISE DE LA CROISSANCE URBAINE	180
7.2.1	ACTIONS AU NIVEAU ZONAL	180
7.2.2	AU PLAN SPATIAL	182
7.2.3	AU PLAN ECONOMIQUE	183
7.2.4	AU PLAN JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	183
7.2.5	AU PLAN ADMINISTRATIF	183
7.3	COMMENT CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES URBAINES DURABLES POUR LA VILLE DE JIJEL ?	184
CHAPITRE 8 : RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS		187
8.1	COMMENT Y REMEDIER ?	187
8.1.1	POUR LES PROJETS TOURISTIQUES ENTAMES , EN COURS DE REALISATION OU DANS L'ATTENTE D'UN ABOUTISSEMENT	188
8.1.2	ACTIONS IMMEDIATES	189
8.1.3	ACTIONS A COURT TERME	189
8.1.4	DES PERSPECTIVES RENOUVELEES	191
8.1.5	D'AUTRES PERSPECTIVES ?	192
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		193
GLOSSAIRE		198
LISTE DES FIGURES		199
LISTE DES PHOTOS		200
LISTE DES CARTES		202
ABSTRACT		203
الملخص		204
RESUME		205

INTRODUCTION GENERALE

PROBLEMATIQUE

Au moment où la crise économique qui secoue l'Algérie constitue une préoccupation majeure pour ses gouvernants et la recherche de solutions au grave problème de l'endettement inscrite comme priorité pour l'indépendance économique du pays, il se trouve qu'en parallèle, peut être faute d'avoir projeté la réflexion dans le long terme, des richesses naturelles immenses sont laissées en jachère, exposées aux aléas du temps et d'une gestion défailante de collectivités locales non formées en matière de planification et de gestion durable des ressources naturelles et à leur tête celle du foncier, débouchant sur une forte vulnérabilité environnementale. En étant insoucieux ou ignorants à l'égard des problèmes environnementaux, ces collectivités ont hypothéqué la capacité des générations futures à vivre dans un environnement sain.

Il est tout à fait évident que l'équilibre entre l'offre et la demande touristique ne peut se faire en dehors d'une vie sociale favorable à l'activité touristique et tout aménagement touristique doit être basé sur la vie sociale locale et s'en inspirer pour aboutir à une adhésion de la population locale et sa satisfaction, d'où l'importance de la concertation avant, pendant et après le lancement de toute étude d'aménagement. C'est d'ailleurs une des principales exigences du tourisme durable¹.

L'aménagement touristique et l'aménagement de l'espace régional sont devenus problématiques car ils doivent avoir comme objectif un développement global et harmonieux qui a pour finalités:

- L'épanouissement de la population locale qui doit tirer profit de la manne touristique de la région dans la dignité et le respect des valeurs traditionnelles.
- La satisfaction des besoins des touristes afin d'assurer un flux permanent vers les lieux.
- La préservation de l'**environnement** naturel afin de le léguer intact aux générations futures, dans le respect de la définition même du développement durable.

C'est justement la recherche d'un compromis entre ces trois conditions qui constitue l'objectif principal à atteindre et l'essence même du présent mémoire.

¹ Article 10 de la charte dite de RIO adoptée lors du sommet de la terre à Rio Di Janeiro en 1992.

Est-il souhaitable de développer le tourisme urbain environnemental ? La réponse n'est pas aisée car controversée du fait que le tourisme peut avoir en même temps des effets positifs liés à l'économie de la région et des effets négatifs sur le patrimoine : usure prématurée des sites et monuments, comme dans les musées à ciel ouvert ; dégradations involontaires ou vandalisme².

Quelle serait alors la réponse lorsqu'il s'agit non pas de patrimoine immobilier mais de ressources environnementales fragiles et sans protection ?

Quelle forme d'aménagement touristique pour le littoral de la ville de Jijel dans cette phase tourmentée de son développement économique, caractérisé par la concentration de la quasi-totalité de la population et des activités dans le chef lieu de la wilaya, du fait d'un fort taux de chômage (39%)³ et de l'exode rural sur la bande littorale?

Etant donné que la qualité de l'**environnement** participe largement à améliorer la compétitivité d'un territoire, il y'a lieu de prendre en considération les aspects de formation sensibilisation des femmes et des hommes ainsi que celui de l'impact direct des réseaux de communication et des infrastructures portuaires sur l'**environnement** littoral.

Inexorablement, cela nous emmène à parler de durabilité, qui, loin d'être une mode ou une tendance, est une condition essentielle pour que l'industrie touristique de la ville de Jijel puisse se développer correctement, durablement et dans l'intérêt autant des visiteurs du monde entier, qui viendront y admirer une nature intacte, qu'aux habitants de Jijel.

Ceux-ci pourront vivre de l'industrie touristique, par laquelle ils soutiendront leurs familles et pour laquelle ils s'engageront à protéger et transmettre l'héritage naturel aux générations futures. Chaque visiteur a l'opportunité et le devoir de contribuer à ce processus. Il suffit d'imaginer que, dans un futur lointain, on soit tenté de revenir aux mêmes endroits visités et préférés à Jijel et qu'au retour on décrive aux siens l'extraordinaire beauté naturelle, les plages paradisiaques et toutes les choses que l'on aimerait toujours y retrouver. Scénario difficile à réaliser certes, mais Il y a plein de petites choses qui peuvent être faites pour aider à la préservation des trésors de JIJEL pour les générations futures, comme préférer séjourner dans des **hôtels** écologiques, respecter les consignes lors des visites dans les parcs naturels et les

² « Vandalisme contre les gravures de l'Âge de bronze dans la vallée des Merveilles... » Encyclopaedia universalis version9 mot clé : tourisme culturel

³ Journal EL WATAN du 05 janv.04

zones protégées ou acheter de la nourriture ou des souvenirs dans des endroits tenus spécialement à cet effet par les artisans locaux.

La croissance du nombre de visiteurs fait également peser de sérieuses contraintes sur la capacité d'accueil de certaines zones géographiques, notamment le littoral, et exerce un impact négatif sur l'état de l'**environnement** urbain par la saturation des artères de la ville, entraînant pollution, embouteillages et stress. La minéralisation de l'espace côtier, en remplaçant la végétation et les zones naturelles humides par l'asphalte et le béton, contribue davantage à la dégradation de l'**environnement** touristique au sens large du terme.

Mais devant l'arrivée massive de touristes étrangers en mal d'exotisme, et face à l'entrée prévisible de l'Algérie au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), face aux dangers qui menacent l'équilibre écosystémique sensible de la bande littorale, nous sommes dans l'obligation de nous interroger sur la politique d'aménagement à suivre, les moyens à mettre en œuvre et les outils à utiliser pour atteindre le résultat escompté pour une politique touristique basée sur l'exploitation des ressources environnementales. Et partant de là, quatre questions peuvent être posées :

1. Quelle sera la stratégie d'aménagement du littoral JJELIEN face à la menace qui pèse sur la côte par les pollutions multiformes liées à la ville comme écosystème, à la production des déchets, à l'épuisement des ressources non renouvelables.
2. Est ce une politique de marketing touristique environnemental ou celle d'intégration des activités de production et de service face aux nouvelles formes de polarité que constitueront les pôles d'affaires, de loisir, de récréation, de commerce et de culture qui viendront après l'ouverture de notre capital touristique à la concurrence (après accession à l'OMC)
3. Quels outils pour permettre la mise en œuvre d'un tourisme respectueux de l'**environnement** et des ressources naturelles non renouvelables dans la wilaya de JJEL?
4. Comment concilier entre les impératifs d'un aménagement touristique attractif et les exigences d'un développement durable basé sur la préservation, donc la protection, d'un espace littoral très sensible (espace interface) ?

METHODOLOGIE

Répondre aux questionnements que nous venons de souligner nous impose une méthodologie : L'**objectif** fixé et à confirmer consiste à vérifier l'**hypothèse** selon laquelle parler aujourd'hui d'aménagement urbain de l'espace littoral c'est reconnaître le constat d'échec dans la gestion des écosystèmes sensibles avec comme cause principale la réglementation en vigueur, qui est non seulement peu cohérente, dépassée mais aussi et, dans presque tous les cas bafouée et non appliquée.

Au-delà du caractère polémique que peut engendrer une telle appréciation nous allons essayer, à travers ce travail, de démontrer la nature des enjeux d'une gestion irrationnelle des ressources touristiques rares et des menaces qui pèsent sur l'équilibre écosystémique du littoral par une utilisation absurde des potentialités touristiques à travers un échantillon représentatif, celui de la ville de Jijel. Ville côtière et touristique par excellence, ville sujette aussi à toutes les menaces de l'exploitation déraisonnable des ressources naturelles ; victime des pollutions multiformes et notamment celles qui se rapportent aux forts trafics, maritimes et routiers.

Les choix stratégiques ayant prévalu à la réalisation de projets structurants d'envergure régionale voire internationale dans la wilaya de Jijel en font une ville toute indiquée pour accueillir un flux important de touristes et d'hommes d'affaires en raison de la polarité qui sera exercée par ces équipements surtout après l'entrée future de l'Algérie à l'OMC.⁴

Les **outils de cette recherche** s'articuleront autour des points suivants:

- A. Caractéristiques fondamentales de l'espace littoral.
- B. Analyse de la législation en vigueur, limites, insuffisances et contraintes.
- C. Etude comparative pour voir ce que d'autres pays font ailleurs pour l'aménagement urbain du littoral, en matière de tourisme environnemental.
- D. Les possibilités envisageables pour un aménagement rigoureux et intégré de l'espace littoral dans le cadre du développement durable.

⁴ Organisation Mondiale du commerce à laquelle l'Algérie, à l'instar des pays riverains, est en train de négocier son adhésion.

Traiter cette problématique en se basant sur ces outils méthodologiques à travers la ville de Jijel est d'autant plus pertinent que celle-ci prend ces derniers temps conscience de l'enjeu que représente le phénomène touristique.

Des éléments contextuels récents motivent ce choix thématique: Evolutions et mutations urbaines autour de la ville, action21⁵ et son corollaire, le plan national de développement durable[31], développement d'un secteur touristique de plus en plus multiforme, créateur d'emplois, révélateur de patrimoine, et outil de marketing territorial, porteur d'images valorisantes. Cette diversité de motifs justifie aujourd'hui distinctement une interrogation centrée sur les fondements, les processus, les contenus, les résultats, les problèmes aussi, des dynamiques qui concernent conjointement le tourisme et la ville. On comprendra donc que le thème de cette recherche dépasse le stade du tourisme classique. Ce souci de dépasser les limites classiques du tourisme exprime le besoin de prendre en charge non seulement une approche écologique mais aussi de contribuer à réaffirmer une approche environnementale du tourisme s'appuyant sur une spécificité des pratiques et des aménagements touristiques propres à la région mais dans le cadre du développement durable. L'objectif est donc d'exploiter au mieux des cas urbains existants afin de comprendre le tourisme classique et par-là même contribuer à une réflexion essentielle sur un phénomène socio-économique d'importance pour la ville de Jijel: le tourisme urbain environnemental. « Penser globalement et agir localement » sera notre devise pour la généralisation du tourisme environnemental sur le littoral Algérien.

Guidés par une série de mots clés tels que tourisme, **environnement**, développement durable, aménagement littoral, nous allons essayer à travers ce travail de défraîchir le terrain des connaissances acquises dans le domaine de l'aménagement environnemental durable de l'espace côtier et essayer de comprendre les contraintes qui se sont posé et les solutions préconisées en matière d'aménagement touristique littoral en Grande Bretagne et en France, ainsi qu'aux Iles Seychelles, pays innovateurs en matière de tourisme durable sur le littoral, et en Algérie, pays où les aménagements touristiques se sont limités jusqu'ici à la réalisation de complexes touristiques relativement bien intégrés, mais sans souci pour l'**environnement**, pour aboutir à travers l'étude de cas du littoral de la ville de Jijel à des recommandations qui s'accommoderont des concepts de développement durable. Ce nouveau projet de société qui refuse toutes les décisions technocratiques, centralisées et mal adaptées aux réalités locales, et qui nous permettra, nous

⁵ Plan d'action environnemental pour le 21^e siècle.

l'espérons, de présenter un modèle en matière d'aménagement touristique durable pour l'ensemble des villes littorales Algériennes ainsi que de tracer de nouvelles pistes de recherche pour les passionnés du littoral et de son écosystème.

Pour cela, nous avons jugé utile de structurer notre recherche en deux parties : La **première partie** est consacrée à l'approche conceptuelle du phénomène touristique dans sa globalité où seront exposés :

- La définition des concepts terminologiques propres au secteur du tourisme ;
- Les réalités touristiques d'abord mondiales, méditerranéennes et ensuite Algériennes ;
- Les caractéristiques de l'espace littoral Algérien ;
- Les problèmes environnementaux liés à l'expansion du phénomène touristique sur le littoral : impacts négatifs et impacts positifs ;
- Le tourisme environnemental en tant que phénomène récent et solution alternative (historique, formes et aspects du tourisme environnemental) ;
- Approche comparative pour pister et analyser les expériences engagées en France, en Grande Bretagne, et aux îles Seychelles, dans le domaine de l'aménagement urbain du littoral dans le cadre du tourisme environnemental ;
- Les aménagements touristiques durables du littoral, stratégies, enjeux et perspectives.

Cette partie nous permettra d'analyser, d'examiner et d'évaluer l'ensemble des pratiques et des expériences qui se rapportent à notre thème. Des conclusions pourraient alors être faites sur la prise en compte de la dimension environnementale et du développement durable dans les projets touristiques urbains.

La **deuxième partie** sera quant à elle consacrée à l'étude de cas, celui de la ville de Jijel en l'occurrence, où il sera question dans le **cinquième chapitre** de l'analyse des données récentes sur le tourisme pour introduire le sujet qui nous concerne avant de nous intéresser de près à la structuration de l'espace physique et socio-économique de la ville de Jijel. Le **sixième chapitre** sera ainsi consacré au tourisme dans la wilaya de Jijel. Y figurent l'historique, les données récentes concernant le tourisme dans la wilaya, les potentialités touristiques, les caractéristiques locales du tourisme, analyse des structures d'accueil, perspectives futures de l'espace touristique à travers la politique d'investissement et de développement durable etc.

Dans le **septième chapitre**, seront examinées les différentes options d'aménagement touristique du littoral Jijelien : Option d'aménagement en profondeur tel que préconisé par le

plan d'aménagement de la wilaya, option consacrant le développement d'un tourisme durable et autres possibilités ou perspectives futures dans le cadre d'une urbanisation touristique alternative sur le littoral de la ville de Jijel, en conformité avec les orientations du sommet de Rio et le triptyque dorénavant familier de tourisme durable qui signifie qu' « il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique, et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales »⁶. (Photo n°1 : Apparences durables)

Dans le **huitième chapitre**, nous développerons notre propre scénario sur l'avenir du tourisme environnemental pour la ville de Jijel, qui peut servir de modèle pour les villes littorales Algériennes et méditerranéennes, suivie des propositions et recommandations ainsi que les limites de la recherche en la matière afin d'ouvrir de nouvelles pistes de recherche dans le même domaine.



Photo 1 : Vue générale du complexe touristique Sidi Fredj, dans la wilaya de Tipaza. Complexe intégré certes mais ne répondant nullement aux critères du développement durable.

6 Article 1 de la charte du tourisme durable de l'OMT adoptée en 1995.

PREMIERE PARTIE :
CONCEPTS ET PRATIQUES TOURISTIQUES

CHAPITRE1 : LE TOURISME DANS SA DIMENSION MONDIALE

1.1 DEFINITION ET SIGNIFICATION DES CONCEPTS DE TOURISME ET D'ENVIRONNEMENT

Le tourisme et l'environnement sont des concepts qui peuvent paraître anodins pour le spécialiste mais complexes pour celui qui les développe pour la première fois.

1.1.1 ESSAI DE DEFINITION

Tiré du mot anglais « tour » le tourisme⁷, en tant que phénomène récent, n'a fait son apparition qu'avec le besoin de libération de l'homme. Celui-ci a tenté chaque fois qu'il en avait les moyens de dépasser son horizon quotidien pour explorer d'autres lieux, pour coloniser, pour commercer, pour communiquer avec son **environnement** immédiat ou lointain et enfin pour se dépayser et oublier momentanément ses réalités quotidiennes. Ce besoin de libération s'exprime par le biais d'un seul objet : Le voyage (Encyclopédie Universalis 2003)⁸.

Le petit Larousse de 1990 définissait le tourisme comme l'« action de voyager, de visiter un site pour son plaisir »

Larousse2002 le définit comme l'« Ensemble des activités, des techniques mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément ».

Récemment, c'est la recherche d'oisiveté et le souci d'échapper à la condition originelle de l'homme gagnant sa vie à la sueur de son front qui l'ont poussé constamment à fuir son espace habituel pour répondre au besoin de se régénérer et de s'équilibrer physiquement et psychologiquement.

⁷ : Pour l'organisation mondiale du tourisme, on entend par touriste un visiteur temporaire qui passe au moins 24 heures dans une région visitée soit à des fins de loisir soit pour affaires.

⁸ « Le tourisme est l'expression d'une mobilité humaine et sociale fondée sur un excédent budgétaire susceptible d'être consacré au temps libre passé à l'extérieur de la résidence principale. Il implique au moins un découcher, c'est-à-dire une nuit passée hors du domicile, quoique d'après certaines définitions il faille au moins quatre ou cinq nuits passées hors de chez soi. Il concerne un déplacement d'agrément, s'appuie sur un ou plusieurs types de loisirs conjugués ou successifs. Il répond à un certain besoin d'évasion conduisant au dépaysement momentané ou périodique.»[53]

Le constat à faire concernant le secteur du tourisme peut être résumé comme suit :

- C'est une industrie puissante, stable et croissante à long terme.
- C'est un moteur de développement local, générateur d'emploi et de richesse.
- C'est une industrie stratégique pour le monde ;
- C'est une industrie menacée à court et long terme ;
- Elle exige une politique authentique et intégrale qui assure l'application des objectifs et défis globaux du secteur. C'est ce qui a été évoqué dans le rapport de l'Atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée. [54]

Les grands déséquilibres qui menacent le tourisme mondial sont d'ordre:

- Environnemental: Existence de modèles peu respectueux envers les ressources naturelles (les côtes, l'eau, la nature, etc.)
- Economique : Distribution inégale du revenu social, culturel et du patrimoine : Déracinement social, éclatement familial, etc.⁹

1.1.2 HISTORIQUE

Historiquement, c'est à partir du XIII^e siècle que le voyage a connu des développements d'aspect : D'abord social lié à l'exploration des sociétés voisines, ensuite culturel ou récréatif concernant beaucoup plus la curiosité environnementale et le besoin de loisirs, et enfin l'activité touristique proprement dite avec la naissance du phénomène touristique et plus tard au tourisme moderne, dont l'aspect le plus récent est le tourisme orbital¹⁰.

Des caravanes chamelières jadis, aux villes d'eau du XVIII^e siècle qui ont donné naissance au tourisme balnéaire (Bath avec sa pump room et son assembly room) en 1706 et 1708, ce n'est qu'au 19^e siècle, avec l'avènement du chemin de fer que le tourisme a pris de l'essor par la valorisation des stations touristiques existantes.

C'est aussi avec le rail que l'influence touristique Anglaise se fit dominante dans le champ touristique : Faut-il rappeler que l'Origine du mot, quoique de résonance française, vient d'une tradition anglaise qui consistait à expédier les aristocrates, en fin de formation, en voyage initiatique considéré comme un complément à la formation théorique et appelé à juste titre « the tour » d'où le mot « touriste »

⁹ Termes du rapport de l'Atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, Antalya (Turquie), 17, 18 & 19 septembre 1998 [55].

¹⁰ Par rapport au voyage en orbite que les américains envisagent de lancer. (Voir page 200).

En Suisse, un autre haut lieu du tourisme mondial, le tourisme est défini comme étant « l'ensemble des relations et des phénomènes résultant du déplacement et du séjour de personnes étrangères à la localité »¹¹

Durant les 40 dernières années, le tourisme international a connu une croissance rapide: De 25 millions de touristes en 1950, a environ 460 millions de touristes en 1990 (Tableau1)

Le tourisme est aujourd'hui le principal employeur à l'échelle mondiale puisqu'il fait travailler 212 millions de personnes à travers le monde, soit un emploi sur neuf. Aux États-Unis, ce secteur emploie 7 millions de personnes, et représente plus de 5 pour-cent du produit national brut (PNB) et du commerce extérieur.

Selon les prévisions du Conseil mondial des voyages et du tourisme (WTTC), entre 1995 et 2005, le voyage et le tourisme devraient:

- doubler de volume, en termes nominaux,
- accroître leur production réelle de plus de 50 pour-cent,
- créer un emploi toutes les 2,5 secondes,
- Créer 125 millions de nouveaux emplois directs et indirects.

Le tableau1 montre si besoin en est l'importance du tourisme comme source de développement économique d'une région et mérite à cet effet toute notre attention.

Il convient donc de nous intéresser tant aux acteurs qu'aux facteurs de la demande touristique (voir figure 1 p13)

Néanmoins, malgré tous les bénéfices que représente le développement du tourisme en termes de création d'emplois et de revenus, cette croissance souvent incontrôlée a également été une source importante de menaces et de conflits.

Le tourisme a d'abord été considéré comme une industrie économique propre qui lui a valu le qualificatif d' « usine sans cheminée », peu demandeuse en ressources et n'ayant pas d'impact sur l'**environnement**, contrairement à l'industrie chimique, à l'extraction minière et à l'agriculture intensive.

Depuis les années 1970, cette prétendue bénignité du tourisme est sérieusement remise en cause.

¹¹ H. Boussaid ; *vers une nouvelle conception de l'espace hôtelier*, Thèse de Magistère université de Constantine ; 2001. [36]

Tableau 1 : Étude statistique du tourisme dans les 5 décennies passées et à venir*

Année	1950	1990	1995	2000**	2005**	2010**	2020**	2050**
Touristes int. (millions-)	25	460	617	750	n.d	937	1 milliard	1,6 milliards
Produit (ECU)	8 milliards	260 milliards	3,4 billions	ND	7,2 billions	ND	ND	ND
Emplois (millions)	ND	190	212	ND	338	ND	ND	ND

*Source: WTO, 1992; WTTC, 1995; Lanfant, 1995; ** Estimations: pour 2020 + 2050 - WTO dans diPerna, 1997.

Depuis 1980, le tourisme international n'a pas cessé de croître: « le nombre de touristes a triplé et les analystes du secteur ne prévoient aucun ralentissement à cette évolution.

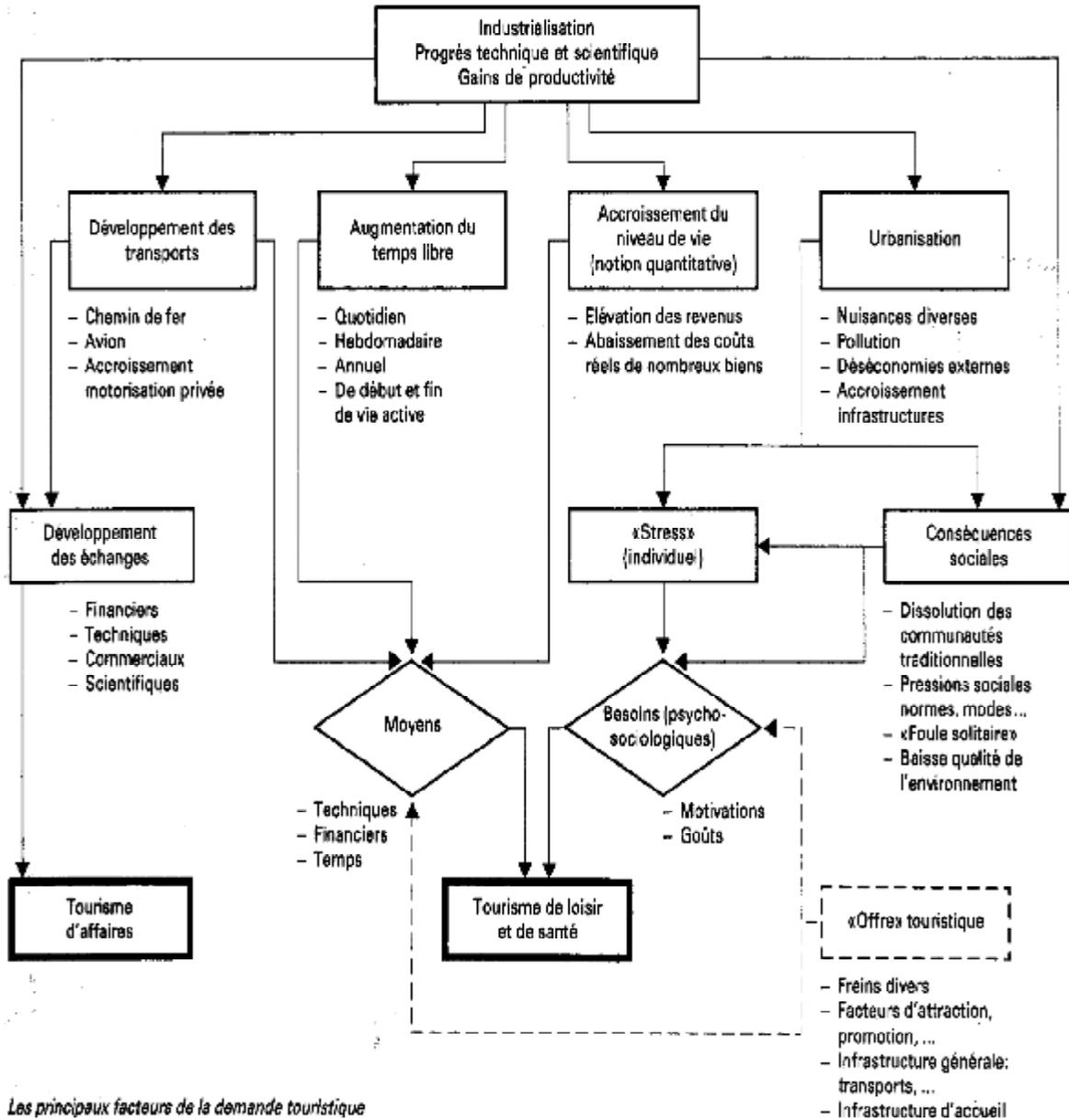
Le nombre de visiteurs a augmenté surtout dans les pays où l'offre touristique est plus riche, non seulement la mer ou la montagne, mais aussi tourisme culturel, d'affaires, environnemental et villes d'art»

Cinq pays absorbent à eux seuls 40% des recettes monétaires et 35% du flux touristique international. Les **Etats-Unis** (premier pays au monde en termes de recettes monétaires, troisième en termes de nombre de visiteurs), **Italie** (quatrième en termes d'arrivées, mais

Après plusieurs décennies d'un développement considérable, le tourisme sera l'une des industries mondiales les plus importantes. Sa croissance colossale a généré des bénéfices énormes mais représente également une menace considérable pour l'**environnement** au sens large, c'est-à-dire pour l'**environnement** naturel, social et construit.

Selon l' AFIT [56], Il existe de nombreuses lacunes dans le secteur du tourisme: manque d'harmonisation des définitions, d'études de marché et de planification, de politiques, de législations, d'informations sur les conséquences possibles du tourisme et de coopération entre les principaux acteurs.

Figure 1 : Les principaux facteurs de la demande touristique (source : l'économie touristique p 36[10])



Les principaux facteurs de la demande touristique

Ces carences ont été aggravées par une croissance exponentielle souvent incontrôlée entraînant des préjudices économiques et écologiques pour les habitants et des dégradations le plus souvent irréparables pour l'**environnement**. Le milieu écologique à protéger et à mettre en valeur est entendu au sens de maison commune car il englobe à la fois la nature et la faune, le patrimoine paysager, historique et architectural (y compris le bâti non protégé), ainsi que le

« patrimoine de vie », ethnologique et culturel. L'**environnement** (au sens large) étant la matière première d'un tourisme durable. (Cf. figure 2, p: 16)

Pourquoi le concept de durabilité concernerait-il plus particulièrement le tourisme ? Le tourisme est une activité sectorielle où la durabilité joue et jouera un rôle majeur car il s'agit d'une activité qui connaît un développement accru dépassant la moyenne de tous les secteurs confondus.

Le nombre de voyages touristiques internationaux est ainsi passé de 170 millions en 1970 à 698 millions en 2000 et devrait atteindre à l'horizon 2020, 1 milliard 600 000¹².

Cette forte croissance qui promet un avenir certain aux investisseurs dans le secteur du tourisme fait peser par contre le danger d'une dégradation sans précédent du capital naturel mondial et fait craindre le pire concernant les bandes littorales et spécialement celles des deux rives de la méditerranée, plus menacées en raison de l'ensoleillement quasi annuel des territoires limitrophes.

Le touriste d'été préfère l'offre de qualité pour tous les aspects du tourisme liés à l'**environnement**, qu'il soit naturel ou culturel. C'est avant tout un flâneur en quête de calme et de nature et qui cherche à clôturer sa journée avec un spectacle, de préférence en plein air. Mais il peut s'agir aussi d'un sportif à la recherche de sensations nouvelles liées à une offre en installations sportives facilement accessibles, et qui veut se distraire le soir arrivé.

Les deux genres se rejoignent dans leur désir d'être reçus avec égards, bien logés et bien nourris, dans un cadre agréable et de préférence en harmonie avec la nature. Il y'a obligation morale à répondre à cette demande.

Dans la majorité des cas, ce sont les destinations qui offrent le meilleur rapport qualité / prix des prestations touristiques qui sont les plus demandées par les touristes.

Mais ce qui fait la différence entre tourisme de masse, généralement saisonnier, et le tourisme environnemental, qu'il soit de découverte, culturel ou d'aventure, reste l'observation et le contact avec les paysages naturels et le respect de leurs habitants.

Parler de tourisme environnemental de nos jours nous emmène à dissenter sur un certain nombre de mots clés qui concernent autant les acteurs que l'espace du tourisme: Migration résidentielle, maisons de compagne, expéditions et voyages lointains, thermalisme, paysages exotiques, océans et mers ensoleillés sont les images mentales liées au concept du tourisme, qui

¹² Source : OMT

a pris à notre époque le sens d'une activité économique à part entière, et pouvant carrément être le fondement du développement pour certains pays émergents, à l'instar des pays du Maghreb.

Le tourisme littoral se distingue des autres formes de tourisme par sa forte attractivité, notamment en été, ce qui constitue une contrainte pour l'**environnement** littoral qu'il s'agit de soulager de tous les types d'anthropisation.

La mer étant la destination la plus prisée par les touristes pour les divers bienfaits qu'elle procure, une marée humaine s'attaque l'été la bande côtière et plus précisément au littoral, provoquant la perte d'habitats côtiers naturels, détruits et remplacés par un aménagement artificiel où béton, acier, verre et plastique se disputent le marathon de la pollution multiforme, à commencer par la pollution visuelle, la partie émergée du littoral étant couverte par des **hôtels** bon marché, des parkings et même les chenaux dragués et bétonnés pour servir de mouillage aux bateaux.

Les plantes sur la côte sont piétinées si elles ne sont pas massacrées et les animaux qui nichent sur la plage, pourchassés, finissent par fuir leur milieu naturel et devenir plus vulnérables à la prédation. Dans l'eau, les animaux marins subissent les effets des pollutions dues aux rejets hôteliers et certains récifs coralliens d'une extraordinaire beauté et très fragiles, qui ont besoin d'une eau limpide, et qui ne peuvent se défendre contre les pollutions telles que la boue ou le carburant, subissent l'impact nuisible du tourisme de masse et des commerçants de coraux et peuvent disparaître s'ils ne sont pas protégés.

1.1.3 ASPECTS DU TOURISME

Le tourisme prend des aspects différents :

- Tourisme d'agrément et de loisir,
- Tourisme de séjour,
- Tourisme d'affaires.

Ce sont les trois principaux groupes classés en fonction des motivations des touristes et qui peuvent prendre plusieurs formes (voir chaîne du tourisme, figure2, p : 17)

1.1.4 FORMES DU TOURISME ET CANAUX DE DISTRIBUTION

La forme du voyage détermine la forme du tourisme : Le tourisme lié aux excursions, le tourisme de weekend, le tourisme lié aux séjours, et le tourisme de passage.

Si nous prenons en considération le moyen de transport, nous avons le tourisme aérien, maritime, ferroviaire, routier, équestre, pédestre, fluvial, cycliste (figure 3)¹³



Figure 2 : La chaîne du tourisme (source : OMT)

1.1.5 LES VOYAGEURS ET LES RECETTES DU TOURISME

Catégorie et aspect du tourisme restent liés au type de voyageurs (cf. figures 4 et 5)

Par rapport à la destination, nous distinguons les différents lieux où s'exerce l'activité touristique, à savoir tourisme balnéaire, de montagne, rural ou agritourisme¹⁴.

Le tourisme occupe actuellement le devant de la scène économique internationale, et connaît une nouvelle donne en matière de politique de développement national. En effet, de phénomène social de loisir orienté vers la rentabilité économique politique et culturelle, le tourisme est devenu une véritable industrie fortement rentable sur les plans économiques et financiers, et intégrant plusieurs dimensions (sociales, culturelles, environnementales etc.)

¹³ Classification proposée par Guibilato dans « économie touristique [10], p: 17.

¹⁴ Dit aussi tourisme vert.

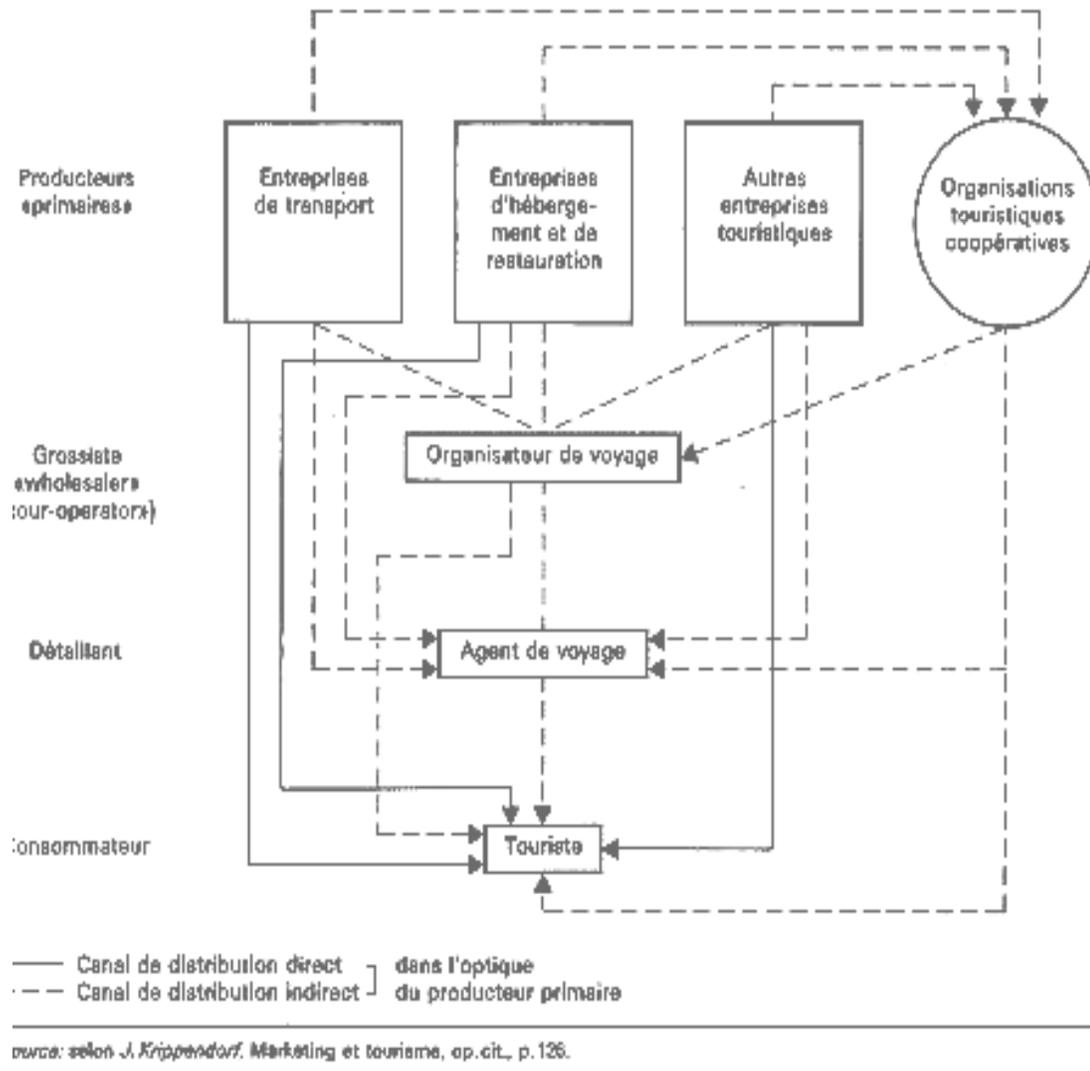


Figure 3 : Les canaux de distribution du tourisme (source : Guibilato; op.cit; p : 122)

«Au cours des trente dernières années, le secteur du tourisme a enregistré une hausse annuelle moyenne de 6% en ce qui concerne les arrivées »¹⁵.

Une croissance régulière de 60millions d'arrivées en 1960 à 528millions en 1994 à 657 millions en 1999, selon l' OMT.

¹⁵ F.Chassebourg, Le tourisme, un atout à développer, rapport du conseil économique et social, séance des 25 et 26 juin 1996, France, p 178.

Le même sort pour les « recettes touristiques qui connaissent le même mouvement à la hausse :

- 1960 : 07 milliards \$ USD ;
- 1994 : 341 milliards \$ USD ;
- 1999 : 455 milliards \$ USD ; ce qui revient à un revenu d'un million par jour, et avec une croissance de l'ordre de 12% »¹⁶

Grâce à ces résultats «le tourisme s'est élevé au premier rang dans les diverses catégories d'exportation des produits à l'échelle mondiale avec 8,35%, devant le pétrole avec 6,5% »¹⁷. Sur le plan culturel et social, le tourisme joue un rôle de cohésion sociale par la création d'emplois (un sur dix emplois), le rapprochement des différentes catégories sociales, ainsi que la fixation des populations et l'implantation des projets dans les régions à potentiel touristique élevé dans le but de favoriser un équilibre régional, et contribuer à un développement local.

Cette expansion des activités touristiques, est due aux facteurs suivants:

1. Economiques:
 - Elévation du niveau de vie;
2. Socioculturels:
 - Extension du temps libre;
 - L'éthique touristique (la loi 1999).
3. Technologiques:
 - Les progrès en matière de transport ;
 - Automatisation du système de réservation;
4. Politiques :
 - Mouvement de la protection de l'**environnement**;
 - Assouplissement des formalités aux frontières;
 - sécurité des touristes (hygiène, stabilité politique).

¹⁶ F.Chausebourg, opcit. p178

¹⁷ Ibid. p178

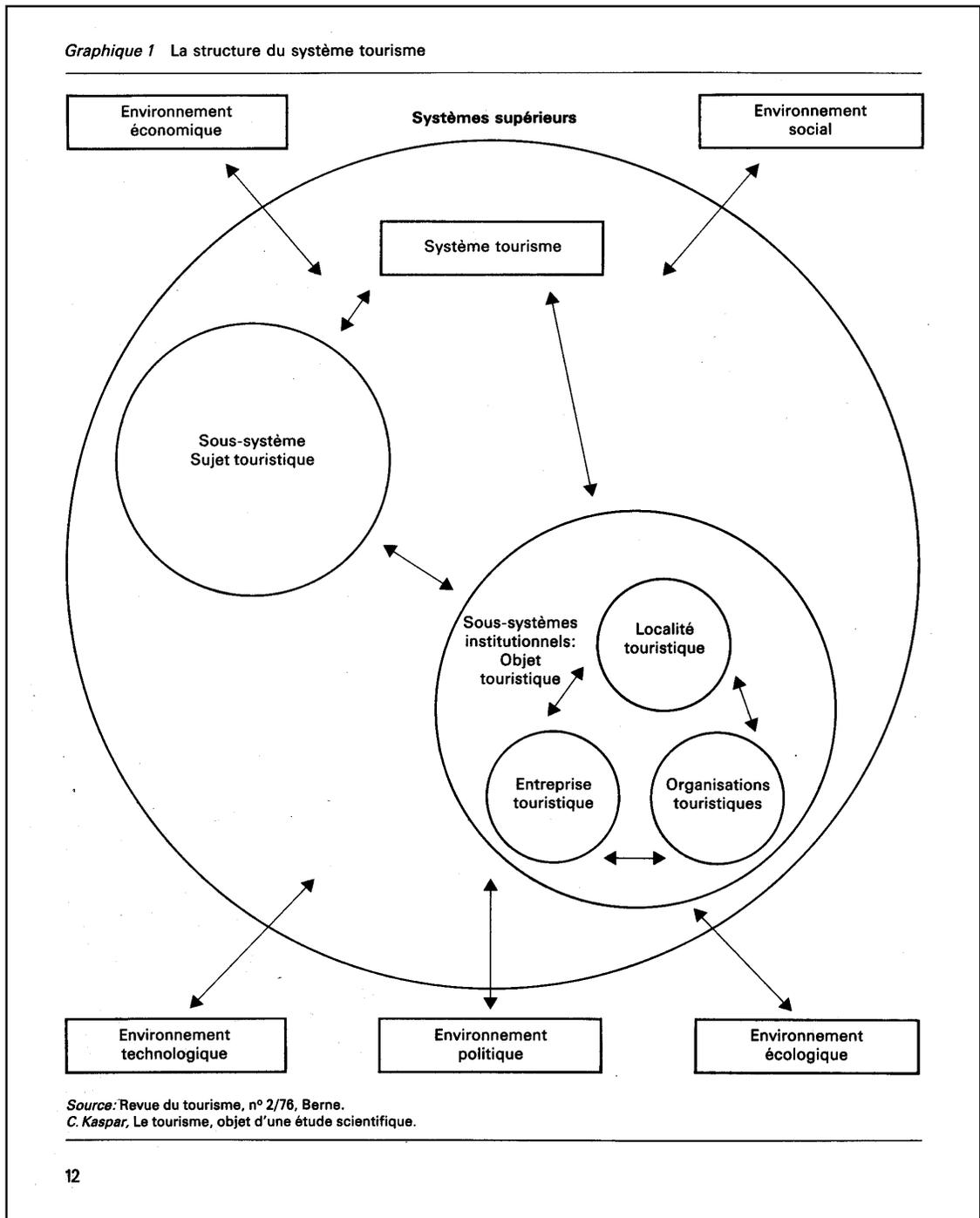


Figure 4 : Structure du tourisme (source : L'économie touristique; op.cit; p : 12)

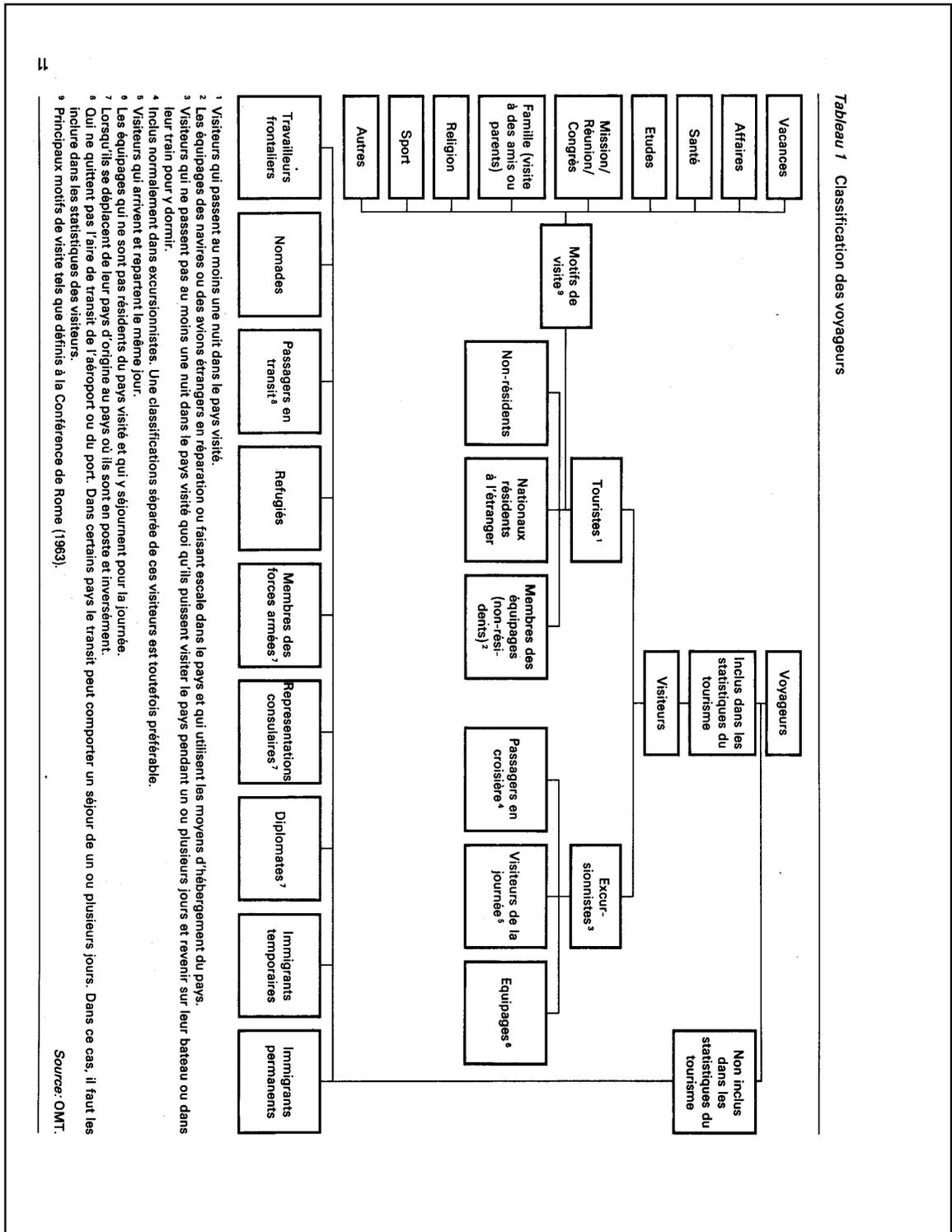


Figure 5 : Classification des voyageurs (source : L'économie touristique p : 11)

1.1.6 L'ENVIRONNEMENT

Dans le dictionnaire encyclopédique des pollutions, F. Ramade [6] définit l'**environnement** comme étant l'ensemble des « conditions physico-chimiques et biologiques qui caractérisent un milieu naturel ou artificiel donné et contrôlent les conditions de vie propres à l'ensemble de la communauté des êtres vivants qui le peuplent depuis l'individu isolé, le peuplement, etc., Jusqu'à la biocœnose tout entière »¹⁸.

Pour Barnabé [7], ce terme désigne aussi le cadre de vie de l'homme et ses interactions avec la nature et le milieu urbain.¹⁹

La lecture des ouvrages spécialisés en environnement nous montre que la préoccupation environnementale majeure de nos jours ne se limite pas à la protection des milieux et des espèces menacées de disparition suite à la perte de leurs habitats, mais aussi et surtout à la lutte contre la pollution sous toutes ses formes.²⁰

L'**environnement** étant un système complexe, il serait illusoire de vouloir le traiter en dehors des aspects socio administratifs de la ville car il se compose d'autant de paramètres qui en font un phénomène qui n'a de valeur qu'à travers ses dimensions sociologiques, et ne se mesure que par le biais de ses capacités administratives et organisationnelles, d'où la nécessité d'une nouvelle science sociale pour le maîtriser. « L'**environnement** n'est sûrement pas une fatalité pour l'homme à partir du moment où c'est ce dernier qui le gère et qui l'adapte à ses phantasmes. Il ne devrait pas non plus faire l'objet de logiques administratives contradictoires ou soumises à des sommations (hiérarchiques et/ou sociales) de valeurs inégales dès lors que l'**environnement** est d'abord perçu comme un pouvoir régalién de l'Etat. D'où toutes les insatisfactions qu'il génère. »²¹

¹⁸ F.Ramade ; « Dictionnaire encyclopédique des pollutions, les polluants : de l'environnement à l'homme », p 177.

¹⁹ G.Barnabé ; R.barnabet-Quet ; « Ecologie et aménagement des eaux côtières ».

²⁰ Afin de réduire le danger qui guette la planète terre à travers le réchauffement dû à l'amenuisement progressif de la couche d'Ozone et l'étouffement de la biosphère par les gaz à effet de serre, la lutte essentielle est menée par la communauté mondiale contre la pollution atmosphérique, facteur responsable du réchauffement de la planète et pouvant mener à la destruction de l'écosystème mondial.

²¹ Communauté mondiale contre la pollution atmosphérique, à propos de participation de l'homme à la protection de l'écosystème mondial.

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »²²

En matière de perception de l'**environnement**, Il est généralement difficile de concilier, sur les méthodes et les buts, les administratifs, gestionnaires du quotidien et de l'urgence avec une approche bureaucratique rivée sur une idée de salubrité publique, et les universitaires tenants d'une approche nécessairement prospective et multidisciplinaire, ouverte sur la société.²³

La notion de "**développement durable**" a été officiellement introduite en 1987 dans le rapport Brundtland, pour les Nations Unies, appelé aussi « notre avenir à tous », lequel définit que, pour être durable, le développement doit “ répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ”.

Notons qu'au XVIIe siècle, on parlait déjà de rendement Soutenu et qu'en 1995, l'ONU a intégré l'aspect humain dans le développement durable qui consiste à tenir compte de l'économique, l'environnemental ou l'écologique, le spatial et le culturel (figure 6)

Ce système, comme mode de production et de vie de chaque société, a eu son origine à partir de deux formes d'actions antagonistes sur l'espace: le capitalisme et l'écologie. Alors, ce moyen de production se présente comme un point d'équilibre entre les deux concepts, l'objectif étant de mettre en place les moyens nécessaires afin de satisfaire les besoins de la population sans détruire les écosystèmes.

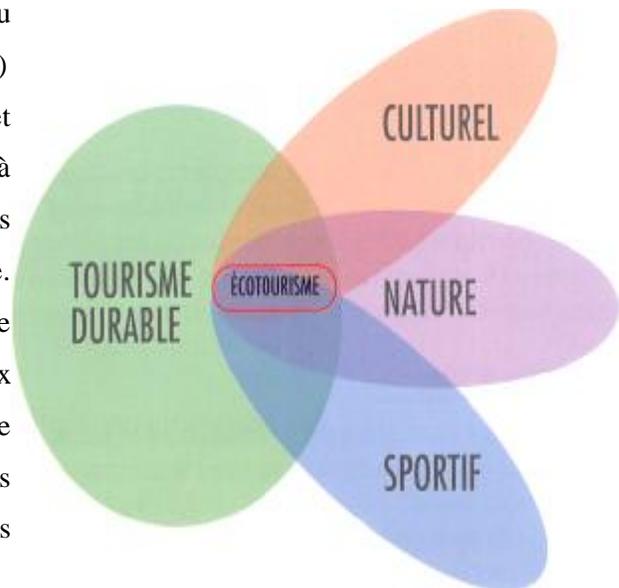


Figure 6: Les constituants du tourisme durable selon l'AFIT²⁴

²² Rapport Brundtland : Notre Avenir à Tous, rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Les Editions du Fleuve, 1987, p : 51.

²³ Exemple du colloque organisé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Environnement tenu à Oran sur la Gestion des grandes villes les 10 et 11 mars 1997.

²⁴ AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique.

C'est ce que les Anglais préfèrent désigner sous le qualificatif de développement soutenable et que les Canadiens appellent développement viable.

Le sujet a été considéré dans l'agenda 21 à Rio de Janeiro avec la loi de l'aménagement et de l'**environnement**.

Pour G. Guibilato, dans l'économie touristique [10], ces quatre facteurs qui représentent les aspects fondamentaux du tourisme sont le but recherché de la politique touristique qui s'exerce dans différentes directions : Législation, organisation, planification et est sous tendue par divers motifs : sociaux, politiques, économiques, culturels, écologiques et aussi par le biais de divers instruments.

Nous schématisons le concept de développement durable comme un système complexe constitué principalement par quatre éléments: les politiques, la population, les écosystèmes et l'économie, liés entre eux par deux fonctions fondamentales: la croissance économique et sociale, et la conservation et l'amélioration de la nature. La figure 7 résume cette notion.

Nous retenons six composantes principales comme base pour le concept du développement durable, pouvant être des objectifs de la stratégie à mettre en place en vue d'un aménagement touristique durable:

- gérer globalement,
- gérer durablement,
- préserver la santé,
- préserver l'**environnement**,
- préserver, économiser et valoriser chacune des ressources,
- Mettre l'homme au centre des politiques de développement économique et social.²⁵

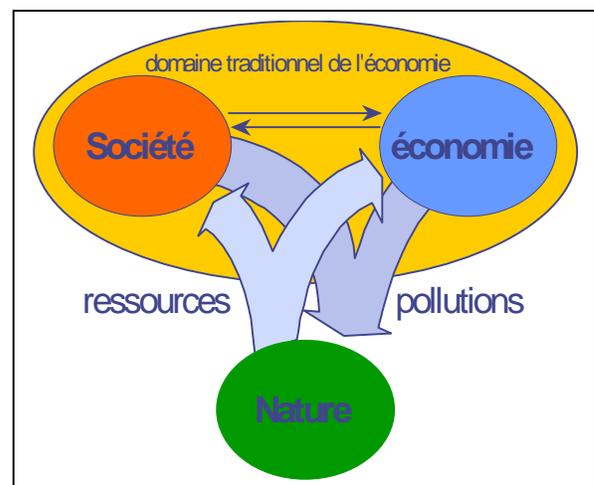


Figure 7 : Objectifs stratégiques du développement durable (source : C. Brodhag, site web <http://www.agora21.org>)

Un élément important dans le système du développement durable (dd)²⁶ est la mise en place de la démocratie participative.

²⁵ Commission Française du Développement Durable ; 1998.

Au début, on considérait plutôt l'aspect économique, ensuite, les différentes approches ont introduit d'autres aspects comme l'**environnement** et la santé. Et comme il s'agit d'un développement global à plusieurs dimensions il est clair que les avis divergent et qu'on trouve, en fin de compte trois grandes orientations différentes :

1. L'attitude conservationniste de l'écologie profonde qui considère que la nature est un sujet commun à toute l'humanité et qu'elle doit être respectée pour elle-même, coûte que coûte.
2. L'attitude défensive qui part du constat que l'univers va disparaître, la question qui se pose alors est de savoir si on peut réduire ou inverser la croissance sachant que toute action de l'homme sur la nature va la détruire, alors, doit-on fait marche arrière ? En fait, il s'agit de trouver l'équilibre entre la destruction et la préservation de l'**environnement**.
3. L'attitude dite de développement durable qui est une approche hybride, visant à instaurer l'équilibre entre les aspects économiques et naturels, l'objectif étant d'articuler, sans réductionnisme ni exclusion, les différentes logiques, même contradictoires, de la nature, de l'économie qui la transforme et des hommes pour lesquels elle est transformée

Ces trois attitudes renseignent mieux sur le comportement du touriste face à l'**environnement** et une étude écologique plus poussée tenant compte de la position de chaque type de touristes devrait faciliter la compatibilité touriste-environnement.

1.2 TOURISME, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Deux indices de durabilité sont généralement pris en considération lors des études d'impact sur l'**environnement** et qui sont en même temps des indicateurs pour mesurer chaque composant du territoire.

1. Processus d'érosion: la surface de perte de sol ne doit pas dépasser d'un certain pourcentage par unité de surface. Si c'est le cas, il faut reconsidérer les politiques d'usage du sol.
2. Transport: La part de marché du train dans les déplacements doit s'accroître (croissance Train > croissance auto)

Ces indices sont basés sur une approche qui prend l'homme comme centre d'intérêt et l'écologie discipline clé de voûte et tendant à replacer les êtres vivants dans leur environnement.

²⁶ Abréviation répandue au niveau des pays Francophones pour le « développement durable ».

Une des disciplines relatives au vivant, « l'écologie scientifique » est une branche de la biologie ayant pour objet « l'étude des relations entre les êtres vivants et leur environnement »²⁷.

Cette discipline est l'affirmation que l'homme est un être social qui ne vit pas en autarcie mais dans un système en interaction d'espèces et d'écosystèmes. Cette science appliquée développe et met en œuvre des connaissances théoriques et pratiques à partir desquelles devraient être posés, puis résolus, la plupart des problèmes liés à la sauvegarde, à l'aménagement ou à l'exploitation des écosystèmes et des ressources renouvelables de la biosphère²⁸.

Il y a en fait deux approches en matière de développement durable:

Le modèle Barbier et Markandya (Passet) peut être considéré à partir de l'exemple de l'essence, lequel subordonne l'optimisation économique au respect des trois contraintes environnementales:

- Les rythmes de reconstitution des ressources renouvelables.
- Les perspectives de substitution de nouvelles ressources à des ressources épuisables.
- Les rythmes d'auto épuration des milieux.

La croissance économique doit respecter ces trois éléments pour s'inscrire dans le système du développement durable.

Sans une politique d'évaluation de l'utilisation des ressources, on ne pourra pas mettre en place une politique de développement durable, alors, il faut aussi évaluer économiquement la nature pour être dans la logique du marché actuel.

Le problème aujourd'hui, c'est comment manager une situation complexe. Certes, les textes sont nombreux, mais ils sont loin de constituer une préoccupation quotidienne en vue d'une application sur le terrain. Les Allemands par exemple ont adopté la collecte sélective qui montre une certaine conscience écologique signe de l'importance donnée à la solidarité inter-génération et l'état Allemand applique à la lettre le principe du pollueur payeur.

La culture indienne a dans ce domaine une vision cosmologique de l'univers parce qu'elle part d'une logique différente de la culture occidentale quant à sa relation avec la nature basée sur la devise "Nous sommes de passage et rien ne nous appartient".

²⁷ Définition de P. Acot, histoire de l'écologie, PUF, que sais-je, n°2870, 1994 –p 128.

²⁸ Un microclimat peut se créer par l'ombre d'une espèce végétale engendrant un milieu favorable à d'autre espèce.

L'autre modèle est allemand et propose un «principe de responsabilité» formulé de la façon suivante : «Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre»²⁹

Dans tous les cas, aucun effort ne peut être obtenu durablement des différentes catégories d'acteurs locaux sans leur participation aux décisions qui conditionnent leurs vies et leurs activités, sans un travail continu de communication, une grande transparence dans la gestion des affaires publiques et un combat permanent contre la corruption et les atteintes à l'**environnement** et à leur tête l'**environnement** touristique.

Le tourisme et l'**environnement** sont liés par le principe de l'action et la réaction : Le tourisme étant l'activité humaine qui s'est le plus développé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et l'explosion démographique et urbaine aidant, il marque à coups sûrs les paysages et façonne l'**environnement** (voir fig.7)

Des éléments tels que l'incidence directe sur le développement global d'une région, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation du milieu environnant sont des paramètres à prendre en considération lors de l'étude d'impact du tourisme sur l'**environnement**, d'où la nécessité de disposer d'indicateurs fiables. Il a été prouvé sous d'autres cieux que ces facteurs peuvent contrecarrer les politiques de développement économique par leur impact négatif sur les moyens de production ou en affaiblissant certains secteurs économiques vitaux pour le développement de la région.³⁰

Le facteur **environnement** devient ainsi un triptyque des éléments cités précédemment et nécessaire pour l'analyse spatiale de la région touristique.

La protection de l'**environnement** est à ce titre l'outil favori pour préserver les ressources rares et les écosystèmes sensibles et devra conditionner toute intervention à une étude d'aménagement précédée d'une Etude d'Impact sur l'**Environnement** (EIE)

Parler de protection signifie adopter des démarches et surtout des méthodes scientifiques d'appréciation du cadre de vie et de la haute qualité environnementale (HQE)

²⁹ Ce principe est plus que jamais de rigueur tant les atteintes à l'environnement sont nombreuses et mettent en péril l'écosystème mondial. Mais il ne suffit pas de le dire, mieux vaut l'appliquer par concertation et taxation

³⁰ Exemple de la perte de rendement des terres agricoles pour l'agriculture, réduction des matières premières dans l'industrie légère, la pêche et le tourisme nécessaires au maintien d'une industrie locale, etc.).

La surexploitation d'un site naturel quelconque peut entraîner sa dégradation et lui faire perdre son intérêt touristique, autrement dit diminuer sa valeur économique et commerciale et par conséquent retarder le développement économique dont dépendent les populations locales qui auront été agressés dans leur amour propre d'être dépossédés de leur patrimoine.

Nous voilà donc avertis qu'au-delà de l'intérêt économique, tout plan de développement touristique doit inévitablement s'appuyer sur une démarche économique et nécessairement obéir à une démarche environnementale conciliant expansion du phénomène touristique et respect des cultures et de l'**environnement** des autres. Cette démarche doit devenir une tradition prépondérante dans toute action d'aménagement touristique car il y va du développement de l'activité touristique et de sa durabilité.

Les inquiétudes et les critiques de la part des habitants locaux sont en somme compréhensibles quand on sait que le tourisme peut être source de dénaturation du milieu, et de modification des us et comportements socio-économiques. Il faut donc s'assurer que, en plus d'éventuels avantages économiques, soient prises des mesures de conservation voir même de compensation dans le cadre du développement du tourisme. Il est de ce fait nécessaire d'opter pour une démarche prudente et bien penser le rôle du tourisme dans le développement, en particulier son impact non économique et surtout mettre à contribution certains facteurs tels que les études d'impacts par des organismes spécialisés et la mise en place de commissions de surveillance et de veille environnementale.

Nous estimons qu'il y'a une bataille à mener dans ce sens et que certaines formes d'aide peuvent être mises à contribution dans la gestion et l'utilisation de l'espace et notamment :

- Les modes locaux d'exploitation des ressources naturelles, en améliorant leurs fondements et leur efficacité;
- Les règles et les moyens d'accès aux ressources naturelles et la régulation de l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement les ressources fragiles ;
- L'action des acteurs qui occupent, transforment et gèrent les ressources naturelles.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'**environnement** au sens large dépend des prérogatives régaliennes de l'état et les enjeux de toute politique environnementale sont tels que le rejet est envisageable par les acteurs locaux s'ils ne sont pas préalablement associés et qu'ils n'adaptent pas leurs intérêts aux particularités de l'**environnement**.

C'est toute l'importance de penser les questions d'**environnement** en fonction des acteurs du moment directement impliqués, informés, intéressés, dotés des moyens appropriés et formés.

L'essentiel est de lutter contre la dégradation du milieu par une gestion rationnelle et concertée des ressources et des problèmes. Aucun arbitrage ne saurait remplacer celui des collectivités locales et des élus locaux, confortés qu'ils sont du droit de la réglementation³¹ et notamment celle relative à la taxation des activités polluantes sur le littoral.

1.2.1 LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET L'ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE

La plupart des secteurs à forte concentration touristique sont pollués et les **hôtels** situés sur le littoral causent une dégradation environnementale des plus importantes. Le tourisme est un secteur en fort développement, aussi bien sur le plan résidentiel que littoral, mais les déchets sont déversés directement sur les rivages et le littoral est utilisé comme dépotoir quand ce n'est pas un exutoire pour toutes sortes d'impuretés, et de rejets polluants de toutes sortes.

Il est indéniable que l'**environnement** bâti du tourisme joue un rôle des plus importants dans l'équilibre physique du littoral d'où l'intérêt à accorder tant à l'aspect du bâti qu'aux matériaux entrant dans la réalisation des infrastructures et le respect des consignes de durabilité et de compatibilité environnementale avec le littoral d'où l'obligation pour chaque projet de disposer non seulement d'un cachet architectural et de commodités paysagères mais en plus être doté de toutes les utilités et ne comporter en aucune manière une source de pollution.

Une manière de contrôler la durabilité de ces équipements consiste à délivrer un certificat de conformité avec les exigences de la haute qualité environnementale (HQE) ou écolabel.

Guibilato [9] présente les équipements touristiques dans le cadre de l'offre touristique et définit cette offre comme étant un ensemble de biens et de services proposés au consommateur pour satisfaire ses besoins d'ordre touristique et propose des « produits touristiques » que sont les vacances et qu'il est difficile de définir globalement tellement l'offre est hétérogène. Peut être faute d'avoir abordé la question sous un angle économique, l'auteur a-t-il omis d'évaluer

³¹ En Tunisie, le taux de la taxe hôtelière (loi n°75-34 14 mai 1975) est fixé à 1% du chiffre d'affaires des établissements touristiques. Elle est assise sur le montant des recettes brutes provenant de l'exploitation de l'établissement de tourisme et des activités qui lui sont annexées à l'exception de celle se rapportant aux spectacles. La contribution de la taxe hôtelière aux impôts perçus par la commune de Midoun à Djerba est de 54% et La taxe hôtelière génère 46% des recettes totales du budget de fonctionnement à Midoun et 11% à Houmt -Souk. D'après Chapoutot[9] ; . <http://www.ual.es/Congresos/Turismo-Mediterraneo/panel3-11.pdf>

l'impact naturel et financier de ces équipements financiers par les pollutions multiformes qu'elles génèrent (voir figure 8 et tableau 2)

Nous aborderons pour notre part ces « ressources touristiques »³² par leur côté environnemental, c'est-à-dire celles qui sont créées par l'homme et qui comprennent le bâti monumental ou attractif tels que musées, barrages, ponts, universités, villages, complexes sportifs ou de loisirs et les us et coutumes liés aux activités humaines et à l'existence même de l'homme tels que le folklore, la culture, les fêtes et autres évènements cycliques caractérisant une destination donnée et qui nécessitent des aménagements spécifiques de l'espace littoral en vue de sa mise en valeur.

« Cette mise en valeur, qui signifie parfois destruction ou pollution d'une ressource, fait craindre la raréfaction des attraits touristiques, notamment des attraits naturels »³³ De plus, les services touristiques étant conditionnés par la présence du client, il y'aura donc une contrainte supplémentaire liée au moyen de transport, d'où la destruction du service par consommation certes mais aussi par le souvenir d'une pollution mécanique.

Notons que nous n'avons pas comme objectif de détailler l'offre en matière d'hébergement touristique mais le classement par degré de pollution des installations touristiques peut être fait par le biais de l'étude d'impact sur l'environnement ou les modalités d'accès à l'écolabel.

1.3 IMPACTS DU TOURISME SUR L'ENVIRONNEMENT

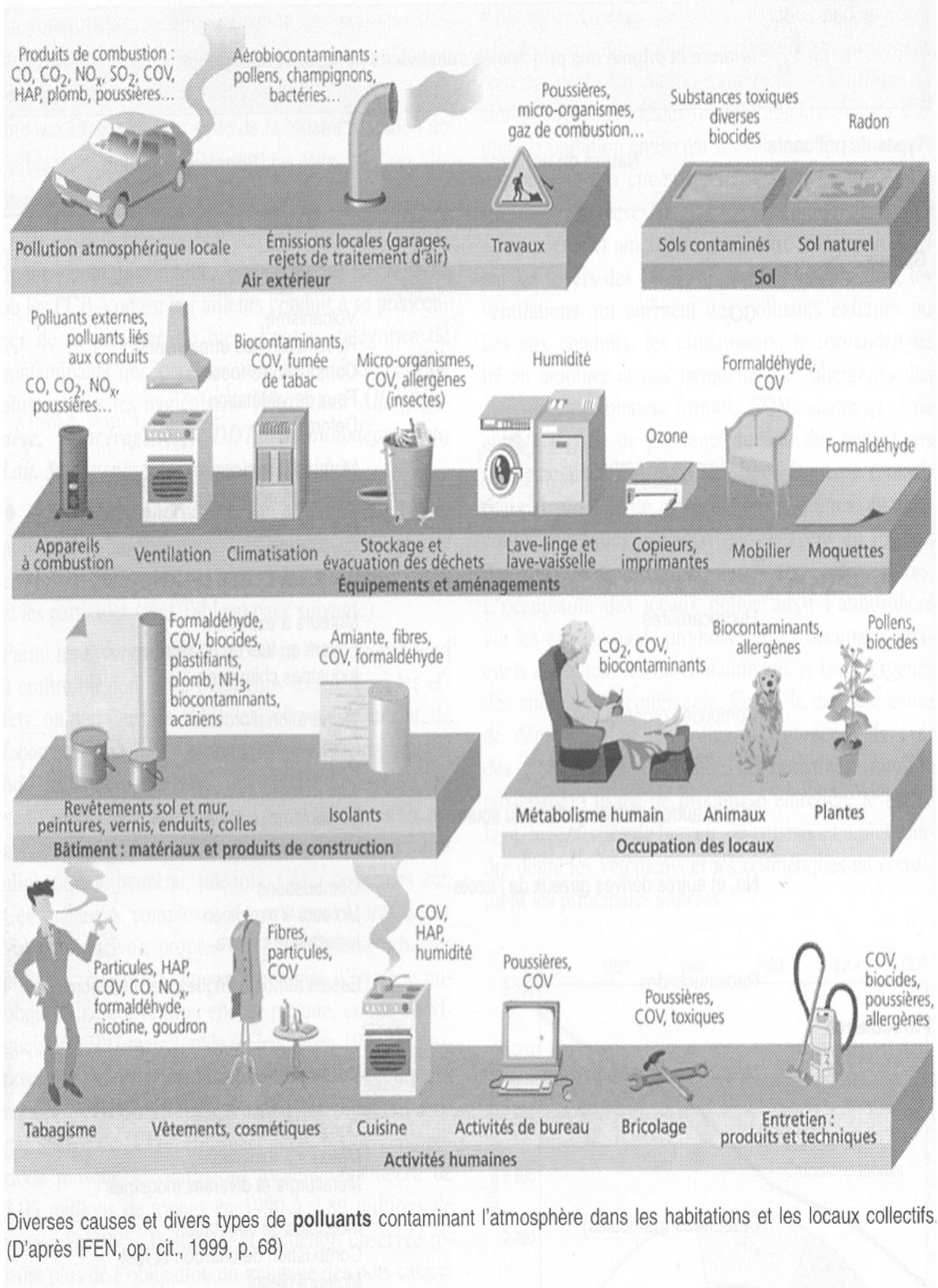
Selon Mclaughlin [29], comme tout phénomène socio-économique, le tourisme a des motivations vis à vis de son **environnement**, des rapports avec lui et certaines manières dont il peut agir pour améliorer ces rapports³⁴.

D'après Wagner [34], la vie de l'homme est intimement liée à ce qui vit sur terre. C'est une erreur de croire qu'un **environnement** humain est d'autant moins exposé à des répercussions qu'il est plus urbanisé et plus artificiel avis partagé par Mclaughlin [29]

³² Appellation donnée par Guibilato [10], p: 52

³³ Ibidem p: 53

³⁴ « La source ultime de tous les bienfaits de la vie réside dans la terre elle-même et dans les rapports que l'homme entretient avec la vie et les ressources terrestres » Mclaughlin. p: 4



Diverses causes et divers types de **polluants** contaminant l'atmosphère dans les habitations et les locaux collectifs. (D'après IFEN, op. cit., 1999, p. 68)

Figure 8: Pollutions dans les habitations source : F. Ramade, Dictionnaire encyclopédique des pollutions [6]

1.3.1 IMPACTS NEGATIFS

Le tourisme exerce sur l'**environnement** des pressions physiques et chimiques :

- **Les déchets solides provenant des hôtels :**

Les **hôtels** sont de gros producteurs de déchets solides et les moyens de collecte, stockage et traitement ne suivent pas l'évolution du nombre d'**hôtels** ; pour les pouvoirs publics et les professionnels, l'intervention des collectivités locales dans ce domaine est prioritaire.

Tableau 2 : Typologie des hébergements touristiques (source : économie touristique [10], p : 71)

HEBERGEMENT		BATI (Fixe)	Non BATI (mobile)	
individuel	Privatif	Résidences parents et amis Résidences secondaires Multipropriété	Bateaux de plaisance Yachts (Mobil home)	
	Ouvert au public	A but lucratif	Meubles locatifs saisonniers Chambres d'hôtes	House-boat (location) Bateaux
		A but lucratif ou tourisme social.	Gîtes ruraux	Camping à la ferme Camping sauvage.
Collectif	A but lucratif	- Hôtellerie (divers types) - Résidences hôtel - Villages de vacances commerciaux - Ensembles locatifs collectifs « condominiums »	Croisière Camping caravaning	
	A but non lucratif ou de tourisme social	- villages de vacances (social) - colonies de vacances - maisons familiales de vacances - Auberges de jeunesse. - Refuges et gîtes d'étape	Camps de toile	

- **La dégradation de la qualité de l'eau du littoral :**
- Déversement des eaux usées : la plupart des **hôtels** déversent leurs rejets en mer en l'absence de station d'épuration propre à l'établissement, dont l'efficacité est globalement peu satisfaisante d'ailleurs. Il faut dire à ce sujet qu'il est étonnant que la loi n'impose pas de

station d'épuration aux établissements hôteliers accueillant plus d'une limite fixée comme charge admissible.

- Déversement de pétrole par les bateaux : la réglementation interdit les rejets en mer, mais le contrôle est inexistant.

- **La demande en eau potable accrue et difficile à satisfaire :**

Les infrastructures ne suivent pas le développement et l'écart ne cesse de se creuser, finissant par devenir source d'inquiétude pour les habitants.

- **L'érosion côtière :**

La plupart des **hôtels** ont été construits en bord de mer, près de l'eau, ce qui a pour effet de provoquer et accélérer l'érosion côtière.

Il y a une forte pression due à l'implantation des bâtiments, aux équipements de loisirs, à tous les ouvrages du type jetées, « sea-walls »³⁵, aux routes littorales et tous les équipements publics construits sur l'espace étroit entre la mer et les pentes.

L'accélération de l'érosion est également due à l'extraction de sable corallien lors de la construction des **hôtels**, ainsi qu'à la houle résultant de la dégradation de la barrière de corail.

- **La dégradation des récifs :**

Les activités de plongée, aussi bien que la pêche côtière, participent à la dégradation des récifs et du littoral en général.

- **La consommation des ressources naturelles :**

- Consommation d'espace,
- Disparition des zones humides de la plaine côtière,
- Déboisement et disparition des espèces végétales qui, de leur vivant, empêchent l'accélération de l'érosion ;
- Surexploitation des ressources marines : poissons, coraux, coquillages...
- Les conflits d'espace sur une plaine côtière très étroite ;
- Les impacts socio-économiques.

L'importance du nombre de touristes par rapport au chiffre de population induit :

- Une séparation accentuée des deux populations ;
- Un changement dans l'échelle des valeurs ;

³⁵ De l'Anglais : Murs marins, contreforts marins ou brise-vagues, digues à talus etc.

- Une inflation induisant une diminution de l'accessibilité aux produits locaux pour les habitants ;
- Une difficulté d'approvisionnement ;
- Une perte d'attractivité des autres secteurs de l'Economie ;
- Une dépendance économique liée à l'augmentation des produits importés causant un déficit de la balance commerciale.

1.3.2 IMPACTS POSITIFS

Le tourisme, sans être planifié ou programmé, est un phénomène qui n'a pas que des effets négatifs sur l'économie et l'image de la cité. Parmi ses avantages nous citons :

- q Prise de conscience : un développement touristique relativement bénéfique incite les gouvernements à prendre en compte les problèmes d'**environnement** ;
- q Impacts économiques : le tourisme est le premier secteur économique aussi bien en termes d'emplois que de revenus, et spécialement en termes d'apport en devises ;
- q Effet d'entraînement: Il contribue aussi largement au développement des autres secteurs de l'économie, tels que l'agriculture et la pêche ;
- q Le tourisme permet de développer l'accès à la ville ;
- q Il favorise aussi les opérations d'embellissement de la ville : rénovation de patrimoine, aménagement paysager, points de vue, sentiers, etc.

Même si un **environnement** sain et attractif est une des conditions de base pour maintenir le tourisme, l'équilibre entre développement touristique et la préservation de l'**environnement** est subjectif et sujet à controverse, vu sous des angles et des intérêts divergents.

1.3.3 LE TOURISME ET L'AMENAGEMENT DURABLE DU LITTORAL

Indépendamment de l'intérêt des choix, l'aménagement doit s'appuyer sur des principes généraux de gestion de l'espace. Gérer l'espace signifie, en somme, définir les règles d'utilité, la sécurité, le cadre paysager, les approvisionnements, les services de base, les densités, et ordonnancer les orientations dans le cadre des budgets disponibles et des règles juridiques.

« L'aménagement s'appuie sur la trilogie «un territoire, un pouvoir, un budget» Il est lié par-là même aux échelles institutionnelles, depuis les communes et groupements de communes

jusqu'aux syndicats mixtes et aux grandes unités d'aménagement: communes, régions, états, communautés supranationales »³⁶

L'**environnement** littoral a depuis toujours constitué le support de l'activité commerciale humaine, et c'est en suivant les côtes marines que les explorateurs ont réalisé les plus anciennes cartes géographiques dessinées hors échelle à l'époque et qui comportaient le relief des littoraux. Nous pouvons même avancer que c'est grâce au progrès accompli par la suite dans le dessin à l'échelle des reliefs littoraux que la découverte du monde s'est accomplie.

Christophe Colomb et la découverte du nouveau monde en sont un exemple connu.

Les activités commerciales ont ensuite encouragé les hommes à installer leurs activités industrielles et manufacturières directement sur le littoral afin de faciliter les échanges et limiter les temps de déplacement, mais c'est à partir de cette étape que le tourisme a commencé à s'accroître sur le littoral sous l'effet d'une double polarisation : Celle de la mer en premier et des pôles commerciaux et industriels ensuite.

L'appel du large a poussé l'homme moderne à se diriger périodiquement vers la côte en quête d'évasion, de bien être quand ce n'est pas pour une nécessité de survie. Etre sur le littoral et contempler le large procure une sensation de liberté, de vide et d'horizon ouvert, d'où l'impression d'isolement de toute présence humaine et la sensation de paix interne qu'elle procure.

La population mondiale est passée de 2295 millions d'habitants en 1940 à 5 384 millions en 1990, soit +135% en 52 ans. Elle a donc approximativement doublé en un demi-siècle. Et le taux de départ en vacances suit le rythme : 58% des français par exemple ont pris le départ pour des vacances en 1988, contre 76 % pour les Suisses.³⁷ « L'ouverture sur la mer est l'un des poumons par lequel respire le monde urbain moderne »³⁸.

Pour Chapoutot [9], « La littoralisation commune à l'ensemble méditerranéen est un invariant spatial" et ni l'internationalisation des économies, ni la protection de l'environnement ne modifieront en rien l'importance du tourisme en Méditerranée dont la motivation première est et

³⁶ Encyclopaedia Universalis 2003

³⁷ P.Escourrou, Tourisme et environnement p: 5

³⁸ P.Saint Marc, Commission d'aménagement de la côte Aquitaine,

restera balnéaire, en particulier celle de la demande nationale qui se développe rapidement dans les pays du Sud ».³⁹

Toutes sortes de rapports, d'études, de projets et de réalisations ont prospéré en matière d'aménagement touristique, et se classent, selon Cazes [8] «en considérant deux dimensions: le temps (structure temporelle) et l'espace (structure spatiale)»⁴⁰, les deux étant déterminés par l'**environnement** du projet et de la technologie à utiliser pour sa réalisation.

- Le temps:
 - Le court terme, sur les périodes d'un ou deux ans en fonction du programme d'investissement, et dans un cadre local.
 - Le moyen terme, de 3 à 6ans, pour couvrir des programmes d'investissements dans le cadre des plans nationaux et régionaux.
 - Long terme, sur les périodes de 10 à 25 ans, dans le cadre d'une planification stratégique.
- La structure spatiale: **prend des dimensions complexes aussi bien géographiques que socio-économiques, et selon la typologie de l' OMT, nous distinguons :**
 - L'aménagement des sites balnéaires et des sites de montage à des fins touristiques allant jusqu'à l'exécution et la gestion;
 - L'aménagement de parcs nationaux et de réserve et des sites historiques et archéologiques;
 - L'aménagement de stations thermales et climatiques a des fins thérapeutiques et touristiques, jusqu'à la réalisation et la mise en place.
- **Les objectifs:** les objectifs d'aménagement touristique sont « des règles de décision pour guider un développement et rendre un processus de transformation des ressources le plus efficace possible, comme il est nécessaire que les objectifs soient mesurables et accessibles»⁴¹et programmée dans le temps.
- **Les étapes suivies :** On distingue quatre phases dans l'approche PASOLP (Product Analysis Sequence for Outdoor Leisure Planning) pratiquée par les experts de l'OMT :

³⁹ Jean Mehdi Chapoutot Chargé des études d'aménagement touristique Office National du Tourisme Tunisien Agence Foncière Touristique Tunis - Tunisie

⁴⁰ L'Aménagement Touristique, G.CAZES, R.LANQUR et Y.RAYNOUARD, Presse Universitaire de France, éd: Que Sais Je, 4^e éd. P: 10.

⁴¹ Ibidem, p 14.

- Phase A : enquêtes et analyses;
- Phase B : politiques touristiques et flux prioritaires;
- Phase C : Plan directeur et mise en oeuvre;
- Phase D : impacts socioéconomiques et environnementaux.

Il est évident que ces phases sont largement dépendantes de la politique du moment à l'échelle du pays et peuvent subir une adaptation selon la nature besoins locaux.

Mais l'aménagement est devenu très complexe et nécessite des banques de données, un suivi d'observation, l'écoute de la mémoire collective, l'analyse permanente du terrain et son fonctionnement initial ainsi que ses réactions.

1.4 DU TOURISME DE MASSE AU TOURISME DURABLE SUR LE LITTORAL

Le littoral étant la zone qui marque la limite entre les biotopes⁴² terrestres et marins (voir photo2), cette limite est doublement affectée par l'action de l'homme à travers le développement mal planifié du tourisme destructif pour la beauté naturelle du littoral, la dégradation des plages par érosion et, en conséquence, la rupture des équilibres déjà sensibles des écosystèmes.



Photo 2 : vue générale du littoral marseillais France. (Source : AFIT)

Le Littoral comprend une zone spécifique qui fait l'objet de mesures de protection et de valorisation, dénommée zone côtière, qui comprend :

- Le rivage naturel,
- Les îles et les îlots,
- Les eaux intérieures maritimes,
- Le sol et le sous-sol de la mer territoriale.

⁴² Terme désignant l'habitat naturel des espèces marines ou terrestres.

Les caractéristiques du tourisme balnéaire sont déterminées par celles de la zone touristique maritime qui comporte généralement trois sous zones distinctes qui sont la côte, les plages et les stations balnéaires.

Les plages se distinguent des zones intérieures par le fait que la nature que l'on trouve dans l'arrière pays se prolonge sur la côte, certains éléments cessent cependant d'exister dès qu'on atteint le rivage.

C'est en fait parce que les contraintes du milieu marin sont déplacées vers le milieu littoral qu'il est plus fragile que le milieu montagnard et plus sensible aux atteintes de l'homme et de ses installations qui peuvent lui être fatales.

Dans son ouvrage « tourisme et **environnement** », Escourrou [22] développe les principales contraintes du milieu littoral qui peuvent se classer dans l'ordre d'impact décroissant comme suit :

A Le climat :

Se distingue sur la côte par la ressemblance avec celui qui existe au large, entre 10 et 40 km

Les conditions climatiques commencent à se modifier progressivement sous l'influence du sol mais les températures y restent plus égales et l'atmosphère plus humide et plus exposée au vent qu'à l'intérieur des terres et la pression influencée par la présence d'anticyclones et de dépressions plus ou moins durables.

L'été, la caractéristique principale du climat sur la côte est la fraîcheur des températures par rapport à celles de l'intérieur. La douceur des températures vient précisément de la présence de l'eau. Les précipitations aussi y sont généralement moins fréquentes qu'à l'intérieur, les quantités de pluie allant en augmentant depuis les côtes vers l'intérieur. Quand on sait la préoccupation des touristes au sujet du nombre de jours de pluie, il y'a intérêt à l'inclure dans certains indices touristiques de bioclimatologie humaine. La principale caractéristique des côtes reste tout de même la présence des brises marines.

B La végétation :

La végétation en bordure de mer, quoique exposée aux conditions défavorables du vent et de la salinité, sait s'adapter au milieu. Elle profite de la présence de l'humidité mais subit quelque dommage sous l'effet des vents dominants, particulièrement l'hiver, et de la projection de l'eau salée de mer qui n'est pas conseillée dans le cycle de photosynthèse.

Les précipitations plus indigentes que dans l'arrière pays sont la source d'approvisionnement en eau de la végétation côtière pendant et en dehors de la saison arrosée.

Les différentes composantes du tourisme vert sont intéressantes à l'égard de l'écotourisme et du tourisme sur le littoral.

Pour l'AFIT [56], Le voyageur vient s'imprégner de la campagne, par la nature de la démarche du visiteur; et par l'ancrage territorial et identitaire. Il veut être immergé dans un paysage rural et accueilli par ses habitants: repas à la table familiale ou à la ferme, location d'une chambre chez l'habitant ou d'une maison ancienne réhabilitée, achat de produits du terroir... Il cherche à goûter aux paysages préservés, connaître et partager les traditions locales.

Quelles que soient les formes empruntées, le tourisme vert a pour fondement même le territoire rural et ses habitants. Le tourisme rural ne peut se développer en dehors de la participation active de la population locale, ni dans un territoire sans identité ou sans patrimoine.

C Le relief et les eaux :

Escourrou [22] considère que l'action des vagues sur le littoral sculpte d'une manière irréversible la côte par le va et vient des vagues qui peuvent exercer jusqu'à 30 tonnes par mètre carré sur les roches aboutissant à deux formes d'ablation : la falaise et la plate-forme d'érosion littorale.

Il définit la plate-forme d'érosion littorale comme une banquette entaillée dans le relief littoral et qui précède généralement la falaise. « Elle est constituée de sillons, crêtes, cuvettes ou chicots rocheux avec des mares. C'est le raclage par les mares dans le mouvement de va et vient qui les crée », il précise que ces côtes rocheuses se rencontrent surtout dans les hautes altitudes ou l'altération des roches est plus rapide et qu'à contrario ; la côte basse et sableuse se caractérise par la réception d'éléments de petite taille, du grain de sable au galet et au bloc formant des plages de pente plutôt faible.

Escourrou [22] distingue les côtes à mangrove des côtes coralliennes par la différence qui existe dans l'envasement par les fines particules qui caractérisent la formation forestière amphibie ;

Ces éléments du relief côtier ont un point en commun : être en contact avec l'eau de mer qu'il considère comme la plus complète de toutes les eaux à tel point qu'elle a été baptisée dans les traités de médecine « eau chlorurée sodique forte »

D L'adaptation à l'environnement côtier

Même si certains visiteurs trouvent le climat marin énervant de monotonie et à cause du vent par rapport à l'intérieur, force est de reconnaître que l'environnement côtier a ses avantages tels que les cures contre certaines affections ou le traitement anti-rachitique.

L'énorme avantage reste cependant la température douce et clémente et le faible écart entre les températures d'été et d'hiver qui y est très faible.

L'amplitude diurne est elle aussi très avantageuse à tous ceux qui veulent éviter le stress ou se soulager d'insuffisance respiratoire comme les asthmatiques car, contrairement aux idées reçues, l'air marin est aussi pur que celui des montagnes et beaucoup moins contraignant⁴³.

Ainsi, l'homme trouve son bien être en bord de mer grâce au bienfait du climat et à la richesse de l'eau de mer et c'est ce qui explique l'implantation de certains projets sur la côte ou l'envoi de jeunes lycéens en colonie sur le littoral pour stimuler leur appétit après une année de dur labeur.

L'exposition aux radiations solaires est aussi un autre facteur de bienfait du climat marin. L'héliothérapie était encore utilisée entre les deux guerres, notamment pour les enfants rachitiques et la thalassothérapie ne cesse de prendre de l'avance dans le secteur du tourisme environnemental pour les soins corporels prodigués parallèlement au séjour sur la côte d'où d'ailleurs l'intérêt croissant pour ce genre d'équipements qui utilisent une eau raménée du large, donc sans polluants, à laquelle on associe des algues, et qu'on ramène à une température de 35 à 37 ° afin qu'il y ait une bonne pénétration des ions.

En dehors du simple bain de mer, les soins de thalassothérapie ressemblent à ceux des stations hydrominérales et comprennent :

- Le bain en piscine d'eau de mer chauffée avec comme particularité en Allemagne la piscine avec des vagues, déclenchées à intervalles réguliers ;
- Le bain d'algues (algotérapie)
- Les applications de boue marine chaudes (fongothérapie ou pélothérapie) ;
- Les douches, plus particulièrement les douches au jet et les massages ;
- Les soins annexes : bain de sable comme on en voit sur la côte italienne de l'Adriatique. »⁴⁴

⁴³ Ibid. p:73.

Nous voyons bien que le climat côtier et le milieu marin participent au bien-être de l'homme par le biais de ce qu'on appelait jadis le tourisme de santé, qui utilise les capacités du milieu naturel marin pour mettre l'homme en harmonie avec sa nature.

C'est ce même facteur, en plus de celui de la présence du soleil, qui préside à l'implantation des stations balnéaires en bord de mer. Le seul facteur désagréable étant la présence du vent, qui, d'un autre côté fait la joie des amateurs de sport à voile ou de windsurf.

« A une échelle plus fine, au stade de la maison, l'habitat des hommes s'est lui-même adapté aux conditions jugées néfastes. C'est toujours le vent qui constituait jadis l'élément le plus défavorable »⁴⁵

Ces conditions d'adaptation diffèrent d'un site à l'autre et exigent des mesures de protection particulières.

Une des solutions au problème de l'exposition aux vents dominants reste le choix de haies végétales constituées de plantes particulièrement résistantes à l'action de l'air marin chargé de sel. Ces haies doivent pouvoir résister au vent fort qui s'y projette du sol et cause une accélération du phénomène d'évaporation. Le choix pourrait porter sur des landes constituées de buissons de petits arbustes tels qu'ajoncs, chêne vert, rabougris, genêts etc.

La pratique naturelle la plus courante consiste à édifier de petits murets de pierre ou des clayonnages et les arbres sont ensuite plantés à leur abri.

Le terrain aussi joue un rôle très important dans l'attractivité touristique. Il est clairement admis que les côtes rocheuses et escarpées sont plutôt fréquentées par des amateurs de pêche que par les touristes pour la difficulté d'accès. Parfois, des aménagements naturels sont taillés dans la roche pour faciliter l'accès mais cela n'attirera pas pour autant les touristes qui détestent avoir à porter des chaussures en bord de mer et préfèrent les plages sableuses qui sont plus conviviales et plus douces à fréquenter.

Sur certains terrains la pente est tellement douce qu'on y avance loin avant de pouvoir plonger dans l'eau.

⁴⁴ Escourrou, op.cit, p 75.

⁴⁵ Ibid. p : 76.

E LE MICROCLIMAT

Il est évident que le littoral est aussi très apprécié en raison de son microclimat très différent de la montagne, même si sur le plan de la différenciation, les moyens d'étude soient à peu près les mêmes.

Les médecins et les tour-opérateurs conseillent généralement telle plage ou tel endroit à tel autre non seulement par l'aspect de son équipement ou services mais aussi pour son exposition aux divers facteurs climatiques. Il arrive même que des plages soient préférées parce que le microclimat qui y règne est propice à la baignade, d'autres parce qu'elles sont protégées des vents dominants et telles autres favorisées par un taux d'évaporation et une humidité relatifs.

Si les microclimats sont ainsi mis en avant pour faire ressortir la différence entre endroits tempérés ou verglacés, froids ou exposés aux vents chauds et tout le toutim, c'est que « L'étude des microclimats sur la côte met en évidence essentiellement des différences de température : depuis le bord de l'eau, endroit le plus frais en été, l'échauffement s'opère à raison de deux à trois degrés jusque sur la promenade du front de mer ; les parasols constituent de bons abris »⁴⁶

L'effet recherché en bord de mer est l'écart entre l'intérieur d'une construction en bord de mer et l'extérieur, la proximité de l'eau offrant jusqu'à 4,5° d'écart, qui explique le rush sur les plages lors des sursauts de chaleur durant les mois de juillet et août.

F LES MODIFICATIONS SUR LE LITTORAL

Il n'est pas étonnant de voir l'espace côtier aussi dégradé dans certains pays émergents, dont l'Algérie, Le littoral étant la Mecque des touristes en été. Ce milieu fragile et très sensible n'est pas en mesure de résister longtemps à la pression des foules d'où la nécessité et l'obligation d'un aménagement intégré en rapport avec la demande exprimée à travers les flux touristiques en parallèle avec des mesures de taxation quand ce n'est pas la réglementation des entrées pour les zones jugées trop sensibles à l'anthropisation afin de limiter les agressions.

Les modifications qui touchent le littoral du fait de l'activité humaine, notamment par l'activité touristique, viennent des résidences secondaires et les résidents retraités mais aussi des différentes formes d'infrastructures touristiques (voir tableau 2) et se manifestent sous forme de constructions disparates ou de chalets, de huttes, voir même de tentes sur les terrains de camping.

⁴⁶ Ibid. p: 80.

L'homme n'est cependant pas le seul mis en cause dans la détérioration du littoral. Des phénomènes naturels tels que les vents et les dunes de sable sur la côte ont eux aussi leur impact particulier sur le littoral et méritent toute notre attention lors de l'étude d'impact sur l'environnement.

La modification du paysage littoral par le vent et les dunes de sable a, pour rester dans l'exemple français, nécessité au niveau des Landes de Gascogne, dont la population a, selon Escourrou [22], commencé dès le XVII^e siècle à procéder au reboisement des zones côtières menacées par les dunes de sable. L'impératif initial pour les habitants était de se protéger contre cette menace venue de la mer, alors que maintenant le touriste y voit un espace d'une particulière attraction.

Le même cas est observable au niveau des villes méditerranéennes et Européennes donnant sur la mer ou l'océan, lesquels se prémunissent contre les menaces du vent du nord en fixant les dunes à l'aide de plantes d'Oyat, plante au réseau de racines superficielles ou rhizomes, associés à la disposition en écran brise-vent de rangées de pin maritime ou de palmier qui ont l'avantage de changer agréablement le paysage côtier.

A ce niveau, nous notons que le tourisme vert n'est pas une spécificité du tourisme urbain, mais beaucoup de paysages urbains gagneraient à être ruralisés, non seulement pour embellir la cité, mais pour introduire la notion d'équilibre écologique et de bien être vert au cœur de la ville. C'est selon les spécialistes en **environnement**, l'objet de la prochaine bataille pour les écologistes et le défi écologique à venir pour nos cités.

Ce défi semble être encore plus difficile qu'il n'était il y'a quelques années en raison de l'avancement du phénomène d'érosion et des changements climatiques qui affectent la planète sous l'effet de modes de vie peu économes à l'égard des ressources naturelles et peu enclines à la conservation des espèces animales et végétales dans toute leur variété.

Le phénomène El-ninio⁴⁷ est en train de menacer les espaces littoraux mondiaux par la faute d'un mode de consommation incompatible avec la durabilité de la vie sur terre et affectant au premier degré l'eau côtière.

Des villes comme Venise en Italie ou Saint-Michel en France sont tout simplement menacées de disparition sous nos yeux par le double effet des pollutions et de la remontée des eaux.

⁴⁷ Terme Espagnole signifiant l'enfant, appellation donnée au phénomène météorologique provoquant des cyclones d'une forte intensité souvent accompagné d'énormes précipitations, causant beaucoup de dégâts par inondation.

La grande question est donc de savoir comment faire face au manque d'eau potable qui, à côté de l'énergie, seront les deux denrées les plus recherchées et les plus rares, certains analystes allant jusqu'à considérer que les prochaines guerres auront pour cause la rareté de l'eau potable.

L'homme, dans son combat perpétuel contre les caprices d'une nature hostile, essaie de se protéger contre ses dangers en apportant des améliorations aux sites naturels afin d'enrayer la détérioration des eaux côtières et en même temps limiter les pollutions.

Force est de constater que ses réalisations n'ont pas toujours eu toute l'attention nécessaire à l'égard du cadre naturel ou artificiel existant et aboutissent à plus de pollutions, dont celle visuelle, et un manque d'harmonie sur les sites d'implantation.

Même si l'image mentale que nous projetons des villes côtières est généralement celle des villages de pêcheurs construits avec de la pierre locale et limités en hauteur à un ou deux étages, il se trouve que ce n'est pas le cas de figure qui fait tache d'huile de nos jours.

En effet, en matière d'architecture, Le dilemme est loin de trouver son épilogue lorsqu'il s'agit de construire sur la côte, car nous sommes en présence de deux volets différents qui se disputent l'harmonie avec la côte : Constructions style villages de pêcheurs avec leurs rues étroites et sinueuses contre constructions modernes hautes, style tour, ou basses et rectilignes, style barre ou dispersés du genre marinas ou hôtels ghettos ; huttes etc.

La disposition des rues dans ce genre de sites ne se prend pas à la légère et la hauteur limitée parsemée de végétation ne se faisait pas au hasard, bien au contraire, l'objectif premier de ce genre d'aménagement est de faire face aux éléments fâcheux du climat.

«Les activités humaines, pêche ou transport par mer, avaient su s'adapter aux contraintes climatiques : Il n'était possible d'établir un port que dans un site bien abrité, c'est le cas dans les exemples cités plus haut : Le port regarde vers le nord et est abrité vers l'ouest par une étendue de terre plus ou moins vaste. Un chenal permet d'accéder à la mer : Il ne pouvait être question d'utiliser la côte face à la mer, qui était soit abrupte, soit constituée d'anses sableuses. Même au temps où les barques étaient tirées sur la plage, le site était dangereux à la mauvaise saison : Vent violent, forte houle. De la sorte, les ports ne regardent pratiquement jamais vers le vent le plus fréquent et le plus fort : C'est le cas pour Tanger, Oran, Alger »⁴⁸

L'architecture sur le littoral pose ainsi le problème du choix d'abord du site propre à l'implantation touristique, c'est à dire le site qui causerait le moins de problèmes d'accessibilité

⁴⁸ Escourrou ; op.cit ; pp : 84-85.

et d'exposition aux différents éléments climatiques et ensuite le site qui offrirait les meilleures conditions possibles de vie, d'emploi et de durabilité environnementale.

Comme nous l'avons signalé précédemment, il ne s'agit pas seulement d'offrir des lits pour des touristes mais de construire pour le long terme et en associant matériaux locaux amis de la nature avec l'utilisation la plus écologique possible.

A cet effet, un soin particulier, partout et chaque fois que le choix s'offre, doit être accordé au choix du site, car tout est basé sur le sol et il ne sert à rien de chercher l'excellence dans le domaine de la haute qualité environnementale quand l'infrastructure repose sur un sol pollué. Notons qu'avec les recherches actuelles dans le domaine de l'assainissement, l'emploi de produits innovants pour la dépollution des sites, tel que le silicate de Soude alcalin, en même temps qu'ils assainissent le sol lui évitent une contamination ultérieure.⁴⁹

Mais les modifications les plus significatives sur le littoral restent celles faites par la main de l'homme.

En effet, que ce soit pour se protéger, habiter ou pour ses loisirs, l'homme aménage, remodèle et façonne selon ses désirs et ses moyens, l'espace littoral :

- POUR SE PROTEGER CONTRE LE VENT: L'homme utilise les barrières végétales telles que le pin, le palmier ou le cyprès, arbres connus pour leur résistance aux conditions climatiques difficiles. Des dispositions spéciales sont utilisées au plan de la ville dans le cadre du génie portuaire notamment, pour disposer des rangées d'arbres le long du front de mer afin de briser l'élan du vent ou de disposer les rues perpendiculairement à la direction des grands vents.
- POUR SE PROTEGER CONTRE LES VAGUES : Là aussi c'est le génie portuaire qui est mis à contribution pour disposer des digues dont les fondations sont à une profondeur suffisante pour éviter le déferlement de la houle sur le soubassement et dont la paroi constitue un écran sur lequel la houle s'écrase totalement.
- POUR PROTEGER SON HABITATION : L'homme prend ses dispositions pour que celle-ci soit conçue pour résister aux différents éléments naturels dont les tremblements de terre et le vent. Il veille à ce qu'elle ne soit pas exposée aux vents dominants, en choisissant une

⁴⁹ Le silicate de soude alcalin, sous forme cristallin ou liquide, fabriqué en Algérie comme matière première pour les détergents, a plusieurs utilisations sur le plan environnemental qui en font un produit écologique de choix.(source : www.africaver-dz.com).

hauteur moyenne lui permettant d'être encadré par les arbres. Il veille aussi à assurer un maximum d'éclairage et un optimum d'ensoleillement pour éviter les maladies allergiques dues aux acariens et autres moisissures trop fréquents sur le littoral.

– POUR PROTEGER ET DEVELOPPER L'ENVIRONNEMENT TOURISTIQUE:

Le village traditionnel côtier, bien que très ancien, est en train de devenir un modèle d'architecture qui concilie la construction avec son environnement.

En effet, la tendance en matière de conception des ensembles touristiques s'inspire largement des caractéristiques architecturales propres aux villages touristiques traditionnels.

Escourrou [22] considère qu'aujourd'hui, dans bien des cas, le village traditionnel côtier, de pêcheur ou non, sert de modèle à l'architecture des nouvelles réalisations qui ne sont pas de grands ensembles : On imite la petite maison, avec sa forme, ses décorations, parfois ses parements de bois, souvent aussi ses couleurs. On crée ainsi de toutes pièces un village ancien.

Dans d'autres cas, on conserve un village ancien, on essaie de lui maintenir son apparence typique, de cette façon, bien des villages ont été intégrés dans la vie touristique moderne.⁵⁰

A ce titre, l'écotourisme est une forme de tourisme qui milite pour un développement durable des ressources touristiques rares, car :

1. L'écotourisme atténue les retombées négatives sur l'**environnement** naturel et socioculturel.
2. Il rallie toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles présentes dans les zones naturelles.
3. Il comporte et exige une certaine mesure d'éducation et de concertation pour une meilleure sensibilisation.
4. Il est généralement organisé pour des groupes restreints par de petites entreprises locales spécialisées mais certains opérateurs organisent, gèrent ou commercialisent des circuits écotouristiques, habituellement pour de petits groupes.
5. Il favorise la protection des zones naturelles et des écosystèmes:

⁵⁰ Escourrou ; Op.cit ; pp 86-87.

- En créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales, à partir des activités liées à la protection ressources naturelles.
- En faisant davantage prendre conscience aux habitants locaux comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.
- En offrant des avantages économiques aux populations d'accueil ainsi qu'aux établissements et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles;

Le concept d'écotourisme, qui est synonyme de développement touristique durable, est une alternative écologique pour un tourisme responsable qui a pour stratégie de participer :

- A la protection du patrimoine naturel et culturel des communautés locales tout en améliorant leur niveau de vie ;
- A une meilleure concertation et intégration des communautés locales (participation aux bénéfiques, répartition équitable des tâches, gestion responsable des infrastructures, etc.) ;
- A une évaluation des coûts des actions ainsi que leur impact économique, environnemental et social et des bénéfiques attendus ;
- A une intégration des activités touristiques et des infrastructures aux conditions environnementales locales ;
- Au choix des actions importantes basées sur une stratégie qui favorise le développement durable tant du point de vue environnemental qu'économique et social ;

Le tourisme acceptable suit un processus qui permet le développement sans la dégradation ou l'épuisement des ressources qui ont permis ce développement et refuse le scénario de l'inacceptable. C'est dire que l'écotourisme est en somme un tourisme responsable.

Quelle que soit l'expression employée, elle est synonyme de la prise de conscience que la terre a des ressources limitées et que dans le tourisme, comme dans d'autres secteurs, il existe des limites au développement, quels que soient ses bénéfiques économiques.

La notion de tourisme responsable ne s'applique pas seulement aux projets touristiques de petite échelle, mais aussi dans des régions où le tourisme occupe une place prépondérante⁵¹.

Pour les besoins d'une étude portant sur le marché de l'écotourisme en France, un additif a été demandé aux tour-opérateurs : « Au-delà de l'appréciation et de l'observation de la nature, il implique de la part du tour opérateur et de ses clients un certain degré de responsabilisation par

⁵¹ Industrie du tourisme, Encyclopédie Microsoft Encarta 2001

rapport à la destination visitée, un respect des sites et des cultures locales, un engagement, une implication personnelle, qui visent à minimiser l'impact des visites, à maximiser les retombées financières locales et à contribuer à la conservation et au développement durable de la région visitée. »⁵²

Selon l' AFIT [56], Il peut y avoir du tourisme de nature qui ne soit pas de l'écotourisme. Mais il ne peut y avoir de l'écotourisme qui ne soit pas durable.

Ce sont les formes de tourisme qui s'inspirent du développement durable et qui traitent :

A) De l'aspect scientifique ayant trait aux impératifs de :

1. conservation du patrimoine culturel et naturel des zones protégées,
2. préservation des sites visités,
3. mise en valeur des patrimoines par la sensibilisation continue et par la communication.

B De l'aspect social, notamment :

1. le respect des populations habitant les sites visités,
2. le respect des structures sociales et des modes de vie des populations, et leur participation dans le processus décisionnel.

C De l'aspect économique, en veillant à la répartition équitable des revenus par :

1. un profit partagé par l'ensemble des intervenants dans la mise en place de la chaîne écotouristique.
2. réinjection d'une partie des revenus dans l'œuvre de gestion et de sauvegarde des aires protégées.
3. promotion d'une nouvelle image des sites visités, plus rentable pour les opérateurs écotouristiques, et plus positive pour les gestionnaires. C'est donc un tourisme orienté vers un développement durable.

La grande différence entre tourisme environnemental et écotourisme réside dans le fait que le premier englobe la totalité des paysages et des pratiques environnementales du tourisme (figure 7) et s'intéresse à la protection et la lutte anti-pollution, tandis que l'écotourisme s'intéresse aux zones protégées de ces mêmes paysages sous un angle biologique et écologique.

Afin de comprendre le tourisme durable sur le littoral, une question primordiale se pose : Comment intégrer le développement durable dans l'aménagement touristique du littoral ?

⁵² Source : AFIT.

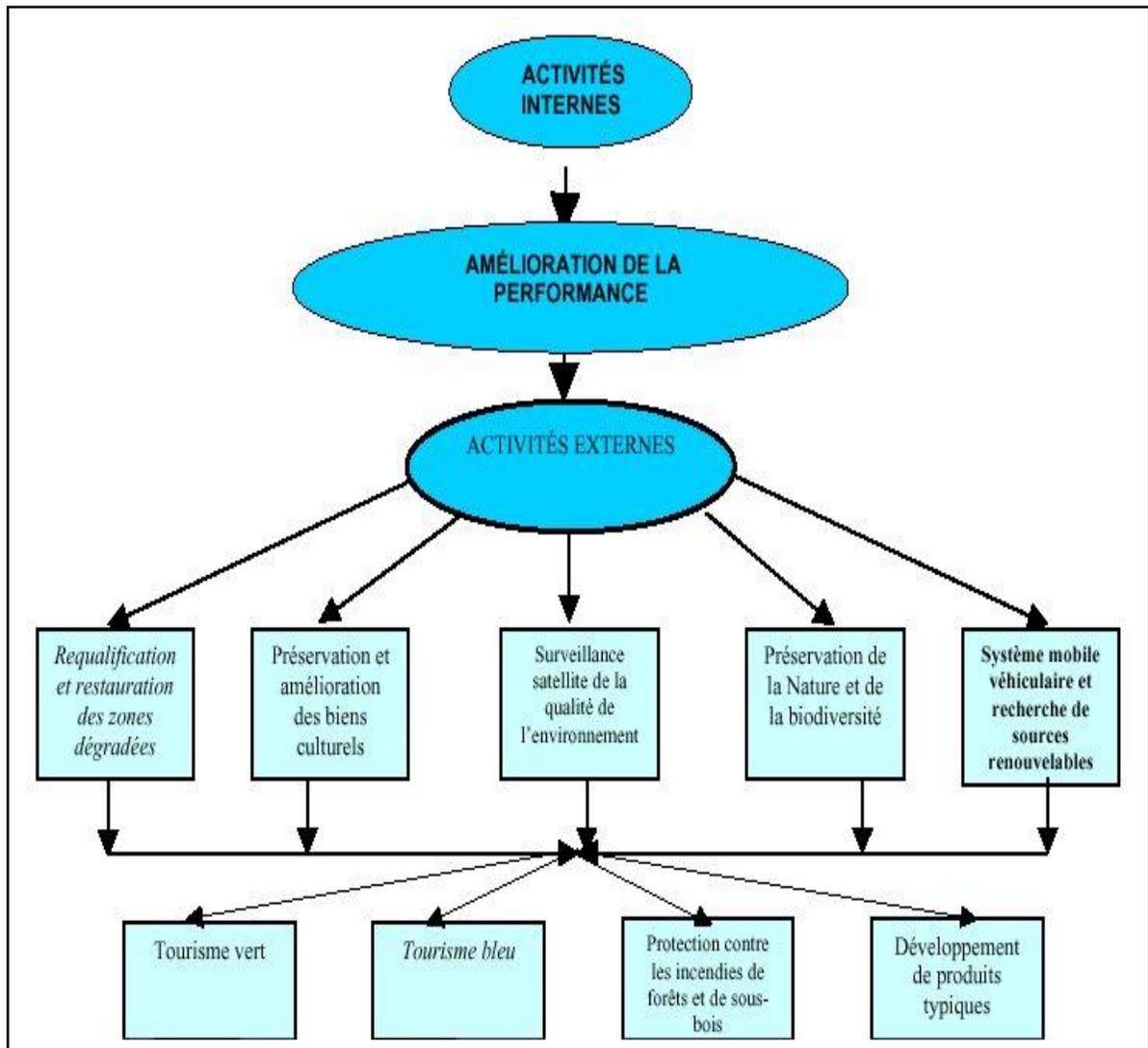


Figure 9: formes du tourisme et protection de la nature (source : AFIT⁵³)

Mieux organiser la fréquentation des sites touristiques et maîtriser de façon rigoureuse et permanente la croissance du bâti de quelque nature qu'il soit et opter pour un aménagement intégré, un tourisme plus réfléchi, répondant aux exigences du développement durable serait du tourisme durable. (Figure 9)

⁵³ AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique

1.5 COOPERATION ENVIRONNEMENTALE ENTRE LES PAYS MEDITERRANEENS

En raison de sa position particulièrement stratégique, de son climat doux, de son héritage culturel riche, la méditerranée est la première région touristique du monde ;

Selon Chapoutot [9], Ses régions côtières ne recevaient que 60 millions de touristes en 1970, mais elles accueillent actuellement plus de 150 millions de touristes et pourraient en recevoir 300 millions en 2025⁵⁴. Le tourisme, secteur incontournable dans l'économie des états riverains à la méditerranée, a connu un essor remarquable grâce à :

- La demande : "La littoralisation commune à l'ensemble méditerranéen est un invariant spatial" et ni l'internationalisation des économies, ni la protection de l'**environnement** ne modifieront en rien l'importance du tourisme en Méditerranée dont la motivation première est et restera balnéaire, en particulier celle de la demande nationale qui se développe rapidement dans les pays du Sud ;
- L'offre à l'hébergement : Avec l'établissement de la zone de libre échange, qui remet en cause la clause de la nation la plus favorisée, les industriels des pays du sud méditerranéen vont être confrontés à une rude concurrence internationale. Il est donc à prévoir que le secteur touristique, compte tenu de sa rentabilité, "investir dans le tourisme se présente toujours comme un bon placement", continuera à attirer les investisseurs ;
- Les pouvoirs locaux : La part importante de la taxe hôtelière dans les recettes communales.
- Coopération : 17 pays méditerranéens ont signé, à Barcelone en 1976, une convention pour la mise en oeuvre du plan d'action pour la méditerranée (**PAM**), sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'**Environnement (PNUE)**, avec pour objet principal d'endiguer la montée croissante des pollutions de cette mer dont la protection est devenue vitale pour l'économie et le développement des pays riverains.

Lancé depuis 1978, le PAM, outil d'étude prospective pour les littoraux méditerranéens, a pour objet de dresser un état de l'**environnement** littoral et assurer la protection à la fois de la partie marine et des zones terrestres du bassin méditerranéen.

⁵⁴ Source : Office National du Tourisme Tunisien.

En outre, depuis 1990, la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement ont combiné leurs efforts dans la région méditerranéenne avec le programme METAP (Mediterranean Environmental Technical Assistance Program)

Le Plan Bleu⁵⁵, a souligné que la coopération entre les pays de la région était un moyen de gérer le littoral (zones protégées et stations d'épuration), les zones urbaines (rejets d'eaux usées, réduction de la pollution de l'air et de la circulation automobile), les réserves d'eau et la mer (lutte contre la pollution causée par les navires, gestion des stocks de poissons); de préserver et d'étendre les forêts et de prévenir les feux de forêt, de minimiser les risques d'érosion, les tremblements de terre, les accidents en mer et les déchets toxiques. Une autre ressource importante, qui doit être protégée, est sans aucun doute le patrimoine des trésors culturels.

Le Plan d'Action pour la méditerranée (PAM), initiative soutenue par le Programme des Nations Unies pour l'**Environnement** (PNUE), est un programme basé sur la coopération. Actuellement, il implique 20 pays méditerranéens et de l'Union européenne.

Dans le cadre de cet effort de coopération, les pays méditerranéens sont concernés pour relever le défi de la détérioration écologique de la mer, des zones côtières et de l'arrière-pays et de lier gestion durable des ressources et développement, afin de protéger la région méditerranéenne.

Une importance particulière doit être accordée par les pays méditerranéens à la protection de leur **environnement** donc la protection de la mer et des zones côtières. Les principaux accords sont :

La convention de Ramsar (Ramsar, 1971), la déclaration des Nations Unies sur l'**Environnement** Humain (Stockholm, 1972), la *convention de Barcelone* (1976); La convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (Paris, 1972); la convention internationale de LOMI pour la Prévention des Pollutions causées par les Navires, amendée par le Protocole de 1978 (MARPOL 1973/1978), la déclaration des Nations Unies sur l'**Environnement** et le développement et l'Agenda 21 (Rio, 1992), la convention sur la diversité Biologique (Rio, 1992) et le Mandat de Djakarta (1995), adopté lors de la seconde Conférence des membres de la convention sur la diversité biologique.

⁵⁵ Autre appellation du plan d'action pour la méditerranée (PAM).

La *convention de Barcelone* (1976) pour la protection de l'**environnement** marin et des régions côtières en Méditerranée (amendée en 1995) constitue un tout par les six protocoles qu'elle comprend :

- Protocole « *immersion* » : Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (1976)
- Protocole « *situations critiques* »: Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (1976)
- Protocole « *tellurique* » : Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (1980)
- Protocole « ASP » et biodiversité : Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (1995)
- Protocole « *offshore* » : Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continentale, du fond de la mer et de son sous-sol (1994)
- Protocole « *déchets dangereux* » : Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination (1996)

Tous ces protocoles, ainsi que la *convention de Barcelone*, constituent le système dit de Barcelone dont le but est de réduire la pollution, de protéger le patrimoine naturel et culturel, d'assurer une gestion durable des zones côtières et d'intégrer l'**environnement** et le développement en faveur d'un équilibre naturel durable, y compris le phénomène touristique.

Le bassin méditerranéen (avec ses 47.000 Km de côte) recèle des richesses exceptionnelles, en valeurs naturelles et culturelles, caractérisant son potentiel touristique, marqué par une concentration aussi bien spatiale que temporelle.

Le tourisme durable, l'**environnement** et l'emploi ont été à l'ordre du jour d'une importante conférence internationale réunissant des spécialistes du tourisme, de l'**environnement** et des ressources humaines tenue à Berlin⁵⁶, à l'invitation du ministère allemand de l'**environnement** et de l'Agence fédérale de l'**environnement**, en vue de soutenir et de promouvoir toutes les

⁵⁶ (Allemagne) du 11 au 13 octobre 2000

initiatives européennes en faveur du développement des formes durables du tourisme, respectueuses de l'**environnement** naturel, culturel et humain et créatrices au plan local de ressources économiques et d'emploi.

Inscrite en droite ligne stratégique du Conseil de l'Europe dans le cadre de la campagne «L'Europe, un patrimoine commun», les travaux de la conférence ont apporté une contribution à l'intégration des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe dans les processus de développement touristique en Europe, tels que le respect de l'individu, le maintien de la cohésion sociale, le développement local, la préservation des cultures régionales et locales et de la diversité biologique et paysagère de l'Europe qui doivent, en effet, représenter des éléments essentiels dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques nationales et européennes du tourisme.

La diversité des intervenants représentant des institutions mondiales et Européennes ou des organisations et agences professionnelles du tourisme ainsi que les ministères concernés par le tourisme durable, l'**environnement** et l'emploi des pays européens, gestionnaires d'espaces protégés, spécialistes en matière de développement d'emploi, a permis, à l'issue de la rencontre, une déclaration finale avec des conclusions qui ont été adoptées par les participants qui ont notamment mis l'accent sur les questions de diversité biologique et paysagère, d'**environnement**, d'aménagement du territoire ainsi qu'aux manifestations qui marqueront la célébration de l'Année (Rio+n)

1.6 L'EXPERIENCE TOURISTIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPEENNE

1.6.1 CAS PARTICULIER DE LA GRANDE BRETAGNE

Cas particulier, car non incluse dans l'espace du bassin méditerranéen, la Grande Bretagne, berceau de la révolution industrielle, est un pays précurseur en matière de revendication patrimoniale. La politique de préservation du patrimoine côtier, parmi les plus anciennes en Europe, a été lancée pour faire face aux mutations négatives qui se sont manifestées sur l'ensemble du territoire mais qui ont concerné au premier degré l'espace littoral.

C'est ainsi que la National Trust s'intéressait à la protection de l'ensemble du patrimoine naturel mais l'espace littoral était le plus concerné étant donné que sa position ouverte sur la navigation maritime à l'époque de l'industrie portuaire était le fer de lance de la révolution industrielle.

L'aménagement des espaces littoraux en Grande Bretagne a concrètement commencé en 1944 après la prise de conscience de la nécessité de protéger certains territoires tout en facilitant l'accès aux touristes et vacanciers vers la mer. Il s'en suivit la création d'une commission chargée de l'achat et de la gestion d'espaces à protéger tels que les parcs nationaux et les réserves naturelles. Celle-ci fut remplacée en 1968 par la « countryside commission » dont la politique concernait autant l'aménagement foncier, la sauvegarde, la surveillance et la sensibilisation des visiteurs et dont les prérogatives plus étendues couvraient aussi bien la mise en valeur, la conservation de la beauté des paysages que l'encouragement à la création d'équipement de loisirs.

En 1972, Les Britanniques disposaient déjà de leur « heritage coastle »⁵⁷, dont la devise consistait à faciliter l'accès au patrimoine littoral selon 3 principes directeurs :

- Mieux vaut permettre qu'interdire.
- Mieux vaut convaincre que légiférer.
- Gérer sans acheter le foncier touristique.

Cette approche souple a fait beaucoup d'adeptes parmi les populations locales et a enclenché une dynamique nouvelle basée sur la participation effective des propriétaires fonciers, associations, agriculteurs et autorités locales et peut être considérée comme une expérience innovante en matière d'urbanisme participatif qui a permis d'atteindre des objectifs tels que :

- La réglementation par des textes officiels pour officialiser la souplesse de l'action.
- L'organisation de la société pour une gestion concertée, donc durable.
- Faire participer touristes, agriculteurs et amoureux de la nature à l'effet de sensibiliser en profondeur et le plus largement possible en direction des populations locales
- Le financement des opérations par des associations caritatives ou d'autres institutions officielles.

Cette expérience avant-gardiste a inspiré entre autres pays les états unis d'Amérique dont le rapport de la commission Straton « our nation and the sea » a donné naissance au « coastal zone management act » qui devint une loi fédérale en 1971 et comportait six principes fondamentaux :

- S'adapter en permanence aux modifications qui affectent les espaces littoraux.
- Préserver, développer et mettre en valeur les ressources naturelles de la zone côtière maintenant et pour les générations futures.

⁵⁷ Patrimoine côtier

- Encourager l'établissement de plans de gestion des zones sensibles exposées.
- Encourager la participation de tous dans l'acte de protection.
- Encourager la coordination entre les différents intervenants.

1.6.2 L'AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU LITTORAL FRANÇAIS

La France, à coté de l'Allemagne, a été très active dans le domaine de la préservation de l'**environnement** d'une façon générale et les questions liées au tourisme durable en particulier.

Le littoral Français s'étend sur un périmètre de 5500 kilomètres et compte plus de 1000 km urbanisés et près de 2000 km « mités ».

Pour faire face à l'urbanisation inquiétante du littoral⁵⁸ la France a vite fait de mettre en œuvre une série de mesures pour endiguer le phénomène.

Selon Panel [1], les fonctions qui se bouscuaient en mer n'ont nul besoin de s'y retrouver et il vaut mieux appeler littoral une bande de plusieurs kilomètres de largeur qu'une simple ligne de côte. De même que le principe de précaution devrait définir les bases d'un tiers naturel permettant de préserver les espaces naturels tels que dunes, marais, forêts ou terres agricoles.

La démarche suivie pour l'aménagement du littoral se basait sur un certain nombre d'objectifs visant à diversifier, hiérarchiser et protéger le littoral en parallèle avec la sauvegarde du patrimoine construit et naturel existant en le mettant en valeur avant de l'ouvrir au public et de le gérer en étroite collaboration avec les communes concernées.

L'autre objectif était la mise en place de politiques urbaines favorisant les loisirs et le cadre de vie tout en augmentant en termes de capacité, les possibilités d'accueil, et en développant les activités environnementales compatibles avec le littoral (voir figure n°13, p 70)

Pour répondre à ces objectifs, une batterie de mesures fut rapidement mise en œuvre dont la plus ancienne était la loi de 1960 qui protégeait le littoral par le simple droit de préemption.

Le rapport Piquard (voir préface) en 1972 mit fin aux lois ayant conduit à la modification des paysages et des activités des populations côtières.

La nécessité de mettre en place de nouvelles capacités d'accueil dans les régions déficitaires a conduit les décideurs à créer des commissions inter-ministérielles pour le suivi de

⁵⁸ 96% du littoral des Alpes-Maritimes sont urbanisés.

l'aménagement touristique sous toutes ses formes pour les régions de la côte Aquitaine et le Languedoc Roussillon que nous allons analyser en détail dans les pages suivantes.

D'autres mesures ont suivi et consistaient en:

- La réalisation de stations d'épuration pour l'assainissement et la lutte contre les pollutions telluriques.
- L'instauration des études d'impact sur l'**environnement**.
- La réalisation de Schémas d'aptitude et d'utilisation de la mer (SAUM)
- La réhabilitation des grands ensembles et sites nationaux par :
 - La mise en œuvre d'une directive pour l'aménagement national du territoire relative à la protection et à l'aménagement du littoral.
 - La mise en place du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, institué par la loi du 10/07/1975 en vertu de laquelle il était chargé de la sauvegarde de l'espace littoral, du respect des sites et de l'équilibre écologique.

En plus, un grand intérêt était accordé à l'application stricte du contenu des plans d'urbanisme en vigueur et notamment ce qui se rapporte au Schéma Directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et (SAUM) et ainsi furent couvertes l'ensemble des communes littorales par un Plan d'Occupation du Sol (POS) en même temps que la généralisation de l'obligation de l'étude d'impact sur l'**environnement** pour tout projet d'aménagement, qui doit nécessairement prendre en considération les orientations du SAUM et POS, les communes non couvertes par des POS étant réglementées par des Zones d'**Environnement** Protégé (ZEP).

Deux organismes importants sont responsables de l'élaboration et du suivi des études touristiques et de l'impact sur l'**environnement** : L'Institut Français de l'**Environnement** (IFEN) et l'agence française pour l'ingénierie touristique (AFIT)

« Le littoral est un impératif national auquel doit satisfaire toute décision d'aménagement »⁵⁹

L'intégration des préoccupations du développement durable dans le secteur du tourisme, a fait l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration des instruments d'urbanisme, notamment au niveau des villes côtières, étant donné que celles-ci subissent un double impact par leur position sur le littoral.

L'expérience Française, différemment du reste des pays de l'Europe, est innovante dans le sens où la démarche engagée est singulière, car elle est accompagnée d'une réforme profonde

⁵⁹ Extrait de la directive du 25 août 1979 relative à la protection et l'aménagement du littoral.

de la société et des instruments d'urbanisme ainsi que la publication d'un large éventail d'ouvrages traitant de développement durable et d'indicateurs du tourisme durable⁶⁰.

L'Originalité de la démarche française réside dans la désignation à plus haut niveau, comme recommandé par le sommet de Rio, d'un haut comité ministériel chargé du développement durable ainsi que la désignation d'une mission interministérielle chargée du développement durable du littoral désignée « Mission Littoral »⁶¹.

1.6.3 LE CAS PARTICULIER DU LANGUEDOC ROUSSILLON

« Préserver le capital environnemental » tel est le rôle confié à la « mission Littoral » Elle étudie aussi bien les questions liées aux espaces naturels, au rivage, aux étangs, que ceux des ports, des pôles urbains, des stations touristiques ou des espaces agricoles adjacents au littoral.

La mission a d'abord dressé un diagnostic de l'évolution de ces territoires, après avoir interrogé près de 180 acteurs de l'aménagement (collectivités locales, organisations syndicales, fédérations hôtelières et immobilières, associations, Conseil économique et social...) et capitalisé de nombreux travaux. La priorité de la mission était d'élaborer, en concertation avec ces partenaires, et pour vingt ans à venir, une stratégie de développement durable. Autrement dit, un développement qui préserve l'**environnement** tout en favorisant l'emploi de manière quantitative mais aussi qualitative.

- **Les enjeux d'aménagement :** Les enjeux d'aménagement du littoral gravitaient autour de l'objectif principal de cultiver le capital environnemental et d'optimiser son potentiel d'emplois et faire face à l'érosion des plages.

La qualité des milieux naturels est un facteur déterminant pour de nombreux secteurs d'emplois du littoral: la pêche et la conchyliculture, la filière nautique et les activités sportives ou du domaine de la santé mais aussi et surtout le tourisme.

Toutes ces filières professionnelles doivent être soutenues et structurées, en particulier celle du tourisme.

⁶⁰ G. Dubois DES INDICATEURS POUR UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU TOURISME FRANÇAIS travail réalisé par le laboratoire ERMES IRD. au profit de l'Institut Français de l'Environnement(IFEN) site web : www.ifen.fr

⁶¹ La « Mission Littoral » a été créée en juillet 2001 par le Comité interministériel d'aménagement et de développement durable du territoire en France. Géographiquement, elle concerne tout le littoral du Languedoc-Roussillon.

Actuellement, l'hébergement touristique est proposé par de nombreux petits propriétaires privés qui sont rarement déclarés et par conséquent ne génère pas d'emplois.

Concernant les commerces de détail, la généralisation des baux précaires limite leur ouverture à la haute saison et engendre un emploi saisonnier peu qualifié. Enfin, la région du Languedoc Roussillon sera certainement confrontée au problème de l'augmentation du prix du foncier qui risque de devenir problématique pour les ménages à revenus modestes vu qu'il sera difficile de trouver un logement en raison de la poursuite de la croissance démographique⁶²

o **Les solutions de la mission littorale :**

Il est évident que le souci de la mission était de protéger le territoire en créant des emplois. Elle a donc préconisé un développement plus exigeant, en professionnalisant les filières économiques et en structurant l'urbanisme au service du tourisme, qui peut produire davantage d'emplois de qualité à travers une saison élargie, une offre immobilière mieux gérée dans la filière professionnelle, de véritables baux commerciaux, un travail avec des groupements d'employeurs et une offre de logements accessibles sont quelques-unes des pistes pour développer et pérenniser les emplois touristiques. Certains secteurs, comme l'hôtellerie de plein air, sont en pleine évolution et sollicités par les clientèles allemande et hollandaise qui sont présentes dès le printemps et ont une forte demande de confort et de services.

« La rénovation des stations touristiques est une de nos principales pistes de travail. Il n'est pas question d'aider les propriétaires à moderniser un hébergement pour qu'ils ne fassent qu'un saut dans le circuit officiel et retournent rapidement dans l'économie souterraine. Il faut aider la filière d'hébergement à s'organiser, en développant une offre labellisée. Il nous paraît important de mieux utiliser ce patrimoine immobilier pour proposer à la fois un hébergement touristique et développer l'habitat permanent. La présence d'habitants toute l'année permet de faire fonctionner les commerces et donc d'élargir la saison. En même temps, cela résout le problème d'accès au logement pour une partie de la population. »⁶³

La mission travaille aussi sur d'autres pistes environnementales pour améliorer la qualité du littoral. Une de ces pistes est la réflexion engagée sur la place de la voiture dans les espaces proches du littoral. Autant pour les habitants permanents que pour les touristes, le développement des transports en commun et des pistes cyclables est nécessaire.

⁶² La population augmente de 20000 habitants chaque année.

⁶³ Entretien avec Claude Allet, Mission Littoral : Réponse à la question « Quel est le rôle de la Mission Littoral ? »

Concrètement, la « mission littoral » a mis en œuvre un **Plan de développement durable du littoral (PDDL)** dont l'avant projet a d'abord été validé, dans ses grandes lignes par le Conseil de développement du littoral réuni le 31 octobre 2002.

Il a été ensuite approuvé par le Comité Interministérielle d'Aménagement et de Développement du Territoire du 13 décembre 2002 qui a arrêté différentes mesures spécifiques. Le programme d'action du Plan de développement durable du littoral correspond à un investissement estimé à 306,5 millions d'Euros sur la période 2003/2006⁶⁴ Ce plan vise non seulement à mobiliser les financements attribués dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et des fonds européens mais également des moyens complémentaires de la part des différents partenaires. Le plan se décompose en quatre volets indissociables et est guidé par une charte du développement durable cosignée par l'ensemble des intervenants sur le littoral partageant le même diagnostic, les signataires de la charte adoptent une même ambition et des principes d'action.

Ainsi, sur le plan des engagements, chaque partenaire signataire de la charte définit préalablement ses engagements pour 2004/2006. Afin que les signatures des deux documents (Charte et Engagement) soient simultanées. Ces engagements définiront une répartition des rôles en précisant la contribution concrète de chacun à la conduite des 15 programmes d'action fédérateurs du plan.

Plusieurs de ces programmes reposent sur la création de mesures nouvelles pour assurer leur financement non prévu dans le Contrat de Plan Etat Région.

Une dotation de 25,1 millions **de gestion intégrée du littoral** a, par exemple, été mise en place par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 13 décembre 2002 et servira à financer trois types d'intervention :

- L'aménagement foncier du littoral
- Les études d'aménagement paysager et urbain.
- La réhabilitation intégrée des sites côtiers et du rivage.

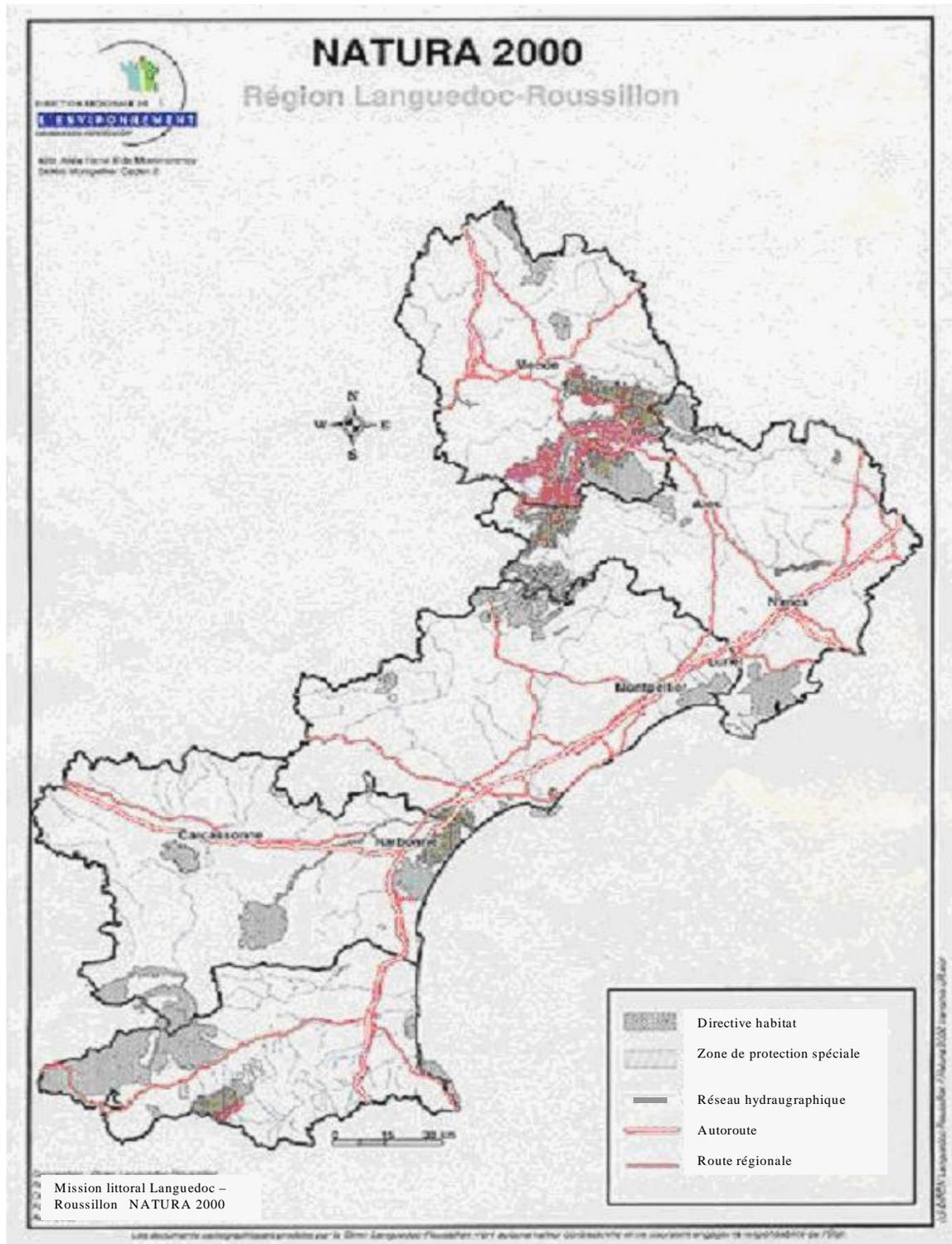
⁶⁴ Hors dépense relative aux réseaux et stations d'épuration

Le plan d'action pour le littoral français a inclus un programme en 15 points :

- I. Elaborer un schéma de mise en valeur du littoral ;
- II. Restaurer aménager et gérer les milieux marins et lagunaires ;
- III. Soutenir les acquisitions foncières pour la protection du littoral ;
- IV. Gérer durablement les espaces naturels ;
- V. Réhabiliter les sites emblématiques ;
- VI. Gérer l'évolution du trait de côte ;
- VII. Développer la plaisance et la filière nautique ;
- VIII. Maintenir et restaurer la compétitivité des ports de commerce ;
- IX. Structurer les filières touristiques et émergentes ;
- IX. Monter des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et d'amélioration de l'habitat ;
- XI. Intégrer le littoral dans des projets de Pays et d'agglomération ;
- XII. Construire un réseau maillé de pistes cyclables et voies vertes ;
- XIII. Concevoir et mettre en œuvre un plan qualité des plages ;
- XIV. Promouvoir la qualité urbaine et paysagère ;
- XV. Elaborer une charte de la communication.

Un comité d'animation et de coordination a été mis sur pieds, comme indiqué dans l'avant projet du Plan de développement durable du littoral, et s'occupe :

- D'animer la mise en œuvre du plan, en recherchant les synergies et en facilitant la résolution des difficultés.
- De suivre la mise en œuvre des engagements des différents partenaires ;
- D'organiser la mise en place des dispositifs d'évaluation ;
- De proposer tout ajustement ou mesure nouvelle au conseil du développement du littoral ou au Comité régional de programmation selon la nature du projet concerné ;
- De mettre au point les programmes d'actions coordonnées nécessaires à la réussite de certaines orientations ;
- De contribuer à capitaliser les connaissances et à favoriser les échanges d'expériences.
- De contribuer à valoriser les résultats et les projets initiés dans le cadre du Plan de développement durable du littoral pour enrichir les paysages littoraux (carte 1).



Carte 1 : Carte des potentialités environnementales de la région du Languedoc-roussillon
(source : <http://www.environnement.gouv.fr/Languedoc-roussillon/publication/litto/definit.htm> [85])

1.6.4 LE CAS DES ILES SEYCHELLES

Aux Seychelles, la nature est reine et l'**environnement** est surveillé de près à l'aide de plusieurs outils :

- Le Plan de Développement Touristique (PDT) s'intéresse particulièrement à l'**environnement**, une de ses sections concerne d'ailleurs l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) pour les projets touristiques.
- Des « EIE » pour l'Evaluation Environnementale dans le secteur du tourisme ont été réalisés en 1997, après la publication du décret sur les zones touristiques.
- Il existe aussi des « guidelines » pour la gestion de la zone côtière, la construction, la gestion des déchets solides et liquides...etc.

Cependant, deux remarques s'imposent :

- Ces « guidelines » n'incluent pas la définition de normes spécifiques,
- Le Comité de coordination du tourisme est supposé faire le lien entre les objectifs du tourisme, de la planification spatiale et de l'**environnement**, mais n'est pas opérationnel.

Ainsi. L'implantation des infrastructures touristiques ne suit pas totalement les recommandations du schéma d'aménagement qui a défini les zones touristiques.

1.6.5 LES OUTILS D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE EXISTANTS

o LA LEGISLATION EXISTANTE

- La Loi sur la Protection de l'**Environnement** de 1994, qui couvre les aspects Administration, Prévention, Contrôle, Evaluation des impacts, Mise en Application.
- Le Décret d'application sur l'Evaluation des Impacts de 1996, qui précise la loi de 1994, définit la procédure d'étude d'impact et les activités soumises à étude d'impact.

Ce texte prévoit aussi une classification, c'est-à-dire deux niveaux de procédure selon les types de projet :

- Projets de classe I : étude d'impact complète,
- Projets de classe II : étude d'impact simplifiée.

o LES « GUIDELINES » EXISTANTS

- Le Plan de Développement National de (1990-1994)
- Le Plan d'Aménagement qui comprend le Schéma Directeur et les Schémas de Détail par région.

- Le Plan de Gestion et d'Action Environnementale, dont le dernier concernait la décennie (1990-2000) 25 % des projets qui y ont été inscrits sont exécutés ou en cours.
- L'Atlas des Zones Sensibles de 1996 : il est très utilisé par les décideurs, car c'est le seul « guide line » à la fois thématique et géographique⁶⁵.
- Des « Guidelines » pour l'Evaluation Environnementale de 1997 par secteur d'activité constituent à la fois une analyse des problèmes environnementaux et un guide pour les opérateurs ou leurs consultants, et pour les décideurs.
- Le Plan de Développement Touristique de 1997, incluant l'évaluation des impacts environnementaux des projets touristiques (1998)

1.6.6 LA PRATIQUE DES EIA DANS LE SECTEUR DU TOURISME⁶⁶

La procédure étant récente, seulement 5 **hôtels** ont fait l'objet d'une EIA et autant en projet ou en cours. Il est donc difficile de mettre en parallèle l'EIA et le projet réalisé pour voir si la procédure présente des lacunes.

L'analyse des textes législation et guidelines permet de voir ce que pourrait être la pratique ; par ailleurs l'analyse rapide de 3 études d'impact sur des **hôtels** montre des lacunes dans l'expertise, notamment le manque en matière:

- De données chiffrées ;
- Le manque de prise de position par rapport au projet;
- Le manque d'analyse socio-économique ;
- Le manque de prise de position par rapport au projet ;
- Le manque d'analyse socio-économique ;
- Le manque de références aux « guidelines » existants.

1.6.7 ANALYSE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DES OUTILS D'EVALUATION

- **Les forces**

⁶⁵ Contient notamment des recommandations pour chaque site à aménager.

⁶⁶ EIA : étude d'impact des activités

- Le Ministère de l'**Environnement**, qui est devenu un Ministère à part entière, est systématiquement consulté sur tous les projets de développement.
- Beaucoup d'études existent sur les Seychelles et sont suffisamment récentes pour être utilisées dans la mise en œuvre de la politique environnementale.
- Concernant les EIA, la loi a introduit 2 catégories :
 - o Classe 1 : pour les projets plus importants qui sont soumis à la procédure EIA complète, conduite par des experts extérieurs ;
 - o Classe 2 : pour les petits projets qui sont soumis à la procédure EIA simplifiée, généralement conduite au sein du Département de l'**Environnement**.

Les types de projets soumis à EIA sont définis par la loi, mais la décision de mettre en classe 1 ou 2 selon leur nature, taille et localisation est laissée à la discrétion du ministère.⁶⁷

Nous remarquons cependant que tous les sites naturels et les constructions qui doivent être préservés sont identifiés dans la loi et dans l'Atlas des zones sensibles, mais aussi :

§ Il existe un service d'inspection environnementale pour examiner les plaintes.

§ La Loi sur la Protection de l'**Environnement** a été complétée par des « guidelines » par thème.⁶⁸

§ Le « Planning Authority » est le seul service où s'obtiennent tous les permis.

§ Les Projets publics sont soumis à la procédure EIA, mais étant donné les pouvoirs du ministère, ils ne le sont que lorsqu'il y a une contrainte extérieure (financement extérieur)

§ L'Atlas des zones sensibles est un outil intéressant aussi bien pour les opérateurs que pour les décideurs, car c'est le seul « guide line » à la fois thématique et géographique ; il est bien utilisé même si ce n'est pas un document officiel avec une opposabilité juridique.

§ Même avant l'introduction de ces outils, des analyses environnementales étaient effectuées par le Département de l'**Environnement**, pas très approfondies, manquant de méthode d'évaluation, mais avec un intérêt certain pour la protection environnementale.

⁶⁷ Cela permet une plus grande rapidité et souplesse pour s'adapter à la réalité, à condition que la sélection soit faite sérieusement.

⁶⁸ Agriculture, Gestion de la Zone Côtière, Construction, Pêche et Aquaculture, Forêt, Industrie et Energie, Information et Education, Carrières, Déchets solides et eaux usées, Tourisme, Transport..

- **Les faiblesses**

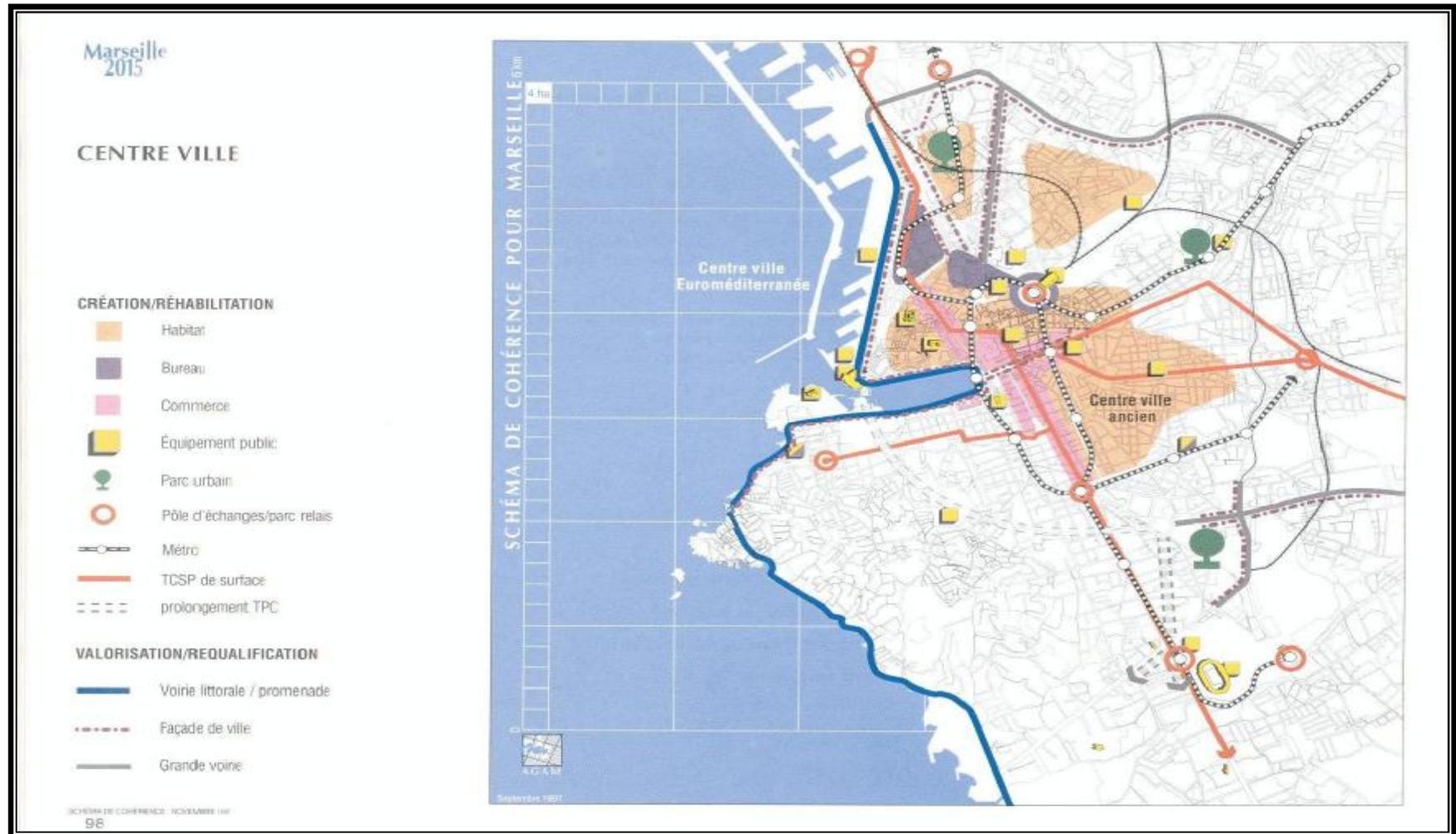
- Ces outils sont récents et la plupart des **hôtels** ont été construits sans EIE.
- Les outils de planification ne sont pas approuvés et sans opposabilité juridique et ne constituent pas une référence obligatoire et systématique dans les études d'EIA et vice versa les outils d'évaluation environnementale ne sont pas intégrés dans les plans⁶⁹.
- Les pouvoirs du Département de l'**Environnement** sont importants :
 - § Il peut décider si un EIA est nécessaire ou non pour chaque projet,
 - § Le Comité d'Evaluation Environnementale, composé d'experts et de représentants des Ministères concernés, a été prévu par la loi mais n'a pas été constitué.
 - § Il n'y a pas de pression extérieure, ni par ONG, ni par communautés locales, ni professionnels ou particuliers concernés...
 - § Les données de base sont faibles, car la mise en œuvre du monitoring est très récente
 - § Les données des études d'EIA déjà réalisées ne sont pas compilées pour autre utilisation.
 - § La loi ne prévoit pas d'instance judiciaire d'appel contre les décisions d'EIA.
 - § Les impacts socio-économiques ne sont pas analysés, donc pas d'analyse de viabilité.
 - § Les études d'EIA n'incluent pas de propositions alternatives ou de modifications au projet initial.
 - § Il y a très peu de professionnels ayant les compétences pour réaliser des études d'impact. Les représentants du Ministère de l'**Environnement** sont amenés à faire des études d'impact. Le besoin de formation au sein du Ministère est important.
 - § Les EIA sont conduites par une seule personne, donc sans approche pluridisciplinaire.⁷⁰
(L'exemple inverse est donné sur la carte 2 pour le cas du SCOT⁷¹ de la ville de Marseille)

⁶⁹ Comme le Plan de Développement National, le Plan de Gestion de l'Environnement et le Plan de Développement Touristique.

⁷⁰ En raison du manque de professionnels et du refus des opérateurs de payer pour cela.

⁷¹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale, nouveau schéma d'aménagement du territoire engagé dans le cadre de la décentralisation en application de l'agenda 21

LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL ET L'AMENAGEMENT URBAIN DU LITTORAL
« Cas de la ville de JIJEL »



Carte 2: Schéma d'aménagement et de requalification du centre ville de Marseille, future métropole touristique et commerciale Européenne (source : SCOT [57])

1.6.8 BARCELONE : LA NATURE EN VILLE

Falcón⁷², dans *La nature en ville*, [41] montre l'Exemple de Barcelone, une ville méditerranéenne qui comprend 2 734 ha d'espaces verts, dont 939 ha d'espaces verts urbains et 1 795 ha d'espaces boisés. Les espaces verts d'une ville sont toujours liés à l'histoire et à la croissance de celle-ci.

Celle des espaces verts publics à Barcelone a débuté avec l'expansion de la ville, au milieu du XIXe siècle, suite à la destruction de ses murailles. Le plan de développement urbain conçu par l'ingénieur **Ildefons Cerdà** comprenait la création d'un nouvel espace crucial.

C'est de cette époque que date le premier grand parc public Barcelonais, le Parc de la Ciudad Real, aménagé sur les terrains de l'ancienne forteresse militaire de la ville et réaménagé pour accueillir l'exposition universelle de 1888.

L'exposition universelle de 1929, tenue sur les collines de Montjuïc, où travaillait l'ingénieur français Jean Claude Nicolas Forestier, alors responsable de l'entretien au service des parcs et promenades de Paris, a, elle aussi, donné naissance à un autre grand projet urbain. Il s'agissait non seulement de réaménager le paysage d'une grande partie des collines mais également de créer de nouveaux parcs et jardins dans la ville.

Malgré tout, la croissance des espaces verts fut très lente jusque dans les années 1980.

D'abord entravée par la guerre civile et la longue période de l'après-guerre, elle fut retardée par l'immigration massive des années 1950, époque à laquelle la ville entama sa croissance anarchique. Les espaces verts arrivaient en dernier sur une longue liste de priorités.

La situation ne changea qu'avec l'arrivée de conseils municipaux démocratiques vers la fin des années 1970. Les premiers espaces verts urbains liés à cette nouvelle phase de développement virent le jour au début des années 1980, période durant laquelle ils devinrent l'un des principaux objectifs des conseils.

Durant cette période, les sols qui étaient occupés par d'anciennes usines ou des infrastructures obsolètes (anciens abattoirs municipaux, ancienne carrière abandonnée, ateliers ferroviaires désaffectés etc.) furent réaménagés en jardins. Parallèlement, des jardins privés furent rachetés et ouverts au public et une politique d'extension des espaces verts fut mise en place lorsque les principales opérations de réforme urbaine commencèrent.

⁷² Antoni Falcón : Directeur du Service des Parcs et Jardins de la ville de Barcelone Institut Municipal Av. Marques de Camilles 16-36 E-08038 Barcelona E-mail: parcsijardins@mail.bcn.es ; Web: <http://www.bcn.es/parcsijardins>

Les travaux réalisés pour les Jeux Olympiques de 1992 (complexes sportifs, village olympique etc.) incluent la création de nouveaux parcs et jardins. Ils se poursuivirent, l'année suivante, sur divers sites de la ville défigurés par le macadam et le béton.

Ainsi, au milieu d'un tissu urbain dense, environ 40 nouveaux petits parcs firent leur apparition.

Barcelone compte aujourd'hui plus de 60 parcs et jardins. Naturellement, ces jardins sont urbains au sens le plus strict du terme. Il s'agit d'espaces relativement petits, d'environ 3 à 4 ha chacun et entourés d'immeubles. Par conséquent, délimités par quatre murs.

Avantages: on en trouve partout, excepté dans les vieux quartiers des anciens villages annexés à la ville et dans la partie centrale de l'exemple. Comme s'ils étaient des morceaux de verdure dispersés au milieu d'un réseau de rues; ils permettent de modérer très efficacement la densité urbaine. L'inconvénient est qu'ils sont fortement conditionnés par leurs alentours.

Ils ont diverses fonctions; ils doivent être utiles:

- sur le plan de l'urbanisme car ce sont des éléments d'agencement de l'espace. Ils confèrent à leur environnement une dignité esthétique et ils servent souvent de lien entre divers quartiers qui s'y rejoignent;
- sur le plan culturel: ils doivent accentuer l'identité du quartier, devenant souvent une référence esthétique ou symbolique. Ainsi, le parc Joan Miró, situé sur le site des anciens abattoirs, possède une sculpture très connue de l'artiste;
- aux niveaux éducatif et écologique: ils ont un rôle à jouer car les gens peuvent y être en contact avec la nature. Ils marquent le rythme des saisons: les feuilles qui tombent en automne, les plantes et les arbres en fleurs au printemps, la présence d'oiseaux saisonniers, etc.

A côté de ces parcs urbains d'après 1980, il existe au moins deux autres catégories de parcs et jardins à Barcelone. La première comprend les bois situés sur les collines du Collserola et sur les pentes de la ville; la seconde, les parcs historiques qui peuvent être rénovés, comme le Tamarita, ou les véritables bijoux du patrimoine vert de la ville que sont le Jardin de Les Heures et le Laberint d'Horta.

Depuis 1993, Barcelone estime que la durabilité et la gestion responsable sont des éléments fondamentaux pour l'entretien des parcs et jardins de la ville, ainsi que pour la conception de certains des petits jardins réalisés par la direction des parcs et jardins et appliquent donc des critères d'entretien en matière de gestion des parcs et jardins de Barcelone. Pour la première fois, les divers groupes politiques qui administrent la ville depuis les élections municipales de juin 2003 se sont mis d'accord sur la nécessité de respecter les critères de durabilité lors de la planification d'infrastructures publiques majeures pour la ville. Aux personnes chargées des projets de faire respecter cet accord. Une conception et une gestion durables signifient:

- l'utilisation de plantes adaptées au climat méditerranéen et aux conditions urbaines;
- l'utilisation des ressources en eaux souterraines pour arroser les arbres et les parcs;
- l'utilisation de compost fabriqué à partir de déchets végétaux;
- le refus d'utiliser des pesticides et autres produits phytosanitaires d'origine chimique;
- l'utilisation d'engrais retard ou de compost pour améliorer la composition du sol.

Des projets, comme «Un espace vert à cinq minutes de chez vous» ou «Les couloirs verts», ont été lancés afin de rapprocher les espaces verts des habitants et d'améliorer leur impact.

Le projet «Un espace vert à cinq minutes de chez vous» envisage de créer de nouvelles aires de verdure là où elles n'existent pas encore. Une analyse de la répartition des espaces verts dans la ville est prise en compte. Il est envisagé de mener ce projet en créant des ouvertures dans les quartiers à forte densité urbaine, suivant le modèle initialement proposé par Cerdà. Et en ouvrant au public davantage de jardins privés, ainsi que ceux qui appartiennent à des institutions ou autres organisations. Bien qu'ils ne soient pas tous la propriété de la municipalité, ils seraient ouverts aux mêmes heures que les autres jardins municipaux..

Enfin, le programme «Une centaine de jardins de quartier» vise à créer ou à modifier une centaine d'espaces verts dans la ville dans un délai d'un an.

Contrairement aux parcs et jardins, les couloirs verts ont une fonction plus écologique que les espaces verts créés en tant qu'aires de loisirs.

Les couloirs sont des habitats pour différentes espèces de plantes et d'animaux; ils offrent une mobilité, des barrières ou des filtres vers des aires différentes et séparées et, plus important encore, ils ont des effets écologiques et biotiques bénéfiques pour leurs alentours.

Le programme de couloirs verts cherche à relier et à rapprocher les espaces verts de la ville répartis de manière très éclatés, afin d'améliorer leur impact sur l'environnement. (Exemple SCOT de la ville de Marseille sur la carte n°2).

LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL ET L'AMENAGEMENT URBAIN DU LITTORAL
 « Cas de la ville de JIJEL »

Marseille
2015

ENVIRONNEMENT

-  Préservation
-  Patrimoine urbain
-  Littoral
-  Entrée de ville
-  Création, valorisation
-  Station d'épuration
-  Gestion des déchets
-  Risque d'inondation
-  Carrière en activité
-  Risque technologique

SCHEMA DE COHERENCE - NOVEMBRE 2011
80



Carte 3: Plan d'aménagement environnemental du littoral Marseillais à l'horizon 2015, source :SCOT de Marseille[56].

CHAPITRE 2 : LE TOURISME ALGERIEN ENTRE TOURISME DE MASSE ET TOURISME ENVIRONNEMENTAL

2.1 DONNEES NATURELLES

2.1.1 GEOGRAPHIE

L'Algérie offre une façade maritime de 1200km bordant la mer Méditerranée. Le relief algérien est constitué par deux chaînes de montagnes à peu près parallèles d'est en ouest qui découpent le pays en trois bandes offrant une grande diversité de paysages du nord au sud:

- Le Tell: Zone de plaines littorales bordées de côtes abruptes. Cette plaine est discontinue et présente une largeur variable de 80 à 190 km Elle abrite, ainsi que les vallées attenantes, la majorité des terres agricoles du pays.
- Les Hautes plaines: consistent dans une zone steppique de moyenne altitude séparée du Sahara par l'atlas saharien, succession de chaînes de 500 à 2500m d'altitude, au caractère aride et désertique.
- Le Sahara est un désert de 2 millions de Km². Il couvre 80% de la superficie de l'Algérie. Il se compose pour une grande part de plateaux rocheux et de plaines caillouteuses. Deux vastes régions de sable (le Grand Erg occidental et le Grand Erg oriental) constituent les principaux ensembles de reliefs dunaires du désert saharien.
- Le Massif du Hoggar s'étend au sud du Sahara. C'est une succession de hauts plateaux désertiques qui s'élèvent en gradins, dominé dans sa partie centrale par d'imposants reliefs volcaniques au profil dentelé, qui culminent à 3000m au nord de Tamanrasset.

2.1.2 CLIMAT

Le climat de l'Algérie est marqué par un conflit entre les influences de la mer méditerranée et celles du Sahara. Les zones climatiques traditionnelles du Nord au Sud sont:

- Dans la zone littorale : Un Climat Méditerranéen caractérisé par des hivers doux et une longue période estivale chaude, tempérée par des brises de mer. La température de la zone côtière oscille généralement entre 5 et 15 en hiver et 25 à 35° en été ;
- Dans les Hautes Plaines : Un Climat Continental de tendance steppique;
- Au Sud : Un climat désertique dominé par l'aridité. Il est caractérisé par de grandes variations diurnes, une extrême sécheresse et parfois des pluies torrentielles. En été, le Sirocco, un vent

sec et chaud, souffle depuis le Sahara en direction du Nord, la température pouvant atteindre 50° à l'ombre ;

- o La courbe de pluviométrie varie de 400 à 1000 mm par an avec seulement 103 mm par an dans l'ensemble de la zone désertique.

2.1.3 FAUNE ET FLORE

La faune et la flore sont variées, mais l'accélération du développement socio-économique a engendré la précarisation des milieux et habitats naturels.

Des parcs nationaux ont été créés dans plusieurs régions du pays en vue de protéger les différentes espèces.

a- Faune: On dénombre l'existence de certaines espèces rares de mammifères comme le phoque moine, le mouflon à manchette, le guépard (Hoggar), le cerf de barbarie dans la région de Guelma et de Tipaza, les singes dans les gorges de la CHIFFA et en Kabylie, sangliers et lièvres, hyènes, genettes et chacals. Dans le Sahara vivent gazelles, dromadaires et fennecs. L'avifaune est constituée par exemple de perdrix rouges dans la région de Mascara, de flamants roses, canards et échassiers dans la région d'El-Kala.

b- Flore: La végétation naturelle du Nord est constituée de maquis, de pins maritimes et de chênes-lièges. Dans les hautes montagnes de la Kabylie et des Aurès poussent pins d'Alep, chaîne verts, chênes lièges, thuyas, sapins de Numidie, acacias, jujubiers et cèdres.

Au delà de l'Atlas tellien, les hautes plateaux occidentaux portent une végétation steppique ou dominant l'alfa et l'armoïse.

2.2 CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'ESPACE LITTORAL ALGERIEN

L'espace littoral, comme nous l'avons déjà dit, est un espace interface, tampon entre deux milieux différents dans la nature de leur habitat et de la faune et la flore qui y habite. C'est un milieu très menacé de par la fréquentation des touristes, mais aussi par les différentes contraintes climatiques qui le caractérisent et qui en font un milieu quelque peu fragile auquel il faut éviter toute forme d'agression.

2.2.1 LES ZONES COTIERES

En raison de sa situation en bord de mer et de la concentration des activités et du peuplement, le littoral est une zone stratégique pour le développement de l'Algérie. Le PNAEDD [49] révèle à ce sujet que le développement des zones côtières n'a pas été inscrit dans une politique d'aménagement du territoire sous-tendue par une logique de fonctionnement solidaire des espaces, ce qui s'est traduit par une accélération de la dégradation du littoral, d'un patrimoine naturel côtier unique et de l'écosystème marin. Une frange côtière en dégradation: l'explosion démographique (triplément de la population depuis 1962), une urbanisation accélérée (31 % de la population en 1966; près de 60 % en l'an 2000), une politique de développement qui a privilégié les sites faciles à aménager dans la zone littorale sans considérations environnementales ont conduit à la dégradation de la frange côtière, d'un patrimoine naturel côtier unique et de l'écosystème marin.⁷³

Afin d'avoir un aperçu sur la dégradation du littoral et connaître les facteurs de non durabilité de ce dernier, il est nécessaire d'étudier les facteurs concourants ou entraînant directement sa détérioration :

2.2.2 EVOLUTION DE LA POPULATION COTIERE

Sur une bande de quelques kilomètres en allant des côtes vers l'arrière-pays habite près des deux tiers de la population algérienne sur environ 4 à 4,5 % du territoire national.

« Les wilayas littorales qui occupent 2 % du pays concentrent plus de 40 % de la population et en 1977 six villes côtières avaient plus de 100.000 habitants. Aujourd'hui, ce chiffre a été multiplié par deux. Cette situation s'explique par des facteurs naturels (eaux, sols, climat), mais aussi par des facteurs historiques (héritage colonial, investissements post-indépendance) qui ont drainé des flux migratoires importants au détriment des régions intérieures.⁷⁴

2.2.3 EVOLUTION DES ACTIVITES SUR LE LITTORAL

L'industrie algérienne, pour diverses raisons, est localisée sur le littoral. En 1993, pas moins de 5.242 unités industrielles (ou 51 % du total) sont comptabilisées sur le littoral.

⁷³ Plan National d'Action Environnementale et de développement Durable (PNAEDD) Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), 2002, pp : 35-37.

⁷⁴ Ibidem ; p35 :

Dans le secteur agricole, 1.632.000 hectares sont situés dans la bande littorale et une population importante s'y dirige en quête d'emploi. L'ouverture économique annoncée et l'option PME-PMI risquent d'accentuer ce phénomène.

Le tourisme balnéaire est un autre secteur important, marqué par son caractère national et sa concentration spatio-temporelle. En 1997, plus de 13 millions d'estivants ont séjourné au moins 24 heures sur la côte. L'évolution socio-économique et les comportements économiques font que la pression exercée sur le littoral ne cesse de s'accroître et devenir un casse-tête pour les autorités.

2.2.4 EROSION COTIERE ET SUREXPLOITATION DU LITTORAL

Plusieurs phénomènes sont responsables ou augmentent l'érosion de la côte, et augmentent sa vulnérabilité environnementale:

2.2.4.1 L'EROSION COTIERE

Pollutions, mauvais emploi du rivage, érosion des sols, sont des phénomènes qui affectent durement le patrimoine foncier côtier et réduisent la capacité des barrages par envasement. Ces phénomènes provoquent aussi l'amincissement et le recul des plages ainsi que la ligne de côte. « L'importance de l'érosion côtière se traduit par sa valeur naturelle (patrimoine côtier) et son utilité socio-économique (tourisme balnéaire)

Sur 250 à 300 kilomètres de plages, 80% connaissent une situation d'érosion plus ou moins importante, explicable par la conjugaison de divers facteurs: période de pénurie sédimentaire naturelle, piégeage des sédiments par les barrages et les ports, extraction abusive de sable »⁷⁵.

2.2.4.2 L'EXTRACTION DE SABLE

En 1997, on estimait à 10 millions de m³ le volume de sable extrait au cours des dernières décennies, avec pour conséquences directes :

- L'érosion des plages
- La baisse du niveau de ressources hydriques,

⁷⁵ Plan National d'Action Environnementale et de développement Durable (PNAEDD), Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), 2002, pp : 35-37.

- la dégradation des sols et des nappes phréatiques (intrusion marine, infiltration de polluants), etc.

2.2.4.3 L'ENVASEMENT DES PORTS

Le volume d'ensablement et d'envasement est estimé à 20 millions de m³ pour les 18 principaux ports nationaux. En l'absence d'une politique de dragage et d'entretien régulier des ports, ceux-ci vont, à terme, s'ensaver et s'ensabler, avec pour principale conséquence la réduction des tirants d'eau au niveau des bassins, ce qui créera des incidents et des surcoûts importants liés à la gêne de la navigation.

2.2.4.4 SUREXPLOITATION HALIEUTIQUE

De 1990 à 1996, la flottille de pêche est passée de 1.548 à 2.500 unités. La biomasse halieutique en zone côtière est de l'ordre de 500.000 tonnes, le stock de pêche est évalué à 160.000 tonnes par an. La production annuelle est passée de 91.000 tonnes en 1990 à 135.000 t en 1994 et 113.000 t en 2000. Sur la base d'une évaluation des stocks (campagne Thalassa effectuée en 1982), on peut dire qu'il y'a surpêche du poisson bleu et sous-pêche pour le poisson blanc⁷⁶.

2.3 LA POLLUTION DES EAUX MARINES

Les apports telluriques en polluants sont importants. Le volume d'eaux usées non traitées (eaux usées des populations urbaines, pôles industriels) qui arrivent dans les enceintes et les rades portuaires est estimé à 1 million de m³/jour. Les flux de pollution vers les ports révèlent des charges importantes: 88.000 tonnes/an de DBO5 et 186.000 tonnes/an de DCO. En ce qui concerne la pollution par les métaux lourds, 5 ports dépassent les normes pour le mercure, 3 pour le plomb, 4 pour le cuivre, 4 pour le zinc et 1 pour le chrome. Pour les HCT (hydrocarbures totaux), la quasi-totalité des grands ports présentent des pics qui dépassent de loin les normes de référence.

Enfin, 5 ports dépassent la valeur limite pour la pollution microbienne (Supérieure à 100 000 E.coli/100 ml) En dehors des zones portuaires, de nombreux sites sont interdits à la baignade en

⁷⁶ Ibidem, p: 36

raison d'une mauvaise qualité bactérienne des eaux: 135 plages sont interdites de baignade sur 409 plages ayant fait l'objet d'analyses en 1996.

L'espace littoral Algérien est en somme caractérisé par :

1. La forte littoralisation des activités, des habitats et du peuplement.
2. la concentration de 65 % de la population, soit 18 Millions, sur environ 4 % du territoire national et son impact négatif sur l'**environnement** littoral.
3. L'urbanisation anarchique fortement consommatrice de matériaux de construction qui entraîne une pression accrue sur le sable des plages et des dunes où, nonobstant la réglementation en vigueur en ce qui concerne le domaine maritime, on enregistre actuellement un prélèvement de l'ordre de 1,5 Millions de m³ de sable, donnant lieu à un appauvrissement de l'espace littoral.⁷⁷

Les difficultés de gestion de l'**environnement** littoral sont d'ordre organisationnel, la commune étant incapable de s'adapter au long terme.

L'idée d'**environnement** soulève généralement des préoccupations de nuisance, de pollution, d'écologie, mais il arrive que le débat biaisé entre les différents acteurs en révèle d'autres plus contraignantes.

2.4 PRESSION DEMOGRAPHIQUE ET PROBLEMES DE GESTION URBAINE

Estimée à 10,2 millions en 1962, la population algérienne est passée à 16,2 millions en 1967 et à 23 millions en 1987, 29 millions d'habitants en 1997, 33 millions en 2000 et atteindrait 53 millions en l'an 2025.⁷⁸

La pression exercée, du fait de la forte croissance démographique, sur les ressources naturelles et notamment les ressources en eau et les terres agricoles est incommensurable et absorbe l'essentiel de la croissance économique du pays. La répartition inégale de la population entre le nord et le sud sur le territoire national constitue un autre facteur aggravant dans la mesure où le nord du pays concentre deux tiers de la population sur le littoral, soit 4% du

⁷⁷ Source : S. Mouhoub, Communication sur la promotion de la qualité dans le tourisme ; Ministère du tourisme et de l'artisanat, Alger, 16&17 novembre 1997.

⁷⁸ Secrétariat d'état chargé de l'environnement, Revue des Collectivités locales N° 02 p: 7, juin 1997.

territoire national alors que seulement 8% de la population sont dispersés à travers le Sahara qui s'étend sur 87% du territoire national.

« Environ 9 millions d'habitants, occupent 30% de communes côtières avec toutes les menaces sur le milieu littoral déjà vulnérable.

Outre cette concentration spatiale, il y a lieu de noter que l'urbanisation s'est considérablement développée au cours des trente dernières années dans la mesure où le taux d'urbanisation est passé de 30 à 40% de 1966 à 1977 puis 50% en 1987. En l'an 2000, ce taux avoisinait 60%. »⁷⁹

Il est indéniable que la saturation et la surcharge des villes et l'émergence et développement de problèmes de gestion urbaine de tous ordres sont liés au doublement de la population urbaine en l'espace de 30 années, alors que la taille des villes n'a pas évolué dans les mêmes proportions devenant incompatibles avec le bien être et l'épanouissement social.

Les différents réseaux et services (voirie, eau potable, assainissement, énergie, téléphone), conçus et dimensionnés pour une population moins importante, sont actuellement saturés et ne répondent plus aux besoins essentiels de la population urbaine.

2.4.1 LE PHENOMENE BIDONVILLE

Outre la promiscuité due au surchargement du parc logement dont le taux d'occupation a atteint 7,76 personnes par logement, la construction illicite et les bidonvilles ont pris place dans le décor et ont complètement déstructuré le tissu urbain dans toutes les villes du pays. Les constructions illicites ont occasionné des atteintes irréparables à l'urbanisme, à l'esthétique des villes et au paysage architectural.

L'urbanisation incontrôlée découlant des grandes difficultés de gestion urbaine a pour origine les graves atteintes aux règles de l'urbanisme et au patrimoine foncier agricole.

En effet, dans de telles conditions, qui sont particulièrement surchargés, toute action de réhabilitation et d'entretien des immeubles est devenue impossible. Des quartiers anciens dans des sites remarquables au plan historique et culturel ont été ainsi délaissés et sont aujourd'hui complètement dégradés.

⁷⁹ Ibidem

Le constat est aussi amer pour les nouvelles zones d'habitat urbain (ZHUN) qui se sont développées sans conformité ni respect envers les normes de construction et d'urbanisme et en violation des règles élémentaires de protection de l'**environnement**. L'extension des villes s'est faite sur les zones périphériques urbaines sans tenir compte du statut juridique des terres ni de leur vocation aboutissant à la disparition de terres agricoles à haut rendement cédées à l'urbanisation pour y construire des logements, des équipements et des infrastructures routières.

2.4.2 LES EAUX USEES ET LES DECHETS MENAGERS

Au vu des problèmes de gestion urbaine auxquels s'ajoutent ceux de détérioration du cadre de vie liés à la prolifération des déchets solides et aux rejets incontrôlés des eaux usées, il est difficile de parler d'**environnement** propre. (Voir photo 3)

Outre les problèmes de rejet des déchets solides qui sont présentés à la collecte, à n'importe quelle heure de la journée, dans des sachets plastiques de couleur noire, des récipients de fortune ou en vrac avec des fréquences de ramassage irrégulières.

L'élimination des déchets s'effectue dans des conditions déplorables et les problèmes liés au ramassage et à l'évacuation de ces déchets sont problématiques dans la mesure où nous assistons impuissants à la prolifération des décharges sauvages incontrôlées sur l'ensemble du territoire national, ce qui a pour conséquence d'enlaidir les espaces naturels et le cadre de vie et défigurer des sites et des paysages qui seraient autrement magnifiques à regarder.

Les citoyens sont quotidiennement agressés par les ordures fumantes au niveau des décharges sauvages ainsi que par les détritiques qui jonchent les trottoirs et les berges des oueds et les abords des routes. Ceux-ci prolifèrent également à proximité des points d'eaux, aux alentours des zones d'habitats, dans les forêts et le long des plages.

Ces déchets font courir des risques encore plus importants à l'**environnement** et à la santé publique du fait qu'ils sont en partie constitués de quantités de plus en plus croissantes de produits toxiques dangereux provenant des activités industrielles et commerciales. Ces sites sont en outre des sources de pollution permanente de l'**environnement** et posent avec acuité les problèmes d'hygiène et de salubrité publique. Ils sont en partie responsables du développement des maladies liées à l'hygiène du milieu et en particulier les maladies transmissibles par l'eau.

Nous gardons à cet effet en mémoire l'épidémie de salmonelle qui a ravagé les élevages de poulet la semaine du 3 au 10 avril 2004 dans les villes d'Oran et Annaba à cause justement des rejets anarchiques des eaux usées, et qui aurait pu causer une catastrophe humaine.

Dans le n°2 de la revue des collectivités locales [32], on affirme que « Le volume des eaux usées domestiques évacuées annuellement dans la nature, sans épuration préalable, est considérable. Il est estimé à plus de 600 millions de m³. 86% de la population urbaine est raccordée au réseau d'assainissement. Ce qui est en principe un indicateur significatif de cadre de vie, malheureusement ceci ne correspond pas à la réalité dans notre pays. »⁸⁰

Les statistiques indiquent que 95% des cas de maladies à transmission hydrique (choléra, typhoïde, dysenterie) sont dus à ce phénomène.

les eaux marines situées aux environs des centres urbains deviennent impropres à la baignade et constituent un danger pour la santé publique, notamment en période estivale du fait que les eaux usées d'origine urbaine sont évacuées soit directement en mer soit dans le réseau hydrographique sans aucune épuration préalable. De même pour les cours d'eau qui traversent les villes ou qui passent à proximité pour aboutir dans des oueds et deviennent de véritables égouts à ciel ouvert, offrant un aspect hideux aux villes et constituant une menace permanente pour l'hygiène et la santé publique. Cette menace devient plus pesante quand on lui associe la pollution atmosphérique en milieu urbain car les villes algériennes commencent à subir une tendance à la détérioration de la qualité de l'air. L'atmosphère urbaine est en effet de plus en plus polluée par le gaz d'échappement des véhicules et la suie qui en résulte entraîne des désordres importants autant sur le plan de l'hygiène publique que pour l'écosystème côtier.



Photo 3 : environnement fortement pollué au lotissement 40 hectares1 à Jijel

⁸⁰ Secrétariat d'état chargé de l'environnement, Revue des Collectivités locales N° 02 p : 7, juin 1997

La solution à ce grave problème passe par la réalisation de stations de traitement des eaux usées, dont plusieurs ont été lancées à travers le pays seulement, aucune de ces installations n'a pu être mise en service correctement. Elles sont restées inopérantes pour diverses raisons. Le problème de l'épuration des eaux usées urbaines reste ainsi posé en dépit des investissements colossaux consentis dans ce domaine.

Le règlement du problème des rejets de gaz dans l'atmosphère, malgré les tentatives de généralisation du gaz propane liquéfié (GPL) comme carburant alternatif au gasoil n'a pas connu le succès escompté et la situation reste préoccupante en matière de pollution de l'air en milieu urbain. Celle-ci atteint des niveaux très dangereux particulièrement dans certains quartiers de la capitale où la circulation est très dense. La pollution atmosphérique urbaine affecte principalement les enfants, les personnes âgées ainsi que les personnes fragiles du cœur et des poumons.

Selon les services chargés de la santé publique, les personnes qui présentent des pathologies respiratoires liées à ce phénomène sont de plus en plus nombreuses dans les grandes villes.

2.4.3 POLLUTION INDUSTRIELLE

L'Algérie s'est résolument engagée, dès son indépendance, dans un processus d'industrialisation industrialisante visant à faire sortir le pays, le plus tôt possible, du sous-développement et à le hisser au rang des nations industrialisées.

L'autoritarisme de cette démarche n'a malheureusement pas laissé place à la réflexion et à la concertation intersectorielle et avait conduit les pouvoirs publics à commettre des erreurs d'appréciation. Ceci est particulièrement valable pour les aspects environnementaux qui ont été complètement éludés lors de la conception et de la mise en oeuvre de la politique nationale économique et sociale. La plupart des usines réalisées ont été en effet mal implantées et les critères d'implantation établis à l'époque obéissaient à des considérations politiques qui ne prenaient pas en compte les préoccupations environnementales. Seule la non prise en charge de l'aspect environnemental permet de justifier les décisions prises pour opérer des choix de sites aussi désastreux.

2.4.4 LES ATTEINTES AU MILIEU NATUREL

Les ressources en eau en Algérie connaissent des problèmes de qualité liés à l'augmentation de la pollution. Les cours d'eau constituent aujourd'hui le réceptacle de tous les déchets urbains

et industriels. Le milieu marin connaît aussi une forte dégradation due à la pollution d'origine tellurique et aux activités de transport maritime. De nombreuses plages sont déjà interdites à la baignade pour cause de pollution.

Ce phénomène, s'il n'est pas jugulé, ne manquera pas d'avoir des répercussions désastreuses sur l'économie nationale et sur les régions agropastorales Sahariennes dans la mesure où ces régions abritent une population estimée à plus de 3 millions d'habitants et servent de support à l'élevage d'un cheptel ovin estimé à plus de 10 millions de têtes. Ce phénomène dangereux progresse actuellement vers les régions Nord du pays.

La diversité biologique est aussi sévèrement menacée dans notre pays dans la mesure où de nombreuses espèces animales et végétales sont devenues rares.

2.5 QUE PREVOIT LA LEGISLATION EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ESPACE LITTORAL ?

- **ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976 modifiée**

L'article 7 définit le domaine public maritime comme le sol et le sous-sol de la mer territoriale, les eaux intérieures qui se situent en deçà de la ligne à partir de laquelle est mesurée la mer territoriale. Elles comprennent les baies, les rivages de la mer qui englobent la zone littorale recouverte par le plus haut flot de l'année dans des circonstances météorologiques normales, les lais et relais de la mer, les ports avec installations immédiates et nécessaires, les rades qui servent normalement au chargement, au déchargement et au mouillage des navires, les ouvrages publics et d'une manière générale, les lieux aménagés et affectés à l'usage public.

- **La loi n° 90/29 du 1er décembre 1990.**

L'article 44 de la loi sus citée définit le littoral comme l'espace qui englobe toutes les îles et îlots ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de 800 m longeant la mer et incluant::

- Toutes les terres, versants de collines et montagnes, visibles de la mer tout en n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale.
- Les plaines littorales de moins de trois Kilomètres (3 Km) de large.
- L'intégralité des massifs forestiers dont une partie est en littoral tel que défini ci-dessus.
- L'intégralité des « zones humides » et leurs rivages sur trois cents mètres (300m) de largeur dès qu'une partie de ces zones est en littoral tel que défini ci-dessus.

Au-delà de cette définition, aucune disposition n'est prévue par cette loi quant à l'usage des sols, la typologie urbanistique et le respect de la fragilité des écosystèmes littoraux, bien au contraire, le décret exécutif n°91/454 du 23 novembre 1991, tout en reconnaissant le caractère inaliénable du domaine maritime, autorise en même temps des occupations, des concessions et des utilisations.

La conséquence de la mauvaise interprétation de cette loi, est que des formes de dépassement sont constatées et ont entraîné des atteintes irréversibles à l'**environnement**, dont la plus grave est la disparition d'un bon nombre des meilleures plages et dunes et le recul de la ligne de cote⁸¹ de plusieurs mètres (Alger, Boumerdes, Jijel, Tipaza, Bejaia etc.) d'où la nécessité de revoir dans les meilleurs délais :

1. L'autorisation d'exploitation de sablières accordées, conformément à la réglementation par arrêté du Wali, sans étude technique préalable ni contrôle par les services techniques induisant souvent des formes de dépassement.
2. La circulaire interministérielle : Ministère de l'**Environnement** et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) et Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de L'**environnement** (MICLE), concernant la protection du littoral.

Nous pouvons dire pour confirmer notre hypothèse que non seulement la réglementation en vigueur est peu cohérente, dépassée et non appliquée mais que l'absence de contrôle strict est derrière l'état déplorable dans lequel se trouve notre espace côtier et notre **environnement** littoral.

Ce qui a été fait jusqu'ici comme aménagement touristique a été dicté par la nécessité de fournir des lits dans des **hôtels** ou des complexes touristiques intégrés, le plus souvent réalisés sans étude préalable d'impact sur l'**environnement**, et c'est juste si quelques-uns ont des rejets qui ne passent pas directement à la mer.

Mais les choses semblent aller dans le sens d'une prise en charge, même si c'est un peu tardif, par le biais de la loi sur le littoral qui vient enfin de voir le jour. Adoptée par le Parlement au cours de la dernière session hiver 2002, cette loi a été publiée le 12 février 2002 au journal officiel grâce à la célérité du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'**Environnement** qui a mis en œuvre un arsenal de textes législatifs pour la protection de l'**environnement**.

⁸¹ Ligne de séparation entre les deux milieux ; aquatique et terrestre.

La loi relative à la protection et à la valorisation du littoral comble le vide juridique exploité jusque là par les pilleurs de sable qui ont profité de la situation sécuritaire pour dénuder les plages. L'article 9 stipule qu' " il est interdit de porter atteinte à l'état naturel du littoral qui doit être protégé, utilisé et mis en valeur en fonction de sa vocation ". Quant à l'article 20, il stipule avec suffisamment de clarté, que les extractions de matériaux sont formellement interdites sur les plages. L'article 40 renforce davantage l'intransigeance de la loi et énonce la disposition pénale concernant les pilleurs de sable des plages: " un emprisonnement de six mois à deux ans et une amende de 200 000 DA à 2 millions de DA, ou de l'une de ces deux peines ". En cas de récidive, les peines sont portées au double. La juridiction compétente peut prononcer la confiscation des instruments, matériels et engins ayant servi à commettre l'infraction. La recherche et la constatation de l'infraction est du ressort des officiers et agents de police judiciaire ainsi que des corps de contrôle régis par le code de procédure pénale et des inspecteurs de **l'environnement**.

Les pilleurs de sable ont toujours ignoré les mises en demeure, les interdictions, les délibérations des élus et toutes les décisions prises par les autorités locales dans ce domaine, y compris la constitution de commissions d'enquête et plus encore les pétitions des riverains. Ils se moquent aussi des mesures draconiennes régulièrement annoncées, mais dont les échéances sont toujours reportées, et, dans tous les cas, très rarement appliquées. Il n'y a en réalité que les barrages de la gendarmerie nationale qui gênent quelque peu ces voleurs de sable en leur faisant courir le risque de voir leur équipement mis en fourrière et d'être eux-mêmes traduits en justice. Des associations écologiques jeunes et démunies tentent de leur côté d'alerter l'opinion publique par le biais des médias. En réalité, tous ceux qui respectent l'équilibre environnemental sont indignés par ces pratiques, les plus courageux en parlent mais les autorités compétentes n'arrivent pas à mettre un terme à cette mafia.

Il faut espérer que les écologistes et les riverains des plages, dorénavant, utilisent cet instrument juridique puissant pour s'opposer au massacre écologique qui touche les plus belles zones côtières.

Le nombre de camions mis en fourrière, les quantités de sable saisies ainsi que les peines prononcées contre les fraudeurs sont dérisoires à côté de l'ampleur du trafic et des profits qui en découlent et enrichissent rapidement une catégorie d'affairistes sans scrupules à l'égard des écosystèmes. Les peines encourues par les affairistes de sable restent insignifiantes devant la gravité de l'atteinte à **l'environnement**, dont le dommage ne se mesure pas seulement en termes d'argent, mais surtout en danger encouru par l'humanité entière.

Les mesures coercitives, ont à notre avis, ont pour effet de générer et stimuler la corruption et d'augmenter le prix du sable destiné aux constructeurs illicites qui l'achètent au noir.

Les préjudices, parfois irréversibles, causés à la nature ne préoccupent guère les pilliers, pas plus que les dangers qui pèsent sur les infrastructures construites par l'Etat, notamment certains établissements touristiques, ponts et même des aéroports, sur les habitations des particuliers ainsi que sur les terres agricoles menacées par l'avancée de la mer. N'oublions pas les pertes subies par le Trésor public du fait de l'évasion fiscale évidente de ces activités frauduleuses qui ne sont enregistrées nulle part.

La loi sur le littoral réussira-t-elle à protéger les plages contre les pilliers ? Serait-ce la fin de la mafia du sable qui est programmée ? Nous espérons que c'est oui et attendons la maturité de la loi pour pouvoir juger de son efficacité sur le terrain.

2.6 LE TOURISME EN ALGERIE

2.6.1 HISTORIQUE

Contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement suivies depuis l'indépendance.

Le modèle de développement choisi, n'a pas accordé à la promotion de ce secteur la place qu'il mérite, bien que les orientations contenues dans les différents textes réglementaires lui attribuent des missions en matière de création d'emploi, et d'économie.

La charte du tourisme promulguée en 1966 a défini les bases de l'activité touristique dans une perspective de long terme, et fixé trois objectifs :

- l'apport en devises,
- la création d'emploi,
- L'intégration de l'Algérie dans le marché international du tourisme.

Le premier plan quadriennal 1970-73, a repris cette orientation et donné la priorité à la promotion du tourisme international, au détriment du tourisme intérieur, considéré comme un besoin secondaire.

Les motivations essentielles dans cette phase de développement reposaient sur deux éléments fondamentaux ; les recettes en devises et la création d'emplois susceptibles d'être générées par ce secteur.

Le deuxième plan quadriennal (1974-1977) : A amorcé les premières initiatives vers un tourisme interne, justifié par l'amélioration du niveau de vie des Algériens en relation avec la conjoncture favorable des hydrocarbures.

Cette nouvelle orientation fut confirmée dans **la charte nationale de 1976**, et de celle **de 1986** où il est clairement affirmé : « le tourisme est orienté et développé pour répondre à un besoin national », le tourisme international quand à lui, a un « caractère secondaire et complémentaire par apport au tourisme interne »

D'autre part, la volonté de restreindre le tourisme international apparaît dans le souci de : « préserver la société Algérienne des inconvénients consécutifs à l'irruption des grands flux de touristes étrangers dans les pays en voie de développement »

Les deux derniers plans quinquennaux 1980-84, 1985-89, se sont inscrits dans cette nouvelle orientation.

Dans les faits, et quel que soit le contexte dans lequel s'inscrit une politique touristique, les résultats ont été bien en deçà des objectifs fixés.

En effet le premier plan quadriennal 1970-73 avait déjà fixé l'objectif de réaliser 70.000 à 90.000 lits avant la fin de la décennie, pour plus d'un million de touristes attendus.

Or, les dernières données pour 2003 indiquent que 20 ans après, le nombre de lits s'élève à seulement 72 000 lits, malgré l'implication accrue du secteur privé depuis 1990, et le nombre de touristes non-résidents, n'a jamais atteint 30% des objectifs fixés.

En comparaison avec la Tunisie et le Maroc, les objectifs fixés au cours de la même période (1970-1973) étaient de même ordre, mais leurs prévisions ont été réalisées et le rythme de croissance maintenu et le flux touristique en hausse ⁸²

2.6.2 L'ALGERIE, DESTINATION TOURISTIQUE MONDIALE

Avec ses 2 millions et demi de Kilomètres carrés, L'Algérie vient en 2^e position en terme de superficie après le Soudan. et contient l'un des plus beaux déserts au monde et une façade sublime de 1200 Km sur la mer Méditerranée.

⁸² Le flux touristique avait atteint 4.8 millions pour la Tunisie et 3.2 millions pour le Maroc.. En 1988, la Tunisie disposait de 184.616 lits.

L'Algérie dispose d'énormes richesses et beautés naturelles, des lieux non contaminés, des côtes non encore anthropisées, et surtout a l'avantage d'être un pays à découvrir en matière de tourisme.

L'histoire, la géographie, le climat, les potentialités touristiques, la politique touristique entreprise ces dernières années, sont en ce moment mises à contribution pour faire de l'Algérie une destination privilégiée du tourisme mondial.

Son relief est composé de quatre ensembles : les chaînes côtières du tell, une suite de plateaux et de plaines ; de même qu'une bande montagneuse méridionale, prolongation du haut Atlas marocain ; la région du Sahara avec ses massifs montagneux.

Le climat algérien est de type méditerranéen : le soleil brille presque tout au long de l'année et les hivers sont doux. Les richesses naturelles et le patrimoine culturel, historique et civilisationnel diversifié autorisent la pratique de nombreuses activités touristiques et de loisir en relation avec :

- Des espaces immenses, diversifiés, et préservés ;
- Des climats contrastés et une grande complémentarité des sites permettent une saison touristique de douze mois par an.
- Des richesses naturelles et patrimoniales hors du commun.
- La proximité des marchés émetteurs.
- Les meilleures infrastructures routières et aéroportuaires dans toute l'Afrique.
- Une importante demande interne en produits touristiques.
- La diversité des formes de tourisme pouvant être exercées : tourisme de circuits, tourisme d'affaires, tourisms balnéaire, tourisme de randonnées, tourisme culturel et/ou sportif, archéologie, chasse, pêche, rallyes, tourisme de bien être, thermalisme, climatisme, plongée sous marine, windsurf, golf etc.

Ces multiples activités touristiques peuvent être pratiquées pendant toute l'année dans des pôles touristiques où l'exotisme dispute la vedette à la beauté des régions.

A tout malheur quelque chose est bon, après une longue période d'oubli, le tourisme Algérien est considéré par les décideurs comme étant le levier privilégié pour faire sortir le pays de la crise actuelle.

2.6.3 POUR UN TOURISME ALGERIEN DURABLE

L'Algérie affronte aujourd'hui de nombreux problèmes liés à la gestion des ressources naturelles telles que l'eau et les espaces, la lutte contre les pollutions et les nuisances et la protection et la préservation du patrimoine.

Afin d'engager le processus de croissance du tourisme sur le littoral algérien, il est certainement plus profitable d'opter pour une stratégie de marketing qui encadre les déplacements des flux touristiques existants (figure 14) pour assurer une présence initiale expérimentale ou préparatoire à un programme de croissance à long terme

Pour réaliser un tel objectif, il importe d'analyser le système touristique coté sud de la méditerranée.

L'analyse de l'offre touristique nous permet de constater que la proportion des touristes vers les pays Maghrébins, et notamment le Maroc et la Tunisie, est en croissance, de même pour l'Egypte, mais le type du tourisme est en général d'intérêt culturel (archéologique ou historique)

Donc le but à atteindre à moyen terme est d'essayer d'attirer une partie du marché touristique étranger qui opte traditionnellement pour le Maroc et la Tunisie, et qui pourrait choisir la destination algérienne afin d'y découvrir non seulement les potentialités écotouristiques énormes de la côte algérienne mais aussi celles du grand sud en plus de l'attrait culturel.

C'est ce à quoi s'attelle le gouvernement algérien depuis quelque temps et que nous avons examiné de près.

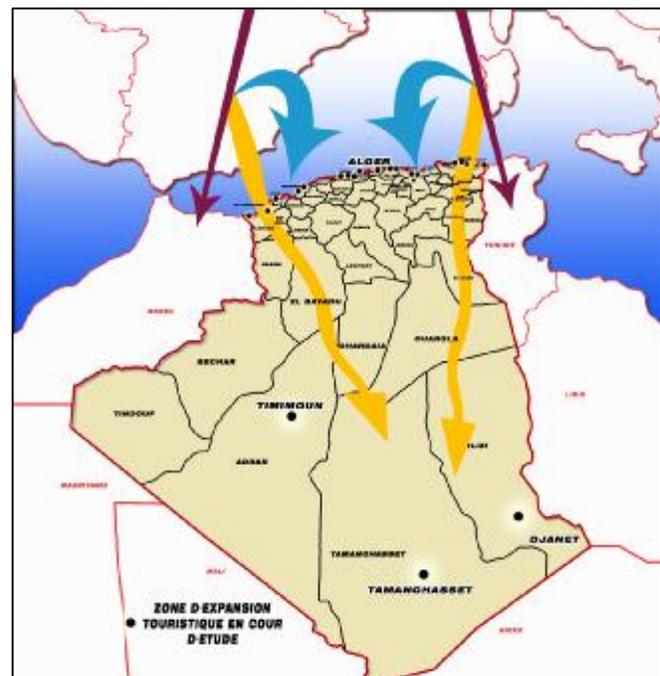


Figure 10 : Flux et destinations touristiques en Algérie (source : ANDT)

2.7 LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ADOPTEE PAR LE MINISTERE DU TOURISME

Après lecture de la nombreuse et volumineuse littérature concernant la Stratégie du développement du tourisme adoptée par le Ministère du Tourisme Algérien étalée à l'horizon 2015 visant à asseoir une politique touristique nationale basée sur l'adhésion totale de l'ensemble des acteurs directement ou indirectement impliqués dans la conception, le développement et la promotion des activités touristiques pour l'émergence d'une véritable industrie de tourisme basée sur le concept du développement durable.

En outre, il s'agit pour le Ministère de Tourisme de mettre en place un cadre de référence pour orienter et coordonner les programmes de développement du tourisme au cours des dix prochaines années pour une prise en charge concentrée de l'intersectorialité des activités touristiques.

En effet, contrairement aux autres secteurs économiques, le tourisme demeure structurellement un secteur dont le développement horizontal est fortement lié à l'**environnement** général (transport, culture, artisanat, agriculture, moyen de communication, hygiène, **environnement**.)

L'émergence d'une véritable industrie touristique basée sur la valorisation des potentialités naturelles, culturelles et civilisationnelles du pays s'articule autour d'objectifs réalistes et quantifiables et dispose d'instruments institutionnels, organisationnels et de financement appropriés et de sources diverses.

Quant au rôle du gouvernement dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, il se définit dans la promotion de l'image touristique de l'Algérie à l'extérieur, l'attraction de l'investissement, du savoir-faire, des marchés, et de l'intégration du produit touristique national dans les circuits commerciaux mondiaux.

Les objectifs visent :

- a. L'insertion de la « destination Algérie » dans les circuits touristiques internationaux.
- b. L'amélioration de l'image touristique en Algérie.
- c. L'augmentation des flux touristiques vers l'Algérie.
- d. La diversification de l'offre touristique.
- e. L'augmentation des capacités d'hébergement touristique.
- f. La réhabilitation et la mise à niveau du parc hôtelier existant.
- g. La création et l'augmentation de l'emploi.

2.8 LA MARCHE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME ALGERIEN

Le développement du tourisme nécessite l'implication de l'Etat à travers les appuis à apporter et les moyens à mobiliser pour soutenir l'investissement touristique, améliorer la qualité des prestations, promouvoir et commercialiser le produit sur les marchés extérieurs.

Cet appui est basé essentiellement sur le renforcement des dispositifs législatifs et réglementaires. Parmi ces dispositifs, on distingue :

- Le **décret 98-70** du 21 février 98 relatif à la **création de l'Agence Nationale de Développement du tourisme**, chargée de la mise en œuvre et du suivi du développement touristique. Elle est chargée notamment d'acquérir, d'aménager de promouvoir, de rétrocéder ou de louer des terrains aux investisseurs dans les zones d'expansion et sites touristiques aménagés, afin d'y réaliser des installations touristiques.
- **Loi n° 03-01** du 17 février 2003 relative au **développement durable du tourisme** les conditions de développement durable des activités touristiques ainsi que les mesures et instruments de leur mise en œuvre.
- La **loi n°03-03** du 17 février 2003 relative **aux zones d'expansion et sites touristiques (ZEST)**, cette loi précise essentiellement que l'aménagement et la gestion d'une zone d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'Agence Nationale de Développement du tourisme dans un cadre concerté, et approuvé par voie réglementaire.

Parmi l'ensemble de 173 ZET, la bande littorale compte plus de 140 ZET, totalisant une superficie de 34.852,86 ha

Déjà 19 ZET ont fait l'objet d'étude d'aménagement et de viabilisation pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement (voir programme des 19 ZET)

Ce plan s'inscrit dans le cadre des instruments d'aménagement du territoire et de l'urbanisme et qui vaut permis de lotir pour les parties constructibles conformément à l'article 13 de la loi n°03-03 du 17 février 2003.

Il est évident que le tourisme, en tant que moteur de développement économique, peut avoir un rôle moteur de premier ordre dans les programmes de développement du pays et peut représenter une alternative efficace à l'économie pétrolière suivie jusqu'ici.

2.9 POLITIQUES ET INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

2.9.1 INTRODUCTION

Les aménagements touristiques en Algérie prennent une nouvelle ampleur, dans le cadre de la stratégie du développement économique du secteur. Le programme des gouvernements qui se sont succédés depuis l'année 2000, a consacré un rôle important au secteur du tourisme, à travers la projection d'une véritable industrie touristique basée sur la valorisation des potentialités naturelles, culturelles et civilisationnelles du pays.

Mais avant de nous étaler sur le parcours et le développement du secteur du tourisme, il est utile de rappeler L'importance du tourisme en tant qu'enjeu économique pour le pays durant la période de gestion planifiée.

En effet, même en l'absence d'une stratégie basée sur le tourisme au cours des décennies 60 et 70, les aménagements touristiques étaient réalisés en fonction d'établissements touristiques pris comme entités indépendantes. Cette conception ponctuelle a fait place, depuis la fin des années 70, à la réalisation de stations touristiques complexes et relativement mieux intégrées.

2.9.2 LE ROLE DE L'ETAT

La politique d'aménagement du territoire consiste à assurer les services d'intérêt général, la préservation, la pérennité des ressources naturelles (eau, sol, végétation...), la valorisation et l'optimisation de toutes les potentialités ainsi que la préservation et le développement de l'emploi.

Les objectifs de l'état dans le domaine de l'aménagement sont :

- § Création des conditions nécessaires à un meilleur exercice de la citoyenneté;
- § Transition d'un état producteur vers un état organisateur, désengagé de l'investissement et de la gestion pour reprendre le rôle de la réglementation, de l'encadrement et du contrôle ;⁸³
- § Décentralisation au profit des autorités locales afin que le citoyen, bénéficiaire et acteur, puisse être replacé au cœur des institutions.

A cet effet, l'état se trouve doté de nouvelles missions :

⁸³ Allocution du ministre du tourisme, prononcée lors du forum sur les projets de décret d'application,.

a- Rester le garant de la cohésion et de la justice sociale et assurer la solidarité nationale en corrigeant les déséquilibres régionaux et en favorisant la complémentarité entre les territoires. Et ce dans le cadre de ses prérogatives de puissance publique.

b- Jouer un rôle de régulateur et de correcteur en mettant en place les mécanismes incitatifs pour orienter les investissements vers l'espace à développer et les mécanismes dissuasifs, pour diminuer les pressions sur les espaces fortement sollicités.

c- Assurer le rôle de promoteur pour les grands travaux et des équipements publics.

2.9.3 LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT EN ALGERIE

L'Algérie ne peut envisager son avenir qu'en évaluant ses potentialités et ses atouts, et en transformant ses faiblesses en richesses. C'est pour cela qu'elle doit s'interroger sur ses véritables atouts et l'attractivité de son territoire. La politique d'aménagement suivie depuis l'indépendance a, à notre avis, fait beaucoup de mal à l'environnement par le peu de souci affiché à l'égard du cadre naturel et verdoyant, mais aussi par l'absence, jusqu'à une période récente, de toute étude sérieuse d'impact sur l'environnement. La politique d'industrie industrialisante suivie par le pays et visant alors à sortir le pays du sous développement l'a amené sur le chemin du sous développement environnemental aux conséquences incalculables tant sur le plan de la santé physique des personnes que sur l'équilibre écosystémique en général.

2.9.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Algérie s'est métamorphosé grâce à un intense effort d'investissement depuis la reconquête de sa souveraineté en 1962 et les changements opérés ne se sont pas fait sans rupture. En effet, ce développement présente des distorsions et des exclusions multiples car il n'a pas été encadré par une politique territoriale à la mesure de son importance.

D'abord, l'Algérie a toujours été confrontée au difficile problème du croit démographique avec 700.000 personnes supplémentaires en moyenne par an.

A la jeunesse de la population (55%) qui constitue une contrainte majeure pour le développement s'ajoute l'inégale répartition de la population sur le territoire. Dans Demain l'Algérie [52], il est affirmé que « Les ressources naturelles sont par contre, elles, limitées et mal réparties: les 230 millions d'hectares qui constituent le territoire national, se répartissent en 200 millions d'hectares de désert, 15 millions d'hectares de parcours steppiques, 7,5 à 8

millions d'hectares de surface agricole utile (SAU) et 5 millions d'hectares de forêts et de maquis »⁸⁴.

Le conflit eau potable-agriculture- industrie risque de se poser de manière analogue.

La politique foncière dont dépend « la mobilisation effective des terrains à bâtir et leur aménagement, pratiquement gelée jusqu'au début des années 70, faute de textes relatifs au domaine, n'a été tranchée qu'en faveur de la municipalisation des sols urbains, par l'ordonnance de 1974. Cette municipalisation des terres était censée permettre aux communes:

- De disposer des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures publics;
- De satisfaire la demande des citoyens en leur rétrocédant à des prix libérés de la spéculation, des lots à bâtir aménagés »⁸⁵

Mais la démarche a échoué sous l'effet d'une spéculation sauvage sur les terrains à bâtir et un gaspillage général des sols.

« L'absence de maîtrise sur les processus territoriaux de développement qui induit:

- o Une dégradation avancée des écosystèmes fragiles (littoral, montagne, steppe, sud, milieu rural)
- o Des pertes de territoire importantes avec tout ce que cela suppose comme menace sur les intérêts stratégiques du pays »⁸⁶

A partir des années 1980, une politique d'aménagement du territoire plus affirmée, avec la création du ministère de la planification et l'aménagement du territoire (MPAT), et l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT), chargée de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du territoire en 1981.

En 1987, l'aménagement du territoire se dote d'une loi relative à l'aménagement du territoire qui précise les instruments tant au niveau national que régional et en définit la cohérence, sans que les textes essentiels d'application n'aient cependant suivi. Et dans tout cas de figure « la politique d'aménagement ne se limite pas à une affaire d'instruments. Elle est organiquement liée au modèle de développement économique et social pour lequel s'engage le pays et qu'elle doit encadrer »⁸⁷

⁸⁴ « Demain l'Algérie : L'état du territoire; la reconquête du territoire », p:2

⁸⁵ Ibidem, pp:45 et 46.

⁸⁶ Opcit. p:71.

⁸⁷ Opcit.p:51.

2.9.5 L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

L'économie algérienne évolue dans un contexte marqué par les points suivants:

- Un problème complexe d'une application à des pays « en voie d'industrialisation en mouvement d'une économie à planification centrale à une économie de marché »
- Politiques publiques rigoureuses, menées depuis 1994 sous l'égide du FMI et avec le soutien de la communauté financière internationale, pour la restauration des grands équilibres macroéconomiques de l'économie algérienne.
- Situation économique et financière dépendante du prix du pétrole, tant au niveau économique (98% des recettes d'exportation) que budgétaire (la fiscalité pétrolière représente plus de 60% des recettes de l'état et un tiers du pm). L'Algérie dégage depuis 2000 des excédents budgétaires et courants avec une progression du taux de croissance: jusqu'à +5,1% en 1998, en baisse depuis (3,2% en 1999; 2,4% en 2000).

A- La privatisation

La privatisation tient un rôle fondamental dans le processus d'ouverture à l'économie de marché. L'Algérie dispose d'un secteur public très important compte tenu des choix effectués par le passé. L'organisation générale était centralisée jusqu'au milieu des années 1980, avec une politique d'industrialisation entièrement publique, donnant la priorité au développement de l'industrie lourde et de l'industrie mécanique.

L'Algérie s'est lancée à la fin des années 1980 dans de grandes réformes afin de mettre en place les mécanismes d'une économie de marché. Ce qui nécessite un « **environnement** propre et qui doit définir le cadre d'application d'un programme de restructuration et de relance des investissements »⁸⁸, et de profondes modifications, notamment l'instauration de la liberté des prix, l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques à des actionnaires privés, « l'enjeu essentiel est d'atteindre un

⁸⁸ Op.cit.p :67

équilibre et une harmonie »⁸⁹. Cette nouvelle manière d'opérer, qui représente un progrès indéniable par rapport aux anciennes formes d'aménagement touristique, a posé parfois des problèmes importants en matière d'impact sur l'**environnement**.

L'Algérie d'aujourd'hui, qui s'apprête à ouvrir son marché touristique aux flux mondiaux, est face au défi représenté par la promotion du tourisme international qui se fait de plus en plus exigeant en matière d'écotourisme. Intéressée par un tourisme qui serait adapté à ses spécificités socioculturelles, ses ressources économiques et sa richesse naturelle, l'Algérie est donc appelée à relancer le secteur du tourisme environnemental et assurer le développement local et la préservation de son patrimoine naturel et socioculturel en adoptant une réglementation plus souple et à cheval en matière de marketing touristique.

La variété naturelle associée à la diversité culturelle et la richesse du patrimoine historique sont des atouts de taille pour la réussite de la politique touristique Algérienne, mais ces atouts gagneraient à être mis à niveau économiquement et environnementalement parlant, l'objectif final pour le pays étant d'accéder à la haute qualité environnementale.

L'Algérie, pays méditerranéen dont la bande littorale s'étale sur plus de 1200 Kilomètres n'est pas pour autant un pays dont le produit national brut (PNB) soit dépendant, comme c'est le cas aux Seychelles, du seul secteur touristique.

L'Algérie est sans doute le pays des contrastes et de la diversité à tout point de vue :

- Du territoire et du climat.
- Du poids des populations et ses cultures.
- De l'effet des activités humaines et des traditions.
- Du modèle de consommation inadapté et de la pauvreté agissant négativement sur la crise de l'**environnement**.

C'est incontestablement un pays très riche dont la population est cependant pauvre, fait paradoxal sachant le gaspillage inouï des richesses offertes par la nature et négligemment restées inexploitées. Le tourisme environnemental en est l'exemple le plus édifiant.

79 « Les formes de relance des investissements », Dr. Lies GOUMIRI, dans Les ACTES DU Forum sur le partenariat et la relance des investissements, Rabah Bettahar, ED Bettahar, 1992, p67. 1

Comment se fait-il que le tourisme algérien soit confronté à tant de misère dans un pays aussi vaste et disposant d'une mosaïque de paysages et de cultures ?

Des pays riverains, bien que n'ayant pas la diversité environnementale de l'Algérie, font de leurs paysages la principale source du revenu national.

Le caractère et la vocation touristique de tout pays étant liés à la richesse de son espace physique, socio-économique et culturel, l'aménagement y afférent doit se projeter dans une double perspective : Préserver et pérenniser les richesses multiformes du milieu pour sauvegarder son caractère touristique et en faire un lieu de prédilection et d'admiration des touristes sans pour autant nuire à son originalité ou réduire son attrait par une quelconque pollution, surexploitation et urbanisation sauvage, comme c'est malheureusement le cas dans la plupart des sites touristiques observés en Algérie.

La poussée démographique a fait que « Le taux d'urbanisation du pays soit passé de 40% en 1977 (2 citadins pour 3 ruraux) à près de 50% en 1987 (1 citadin pour 1 rural) et 60% en 1998 (3 citadins pour 2 ruraux), c'est à dire que la population urbaine qui comptait 6 779 000 personnes en 1977 est passée à 17 460 000 personnes en 1998, soit près d'un triplement en 20 ans. »⁹⁰

La zone Tellienne regroupe à elle seule plus des deux tiers de la population algérienne (64,7% en 1998) alors que sa superficie n'atteint que 4% du territoire national, contre 9% aux Hauts Plateaux qui n'abritent qu'un peu plus du quart (26,5%) de la population du pays et 87% aux régions du sud qui ne totalisent même pas le dixième de cette même population.

Cette incontestable littoralisation du peuplement est liée à la concentration des activités dans les grandes villes du Nord du pays, surtout celles situées dans sa frange littorale.

Cette urbanisation qui menace particulièrement les ressources naturelles de la bande littorale (terres agricoles, eau...), s'est d'ailleurs généralisé depuis les années 80 à toutes les régions du pays en multipliant les contraintes qu'impliquent tant ses rythmes que ses formes anarchiques.

C'est dans le cadre de la thématique du tourisme, de la ville et l'**environnement** que nous avons abordé et essayé de comprendre le phénomène de l'aménagement touristique environnemental du littoral algérien, qui se réduit souvent à l'aménagement de zones d'expansion touristique (ZET), outil le plus répandu en la matière.

⁹⁰ Action 21 ALGERIE édition du secrétariat d'état chargé de l'environnement 1997 ALGER

Mais l'aménagement du littoral se limite t'il à programmer des ZET qui ne sont réalisés que partiellement et souvent pour pallier un déficit en nombre de lits, et sans tenir compte du coté environnemental ?

L'enjeu du tourisme en Algérie réside dans le fait que, par ses effets, il peut être source de développement ou, au contraire, un facteur d'aliénation des populations locales s'il n'est pas mis en adéquation avec le mode de vie de celles-ci et s'il ne prend pas en considération la protection de leurs sites, de la faune et de la flore de leur région.

Les différentes périodes d'aménagement touristique du pays depuis 1962 sont :

2.9.6 PREMIERE PERIODE (1962-1988)

Les pouvoirs publics n'ont pas accordé l'importance qu'il mérite au secteur du tourisme afin qu'il puisse jouer son rôle dans le développement de l'économie nationale, dans une période où le régime optait pour une économie dirigée et où toutes les opérations étaient centralisées.

Les choix politico-économiques dirigistes opérés alors ont marginalisé le tourisme, d'où le déficit criard en matière d'infrastructures hôtelières, l'inexploitation des potentialités naturelles disponibles et la baisse des flux touristiques et des recettes.

Le fait que l'Algérie ait opté pour une stratégie d'industrialisation rapide a permis d'installer des grands projets sur le littoral, et bien que le tourisme ne fût pas considéré comme une activité à encourager, quelques complexes touristiques ont toutefois été construits en bord de mer (Zeralda, Sidi fredj, Tipaza, Les Andalouses, etc.)

En cette période, marquée par une forte domination du pouvoir central, la capacité d'accueil touristique était de 5922 lits divisée entre tourisme balnéaire (50%), et tourisme urbain (40%), et tourisme saharien (8%)⁹¹. Les infrastructures touristiques étaient en état de dégradation avancée et ne permettaient pas une exploitation raisonnable des équipements, ce qui permet de confirmer que le tourisme n'était pas considéré comme élément de développement économique à part entière.

Même s'il n'a pas permis de définir les ressources touristiques ; le pouvoir de l'époque a quand même lancé des programmes de réalisation de zones d'expansions touristiques dans les trois grandes zones:

⁹¹ Source : M.T.

- a. Zone ouest Alger (Moretti, Sidi fredj, Tipaza) ;
- b. Zone Oran (Les Andalouses) ;
- c. Zone Est (Beni Hamad, Seraidi, El-Kala), et d'autres œuvres de réparation d'une vingtaine de stations thermales.

L'année 1966 à connu la charte du Tourisme qui a tracé une stratégie basée sur :

- q Le tourisme international, pour avoir des entrées de devise;
- q Donner la priorité à la création de postes d'emplois, pour répondre au besoin pressant ;
- q Placer des investissements pour construire des infrastructures d'accueil sur les côtes et dans le Sahara pour les touristes étrangers. L'état a ouvert la voie à l'investissement privé par la loi du 26 juillet 1963, et l'ordonnance de 15 septembre 1966 pour aider à élever la capacité d'accueil nationale.

2.9.7 LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE LA PERIODE (1967-1978)

Cette période a vu trois plans de développement:

- o **Plan triennal (1967-1969):** Il a programmé des investissements d'une somme de 285 millions de dinars pour réaliser, améliorer les infrastructures d'accueils, pour réaliser 13081 lits (tableau 3) Dans la réalisation, la priorité a été donnée aux projets balnéaires a cause du caractère pittoresque du littoral et des plages algériennes (exemple du littoral sur la photo4).

Mais le bilan du plan triennal a montré un déficit de 10.135 lits (77%), a cause des faibles capacités de réalisation, et une mauvais management des ressources souvent par mauvaise distribution des responsabilités administratives.⁹²



Photo 4 : Littoral de la ville de Jijel à partir du port de pêche de Boudis.

⁹² Projet de rapport « contribution pour la redéfinition de la politique nationale du tourisme », CNES, Commission Perspectives de développement économique et social, 16 session plénière, novembre 2000.

Tableau 3 : Investissements touristiques durant la période (1967-1969)

Type d'équipement	Nombre à Réaliser	Réalisé	Taux (%)
Station balnéaire	6766 lits	2406	52
Station urbaine	1650 lits	254	12
Station saharienne	1818 lits	286	14
Station thermale	2847 lits	0	22
Total	13081 lits	2946	22.52

(Source : CNES)

○ Le Premier Plan Quadriennal (1970 -1973)

Durant cette période, le but est resté le même concernant la capacité d'hébergement, il a été programmé 35.000 lits pour un montant de 120 millions DA, pour atteindre les 70.000lits dans la fin de décennie, afin de:

- Répondre aux exigences du tourisme national et international;
- Terminer le premier programme du plan triennal;
- Réaliser 08 stations thermales.

Mais la réalisation a été très maigre car seulement 9.000 lits (environ30%) ont été réalisés, soit un déficit de 26.000lits.

Le secteur a connu aussi une restructuration au niveau organisationnel, par la création de plusieurs organismes:

- Comité de direction des **hôtels** et restaurants créé en 1963.
- Société nationale de l'hôtellerie et tourisme créée en 1970.
- Société nationale du tourisme 1970 ;
- Société nationale des stations thermale;
- Entreprise des travaux touristiques 1970.

○ Le Deuxième Plan Quadriennal (1974 – 1977)

Outre la réalisation des projets non achevés, ce plan a vu la réalisation d'autres équipements destinés à améliorer la capacité d'accueil en programmant 25.000lits, pour atteindre l'objectif de 60.000 lits a la fin de l'année 1980.

A la fin de ce plan, seulement 41 % de l'objectif visé ont été réalisés, malgré la révision des prévisions à la baisse de 10.000 lits. Notons aussi que cette période a connu un changement de stratégie après que la charte nationale de 1976 ait donné la priorité au tourisme social sur le tourisme international.

2.9.8 LES PLANS DE DEVELOPPEMENT DE LA PERIODE (1980 – 1989)

o Premier plan quinquennal (1980-1984)

Ses principales actions ont porté sur :

§ La programmation de l'hôtellerie urbaine;

§ L'expansion de l'hôtellerie saharienne;

§ L'extension des stations thermales ;

§ L'aménagement des ZET servant de modèles d'actions futures pour les autres opérateurs (collectivités locales, secteur privé)

En matière d'investissement, un budget de 3.400 millions de dinars était proposé pour couvrir les dépenses du reste à réaliser et celles des nouvelles actions de ce plan.

A la fin de la période, aucun projet n'a été concrétisé vu la crise économique aiguë de 1980.

o Deuxième plan quinquennal (1985-1989)

Dans ce plan, l'attention principale a été accordée au tourisme interne avec mise en oeuvre d'un programme particulier pour l'accueil des touristes étrangers.

L'objectif de ce plan était d'assurer :

- La poursuite de la politique d'aménagement touristique;
- Le développement du thermalisme et du climatique;
- La décentralisation des investissements et la diversification des opérateurs;
- La maîtrise de la demande différenciée.

Concernant les investissements, les dépenses ont atteint 1.800 KDA⁹³.

Cette période s'est distinguée par la mise en oeuvre des premières réformes, à travers la restructuration des entreprises et leur décentralisation.

La restructuration de l' ONAT a permis la création de plusieurs organismes régionaux.

⁹³ Formule abrégée de Kilo-Dinar, équivalent de 1000 DA.

A la fin de la période 1989 la capacité d'accueil a atteint 48.302 lits, dont 21.000 en camping, répartis comme suit::

Tableau 4 : Répartition de la capacité d'accueil touristique vers 1989

Urbain	22.428
Balnéaire	13.327
Saharien	1.130
Climatique	6.331
Thermal	5.116

(Source : M.T)

Cette capacité d'accueil reste insuffisante par rapport aux objectifs tracés, et au regard des pays voisins (la Tunisie avec 69.580 lits, et le Maroc avec 58.044 lits)

Le flux touristique international reste relativement stable par rapport à la période précédente, fluctuant entre 250.000 et 400.000 arrivées, et avec une moyenne annuelle de 324.000 touristes.

2.9.9 LE TOURISME DANS LA PERIODE DE TRANSITION (1990-2000)

Cette période a vu l'instauration du cadre juridique nécessaire au développement de l'investissement privé. Mais la dégradation de la situation sécuritaire a fait que le tourisme reste vulnérable.

L'année 1991 a enregistré une baisse du flux touristique de 70% liée aux effets de la guerre du Golf et de la situation sécuritaire interne.

L'amélioration des conditions sécuritaires s'est traduite par un accroissement de l'activité touristique. Les données montrent qu'au premier semestre 2000 le secteur du tourisme a enregistré un chiffre d'affaires de 3.622,1 millions de Dinars, soit une augmentation de 26% par rapport à la même période de l'année 1999 (voir tableau 5).

La croissance du secteur s'est accompagnée par une augmentation de l'emploi qui est passé de 11.298 au premier semestre de 1999 à 12.514 au premier semestre 2000, ce qui confirme, l'impact à court terme, du flux touristique sur le plan socio-économique.

Tableau 5 : Répartition du flux des touristes de 1990 à 1999 (source: ministère du tourisme)

Année	Etrangers	Algériens résident	Total à l'étranger
1990	685.815	451.103	1.136.918
1991	722.682	470.528	1.193.210
1992	624.096	495.452	1.119.548
1993	571.993	555.552	1.127.545
1994	336.226	468.487	804.713
1995	97.648	421.916	519.576
1996	93.648	511.477	604.968
1997	94.832	539.920	634.752
1998	107.213	571.234	678.448
1999	147.611	607.675	755.286

Les infrastructures d'hébergement n'ont pas connu de développement notable, malgré les mesures réglementaires mises en oeuvre en faveur de l'investissement touristique.

La capacité d'accueil du secteur était de 67.087 lits (public et privé), dont 5000 seulement répondaient aux normes internationales (source : MT) L'absence de relance et la dégradation de la situation sécuritaire ont eu des conséquences néfastes autant sur les perspectives des nouveaux investissements que sur l'amélioration des infrastructures existantes.

Les aménagements touristiques, tels qu'ils sont pratiqués, reposent surtout sur l'aspect de planification. Généralement, c'est un plan d'occupation des sites touristiques qui est fait avec une concentration de tous les équipements d'hébergement, de récréation ou de services. Dans le cas d'un site balnéaire, Il est encore plus chargé et surexploité de sorte que l'étroite bande du littoral devienne simplement une ligne de séparation entre l'urbain et la mer.

Le processus du phénomène d'urbanisation est désormais connu : dès les premiers signes d'une planification, un phénomène de mouvement de masse de type polynucléaire prend naissance sous forme de sites généralement vierges (exemple sur la photo5), mono fonctionnels et dont la desserte, à peine rattachée à l'armature existante, se fait autant que possible de manière « linéaire » et menant directement au bord de mer. Les phénomènes observés ensuite sont :

1. Mitage des sites par une multitude de constructions (complexes, **hôtels**, résidences secondaires et autres) : le paysage naturel devient un paysage périurbain.
2. L'espace urbain s'allonge et suit pas à pas la ligne du littoral, le développement urbain très allongé ne fait que subordonner l'espace à une structure linéaire qui s'étire à l'infini, du fait que tout le monde veut avoir une vue sur mer et les pieds dans l'eau.
3. Conurbation de deux sites rapprochés, allant l'un vers l'autre, ils finissent par se rejoindre et former une seule entité urbaine qui longe un littoral sur des dizaines de kilomètres.

Une fois l'urbanisation achevée, l'artificiel apparaît et la consommation à grande échelle et toutes les sortes de transactions commerciales vont entraîner une perte de qualité de service et une rapide dégradation du lieu, en définitive sans s'en rendre compte on substitue un cadre naturel autrefois attractif, grâce à son originalité et sa tranquillité, par un cadre urbain spoliateur et d'un style comparable à tout autre paysage urbain à travers le monde, d'autant plus que la simple juxtaposition d'éléments hétérogènes ne peut suffire à créer un ensemble cohérent et harmonieux, et encore moins attractif.



Photo 5 : Quelle forme d'aménagement pour ce petit bout de paradis terrestre ? Photo de la plage Cherkia de Ras El Afia

CHAPITRE 3 : LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL EN ALGERIE

3.1 INTRODUCTION

Dans la politique nationale du tourisme suivie en Algérie, la question de la sauvegarde, de la protection des ressources naturelles et du patrimoine culturel occupe une place importante dans la stratégie de mise en valeur des ressources et potentialités touristiques. Les aspects du tourisme écologiquement viable s'appliquent surtout aux zones d'expansion touristique (ZET) réglementairement identifiées et délimitées et concernent également les espaces sensibles tels que les parcs et les réserves naturels, les zones humides, les zones montagneuses, les régions steppiques et sahariennes.

La planification et le développement de ces régions sont confiés à deux établissements publics à savoir l'Agence Nationale de Développement Touristique (ANDT), chargée de la maîtrise du foncier touristique ainsi que l'Entreprise Nationale d'Etudes Touristiques (ENET) chargée des études administrées sur le tourisme, remplacé depuis peu par l'ANDT elle-même.

Parmi les autres richesses naturelles du pays figurent les sources thermales dont la mise en valeur présente un intérêt certain tant sur le plan de la santé publique que sur le plan touristique environnemental.

En effet, le tourisme algérien peut à notre avis être vecteur de développement durable, à condition qu'il soit la base d'un partenariat entre les acteurs nationaux et internationaux.

Il ne s'agit nullement de transposer des modèles dits « durables » en provenance de pays culturellement et socialement différents en Algérie mais de permettre aux autres de partager la vision d'un tourisme environnemental Algérien imprégné de nos valeurs civilisationnelles et traditionnelles. Comme première étape, nous pouvons déjà participer à la création de structures de réflexion afin que les projets concernant le tourisme environnemental soient portés de façon réfléchie et en harmonie avec la nature, l'économie et les hommes. Le rêve commun des acteurs du tourisme en Algérie est de voir les villes à nouveau desservies par des vols charters qui alimentent des clubs de vacances et qui permettent un retour à la normale des flux touristiques après tant d'années d'isolement et de gâchis au plan des loisirs.

Les moyens humains et financiers doivent cependant être adaptés et mieux canalisés et les retombées du tourisme seront alors positives. C'est à partir de là que l'on peut construire une

réflexion durable, de préférence par la concertation active, conformément aux orientations du sommet de Rio.

Le dilemme qui se posera pendant longtemps en Algérie concernant le tourisme environnemental sera de savoir comment ouvrir les espaces naturels Algériens devant les flux de touristes sans mettre en péril l'écosystème faunistique et floristique du pays. Toutes les solutions concourent vers un seul objectif : assurer la protection des écosystèmes.

Lors d'une journée d'étude sur le développement durable en Algérie⁹⁴; il a été retenu dans le cadre du rapport final de l'atelier n°2 concernant les caractéristiques fondamentales des différents milieux environnementaux que :

- Chacun des ces milieux occupe des superficies importantes, sans que les superficies exactes ne soient bien définies, encore moins cadastrées.
- Tous ces milieux sont caractérisés par leur fragilité naturelle, leurs sensibilités.
- Ils sont tous soumis à des pressions humaines trop importantes par rapport à leurs potentiels réels.
- Les systèmes de gestion, de conservation, de valorisation et d'exploitation sont, de manière générale, inadaptés.

Les conséquences souvent observées dans ces milieux sont des perturbations, des surexploitations, voire des dégradations parfois irréversibles »⁹⁵

Une des principales ressources naturelles négligées dans notre pays et pouvant constituer une alternative à la ressource pétrolière à moyen terme est celle du tourisme de nature, appelé à juste titre « or vert »

Le développement d'un tourisme environnemental est devenu depuis peu une préoccupation permanente des pouvoirs publics et des autorités locales qui, poussés par les accords internationaux d'un coté et entraînés dans la mouvance du développement durable de l'autre se sont appuyés sur des dispositifs juridiques et institutionnels souvent intersectoriels afin de prévenir ou d'annihiler les répercussions négatives de la croissance du tourisme et des autres

⁹⁴ CRASC (Centre de recherche en Anthropologie Sociale et culturelle) ; Rapport final de la Journée d'étude du 31 octobre 2001 ;" *Quel développement durable pour l'Algérie ? Contribution à un débat.* "

⁹⁵ Ibidem.

activités sur l'**environnement** naturel, culturel et écologique. C'est d'ailleurs ce qui a été avancé dans le rapport de l'Algérie au sommet de la terre tenu à Johannesburg en 2002.⁹⁶

Le développement du tourisme environnemental ne peut se faire dans un contexte d'insécurité tel que celui qui a caractérisé l'Algérie durant la décennie écoulée, surtout si ce climat de crainte est accompagné de violence. Le tourisme ne s'accommode pas non plus des mentalités rétrogrades et allergiques à l'égard de la diversité véhiculée par le mode de vie propre aux touristes. En mieux, c'est plutôt le rapprochement entre des cultures et des modes de vie différents qui constituent l'essence même du tourisme.

Mais quelle position adopter quand il s'agit d'ouvrir ses espaces naturels et à fortiori le bouclier protecteur littoral ?

Le tourisme environnemental exige non seulement une ouverture totale des sites touristiques mais aussi leur adaptation aux normes afin de répondre aux exigences des standards internationaux en la matière. Encore faut-il saisir la chance que représente la manne touristique en terme de recettes et les aides internationales pour leur fournir les conditions d'accueil en rapport avec un tourisme de qualité reconnue et certifiée du point de vue prestations de service, mais tourisme authentiquement algérien par les ressources naturelles et patrimoniales locales.

En raison d'un engagement insuffisant de l'état algérien dans ce secteur, il est indéniable que le tourisme environnemental a très peu évolué comparé aux potentialités naturelles du pays et les conditions de son développement ne sont pas encore en place à cause de la crise économique persistante et des tensions sociales qui secouent épisodiquement le pays.

A notre avis, le rapport Algérie au sommet de Johannesburg a été plus qu'éloquent en ce qui concerne la politique touristique confiée au secteur chargé du tourisme, il parle de la mise en œuvre d'un réseau d'aires protégées qui constituent des espaces de gestion de la biodiversité et d'utilisation durable de ses composantes.⁹⁷

Nous constatons cependant qu'il s'agit beaucoup plus de déclarations d'intention concernant la gestion d'écosystèmes sensibles à l'action de l'homme et devant faire l'objet d'une attention et d'une protection particulières, que d'un véritable engagement, car la réalité est autre. Il y'a de quoi s'étonner quand on sait qu'il y va de la gestion et de la protection de nos potentialités

⁹⁶ Rapport Algérie au sommet de Johannesburg ,2002[31], site web : www.dz.undp.org/energie/Rapport-national-19_8.pdf

⁹⁷ ibidem; p:77

touristiques et à leur tête la bande, protectrice en soi, constituée par nos 1200 km de côtes : Le littoral.

De larges prérogatives ont été cependant attribuées au ministère de l'aménagement du territoire et de l'**environnement** pour mettre en oeuvre un plan d'action basé sur un dispositif législatif afin de protéger les zones sensibles mais aussi et c'est peut être plus important, préparer les générations futures en les sensibilisant et informant sur les préoccupations environnementales mondiales et locales.

Le nouveau cadre juridique et législatif permet de relancer une activité touristique variée et diversifiée: saharienne, balnéaire, urbaine, thermale, climatique et de découverte. Facteur aidant, l'Algérie comporte un réseau routier de plus de 90.000 km, soit le plus important au niveau maghrébin et dispose d'une agriculture potentiellement plus productrice qu'elle ne l'était il y a quelques années.⁹⁸ Elle est aussi dotée d'infrastructures aéroportuaires et maritimes non négligeables.

La nouvelle stratégie devra être axée sur la modernisation du patrimoine hôtelier existant, l'achèvement des programmes touristiques en cours et la construction de nouvelles capacités d'accueil, mais dans le respect des normes en vigueur basées sur le nouveau concept du développement durable qui permettra l'orientation des activités du secteur, vers un tourisme environnemental sélectif, moyen et haut de gamme.

Nous mettons l'accent à ce niveau sur la nécessité de mettre en évidence l'importance de la nature pour le tourisme, au-delà de sa valeur intrinsèque, et nous insistons sur les conséquences négatives du tourisme de masse sur l'environnement que nous résumons à :

- Une utilisation massive des ressources (eau, énergie, sol, paysages, etc.)
- Des émissions massives (déchets, eaux usées, bruit, pollution de l'air, etc.)

Aujourd'hui, la compatibilité avec l'**environnement** est en tête de liste des priorités essentielles à l'heure du choix d'un lieu de villégiature. Le touriste attend des tours-opérateurs qu'ils offrent des paysages et une nature non contaminés. En dépassant ses propres capacités d'accueil, sur un plan à la fois physique, social et écologique, le tourisme détruit ses propres fondations et met en danger son avenir à long terme.

Par contre, dans des sites moins exploités, le développement du tourisme environnemental pourrait relancer la revalorisation ou la conservation du patrimoine historico-culturel, naturel et

⁹⁸ op.cit, p: 77

urbain, comme les expériences positives des parcs du Hoggar dans le Tassili ou de certaines zones des wilayas de l'extrême sud algérien l'ont démontré.⁹⁹

Les zones urbaines périphériques offrent des perspectives d'aménagement des plus intéressantes. Il suffit de penser à l'importance que revêtent les interventions de réaménagement des zones dégradées, mais possédant un charme unique pourraient améliorer l'image de la ville..

3.2 ASPECTS DU TOURISME ENVIRONNEMENTAL

- Tourisme d'agrément et de loisir
- Tourisme d'aventure
- Tourisme de santé
- Tourisme balnéaire
- Tourisme de villégiature
- Tourisme culturel
- Tourisme scientifique de détente
- Tourisme de découverte (saharien, montagnard, etc.)

Cette terminologie riche appliquée au contexte du tourisme environnemental urbain ne peut que conforter l'importance du sujet tel qu'il est traité à l'échelle internationale.

Opter pour un tourisme environnemental à l'échelle de la ville c'est accepter de Mettre en œuvre une politique environnementale urbaine, par l'adoption préalable d'une charte environnementale urbaine; visant à instaurer un programme de gestion des déchets solides, le développement d'une politique de limitation des rejets atmosphériques, ainsi que celle d'un aménagement du cadre de vie et notamment des espaces verts dans le sens d'un aménagement durable.¹⁰⁰

3.3 FORMES DU TOURISME ENVIRONNEMENTAL

L'industrie touristique n'est pas seulement l'industrie des vacances. Il ne s'agit pas seulement d'avoir une vue imprenable sur la mer ou d'avoir une terrasse jardin avec piscine dans un hôtel cinq étoiles, mais de se retrouver dans un **environnement** ou la symbiose entre le touriste et la

⁹⁹ (Voir à ce sujet reportage du quotidien Liberté du 4 janvier 2004)

¹⁰⁰ Rapport Algérie au sommet de Johannesburg, 2002, op.cit; p.4

Durable, écho du développement ? Cet adjectif a été emprunté au latin durabilis au XI^e siècle. Il désigne « ce qui est de nature ou fait d'une manière pérenne ».

nature (photo6) est telle que ce dernier exploite les ressources et les richesses offertes par celle-ci pour son propre bien être en pensant à ne pas les gaspiller ou les exposer à des conditions d'utilisation telles qu'elles ne peuvent être régénérées et transmises aux générations futures.

Les personnes voyagent et visitent des pays lointains pour des raisons diverses: En Italie par exemple, 43% des dépenses touristiques à l'étranger proviennent de voyages d'affaires, de périodes de travail, d'études ou de cours de langues et les raisons professionnelles pèsent à hauteur de 31% pour les dépenses des touristes étrangers. Malgré cela, l'Italie demeure caractérisée par la prédominance du tourisme balnéaire, qui couvre 34% des présences et 26% du chiffre d'affaires. Le tourisme à la montagne représente respectivement 13% et 10%. Le tourisme culturel et dans les villes d'art, qui constitue la principale raison des flux internationaux, représente 19% des présences et 21% du chiffre d'affaires.¹⁰¹

Au cours de ces dernières années, nous avons assisté au développement d'autres formes de tourisme de santé, lié au sport ou au bien-être. Parmi celles-ci figurent le tourisme thermal et de la remise en forme (beauty farms, centres de thalassothérapie), qui représente 8% des présences ; le tourisme nautique (voile) et de croisière (près de 6% du chiffre d'affaires) ; le tourisme religieux (3,4% à l'heure actuelle, sans tenir compte du Jubilé) ; le tourisme sportif, l'agritourisme et le tourisme de plein air (golf, trekking, wind-surfing, bird-watching)



Photo 6 : l'environnement en milieu urbain Québécois, (source : Natura 2000)

¹⁰¹Source : OMT

CHAPITRE 4 : LES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ENVIRONNEMENTAUX

4.1 INTRODUCTION

L'aménagement dans le domaine écologique est défini comme une organisation d'un espace par la modification d'un écosystème en vue d'une exploitation directe ou la création d'habitats tendant à favoriser la reproduction ou l'implantation d'espèces particulières, selon Barnabé [7]

Par aménagement touristique environnemental nous entendons non seulement l'organisation basée sur la nature et les paysages mais aussi et surtout une conception urbaine destinée à faire face aux pressions excessives exercées sur le cadre urbain et en mesure de relever le défi écologique imposé par les besoins de plus en plus difficiles à satisfaire de la civilisation humaine. Ce sont essentiellement des aménagements qui s'inscrivent dans le sillage du développement durable du tourisme avec des corrélations d'ordre économique, social et culturel.

Notons à cet effet que, pour pouvoir anticiper la maîtrise de ces problèmes et éviter la dégradation irréversible des ressources naturelles, il est urgent de définir la stratégie de l'aménagement par la protection préalable des sites à aménager, d'où la nécessité de disposer de plans d'aménagement actualisés et renseignés en ce qui concerne les biotopes à préserver, donc d'aires non aedificandi à mettre à tout prix à l'abri de toute anthropisation¹⁰².

Les littoraux, par leur situation à la limite de l'eau, de la terre et de l'air ont toujours été sujets à toutes les pollutions, menaces et perturbations liées à l'activité économique de l'homme. Ce sont aussi les sièges d'implantation des usines et des installations industrielles en raison de la facilité d'accès des sites à communication multiple et à assainissement facile, le rejet se faisant directement en mer. Les Phéniciens étaient connus comme un peuple de conquérants des zones côtières, ainsi que les Vikings.

La politique nationale du tourisme doit rechercher l'intégration des principes du développement durable pour le développement de ce secteur d'activité, au moyen d'une stratégie qui vise la maîtrise des concentrations spatiales et temporelles propres au tourisme, la prise en compte des risques naturels, la gestion des déplacements, etc.

¹⁰² Selon RAMADE [6] : « Modification environnementale due à l'action de l'homme. L'anthropisation des écosystèmes terrestres et aquatiques s'accompagne de plus en plus souvent dans la civilisation technologique contemporaine d'une pollution des biotopes concernés »

Divers champs d'actions sont concernés : le respect de l'**environnement** par les opérateurs touristiques et les touristes, la gestion des activités par les communautés réceptrices, des emplois attrayants, des vacances accessibles pour tous, etc. Il s'agira, notamment d'engager l'élaboration de stratégies environnementales dans les entreprises touristiques et des programmes de coopération pour la mutualisation des expériences entre les grandes entreprises, les PME, les collectivités locales et associations.

L'avenir du secteur passe également par la mise en place de systèmes de formation performants et attractifs (par la reconnaissance des qualifications acquises par l'expérience professionnelle, par exemple), répondant aux nouvelles exigences de compétence (management environnemental, aménagement, écologie, etc.)

Enfin, la mise en œuvre " d'agendas 21 " locaux du tourisme permettrait de fournir aux collectivités locales des éléments pour conduire un développement touristique durable sur le littoral et sur l'ensemble du territoire de la wilaya.

4.2 STRATEGIES, ENJEUX, ET PERSPECTIVES DE L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ENVIRONNEMENTAL

La politique d'aménagement touristique du territoire, au départ redistributive, est devenue un outil de soutien au développement local. Les enjeux pour l'économie, pour l'ensemble des acteurs et les populations des territoires sont en effet la création d'emplois et la création d'activités dans une optique de réponse aux besoins et de développement durable.

Le secteur du tourisme, dans ce cadre, est une composante essentielle de l'aménagement du territoire que ce soit dans les territoires organisés et attractifs où le tourisme est un facteur de dynamisme économique et de rayonnement culturel ou dans des territoires marginalisés où il intervient en complément d'activités assurant le maintien ou la création d'emplois pour des populations en difficultés.

La France, qui est une référence touristique mondialement reconnue, est le pays le plus visité au monde avec plus de 76 millions de touristes annuels. Le secteur du tourisme y représente 7 % de son PIB et environ un million d'emplois directs et autant d'indirects¹⁰³.

¹⁰³ Consulter le Site web : www.tourisme.equipement.gouv.fr/stat-conj/taz :dossieramenterritoire.htm

La recherche d'authenticité et de découverte liés à la mondialisation du tourisme ont fait que ce phénomène social et source de développement économique des territoires soit à l'origine de pressions qui peuvent être fortes et dangereuses pour l'environnement si des politiques de régulation ne sont pas mises en œuvre. D'où l'importance de disposer d'un arsenal juridique coercitif et participatif en même temps en vue de protéger cette ressource non renouvelable et très sensible qu'est l'espace littoral. Le maître mot est donc la protection.

4.3 LE TOURISME ET L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le maintien de la biodiversité est l'un des fondements de notre avenir.

Il est évident que pour bien protéger, il faut bien connaître ce que l'on veut protéger, et par conséquent, l'état a l'obligation de mener une politique rénovée d'amélioration des connaissances des milieux et des espèces littoraux conjointement avec l'ensemble des acteurs du terrain oeuvrant pour le même objectif.

Intégrer un bâti durable à un **environnement** d'autant plus durable est capital pour l'avenir du tourisme.

L'exemple de la France, qui s'est doté du cadre juridique indispensable à la transposition des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » qui sont à la base de la constitution du réseau Natura 2000¹⁰⁴. Elle a accéléré par ailleurs la reconquête des zones humides et la préservation des récifs coralliens, tout en augmentant son patrimoine d'espaces protégés, notamment grâce à l'implication des collectivités territoriales.

La protection des espèces menacées et celle des plus beaux sites d'Algérie, est désormais à réunir au sein d'un même réseau à placer au centre des priorités en matière de suivi et d'investissement.

La mise en place d'une réglementation précise pour guider l'affichage publicitaire sur tout le territoire, vu l'effort d'information à fournir en direction des citoyens, doit-elle aussi se faire sans porter atteinte à l'**environnement littoral**, en recourant autant que faire se peut à la technologie moderne des systèmes d'information.

¹⁰⁴ Réseau d'association à caractère environnemental et naturel oeuvrant dans le domaine de la sensibilisation et la protection des espèces rares ou menacées.

4.4 LE TOURISME ET L'AMENAGEMENT URBAIN DURABLE DU LITTORAL

La protection des espèces menacées et celle des plus beaux sites littoraux d'Algérie, est plus que jamais à l'ordre du jour dans la perspective d'un développement durable des espaces côtiers.

Notons que l'aménagement du littoral doit se faire à l'avenir en tenant compte des impératifs de sauvegarde de l'équilibre fragile de l'espace littoral selon le concept de durabilité.

Pour la réussite de l'aménagement urbain d'un espace littoral dans le cadre du tourisme durable, il est intéressant d'étudier d'abord l'évolution des modes de développement du tourisme en matière d'aménagement à travers les stratégies et les mécanismes mis en place.

Les nouvelles lois, et notamment la loi sur le tourisme durable, ainsi que la batterie de mesures qui ont été mises en œuvre ont pour finalité une gestion durable du littoral.

Certes, il est difficile de juguler des problèmes inhérents à l'absence de toute autorité de l'état par le passé dans la gestion de ce dossier sensible mais il y a lieu d'espérer que les choses s'améliorent à partir du moment où les nouveaux textes sont plus coercitifs et permettront à moyen terme, avec un concours des citoyens dans le cadre d'un urbanisme plus participatif, à la protection effective de cet espace extrêmement sensible. Et justement pour bien assimiler les rapports qui lient le tourisme à l'espace, il y a lieu de :

- Définir le concept d'espace et de sa conservation dans le cadre de l'aménagement touristique, dont l'objectif principal est le développement du tourisme ;
- Préciser la problématique et les conditions d'une meilleure articulation entre le tourisme et le développement durable ;

Aujourd'hui, la stratégie arrêtée en matière de développement touristique urbain sur le littoral vise à orienter le secteur vers un tourisme qui concilie le respect de l'**environnement**, des emplois attractifs et des vacances accessibles pour tous, conformément à la loi.

Le tourisme vert n'est pas une spécificité du tourisme urbain, mais beaucoup de paysages urbains ont grandement besoin d'espaces verts, non seulement pour embellir la cité, mais pour introduire la notion d'équilibre écologique et de bien être vert au cœur de la ville. C'est selon les spécialistes en **environnement**, l'objet de la prochaine bataille pour les écologistes et le défi écologique à venir pour nos cités.

Cette stratégie diffère d'un pays à un autre en matière de moyens.

L'expérience menée en France en tant que pays proche de l'Algérie sur le plan des pratiques urbaines est intéressante car elle vise la protection des sites combinée au développement raisonné et tend à :

1. privilégier l'organisation des territoires en se basant sur la qualité, l'attractivité et la concertation

Toujours en France, les parcs naturels régionaux participent à la sensibilisation des touristes et des entreprises à la durabilité. La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés décline l'offre touristique face aux nouvelles attentes du public. Elle met tout en œuvre pour encourager les produits touristiques liés à la découverte des milieux naturels, des formations aux emplois nouveaux, le maintien des commerces et services de proximité, une agriculture garante de la qualité paysagère et de la biodiversité, la bonne gestion des ressources naturelles.

Et à cet effet, l'état encourage :

- Le transfert d'expérimentations jugées nécessaires. Un guide intitulé " piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises " à l'usage des collectivités locales offre des outils aux acteurs locaux afin de développer un tourisme durable.
- L'engagement d'actions de sensibilisation permet de limiter le trafic automobile: une vingtaine d'expériences sont engagées dans les stations de montagne et des villes balnéaires. Les villes de plus de 100 000 habitants doivent mettre en œuvre un plan de déplacement urbain proposant une offre plus large de transports collectifs et des alternatives de circulations douces. Les pouvoirs publics en France ont en outre engagé des mesures pour favoriser la rénovation des hébergements touristiques.
- Une méthode d'élaboration du volet territorial du contrat de plan Etat-Région a été mise en œuvre dans le secteur du tourisme en France, élaborée par la fédération des parcs naturels régionaux, à partir de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Une conférence permanente du tourisme rural entre les divers acteurs a été créée.
- A l'occasion de l'année internationale de l'écotourisme (2002), le secrétariat d'Etat français au tourisme a défini une stratégie pour le développement de l'écotourisme, a réalisé un guide pour la promotion des savoir-faire français pour l'exportation : "Ecotourisme : expériences françaises", et initié la rédaction d'une charte de bonnes pratiques des professionnels de l'écotourisme.

2. Favoriser la qualité d'organisation en réseaux des entreprises et le développement d'une politique partenariale

Les PME¹⁰⁵ ont un rôle essentiel à jouer dans l'élaboration d'une stratégie de développement d'un tourisme durable sur le littoral. Un programme doit être mis en place pour ces entreprises touristiques, portant sur les actions suivantes :

- Financement de pré-diagnostics pour évaluer leurs impacts environnementaux ;
- Sensibilisation sur les particularités et les points vulnérables du territoire
- Incitations pour la mise aux normes de haute qualité environnementale (HQE);
- Mise en place de relations équitables entre les intermédiaires et fournisseurs de services touristiques ;
- Création de groupements d'opérateurs par filières ou par territoires (stations, pays, pôles)

Ce programme leur permettra de s'adapter aux exigences de protection de la nature.

Une expérimentation sur des sites pilotes permettra de les aider à mieux valoriser leurs produits et leur savoir-faire en liaison avec la spécificité de leur territoire.

3. Replacer l'homme au cœur des préoccupations du tourisme

Un programme de coopération des professionnels et acteurs du tourisme par l'organisation de regroupements et la mutualisation des expériences doit être lancé pour :

- Développer des systèmes de formation fondés sur la participation de l'industrie et répondant aux nouvelles exigences de compétences (management environnemental) ;
- Développer l'enseignement et la formation professionnelle sur le tourisme durable par l'apprentissage de connaissances en aménagement et en écologie et reconnaître les qualifications acquises dans l'enseignement officiel et suite à l'expérience professionnelle et diffusion d'un guide sur les droits des saisonniers;
- Lutter contre l'exclusion sociale : Sous forme d'aide à la personne, comme par exemple les offres de solidarité d'hébergement, et de transport envers les personnes les plus démunies ou encore mieux, accueillir les touristes handicapés par le biais des campagnes "Tourisme et handicap" pour favoriser un meilleur accueil des handicapés sur les lieux de vacances. Un label national d'accessibilité pour les handicapés " Tourisme et handicap " peut être créé.

¹⁰⁵ (90% des entreprises de tourisme en France sont des p.m.e)

4.5 CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Chassez le naturel, il ne revient guère au galop en matière de tourisme environnemental.

Les ressources naturelles étant limitées, leur consommation inadaptée fait qu'il y'a atteinte à la mère planète et non-assistance à humanité en danger. Le tourisme, cette usine sans cheminée, qui est une activité socio-économique très rentable et qui connaît un développement effréné devient source de soucis et de pollution pour toute la planète par ses atteintes à l'**environnement** d'une façon générale, et par ses effets négatifs sur les écosystèmes.

Le tourisme littoral détient la plus grosse part de départs en vacances et l'appel du littoral constitue une attraction à laquelle il est difficile de résister. A défaut de pouvoir se passer de la mer et comme l'a dit si bien Panel [1] "mieux vaut avoir un littoral de quelques kilomètres qu'une simple ligne de côte".

L'humanité étant engagée dans un combat pour sa survie et les scientifiques en quête d'une voie alternative pour faire durer la vie sur terre, en attendant de trouver d'hypothétiques ressources sur une autre planète, il convient tant aux touristes qu'aux professionnels du tourisme sur le littoral de suivre le chemin du développement durable tel qu'il a été tracé dans le parcours des sommets successifs consacrés à la planète terre et des différentes conventions concernant le tourisme durable de Stockholm à l'Espagne en passant par l'Allemagne.

LA GESTION DE LA LIGNE DE COTE NE CONSTITUE PAS UNE FIN EN SOI car l'espace littoral ne se limite pas à une ligne de côte, d'où la nécessité de limiter les fréquentations sur le littoral afin de ne pas dépasser la capacité de charge de l'écosystème littoral et ne pas porter atteinte à la faune et la flore qui y habite.

La question de la sauvegarde de cet écosystème fragile passe nécessairement par une protection efficace contre toute forme d'urbanisation anarchique ou d'intervention non mesurée sur le tissu littoral en prenant les mesures qui s'imposent tant au plan de la réglementation des utilisations¹⁰⁶, en préférant les activités les plus compatibles avec le littoral par exemple, que celle du choix de systèmes constructifs et d'aménagements posant le moins de problèmes à l'**environnement** littoral et à la biocénose entière, d'où l'importance des études d'impact préalables sur l'**environnement**.

¹⁰⁶ Y compris le déplacement des populations et des habitats vers l'arrière pays pour dédensifier l'espace littoral.

Tableau 6: Extrait du plan d'actions prioritaires 2001-2004. Source : PNAEDD ; p :83

objectifs stratégiques	mesures institutionnelles et d'accompagnement	Investissements	Résultats attendus	Source de Financement
Protéger le littoral	<ul style="list-style-type: none"> -Promulguer une loi relative au littoral. -Mettre en place le conservatoire national du littoral. -Réactiver le projet MEDPOL (réseau de surveillance de la pollution marine en méditerranée) (06million USD) -Elaborer un cadastre de l'occupation du littoral (0,4millions USD). 	<ul style="list-style-type: none"> -programme de conservation du littoral dans des zones situées dans les zones Est, ouest et centre du pays (24 millions USD) 	<ul style="list-style-type: none"> -Loi du littoral promulguée - Institution de protection mise en place 	-Etat (100%)
PROTEGER LE LITTORAL	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer le centre opérationnel du comité national Tell-Bahr de prévention et de lutte contre les pollutions marines accidentelles (04 millions USD) -Elaborer une étude de réactualisation du SNAT (0,4 million USD) -Elaborer une étude d'identification des sites et gîtes de gisements de matériaux de substitution au sable des plages 	<ul style="list-style-type: none"> -Dépollution des plages : espaces côtiers de Tizi-ouzou, Bejaia et Tipaza (9 millions USD) 	<ul style="list-style-type: none"> -Actions préventives et curatives réalisées sur 175 km de côtes (soit 15% du littoral) 	-Etat (100%)

Source : PNAEDD

La mise en application des recommandations du sommet de Rio concernant le développement durable trouvera certainement un écho sur le littoral si les textes qui sont en vigueur actuellement sont mises en application en prenant soin d'impliquer qui de droit : L'HOMME.

Présenter, en tant qu'étude de cas, l'expérience algérienne à travers l'échantillon modèle du tourisme sur le littoral qu'est la ville de Jijel n'est pas chose aisée tant les atteintes à l'**environnement** et à la personne sont nombreuses. C'est ce que nous allons développer à travers l'étude du littoral de la ville de Jijel et l'analyse de deux cas de Z.E.T, sur une zone extrêmement sensible qu'est la Z.E.T de la presqu'île de Ras EL Afia,¹⁰⁷ comprise dans le périmètre urbain de la commune de Jijel.

Comment protéger le littoral Jijelien des menaces qui le guettent sera l'objectif à atteindre dans la deuxième partie de notre travail. Mais avant, il convient de jeter un coup d'œil sur ce que prévoyait le PNAEDD dans ce sens pour 2004 (voir tableau n°6)

Nous constatons la réalisation à 100 % des actions programmées même si elles ne concernent que 15 % du littoral, et ne touchent pas, malheureusement, les priorités du littoral Jijelien.

A ce jour, aucune action de dépollution ou de sensibilisation n'a été lancée à Jijel.

Pendant que nous clôturons cette partie du travail, le plan d'aménagement côtier de la wilaya de Jijel est en cours d'approbation. Il est malheureusement triste de constater que même inscrit dans un contexte de développement durable du littoral, ce plan est passé sans concertation réelle avec les acteurs de la société : aucune association en environnement ou en urbanisme n'ayant été consultée. C'est dire l'absence d'esprit de concertation qui caractérise nos instruments d'urbanisme et qui nous interpelle pour une refonte radicale de ces instruments, pour replacer l'homme au cœur du développement durable et le tourisme au centre de la cité, en revenant aux préceptes défendus depuis 1876 dans Hygeia, la ville hygiénique chère à Richardson ¹⁰⁸

Dans les faits, sur l'ensemble des 173 ZET programmées en Algérie, la bande littorale compte 140 ZET sur une superficie de 34.852,86 ha

19 de ces instruments d'urbanisme touristique ont déjà fait l'objet d'étude d'aménagement et de viabilisation pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement.

Mais comment faire de ces instruments que sont les ZET des outils de développement durable du tourisme ?

¹⁰⁷ Première ZET sur les 19 ZET prioritaires pour la wilaya de Jijel sur la zone la plus sensible du littoral

¹⁰⁸ Repris par F.Choay dans « l'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie », éd. du seuil, Paris, 1965.

DEUXIEME PARTIE :
LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL DANS LA VILLE
DE JIJEL
(cas d'étude)

CHAPITRE 5 : DONNEES SUR LA WILAYA DE JIJEL

5.1 INTRODUCTION

La wilaya de Jijel avec ses 120 km de côte pratiquement vierge (1/10^e de la bande littorale Algérienne), avec ses corniches, parmi les plus belles au monde, ses reliefs montagneux, avec une faune et une flore aussi riches que variées, des zones humides et des parcs naturels contenant de nombreuses espèces rares et d'autres sites encore, est incontestablement une wilaya richement dotée en potentialités environnementales susceptibles de faire l'objet d'une activité touristique environnementale.

5.2 SITUATION DE LA VILLE DE JIJEL

La wilaya de Jijel se situe au Nord Est de l'Algérie à 357 Km à l'est de la capitale Alger, entre les wilayas de Bejaia à l'ouest, Sétif au sud ouest, Constantine au sud et au sud est, Skikda à l'est et La mer méditerranée au nord (figure1) Elle est comprise entre les méridiens 5°25 et 6°30 est de Greenwich et les parallèles 36°10 et 36°50 hémisphère nord.

La région appartient au massif montagneux qu'est la chaîne des Babors et subit son influence.

La commune de Jijel est limitée au Nord par la mer méditerranée, au sud par la commune de Kaous, à l'Est par la commune de l'Emir Abdelkader et à l'Ouest par la commune d'El-Aouana.

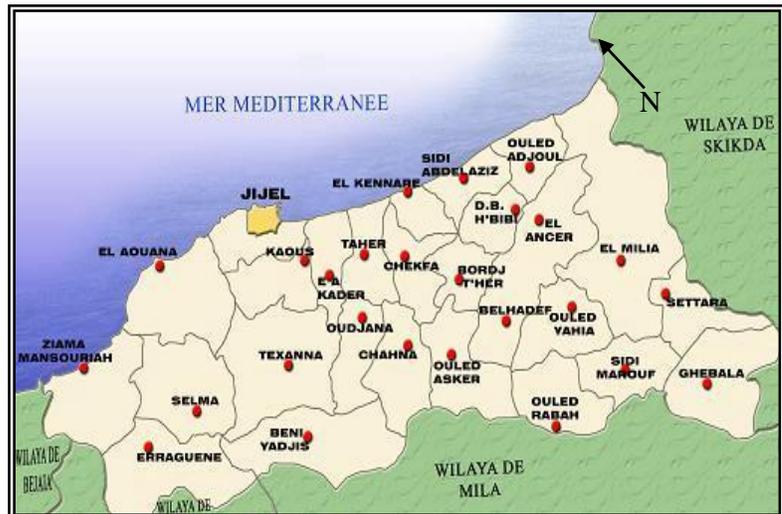


Figure 11: carte de situation de la ville de JIJEL ; source:ENCARTA 2002 et ANDT

5.3 LES ATOUS NATURELS

La wilaya de Jijel dispose de ressources naturelles et potentialités touristiques diversifiées grâce au relief et au milieu physique variés, les ressources hydriques importantes (639 mm³ /an), les potentialité touristiques très élevées, et les ressources énormes en substances utiles « argiles,

calcaire etc. », ressources halieutiques importantes, des ressources forestières colossales ¹⁰⁹ et un potentiel agro-écologique important.

5.4 PRESENTATION DE LA VILLE DE JIJEL

Jijel est une ville côtière, ville de tourisme, d'affaires et de développement économique qui est cependant mal exploitée et non orientée vers le développement durable (voir le check-list en page 187)

Elle se compose de 9 quartiers et sa superficie est de 2398 km².

La bande côtière s'étend sur près de 120 km de longueur (1/10^e du linéaire côtier national).

Jijel est un point de liaison entre l'Afrique et l'Europe, vu la création de la zone franche et le port intercontinental de Djen-djen.

Elle dispose de plusieurs infrastructures et équipements structurants tels le port, le réseau routier récent, l'aéroport Ferhat Abbès, le chemin de fer, les Zones d'Expansion Touristique (Z.E.T) et la zone franche dont le décret est signé mais sans résultat tangible sur le terrain.

5.4.1 ORIGINE DU NOM

Les romains l'appelèrent « IGILGILI », l'historien « Retou » souligne que jadis , on appelait la ville par : Zig Ely , Zegery et enfin GIGERY , le toponyme vient probablement du mot Berbère (IGIL) qui signifiait « cercle de pierre ».

C'est dans l'antiquité préromaine qu'il faut chercher pour découvrir l'origine d' 'IGIGILI'. Le préfixe « I » chez les phéniciens désigne la présence d'îlots sur le littoral. Le radical « GIGIL » signifiant « cercle de pierre » quand à la terminaison en « I » du nom de la cité elle provient certainement d'une adjonction latine ou Berbère.

Après l'arabisation du Maghreb, le nom de la ville se transforma en « Jijel », puis Djidjeli sous le règne Français, pour revenir enfin après le recouvrement de l'indépendance à JIJEL.

¹⁰⁹ 48 % du territoire situé dans L'aire naturelle de chêne.

5.4.2 L'EVOLUTION URBAINE DE LA VILLE DE JIJEL

Les différents peuples qui se sont succédé à Jijel ont laissé chacun ses traces sur le plan urbain, ce qui a créé, au fil du temps, une dynamique urbaine dans la ville.

Par son site rocheux et difficile d'accès et d'exploitation, la ville de Jijel a toujours été convoitée pour sa position stratégique au nord de l'Afrique et sur le bassin méditerranéen.

Chronologiquement nous distinguons plusieurs périodes d'urbanisation (Voir tableau n°1) Ce que nous retenons de ce tableau c'est que la période d'urbanisation actuelle a été le prolongement dans la discontinuité par rapport à l'héritage urbain Français qui a reconstruit la ville après le séisme de 1956 qui a provoqué un ras de marée ayant balayé toute la citadelle. (Voir photo N°07)

Les Français l'ont reconstruite et procédé à la réhabilitation des maisons et au retraçage des rues. Mais c'est surtout la reconstruction du port et la création du premier plan directeur de la ville par le développement de la ville au départ des deux cotés du triangle et renouvellement du port de l'autre coté qui ont marqué la période Française à laquelle revient la création d'une autre base militaire à la crête pour mieux contrôler la ville.

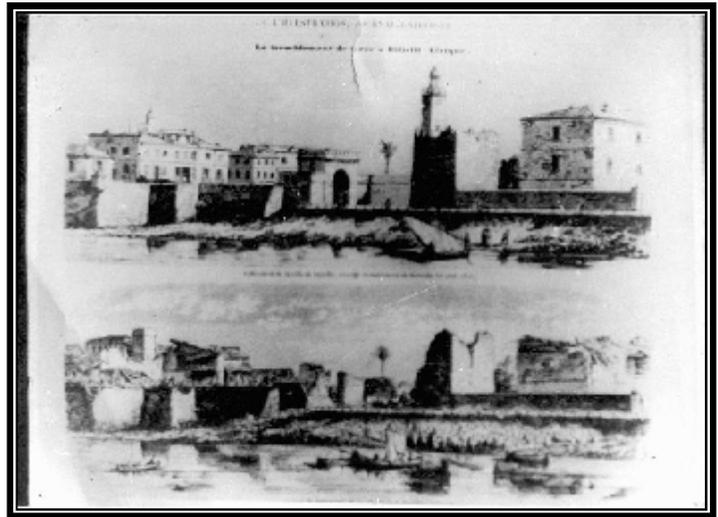


Photo 7 : La ville de Jijel avant et après le tremblement de terre de 1956

La ville de Jijel s'est développée suivant la direction Nord-sud.

Elle a subi une croissance discontinue vu l'existence de barrières physiques telles que le boisement militaire au centre ville, comme élément de rupture entre le centre ville colonial et la ZHUN, et aussi du fait de l'existence d'un tissu urbain non planifié.

Les faits urbains les plus saillants sont résumés comme suit : (voir tableau n°1)

Tableau 7: Récapitulatif des faits urbains caractéristiques des occupations de la ville de Jijel

Période	Durée	FAIT URBAIN
Phénicienne	IV ^e Av.JC.	- Choix de l'emplacement de la ville elle-même - Excavations creusées dans les rochers
Romaine	75 Av. J.C	- Fortification du terrain par rempart. - Installation de porte pour assurer les échanges commerciaux. - Construction de certains édifices romains (Temple, place)
Byzantine	533	- Elargissement de l'enceinte de la ville. - Fortification de la ville par une muraille jalonnée de Tourelles - Installation de nouvelles portes urbaines.
Musulmane	720	- Edification du château de plaisance - conversion du rempart Romano byzantin.
Normande	1143	- Rétrécissement de l'enceinte de la ville. - Destruction du palais et des édifices de calte.
Génoise	1283	- Occupation de l'enceinte normande. - Reconversion des mosquées en églises construction d'une tour. - Occupation et transformation des principaux édifices.
Turque	16 ^e siècle	- Mise en place d'une structure d'échanges et de rencontres - Le port protégé convenablement des vents d'ouest à partir du nord.
Expédition Du Duc De Beaufort	1664	- Destruction totale de la ville par les bombardements. - Fortification de l'enceinte de la ville. - Constructions diverses (Mosquée - Tour Génoise - Porte de la mer - rempart Byzantin - Enceinte phénicienne)
Française	1839à1856	- Réhabilitation des maisons et retraçage des rues.
	1856	- Le jeudi 21-08-1956 à 22 : 00 un tremblement de terre détruisit la ville.
	1856à1962	- Création du premier plan directeur de la ville. - L'extension française vers TAHER à l'est, et vers Bejaia à l'ouest. - La création d'un nouveau village à Taher en 1876. - La création d'un premier aéroport à Taher en 1945.

En fait, il y'a trois types de tissus urbains :

- Un tissu non planifié dense et irrégulier avec des constructions semblables le plus souvent alignées. (voir fig.12 et 13)
- Un tissu planifié moins dense avec des constructions distinctes non mitoyennes.
- Un tissu colonial lâche avec existence d'espaces libres entre les constructions, ces derniers se présentent soit sous forme de Constructions alignées avec regroupement de 2 à 5 logements soit une construction sous forme d'immeuble de plus de six logements.

5.4.3 TYPOLOGIE DES TISSUS

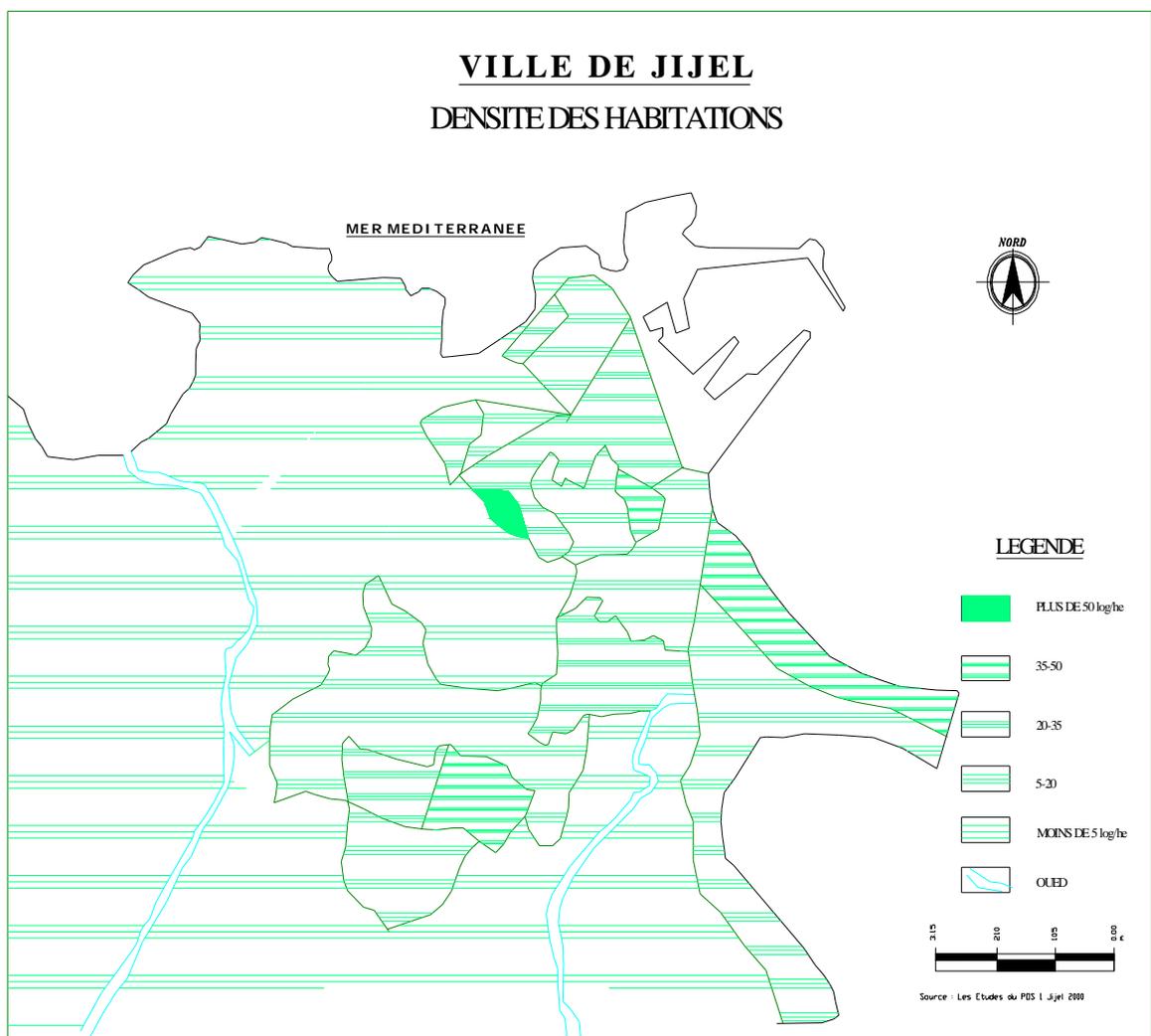


Figure 12 : Typologie des tissus de la ville de Jijel (source : recherche Grimes et Hadeif, université Mentouri, Constantine ; 2003)

5.4.5 L'OCCUPATION DE L'ESPACE

L'habitat et les Terrains vides sont dominants dans la ville de Jijel parce qu'elle n'a pas connu un développement économique raisonné.

En effet les espaces vides se trouvent au premier rang avec 35,8 % du total de l'espace urbain.

En deuxième rang de l'occupation de l'espace vient l'habitat avec 30,9 % suivi par les infrastructures et équipements avec 15,4 % et en 4^{ème} rang les services. (voir tableau n°8)

Tableau 8 Utilisation de l'espace par secteur en 1984 ; (Source : L'urbanisme et L'habitat à JIJEL)

	Habitat	infrastructure	service	Terrain Militaires	Espaces vides	Total en hectare
H	163,2	81,75	39,95	55,05	189,15	529,1
%	30,9	15,4	7,5	10,4	35,8	100

Source : DPAT

5.5 LA STRUCTURE URBAINE

5.5.1 L'ACCESSIBILITE

La communication de la ville de Jijel avec l'extérieur est assurée par deux axes principaux, l'un à l'est via la route de Constantine et l'autre à l'ouest via la route de Bejaia, les deux axes appartenant à la RN43, ainsi que deux carrefours, permettant l'articulation des axes routiers du centre ville avec l'extérieur. (Voir carte n°4)

Les trois avenues : Avenue Emir Abdelkader, 1^{er} novembre, Abdelhamid ben Badis, forment un triangle caractérisé par un type d'urbanisation Haussmannien.

Toutes les rues aboutissent aux trois avenues à travers les trois carrefours qui délimitaient la ville coloniale qu'est l'ancienne ville.

Les routes à forte activité sont la sortie vers la route de Constantine (RN43), la route de la Soummam, la route de Bejaia et l'avenue principale de la cité Ayouf (boulevard Kaoula)

5.5.2 LES VOIES, LES NŒUDS ET LES PLACES

Jijel à une hiérarchisation de la voirie au niveau du triangle du centre ville, mais elle est anarchique dans le reste de la ville.

Le flux le plus important a lieu au niveau du nœud secondaire a proximité du musée Kotama, qui est un point d'intersection entre l'ancien centre ville et le reste de la ville.

LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL ET L'AMENAGEMENT URBAIN DU LITTORAL
« Cas de la ville de JIJEL »



Carte 4: Carte d'accessibilité de la wilaya de JIJEL. (Source : ANDT)

5.5.3 LES VOIES PRINCIPALES

O AVENUE EMIR ABDELKADER

C'est l'une des trois qui forment le triangle du centre ville. (phot 8)

Elle se caractérise par une dimension importante, un cadre bâti et aspect architectural marqué, une belle perspective sur la citadelle et une animation par les activités et les équipements.



Photo 8 : Perspective sur la mer à travers le boulevard Emir Abdelkader

O AVENUE DU 1ER NOVEMBRE

Elle se distingue par :

- Sa perspective donne sur la mairie
- Dispose d'équipements datant de l'époque coloniale.
- Contient moins de commerces.



Photo 9 : Le carrefour de l'A.P.C rencontre de deux boulevards

O AVENUE BENBADIS

- Accès au centre ville
- présence de nombreux équipements
- Développement de commerces et services du coté extérieur du centre ville. (photo 10)
- Les abords de l'avenue agrémentés par de belles rangées de platane.



Photo 10 : carrefour du triangle (Hôtel Bassora au milieu)

5.5.4 LES NOEUDS

Par nœuds nous entendons les places d'intersection de deux ou plus de rues au niveau de la ville de JIJEL nous distinguons 11 nœuds. (Voir photo n°11 le nœud de l'A.P.C)

Suivant le flux de circulation et l'importance du Nœud et l'âge de ce dernier nous distinguons 5 nœuds principaux qui font la structure générale du centre ville, et 6 nœuds secondaires, se trouvant à l'intersection des rues secondaire ou des rues principales de moindre importance.

N₁ : Nœud de la mairie.

N₄ : Nœud de la gare ferroviaire.

N₂ : Nœud de la Crête.

N₅ : Nœud du stade.

N₃ : Nœud du bateau.



Photo 11 : le nœud de « la mairie », rencontre de trois boulevards

5.5.5 LES PLACES

A PLACE DU MAKAM ECHAHID

Elle est située en face de l'ancien commissariat. Inaccessible, elle est peu dense et manque d'espace vert et de repos.

Située sur un axe animé et entouré par la route de tous les cotés, elle passerait inaperçue s'il n'y avait pas la statue des martyrs. (Photo 12)



Photo 12 : statue du Chahid avec le nom des Chouhadas gravés dessus.

B LA PLACE DU BATEAU BABA ARROUDJ

Elle est située à proximité d'un carrefour important dans la ville. Dense et distinguée par le manque de végétation alentour. Aménagée à l'aide de banquettes en dur, un jet d'eau et une statue géante en bronze du bateau de Baba Arroudj, elle représente un modèle pour l'attraction touristique qu'elle suscite. (Photo n°13)¹¹⁰



Photo 13 : place du bateau

C LA PLACE DE L'HORLOGE SOLAIRE

Elle est située à proximité de la place du bateau, face à l'hôtel Bassora (photo14) La densité de fréquentation y'est faible bien qu'elle présente de nombreuses curiosités telles que la vue sur la mer, le confort climatique de son espace verdoyant et ses fleurs bien entretenues.



Photo 14 : vue de l'intérieur de la place du cadran solaire

D LA PLACE DU PECHEUR

Elle est située à proximité de la « mairie », la citadelle et la caserne de la marine, elle est très dense et riche de son espace vert et sa statue en marbre. C'est l'espace de repos par excellence pour le visiteur, en raison de l'aménagement par le mobilier urbain. (Photo 15)



Le microclimat particulier qui y règne et caractérisé par la brise marine à laquelle s'ajoute la fraîcheur provenant de l'ombre des arbres en font un endroit attractif.

Photo 15 : Place du pêcheur et son jardin fleuri (en face : l'APC)

¹¹⁰ L'appropriation de l'espace a fait que la place soit identifiée par sa statue, d'où l'appellation de la place du bateau.

E LA PLACE DU GLACIER

Placette relativement bien aménagée et riche en mobilier urbain. Elle est plus fleurie comparée aux autres placettes, et se trouve dans l'axe d'une perspective sur la mer ouverte par les Français afin de permettre la vision de l'ex-église à partir de la mer. Ce chef d'œuvre en pierre taillée (photos 16 et 17) détruit par les intégristes Islamistes lors de la prise du pouvoir local en 1991 constitue une perte irremplaçable pour le cachet historique de la ville et un monument de moins dans le répertoire de l'UNESCO.

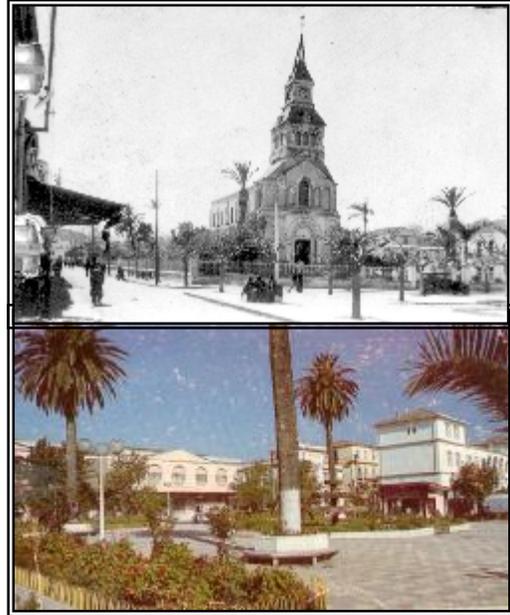


Photo 16 et Photo 17: Places du glacier avant la destruction de l'église.

F LA PLACE DU CASINO

Toujours dans le sens de la promenade du front de mer (Photo 18) se trouve la plus vaste place de la ville. Non loin de la place du bateau, elle se caractérise par sa fréquentation moyenne voir faible bien qu'elle soit dotée de toutes les commodités de repos tels que le mobilier urbain, la vue sur la mer et la proximité de la plage. Elle connaît cependant une grande affluence en été lors de l'arrivée des touristes.

L'extension récente de la placette vers le port de pêche de Boudis est en voie d'en faire la principale place de flânerie en bord de mer.



Photo 18 : l'extension récente de la place kotama vers le port de Boudis.

G LA PROMENADE DU CASINO

C'est l'espace le plus fréquenté, particulièrement durant les longues et chaudes soirées d'été, pendant lesquels les familles se livrent à la flânerie ou prennent leurs pots de glace ou se baladent en bordure de mer, histoire de se rafraîchir. Le manque de civisme des

Détenteurs de kiosques à glace et la tentation du gain facile les pousse à aménager leurs tables et chaises à même le sable des plages, fait déplorable quand on sait l'effet d'érosion et d'atteinte à l'écosystème qui en découle.

(photo 19)



Photo 19 : vue sur la promenade le long de la plage-centre-ville

H LA PROMENADE DE LA CITE AYOUF

Reliant le boulevard Soummam à la rue des frères Bouketta au niveau de la cité Ayouf, le boulevard Kaoula Younes est certainement l'axe fédérateur de toutes les activités, commerciales, administratives ou autres, au niveau de la ville de Jijel. Sa taille considérable à double voie et sa grande terrasse aménagée en font l'axe urbain le plus prisé par les flâneurs et l'affiche pour devenir un promenoir très intéressant étant donné l'excellente orientation de nord ouest –sud est défilant en pente douce vers le littoral à partir de la rue des frères Bouketta, pour atteindre, à quelques kilomètres plus bas, la plage et le promontoire d'Ouled Bounar (photo 20)



Photo 20 : vue sur l'avenue Kaoula Younes vers la rue des frères Bouketta.

i LA PROMENADE DE RABTA



Photo 21 : vue sur l'esplanade de la place Rabta (au loin, la pollution due à la tannerie)

Véritable esplanade en bord de mer avec des couchers de soleil époustoufflants, cette promenade est certainement le point d'attraction des promeneurs et estivants oisifs à la recherche d'espace au sens large. Surplombant le niveau de la mer dans la petite baie de Rabta, berceau du cimetière phénicien, cette place a un rôle culturel à jouer une fois aménagée (photo 21)

5.6 CARACTERISTIQUES SPATIALES

Superficie: de l'ordre de 6566 ha répartis comme suit : (tableau 9)

Tableau 9 : Classification des terres au niveau de la wilaya de JIJEL

Classification des terres	Surface	%
-Terrains favorables à l'urbanisation	1284.37	19.56
-Terrains Moyennement favorables à l'urbanisation.	778.13	11.85
-Terrains peu favorables à l'urbanisation	337.50	5,14
Terrains défavorables à l'urbanisation	4 166.00	63.45
TOTAL	6566	<u>100%</u>

(Source : DPAT)

5.6.1 LE RELIEF

La wilaya de JIJEL dispose d'une côte exceptionnelle qui s'étend sur 120 Km Elle occupe une superficie de 2400 Km², dont 80% est située dans des zones montagneuses, son altitude variant entre 0 et 500m.

Sur cette assiette, la ville regroupe 28 communes.

La wilaya de Jijel est marquée par deux espaces complètement différenciés au plan physique et naturel et offre de larges possibilités d'urbanisation (figure 14) :

○ LE NORD DE LA WILAYA:

C'est la partie la plus étroite en termes de superficie, mais la plus dense en nombre d'habitants au km². C'est aussi la partie de la wilaya qui contient tous les projets industriels et agricoles faisant de cette zone, qui est de surcroît la zone littorale, un terrain favorable à l'exode rural, encouragé durant la dernière décennie par le climat d'insécurité qui a caractérisé le pays.

C'est une zone recouverte par de petites plaines littorales comprenant le 1/5 du territoire de la wilaya et qui présente de riches potentialités agricoles notamment au niveau des plaines de la commune de Taher, avec un réseau hydraulique très important, entourées au sud par des reliefs montagneux accidentés et différenciés.

○ LE SUD DE LA WILAYA:

Constituant la plus grande partie du territoire de la wilaya, soit le 4/5 de sa superficie, cette partie recouvre les zones montagneuses très importantes caractérisées par une accessibilité difficile, un exode rural important, une agriculture extérieure et un haut potentiel en bois et liège.

Le relief de la wilaya est composé de trois principales formes naturelles:

5.6.2 LES PLAINES

Concentrées particulièrement sur les parties est et ouest de la ville. (Photo 22) La zone des plaines s'étale sur (18 %) de la surface de la wilaya. Elles se situent aux abords immédiats de la route nationale n° 43 (RN 43)



Photo 22 : Plaines littorales entre la RN 43 et la mer méditerranée

5.6.3 LES PIEMONTS

Ce sont les zones moyennes montagneuses. Cette catégorie fait la liaison entre les plaines et les montagnes et elle est située sur la partie Est et sur la partie centrale. (Photo 23)



Photo 23 : Les piémonts surplombant les plaines littorales (et les constructions illicites)

5.6.4 LES MONTAGNES

Elles occupent principalement la partie Ouest dont la plus importante est djebel Mezghitane. Les zones montagneuses occupent presque toute la surface de la wilaya (82 %), 54 % de la superficie de la wilaya présente une pente de 25 %. (Voir photos 24 et 25)



Photo 24 : Montagnes de Zياما surplombant la mer (phénomène environnemental rarissime à Jijel : la neige effleurant le rivage de l'île Djebila)

LE TOURISME ENVIRONNEMENTAL ET L'AMENAGEMENT URBAIN DU LITTORAL
« Cas de la ville de JIJEL »



1Photo 25 : Montagnes de Ziama Mansouriah surplombant la plage des grottes merveilleuses.

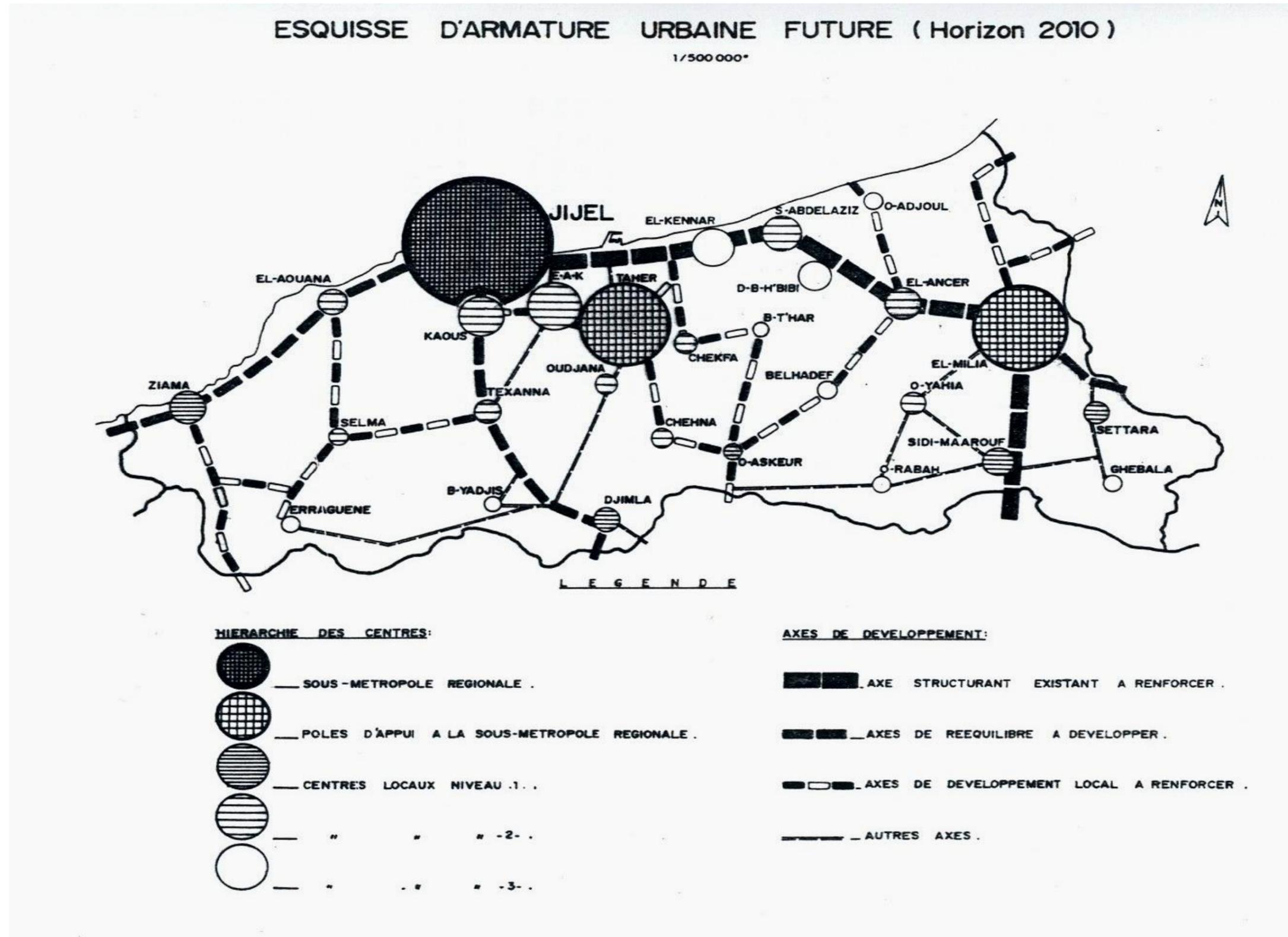


Figure 14: Armature urbaine de la wilaya de JIJEL à l'horizon 2010 (source : PAW)

5.6.5 LA FAUNE

La faune à Jijel est d'une telle richesse que plusieurs espèces rares y vivent et sont actuellement protégées. (Voir tableau 10)

Tableau 10 : Les richesses faunistiques de la wilaya de Jijel (Source : IEWJ)

Faune	nombre d'espèces	espèces protégées
Mammifères	15	11
Oiseaux	131	
Passereaux	89	17
Rapaces	23	23
Oiseaux d'eau	19	07

La faune marine est, elle aussi, très diversifiée et certaines espèces pêchées au niveau des ports de Jijel ont une notoriété régionale. Les gisements de poisson sont nombreux dans le large et les eaux sont réputées pour leur propreté et la richesse du plancton des fonds marins, ce qui donne un goût agréablement succulent à la chair du poisson.

Outre le poisson, les fonds marins Jijelis contiennent un gisement exceptionnel de corail rouge, très apprécié du reste par les touristes, et se trouvant à une faible profondeur par rapport à la surface de la mer (entre 20 et 50m)

5.6.6 LA FLORE

Pour une ville moyenne côtière, la wilaya de Jijel est, peut être à cause de la nature à majorité forestière de son sol, un exemple de richesse floristique.

Entre végétaux supérieurs (413 espèces), plantes médicinales (147 espèces) et champignons (135 espèces), les forêts de la wilaya comptent pas moins de 413 plantes utiles dont deux sont endémiques à savoir : Le cyclamen des Babors et le sapin de Numidie ainsi qu'une bonne centaine d'espèces rares et d'autres très rares. (Photo 26)



Photo 26 : Forêt dense dans le parc national de TAZA

Les espèces rares sont protégées parce qu'elles constituent des biotopes pour des espèces animales menacées. C'est le cas du chêne liège, les chênes zen et afarès, le pin maritime, le cèdre, l'eucalyptus, le chêne vert, le pin d'Alep et peupliers (aulne, orme etc.)

La flore marine est, elle aussi, richement représentée dans la wilaya par des espèces phanérogames (*Posidonia océanica*), chlorophycées et phéophycées.¹¹¹

5.6.7 HYDROLOGIE

5.6.7.1 LES EAUX DE SURFACE

Les écoulements superficiels de la wilaya sont importants en raison de la forte pluviométrie sur la bande côtière, bien qu'actuellement la wilaya enregistre un déficit de 40% en eaux superficielles. (Carte 5)

Les bassins versants, à l'exception de la zone côtière, sont caractérisés par un réseau hydrographique dense et une couverture géologique faible et peu perméable ce qui favorise l'écoulement en surface des eaux pluviales.

Les eaux sont drainées vers les fonds et les bas fonds des bassins pour former des ruisseaux qui rejoignent les principaux oueds de la région et qui sont d'est en ouest: Oued Zhor, Oued El kebir, Oued Nil, Djendjen, Mencha, Kissir, Bouchayed, Taza et Guelil.

La morphologie créée par les eaux en surface ressemble par endroits à une merveille sculpturale et mérite un détour touristique surtout que ces sculptures naturelles se trouvent dans un milieu naturel, à l'instar du tracé de Oued Djen-Djen lorsqu'il traverse la région de Texenna, en passant par les monts forestiers et rocheux couverts de chêne liège au niveau de la région montagneuse de Béni-Khettab où des panoramas exceptionnels s'offrent aux yeux dans un air pur et un espace verdoyant, ou la riche corniche du col entre El-Aouana et Ziama Mansouriah (photo 27)



Photo 27 : Les falaises rocheuses sur la corniche Jijelienne

¹¹¹ Données recueillies auprès de la direction de l'environnement de la wilaya de Jijel

5.6.7.2 LES EAUX SOUTERRAINES

Les conditions des eaux souterraines à Jijel (qualité, profondeur, etc.) sont très avantageuses et les nappes phréatiques alluviennes fournissent un débit régulier et alimentent à longueur d'année oueds et rivières tout comme elles sont remplies par ceux-ci à travers les poches des nappes. La capacité totale de ces nappes est estimée à 73,8 millions de M³/an (carte 5)

5.6.8 CLIMATOLOGIE

La wilaya de JIJEL est sous influence du climat méditerranéen typique, doux, pluvieux et froid en hiver, chaud et sec en été.

La température moyenne est de 18°C / an et varie entre 12°C en hiver, 24°C en été, avec deux valeurs moyennes : 30°C maximale, 08°C minimale. (Les températures varient entre 20 et 35° en été et 5 à 15° en hiver)

5.6.8.1 LES VENTS

La wilaya de JIJEL est sollicitée par deux vents dominants:

§ Le vent du Nord-Ouest, d'octobre à avril.

§ Le vent du Nord-Est, entre mai et septembre.

Autre vent peu fréquent, le sirocco, vent du sud qui souffle en moyenne 24 jours/an.

Les vents dominants les plus fréquents pendant la saison balnéaire sont ceux du Nord-Est qui s'étalent en moyenne sur 70 jours/an de Juin à septembre. La côte présente une ouverture sur la mer au nord, donc le littoral est exposé aux vents dominants d'été sauf les parties protégées par les montagnes qui sont relativement à l'abri des bourrasques.

5.6.8.2 LA PLUIE

La wilaya de Jijel est très exposée aux pluies durant la saison froide et se classe ainsi parmi les wilayas les plus arrosées d'Algérie, avec une pluviométrie moyenne annuelle qui varie entre 800 et 1200mm/ an.

5.6.8.3 L'ENSOLEILLEMENT

Vu que la wilaya est vaste et orientée d'est en ouest dans le même sens que le relief montagneux, elle n'est pas ombragée et bénéficie d'un bon ensoleillement dans la partie Nord.

Le nombre d'heures d'ensoleillement moyen est de 33 h/mois.

5.6.9 LES PAYSAGES

La nature a doté la wilaya de Jijel d'une diversité de paysages et d'un relief qui en font un sujet d'émerveillement. Du Nord au sud et d'est en Ouest, les paysages se suivent et ne se ressemblent jamais.

La situation de la ville en bord de mer et la proximité de la montagne rocheuse et escarpée donne naissance à une corniche des plus riches et des plus pittoresques au niveau international.

Le retrait de la montagne par endroits donne lieu à des plages d'une forme et d'une qualité de sable rares. (Photo 28)

La wilaya compte ainsi 18 plages ouvertes à la baignade dont certaines ont une longueur importante (la plage Sidi Abdelaziz compte plus de 12 km de linéaire de plage)



Photo 28 : vue partielle sur le site de la presqu'île de Ras El Afia avec son phare millénaire ¹¹²

5.6.10 L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET HUMAIN

La wilaya de Jijel se caractérise par un faible taux d'urbanisation (58 %) : alors que la population était de 471 319 habitants en 1987, le rythme de croissance démographique important (3.99 % par an en 1987) et la densité au km² relativement faible (259 hab. /Km²) ont fait que la population totale de la wilaya de Jijel soit de 615 653 hab. en 1996. avec une densité moyenne variant entre 255 et 1000 hab. / km².

Il convient de signaler ici que l'essentiel de cette importante population est situé en zone côtière, avec une densité de 450 hab. / Km² contre 158 hab. / km² dans la partie non littorale, ce qui, à côté des visiteurs, constitue une pression insoutenable pour la bande littorale.¹¹³

¹¹² Port qu'il faut à tout prix transformer en port de plaisance non seulement pour conforter l'image touristique de la ville, mais aussi pour éviter des pollutions préjudiciables à l'environnement du fait des huiles et autres rejets provenant des bateaux. Le cas du port de pêche de la ville d'El Kala, wilaya de Tarf est un exemple à méditer.

¹¹³ Source : ONS et PAW, monographie de la wilaya ; p : 11 ; DPAT 1997.

5.6.10.1 CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DE LA POPULATION

Les habitants de Jijel sont réputés pour leur hospitalité et le sens élevé de l'accueil et de l'aide qu'ils accordent aux touristes, même si, peut être par habitude d'autarcie ou d'introversité durant les saisons creuses, les Jijeliens montrent une certaine jalousie de leur ville. Ils sont jaloux à l'égard de l'arrivée massive d'«étrangers» dans leur ville, surtout quand ceux-ci manifestent un quelconque mépris ou inobservation des règles d'hygiène et de salubrité publiques ou manquent d'égards envers leurs familles, car, n'en déplaise à certains, les Jijeliens demeurent conservateurs dans tout ce qui touche à leurs traditions.

Jijel n'est pas que paysages naturels, elle est aussi un patrimoine culturel et un musée à ciel ouvert pour les adeptes du tourisme culturel (photos 29 et 30)

5.6.10.2 POTENTIALITES CULTURELLES ET HISTORIQUES DE LA VILLE DE JIJEL

Tous les équipements culturels qui ont une valeur indéniable pour le patrimoine sont aujourd'hui classés monuments historiques et bénéficient d'une protection absolue de la part des pouvoirs publics, à l'exemple des grottes merveilleuses dans la commune de Zياما Mansouriah ou les ruines et traces phéniciennes ou Romaines.



Photo 29 : Articles en poterie traditionnelle propres au terroir (source : ANDT)

La wilaya de Jijel comprend 25 sites archéologiques et monuments historiques classés et un autre en cours de classement :

- Monuments datant de la période préhistorique : les restes d'outils de pierres et de poteries qui se trouvent dans les grottes merveilleuses de Zياما, le site de Tamila qui se trouve dans la commune d'Emir Abdelkader, djebel Mazghitane dans la commune de Jijel.
- 4 monuments qui datent de la période phénicienne: une tombe encore intacte au lieu dit Djebel Sidi Ahmed Amokrane, les vestiges d'un port dans les environs de Jijel et un cimetière à Rabta.
- 1 monument qui date de la période des Numides à Ouled askar.

- 15 monuments qui datent de la période romaine : une stèle à Choubac, antique cité romaine à Ziama.
- Des monuments qui datent de la période turque : essentiellement la tombe du bey Osman à Ouled Aouat, sur les lieux même où il est tombé dans la bataille.



Photo 30 : Spécimen de l'activité artisanale locale (source ANDT)

Si le bâti contribue peu, pour diverses raisons, au patrimoine Jijilien, les traditions l'enrichissent de façon remarquable. Ces traditions sont rattachées à la religion comme les processions, au folklore comme les cortèges ou à la terre comme les tousias agricoles, sorte d'association non officielle d'entraide entre citoyens, elles connaissent un net regain de popularité et attirent les touristes toujours à la recherche d'authenticité et de culture du terroir.

La vie culturelle animée par de très nombreuses troupes musicales ou théâtrales, complète une offre touristique où l'on prend plein les yeux les différents plans du tableau naturel : le bleu



turquoise de la mer, le jaune ocre du sable, le vert de la forêt et le bleu du ciel. (Photo 31)

Photo 31 : Une côte chargée d'histoire, un paysage rare, mais pollué hélas (Plage de Bordj Blida, ex Andreux)

5.7 LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES ATOUTS DE DEVELOPPEMENT DE LA WILAYA

L'absence d'une politique d'aménagement et de développement, la non intégration de l'espace wilaya dans l'espace régional du point de vue des infrastructures (port, voie rapide, etc.) et le déséquilibre dans l'organisation et le développement de la ville sont les principales

observations que l'on pourrait émettre après avoir passé en revue les différents plans de développement de la ville.

5.7.1 *BASE ECONOMIQUE INSTALLEE*

a INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- 1- Port de Djen-Djen.
- 2- Aéroport d'Achouat.
- 3- Ligne de chemin de fer.
- 4- Le réseau routier.
- 5- La centrale Thermique.
- 6- Le gazoduc



Photo 32 : La route nationale N°43 (avec la centrale thermique d'Achouat)

b LE RESEAU ROUTIER

La longueur développée du réseau routier à Jijel équivaut à 876 km dont 228 km de routes nationales et 378 km de chemins de wilaya et 270 km de chemins vicinaux.¹¹⁴

La RN 77 : Reliant la wilaya de JIJEL à la wilaya de Sétif, elle est appelée à jouer un rôle important dans L'intégration économique et spatiale de la wilaya par son ouverture sur l'arrière pays avec une liaison vers le Sahara et l'Afrique septentrionale via la route transsaharienne et connaît depuis quelque temps déjà des travaux de réaménagement.

- Permet de désenclaver et structurer L'arrière pays.
- Relie le port aux grands centres urbains de la région.

La RN 43 : Reliant les pôles de Constantine et Skikda à Jijel et se prolonge vers Bejaia.

C'est en même temps l'axe organisateur principal de tous les flux et le support économique de son aménagement et le couloir principal de transport. (Photo 32)

- Les CW 137, 137 A, 137 B de L'ouest : Jonction entre la RN 43 et la RN 77.
- Les CW 135, 135 A, 135 B de la partie centrale de Jijel : Liaison Mila –Jijel.

Les axes complémentaires : Assurant des liaisons internes entre les principaux couloirs de transport.

¹¹⁴ H. Boussaid, « vers une nouvelle conception de l'espace hôtelier, l'exemple des hôtels à Jijel » thèse de Magistère université Mentouri, Constantine, 2001 ;

c LA VOIE FERREE

La voie ferrée desservant la wilaya de Jijel s'étend sur une longueur de 137 km Elle relie la ville de Jijel au réseau ferroviaire national, au niveau de Ramdane Djamel.

Elle a un embranchement au port de Djen-Djen bénéficiant d'une gare de tri pouvant traiter jusqu'à 12 millions de tonnes de marchandises, mais bien que ses capacités de transport soient importantes, elle n'enregistre actuellement qu'un faible trafic de marchandises et liaisons de voyages avec Constantine.

d LA CENTRALE ELECTRIQUE

C'est une centrale thermique (phot33), donc très polluante pour l'environnement, produisant de l'énergie électrique, d'une puissance de 600 mégawatt, conçue pour alimenter toute la région est les wilayas proches.



Photo 33 : la centrale thermique d'Achouat, puissante mais polluante aussi.

5.7.2 ETAT DES ESPACES TOURISTIQUES EN ZONE LITTORALE

5.7.2.1 LES POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA VILLE DE JIJEL

Les potentialités touristiques très importantes de la ville de Jijel ne demandent qu'à être exploitées car non encore anthropisées. Elles sont valorisées par :

- Une importante infrastructure économique et sociale.
- Une nature enchantée
- Des traditions séculaires et une histoire millénaire. (photo 34)



Photo 34 : Vue générale du vieux centre de Jijel autour de l'ex église détruite en 1991.

5.7.2.2 *POTENTIALITES NATURELLES*

○ **Le littoral**

La wilaya de Jijel offre une panoplie de paysages et de ressources complémentaires tout au long des 120 Km de côte qu'elle arbore fièrement. Le littoral Jijelien, irrégulier et accidenté contient de nombreuses plages de toutes formes et tailles. (Photo 35)

les caps avancés (Boublatène à Zياما et El-Aouana) et les îlots en mer (Petit Cavallo et Grand Cavallo), promontoires de Ras-el-afia, donnent un cachet pittoresque sans égal à la partie de la côte entre Zياما et Jijel où une succession de petites anses aux plages de qualité moyenne mais particulièrement attrayantes grâce au relief brutal et verdoyant qui les surplombe

Un secteur plus irrégulier entre El-Aouana et Jijel abrite des plages parfois de grande dimension, tel le cas de la plage de Bordj Blida ou rocher noir, destinées à recevoir une ZET dans un proche avenir sur les vastes plaines environnantes et aux abords desquels est implanté le complexe touristique 'le rocher noir'.



Photo 35 : vue aérienne du littoral Jijelien au-dessus de Zياما Mansouriah

Ce complexe qui sort de l'ordinaire marque sa présence en bord de mer par une architecture mauresque et un aménagement environnemental au niveau des paysages, mais source hélas de pollution pour la plage elle-même puisque les rejets s'y font à ciel ouvert (photo 36)

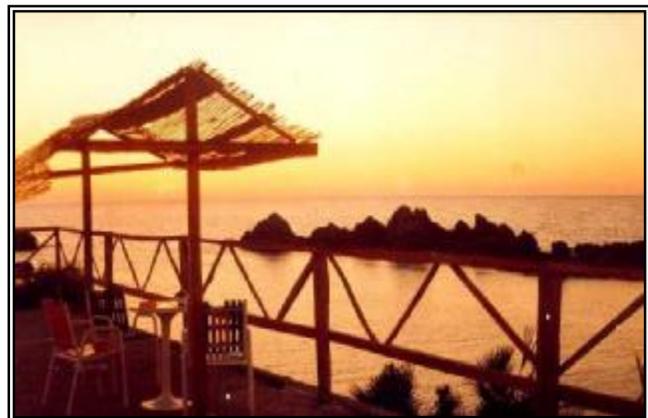
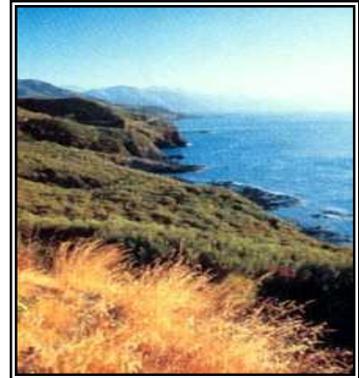


Photo 36 : Vue d'un autre monde de rêve : coucher de soleil sur la crique

○ **Les falaises rocheuses**

Célèbres dans la région et connues sous le fameux nom de la ‘‘Corniche Jijelienne’’ Les falaises à l’Est de Jijel (Photo 37) sont d’une beauté exceptionnelle, particulièrement entre Ziama et El-Aouana.

Photo 37 : La côte préservée entre Ziama et Aouana.



○ **La corniche**

Ces pentes vertigineuses denses et drapées de forêts de chênes lièges et chênes verts laissent apparaître dans leurs retraits par rapport à la mer de petites anses sablonneuses entre Ziama Mansouriah et El-Aouana, constituant des plages d’une rare beauté dans un environnement naturel préservé et pur. (Photo38)



Photo 38 : La corniche Jijelienne entre Jijel et Bejaia (route nationale n°43)

o L'île d'El-Aouana

Un coin de paradis, c'est ce que la plupart des estivants qui fréquentent la plage d'El Aouana pensent de l'île de même nom. Eloignée de quelques dizaines de mètres seulement de la plage, elle est accessible soit à la nage soit par le biais de barques faisant la navette entre l'île et la côte. (Photo 39)

Cette île, constituée en fait de deux îles de superficie inégale, est en train de disparaître sous le double effet du temps et des touristes et qui demande plus que tout autre paysage,



Photo 39 : vue partielle de l'île d'El Aouana

o Les grottes merveilleuses

Sont situées à 35Km à l'Ouest de Jijel, Il s'agit essentiellement des fameuses grottes de stalactites et stalagmites appelées grottes merveilleuses de Jijel sur la RN 43 (Photo 40) Elles font partie du territoire de la commune de Ziam Mansouriah caractérisées par l'architecture naturelle interne des grottes et les paysages environnants qui sont d'une rare splendeur.

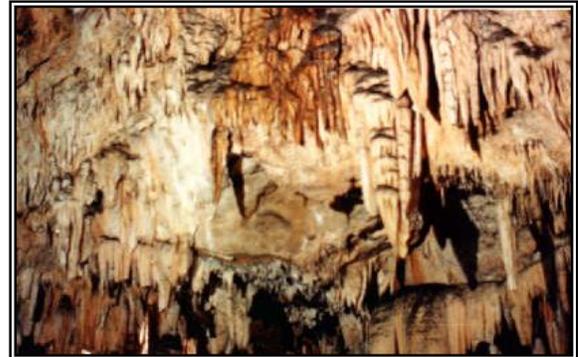


Photo 40 : les grottes merveilleuses : Une découverte française lors du lancement des travaux de la RN43.

En période estivale, le nombre de visiteurs en villégiature à Ziam Mansouriah est considérable et les visiteurs y viennent surtout pour découvrir et admirer un chef d'œuvre de la nature créée par l'érosion du calcaire donnant des stalactites et stalagmites formés durant des siècles et apparaissant dans toute leur splendeur comme des pièces de diamant.

Une étude récente du milieu naturel de la grotte merveilleuse, élaborée par le bureau d'études HYDROG d'Alger pour le compte de la direction du Parc National de Taza a fait ressortir l'existence d'une dizaine de grottes inconnues du grand public.

Une curiosité similaire est la grotte de Ghar El-Baz : Appellation locale de la "Grotte de l'aigle", son nom est en rapport avec la forme naturellement façonnée de la roche intérieure dont la ressemblance rappelle étrangement celle de l'aigle.

5.7.2.3 SITES TOURISTIQUES

La wilaya de Jijel a une vocation touristique indéniable, elle recèle d'immenses potentialités naturelles et des paysages terrestres et marins exceptionnels. Les potentialités touristiques de la wilaya sont nombreuses parmi lesquelles nous citons la côte du Saphir (photos 41 et 42) d'une beauté fascinante, entrecoupée de forêts qui laissent apparaître des nombreuses plages en anses. Une véritable merveille de la nature, nombreuses plages et criques, îles, îlots, caps, falaise et grottes se succèdent dans un cadre verdoyant tout le long de la RN 43 reliant Jijel à Bejaia et qui permet de voir :

- o Les routes et pistes panoramiques qui offrent un paysage magnifique sur la mer, les gorges, les vallées et les plaines, les plus importantes de ces routes sont celle de Ziama, Jijel et El-Milia.
- o Le parc national de Taza : d'une superficie de 50.000 ha, en plus de sa flore et sa faune très diversifiée, il regroupe les curiosités les plus remarquables de la région, c'est une aire éducative et d'attraction en matière de détente et de loisir.
- o Les grottes merveilleuses, une merveille géologique dans un décor féérique.
- o La forêt : d'une richesse floristique et faunistique variée ainsi que l'aspect pittoresque et encourageant le tourisme de montagne (la forêt de Guerrouche située dans la zone de la corniche de Ziama Mansouriah)
- o 19 zones d'expansion touristique.
- o Les immenses presque-îles aux plages d'un sable très fin et d'une beauté incomparable (les plages de Jijel, Beni Belaid, Oued Z'hour)
- o La réserve naturelle ornithologique de Beni Belaid.

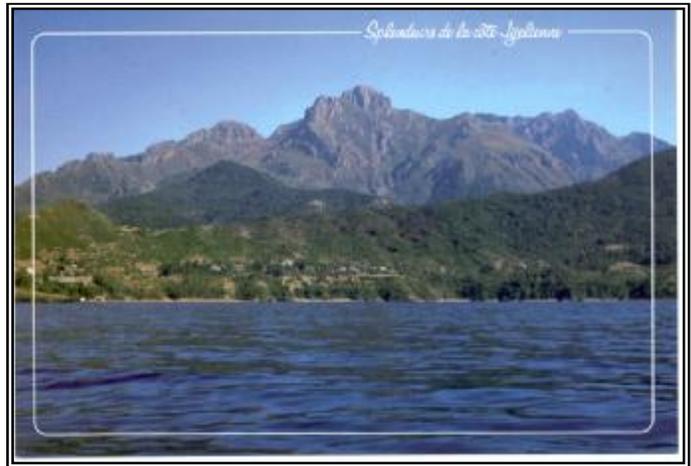


Photo 41 : Vue générale sur la corniche au niveau de la plage rouge.

5.7.2.4 ACTIVITES TOURISTIQUES : ETAT ACTUEL ET PERSPECTIVES

Les activités touristiques au niveau de la wilaya de Jijel se limitent pour l'essentiel à la ville de Jijel et ses environs immédiats. L'arrière pays, bien que plus vaste et recouvert par une riche végétation ainsi qu'une variété étourdissante de paysages, est déserté par ses habitants.

La ville de Jijel, par le phénomène de littoralisation des activités et devant l'exode massif des habitants vers les zones côtières est devenue par la force des choses une ville où le tourisme est synonyme de villégiature balnéaire.

Nonobstant les pressions des résidents, la ville connaît un afflux considérable durant les périodes de congé, soit les mois de juillet août, durant lesquels il est difficile de dénicher un quelconque lit dans un hôtel ou autre infrastructure d'accueil.

La pression qui s'exerce sur le littoral durant cette période est telle que l'équilibre de toutes les activités et des personnes est sérieusement malmené et la surpopulation source de stress et de malvie, la pollution, le bruit, la cherté et l'indisponibilité des produits venant à bout du système nerveux le plus endurant. C'est, en résumé, le triste tableau que l'on retient de la fréquentation touristique en ville, qui a, en revers de médaille, ses avantages pour le commerce de la ville, mais un lourd tribut pour le bien être et des habitants et l'équilibre du littoral.

La réussite du tourisme s'est fait au prix d'un aménagement presque exclusivement littoral qui a laissé peu de place à la concertation, et a ignoré parfois les réalités environnementales, économiques et sociales locales, bases parmi tant d'autres de toute mesure du développement durable.

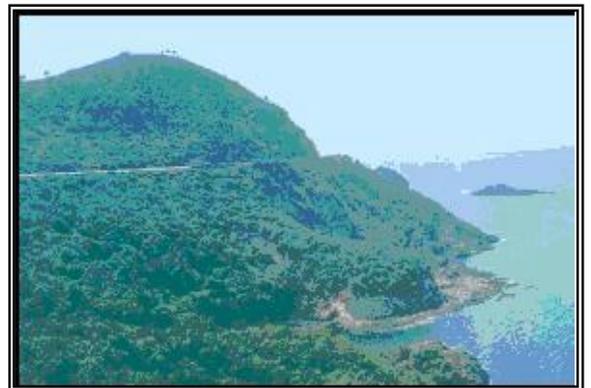


Photo 42 : Vue du littoral Jijelien en direction de Bejaia.

Le casse tête dans ce genre de situation, comme nous l'avons formulé au niveau de notre problématique, c'est comment assurer l'insertion du développement durable dans l'aménagement touristique urbain du littoral ?

Répondre à ce questionnement est le but de notre travail, mais c'est aussi celui des autorités locales de la ville de Jijel qui activent ces derniers temps afin d'adopter une démarche écologique en vue d'aménager le littoral conformément aux nouvelles dispositions législatives en faveur de l'aménagement touristique du littoral contenues dans la loi n°02-02 du 05 février 2002 qui institue pour les communes riveraines de la mer un plan d'aménagement et de gestion des zones côtières dénommé plan d'aménagement côtier visant à protéger les espaces côtiers, et à leur tête les espaces les plus sensibles. (Ex de la zone sensible de Ras El Afia et rocher noir, photo 43 et 44)



Photo 43 : Vue de la zone sensible de Ras El afia.



Photo 44 : Vue de la zone sensible du rocher noir (en face : l'hôtel du rocher noir)

CHAPITRE 6 : LE TOURISME DANS LA WILAYA DE JIJEL

6.1 INTRODUCTION.

Le constat de base à faire sur l'état du tourisme en Algérie en général et à Jijel en particulier reste l'absence d'une politique touristique environnementale d'envergure, comparativement aux autres pays à travers le monde, et ceux d'Afrique du nord en particulier, et ce malgré les innombrables atouts naturels ou socioculturels qui caractérisent ses sites touristiques, à savoir :

- q Existence d'infrastructures de base assez importantes (routes, ports et aéroports, énergie)
- q Présence de nombreuses variétés et espèces faunistiques et floristiques.
- q Grande variété des espaces naturels (littoraux et montagneux), dont la « virginité » des sites, car non encore pollués ou modifiés par l'homme, en fait un paradis pour les touristes écolos.
- q Diversité du patrimoine historique et culturel (romain, arabo musulman et français)
- q Une diversité des conditions climatiques du Nord au sud et d'est à l'ouest du pays (humide, sec et aride)
- q Une position stratégique par rapport aux marchés pourvoyeurs en touristes et notamment européens)

Facteur encourageant, le retour à la sécurité à Jijel, devrait permettre l'arrivée d'investisseurs en quête d'un marché prometteur où exotisme, évasion et originalité sont garantis pour peu que l'on prépare les conditions de base pour la réussite de tels projets.

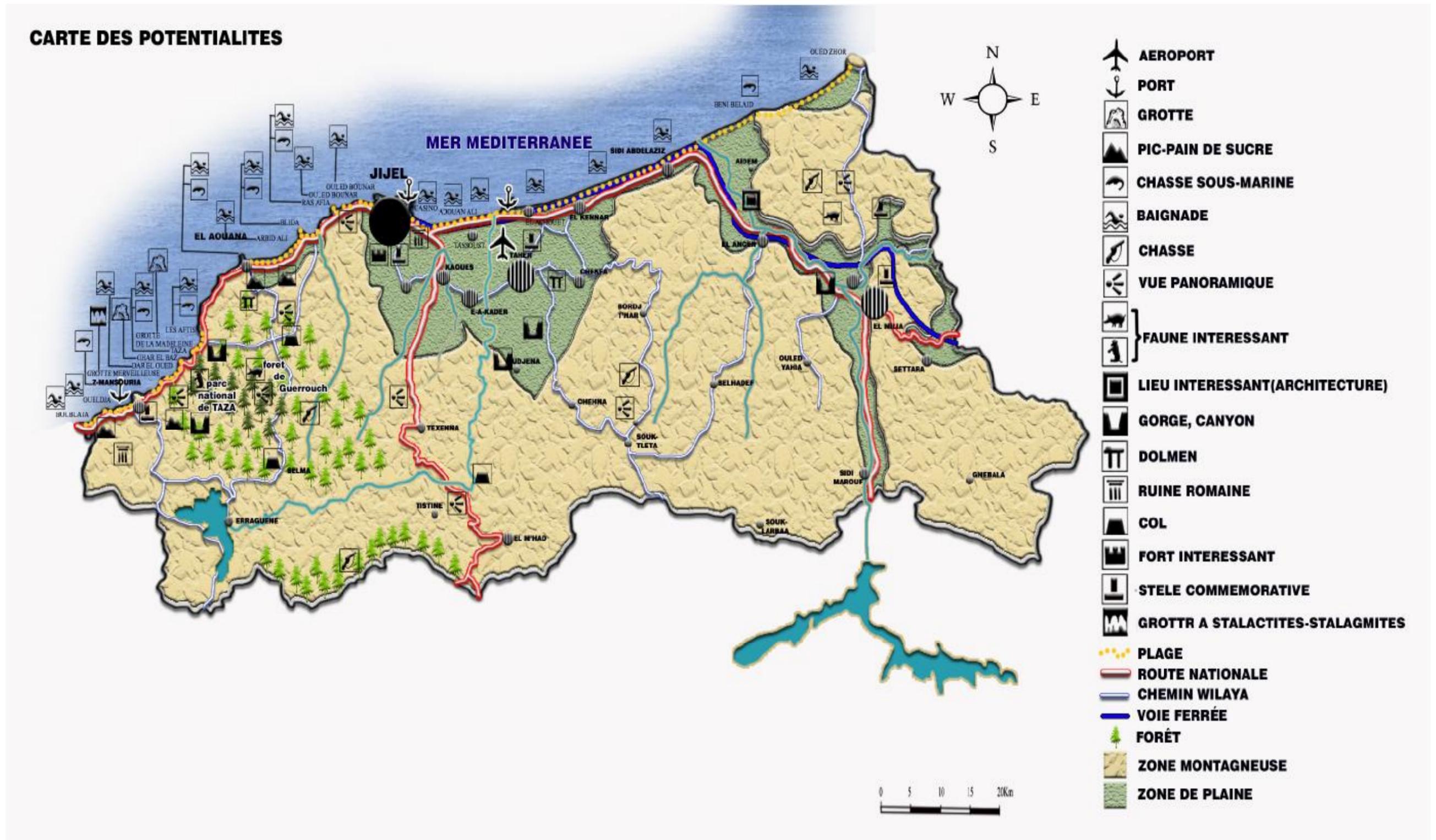
L'autre facteur non moins motivant pour le tourisme d'affaires reste le fort taux de fréquentation de la côte JIJELIENNE durant la saison estivale, cause d'ailleurs de multiples désagréments sur le plan environnemental hélas !

La plupart des dommages causés à l'environnement JIJELI par le tourisme sont dus au trop grand nombre de visiteurs qui se pressent vers un littoral non préparé à accueillir autant de monde sur une période trop courte.

6.2 HISTORIQUE DU TOURISME DANS LA WILAYA DE JIJEL

La wilaya de Jijel possède une infrastructure hôtelière composée de 18 hôtels non classés d'une capacité de 1250 lits. Et 25 projets en cours de réalisation avec une capacité de 2349 lits.

La majorité des hôtels sont urbains, et ne reçoivent qu'une clientèle passagère ou d'affaires.



Carte 6: Carte des potentialités touristiques de la wilaya de Jijel (source : ANDT)

6.3 CAPACITE D'HEBERGEMENT

La wilaya de Jijel en dépit de sa beauté naturelle et son attrait irrésistible pour les touristes, déçoit beaucoup du fait que malgré la demande de plus en plus forte en matière de tourisme, celle-ci demeure presque vierge en matière d'infrastructures hôtelières, il est à noter que la wilaya compte 23 hôtels dont 10 sont situés dans des zones littorales et aucun hôtel ne dispose d'une station d'épuration. La capacité totale d'hébergement est estimée à 1622 lits, mais la capacité réelle n'est que de 1093 lits vu que seulement 16 hôtels sont exploités en 2003, soit 67,40 % des capacités totales.¹¹⁵

6.3.1 LES CENTRES DE VACANCES ET LES CAMPINGS

Il existe au niveau de la wilaya de Jijel 04 centres de vacances d'une capacité de 320 lits dont deux sont en exploitation et deux non exploités ainsi que 15 campings d'une capacité totale de 3456 lits.

6.3.2 CARACTERISTIQUES DU TOURISME DANS LA WILAYA.

Le tourisme est le secteur économique le plus important à JIJEL.

Il représente actuellement près de 80% des recettes de la wilaya.

En 2003, il y a eu 13 000 000 d'estivants dans la wilaya, pour une population d'environ 115 000 habitants. Parmi ceux-ci, 9 900 000 ont séjourné sur les plages de la corniche Jijelienne entre le 1^{er} juin et le 17 août 2003¹¹⁶.

Ces chiffres sont significatifs quand on sait la capacité de charge des différents sites touristiques et notamment les plages nettement en deçà du nombre d'arrivées et tout l'impact négatif qui en découle.

La durée moyenne du séjour est de 9 à 10 nuits.

Il y a plusieurs projets hôteliers en cours :

L'augmentation du nombre de lits est plus rapide que l'augmentation du nombre de touristes, d'où le taux d'occupation en baisse.

¹¹⁵ Données officielles du bilan d'activité de la direction du tourisme et de l'artisanat pour 2003.

¹¹⁶ Données de la protection civile recueillies par le quotidien d'Oran du 21 août 2003.

Il s'agit principalement d'un tourisme balnéaire (+ de 90 %), malgré un fort potentiel écotouristique, les parcs naturels couvrant plus de 40 % du territoire mais peu fréquentés et non aménagés à cet effet.

6.3.3 LES RESTAURANTS TOURISTIQUES

L'activité de restauration ne connaît pas une affluence importante au niveau de la wilaya de Jijel, on enregistre seulement 04 restaurants dont un seul classé catégorie 2*.

Concentrés essentiellement au centre ville, ces restaurants se trouvent en bord de mer, et principalement dans les environs de la zone est de la ville. Les importantes ressources agricoles, avicoles et halieutiques devraient encourager davantage à investir ce créneau économique.

6.3.4 ZONES D'EXPANSION TOURISTIQUE

La wilaya de Jijel recèle par contre 19 zones d'expansion touristiques (Tableau 11) dont 06 ont déjà fait l'objet d'études de viabilisation et d'aménagement et qui sont:

Ras El Afia, Les Aftis, EI-Aouana, Tassoust, Sidi Abdelaziz et Oued Z'hour .

L'étude entreprise par l'ENET en 1984 a délimité 19 zones d'expansion touristique confirmées par le décret exécutif 88/232 du 5-11-1988 portant déclaration des ZET. Ces ZET sont actuellement pratiquement vierges mais partiellement menacées par l'urbanisation illicite.

6.3.5 L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT, LES PRINCIPALES CAUSES DE DEGRADATION ET LES IMPACTS.

L'état global de l'environnement touristique dans la ville de Jijel a de quoi attirer l'attention des spécialistes en écologie et en protection de la nature pour la simple raison qu'il y'a atteinte à l'équilibre naturel, caractérisé par une agression multiforme contre les éléments naturels. (Photo 46)

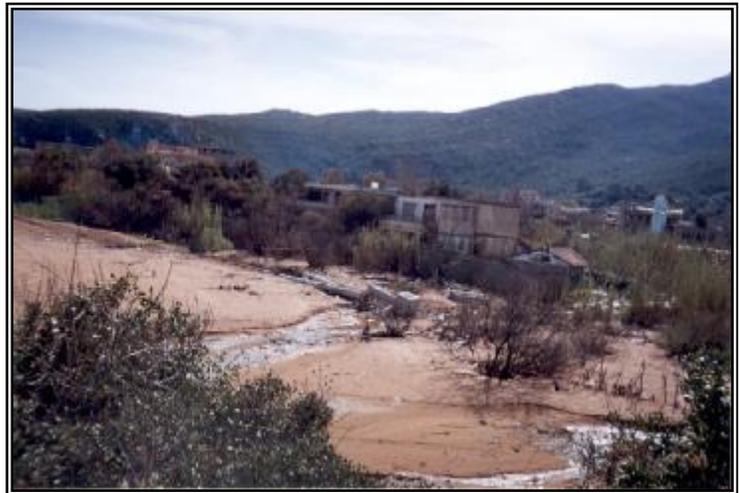


Photo 45 : Environnement fortement pollué par le déversement des eaux usées directement sur la plage.

6.3.6 LES ZONES DEGRADEES

La côte Est de la zone entre Jijel et la commune de Sidi Abdelaziz est préoccupante pour plusieurs raisons :

- o Occupation du cordon dunaire ;
- o Disparition du couvert végétal ;
- o Extraction illicite de sable des plages et dunes. Il est prélevé une moyenne 100.000 m³/an ;
- o La ligne des chemins de fer traverse sur une longueur de 6 km la plage de Sidi Abdelaziz, détruisant ainsi le cordon dunaire et dépréciant sa valeur touristique ;
- o La majorité des infrastructures industrielles sont implantées sur la bande littorale Est.



Photo 46 : collecteur de la future station d'épuration d'Ouled Bounar, une station d'épuration qui tarde à voir le jour (en attendant, la plage et la mer sont interdites aux touristes)

Tableau 11 : Répartition des 19 ZET prioritaires de la wilaya de Jijel(source : MT)

SECTEUR	NOM DE LA Z.E.T	SUPERFICIE
La corniche: 05 ZET	1- Boublatane ;	67 ha.
	2- EI-Oueldja (Ziama Mansouriah)	141 ha.
	3- Dar El Oued (Grottes Merveilleuses)	88 ha.
	4- Taza ;	62 ha.
	5- Les Aftis ;	67 ha.
Jijel Ouest: 06 Zet	6- EI-Aouana;	167 ha.
	7- Arbid Ali ;	140 ha.
	8- Blida ;	122 ha.
	9- Ras-el-Afia ;	55 ha.
	10- Ouled Bounar ;	26 ha.
	11- Beni-Caid ;	116 ha.
Jijel Est: 06 ZET	12-Casino ;	73 ha.
	13-Adouane Ali ;	166 ha.
	14-Tassoust ;	391 ha.
	15-EI-Achaouet ;	704 ha.
	16-EI-Kennar ;	480 ha.
	17-SidiAbdelaziz ;	203 ha.
	Oued El-Kebir 02 ZET	18-Beni-Belaid;
19-OuedZ'hour ;		1327 ha.

Par ailleurs, et sur d'autres sites encore, nous relevons :

- q La concentration de bâtiments et d'infrastructures sur un espace très restreint, aussi bien sur les pentes que sur le bord de mer, ce qui a pour effets :
 - o La consommation irréversible de l'espace.
 - o Le déboisement.
 - o L'exploitation du sable corallien.
 - o L'érosion côtière et terrestre.
 - o La dégradation du paysage.

- q Le déversement des eaux usées dans la mer : manque de réseaux d'eaux usées et manque de stations d'épuration (photo 46), ayant pour effets :
 - o La pollution des eaux marines.
 - o La dégradation des récifs.
 - o La diminution des ressources marines.
- q Les décharges de déchets solides, sans retraitement, avec pour effets :
 - o La pollution des nappes phréatiques.
 - o La dégradation du paysage.
- q La pollution par les bateaux (déversement de pétrole) :
 - o Pollution marine et côtière.
 - o Diminution des ressources marines. Cette activité est réglementée, mais les moyens de contrôle mis à la disposition des gardes-côtes sont faibles.

6.3.7 LA PRISE EN COMPTE DES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ETUDE DES Z.E.T

Depuis le début des années 90, une prise de conscience du Gouvernement s'est traduit par la prise en compte de l'environnement dans le cadre de la généralisation des études d'impact sur l'environnement, mais :

- o Sans réglementation appropriée : en 1991 ont été promulgués quelques lois et règlements dans des domaines spécifiques (forêt, reprise des terres sur la mer, parcs nationaux, aires protégées...)
- o La réglementation concernant l'évaluation environnementale a été promulguée à partir de 1994 sans données de base environnementales, car le monitoring a été mis en place très récemment et n'est pas encore régulier et systématique.
- o Depuis 1990, beaucoup d'expertises, d'instruments d'urbanisme et de réglementation, mais :
 1. Pas de normes édictées ;
 2. Pas d'opposabilité juridique des instruments d'urbanisme ;
 3. Pas d'instance judiciaire d'appel en matière environnementale ;
 4. Un manque d'expertise professionnelle dans la ville ;
 5. Un manque d'opposition de la part des partis politiques, des communautés locales, des ONG (il n'y a pas d'ONG spécialisées dans l'environnement à Jijel) ;

6. Un large pouvoir donné au Ministère du tourisme par le biais des inspecteurs principaux dans l'appréciation des critères pour l'application de la procédure d'E.I.E mais ceux ci sont confrontés quotidiennement à la non application du contenu des procès verbaux.

Ce sont autant de pistes de recherche à exploiter dans le cadre du développement durable.

6.4 LES POLITIQUES TOURISTIQUES ENVIRONNEMENTALES SUR LE LITTORAL DE LA WILAYA DE JIJEL

L'aménagement touristique urbain sur le littoral JIJELIEN est aujourd'hui engagé dans un processus de mutation résolue de son activité dans le cadre du développement durable, après une longue phase d'autarcie et de sous développement, caractérisé par le fait que les facteurs quantitatifs l'ont souvent emporté sur les facteurs qualitatifs.



Photo 47 : Ras el Afia, un cap d'une haute valeur environnementale à protéger

L'essor du tourisme a entraîné de profonds bouleversements dans la société JIJELIENNE qui est passée très rapidement d'une économie agraire à une économie de services incluant la rencontre avec des mentalités nouvelles. La mutation ne s'est pas fait sans dégâts pour les richesses naturelles et à sa tête celle du foncier littoral qui a connu un gaspillage inouï en faveur d'intérêts privés et d'occupants illégaux alors que les zones de piémonts, bien que désignés par les instruments d'urbanisme à cet effet, sont évitées, car non préparées à recevoir un quelconque programme d'habitat.

Dans ce contexte de mouvance, il est primordial que les habitants des régions JIJELIENNES se sentent à l'aise chez eux et s'intègrent dans une économie dominée par le tourisme.

La meilleure façon d'y parvenir est de faire des résidents de cette région des acteurs du tourisme à part entière et des actionnaires dans les investissements liés au secteur touristique, notamment ceux créateurs d'emplois et protecteurs des écosystèmes sensibles.

La tâche est ardue mais réalisable pour peu que l'effort de marketing touristique soit suivi de près et appuyé par un effort de communication du coté des acteurs locaux.

L'environnement naturel JIJELIEN est l'un des atouts maîtres de son tourisme (phot 47) C'est du moins ce qui a été souligné dans la note de synthèse concernant la mise en œuvre du plan d'aménagement de la wilaya. (cf. synthèse du P.A.W de la wilaya de Jijel)¹¹⁷

La topographie très accidentée et variée associée à des conditions climatiques généralement favorables permettent d'envisager une exploitation touristique sur une bonne partie de l'année.

D'autre part, le maintien d'espaces préservés, la diversité de la faune et de la flore, l'air pur des montagnes, donnent une image très positive de l'espace Jijelien auprès de la clientèle.

Une condition sine qua none pour un développement touristique durable reste la levée de l'isolement et la lutte contre la pauvreté qui ne doit plus reposer sur les seuls efforts de la wilaya de Jijel, en application du concept d'équité sociale. C'est d'ailleurs un effort mondial qui doit être fait en direction des localités démunies et il semble que les prémises de cet effort commencent à se faire voir à travers l'aide de la communauté économique européenne qui a déjà débloqué comme première étape une aide de 50 millions d'Euros pour les communes pauvres de l'arrière pays qui disposent cependant de richesses naturelles certaines pouvant servir le tourisme et l'économie de ces communes.¹¹⁸ A ces richesses naturelles s'ajoute un patrimoine socioculturel original et des traditions ancestrales où dialecte local et gastronomie savoureuse se disputent l'intérêt du visiteur.

Il faut par conséquent prendre conscience de l'obligation de conserver ce capital environnemental et culturel de première valeur sans pour autant renoncer à en tirer profit, notamment dans les régions où le développement touristique est la seule chance de s'en sortir pour les populations locales démunies.

De même pour les régions littorales Jijeliennes qui ont dans le tourisme un des moyens de leur développement. En zone de montagne, il n'y a aucune alternative significative si l'on veut éviter un exode massif des populations.

La composition éclatée du secteur touristique, mosaïque d'entreprises et d'organismes privés et publics, débouche sur autant d'intérêts particuliers, parfois divergents. L'implication de tous ces acteurs et de la population résidente au processus de mise en place d'un tourisme de qualité

¹¹⁷ PAW de la wilaya de Jijel ; ANAT agence de Jijel ; mars 1998.annexe N°4

¹¹⁸ Quotidien d'Oran du 04 avril 2004.

tenant compte à la fois des impératifs de l'économie de marché et du respect des valeurs sociales, culturelles et écologiques, est, plus qu'essentielle, indispensable.

La topographie très accidentée et variée associée à des conditions climatiques généralement favorables permettent d'envisager une exploitation touristique sur une bonne partie de l'année.

D'autre part, le maintien d'espaces préservés, la diversité de la faune et de la flore, l'air pur des montagnes, donnent une image très positive de l'espace JIJELIEN auprès de la clientèle.

A ces richesses naturelles s'ajoute un patrimoine socioculturel original et des traditions ancestrales où dialecte local et gastronomie savoureuse se disputent l'intérêt du visiteur.

Les régions littorales JIJELIENNES ont justement trouvé dans le tourisme l'un des moyens de leur développement. En zone de montagne il n'y a pas d'autre alternative si l'on veut éviter un exode massif des populations.

A partir de cette conception globale du développement touristique en milieu urbain Jijelien, Il y'a lieu d'élaborer une politique touristique respectueuse de l'environnement basée sur un urbanisme de protection et de participation.

Dans les grandes lignes, cette politique aura à s'inspirer des quatre objectifs orientés sur l'environnement que nous avons énuméré dans le cadre de notre approche analogique, soit :

- Préserver et mettre en valeur les sites naturels à haut potentiel touristique ;
- Valoriser les utilisations spécifiques du sol en vue d'une efficacité économique ;
- Sauvegarder et promouvoir les richesses naturelles de la wilaya et de la ville de Jijel ;
- Œuvrer pour l'intégration au niveau régional et international de l'activité touristique et artisanale de la ville et de la wilaya de Jijel en collaborant à des projets interrégionaux ou internationaux à même de doper l'activité touristique dans la région.

C'est précisément ce qui est visé par les autorités locales à travers l'application de la loi 02-02 qui a permis le lancement tout récemment du plan d'aménagement côtier qui vient d'être approuvé alors qu'aucune concertation ou participation du citoyen ou des associations non gouvernementales n'a donné son avis concernant ce dossier, ce qui confirme le peu de crédit donné par les autorités locales à la prise en charge des problèmes environnementaux et qui, comme nous l'avons avancé dans la problématique, est déjà compliqué par la pauvreté ambiante qui pèse sur l'aptitude des citoyens à suivre l'élan de protection de l'environnement.

L'ensemble de ces aspects va à l'encontre des concepts de développement durable basés sur le principe de prévention et de régénération des ressources non renouvelables à travers un équilibre écosystémique entre les facteurs de production et de consommation à même de garantir la pérennité de la nature et de ses habitants. C'est dire encore une fois que la ville de Jijel tourne le dos au développement durable.

6.4.1 LE PLAN D'AMENAGEMENT COTIER

6.4.1.1 INTRODUCTION:

Institué en vertu de la loi 02-02 du 05 février 2002 qui régleme les communes riveraines de la mer, le plan d'aménagement et de gestion des zones côtières dénommé plan d'aménagement côtier (PAC) est créé afin de protéger les espaces côtiers, notamment les plus sensibles.

Le plan d'aménagement côtier a deux objectifs essentiels.

- De définir le périmètre de la zone littorale.
- D'établir un inventaire complet des zones côtières qui servira de base à l'élaboration:
 1. d'un système global d'information permettant un suivi permanent de l'évolution du littoral.
 2. d'une cartographie environnementale et foncière des zones côtières.
- D'identifier les priorités par thématique et une stratégie pour les actions immédiates et les mises à niveau.
- D'établir un portefeuille de projets éligibles au financement national et international, dans le cadre du PNAEDD.

L'étude, telle que projetée, est répartie en deux phases:

- 1^{ere} Phase: Bilan et diagnostic.

Cette phase a pour objet d'élaborer la typologie des espaces littoraux et de mettre en évidence les pressions exercées sur les ressources naturelles et le milieu avec un détail particulier pour les zones sensibles.

q 2^{ème} Phase : Impacts et plans d'actions.

La deuxième phase a pour but d'identifier, sur la base des résultats de la première phase, les priorités par thématique et les plans d'actions immédiats et les mises à niveau sous forme d'un portefeuille de projets éligibles au financement national et international dans le cadre du PNAEDD.

La délimitation du périmètre de la zone littorale de la wilaya de Jijel tel qu'édictée dans la loi n° 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral est donc une obligation légale bienvenue.

La démarche adoptée s'articule autour d'une première délimitation de l'espace côtier à travers ses composantes:

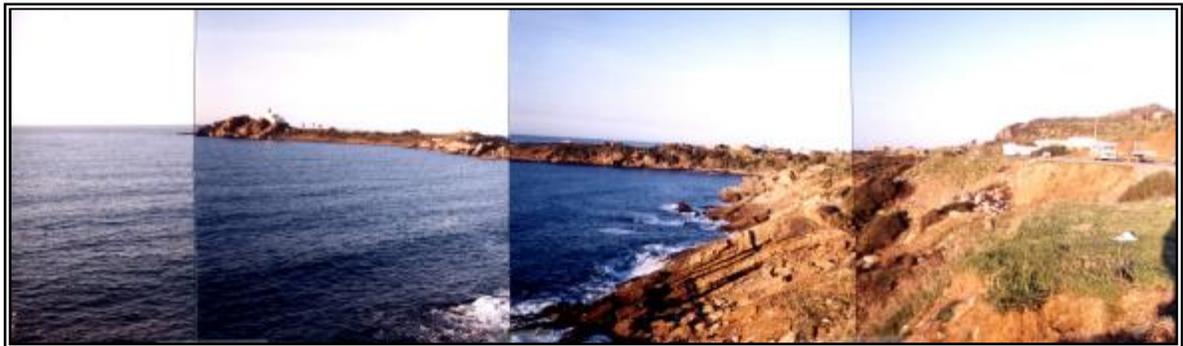


Photo 48 : le rivage rocheux de la presqu'île de Ras El Afia



Photo 49 : Vue sur le littoral de la baie de Sidi Fredj

WILAYA DE JIJEL
DELIMITATION DE LA ZONE LITTORALE

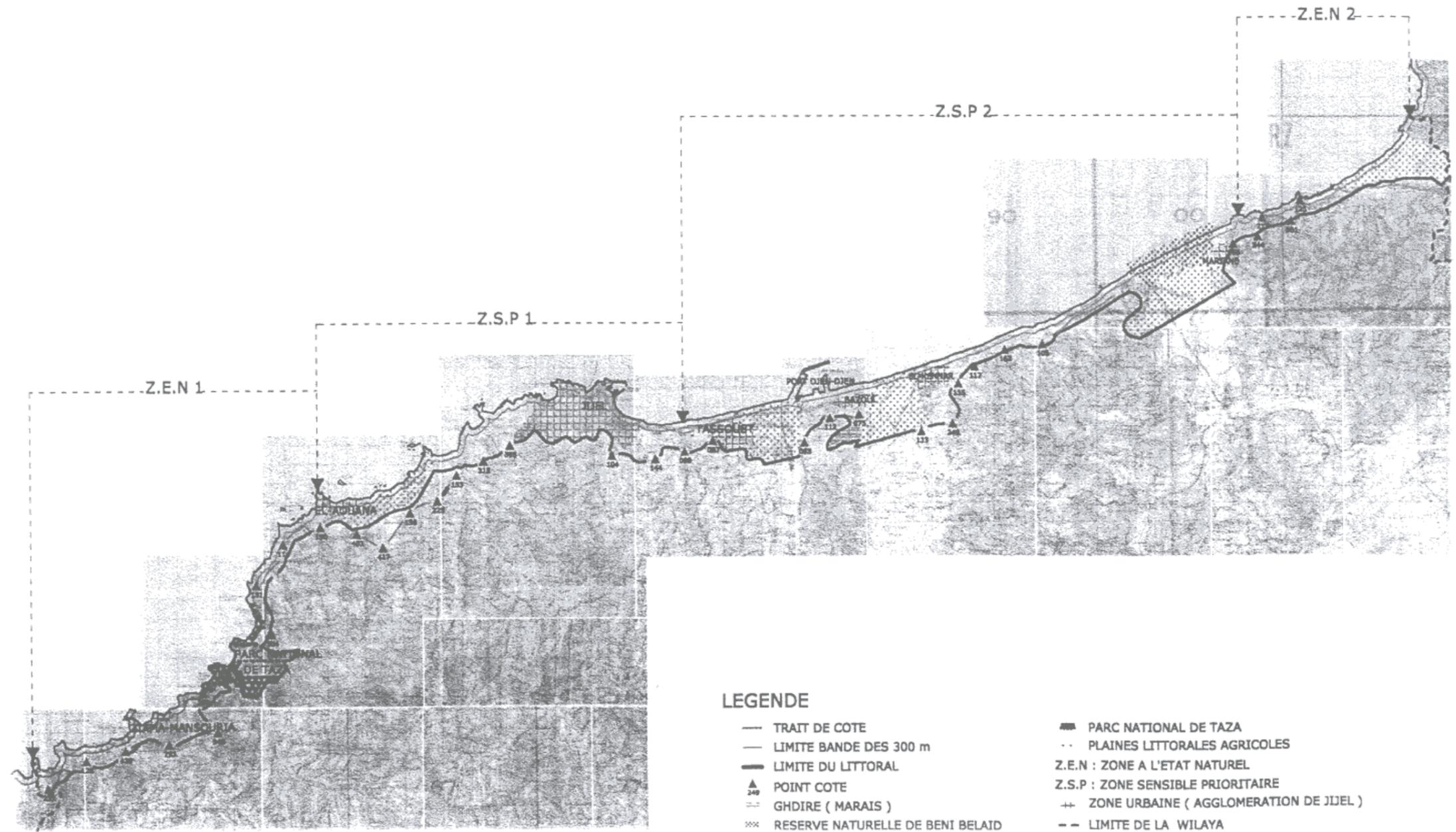


Figure 15 : Délimitation de la zone littorale (source : DEWJ)

6.4.1.2 DEFINITION DE LA ZONE LITTORALE DE LA WILAYA DE JIJEL

La wilaya de Jijel est une wilaya littorale, elle est donc soumise aux dispositions de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 sur la protection et la valorisation du littoral.

Espace sensible et convoité, le littoral de la wilaya de Jijel subit diverses pressions et sollicitations (activités, populations sédentaires et estivales) induites par l'importance de ses atouts et la diversité de ses ressources et potentialités naturelles.

L'espace littoral de la wilaya de Jijel, réunit sur une longueur de 120 km des zones à l'état naturel d'un intérêt exceptionnel sur le plan des paysages, de la végétation et de la faune.

D'ouest en Est, on peut y distinguer:

- La corniche entre Ziama et El-Aouana, ouverte sur la Méditerranée par sa diversité paysagère (mer et montagnes) dont le parc national de Taza, reconnu pour ses valeurs écologiques et scientifiques, est inscrit sur la liste des parcs nationaux et mondiaux ;
- Une côte d'excellente qualité entrecoupée de criques et plages au sable fin entre EI-Aouana et Jijel ;
- Des formations dunaires et plages ouvertes sur le large à l'est, entre Jijel et Sidi Abdelaziz, zone sensible soumise à des pressions en raison de la concentration des populations et des activités économiques ;
- Une zone au cadre naturel agréable entre les embouchures de Oued Kebir et Oued Z'hour d'une diversité paysagère (plaine, montagne et plages) et écologique dont la zone humide de Béni Belaid milieu estuarien rare inscrit dans la convention RAMSAR.

Le littoral de la wilaya de Jijel, c'est aussi un espace bordé par neuf communes (Ziama Mansouriah, EI-Aouana, Jijel, Emir Abdelkader; Taher, EI-Kennar, Sidi-Abdelaziz, Oued Adjoul et EI-Milia) qui réunit:

- L'essentiel des infrastructures et équipements de base et des activités économiques de la wilaya:
 - § La route nationale (RN 43) - Souk-letenine -Skikda
 - § La voie ferrée Jijel- Ramdane Djamel.
 - § La gare de triage de Bazoul.
 - § Le port de Djen-Djen à caractère mixte.

- § L'aéroport Ferhat Abbas.
- § Les ports de pêche de Jijel et Ziama Mansouriah.
- § Les terres à haute valeur agronomiques et le potentiel hydro agricole (plaine littorale d'EI-Aouana, plaine alluviale de Jijel -Taher, plaine de Belghimouz et de Oued Z'Hour)
- Le groupement des 10 agglomérations les plus importantes: Ziama, EI-Aouana, Ouled Bounar, Jijel, Tassoust, Bazoul, EI-Kennar, El-M'zaier, Sidi-Abdelaziz, Béni Belaid qui concentrent à eux seuls 27% de la population totale de la wilaya.

6.4.1.3 DELIMITATION DE LA ZONE LITTORALE DE LA WILAYA DE JIJEL

La délimitation proposée reprend la définition du littoral au sens de l'article 7 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 qui avance que "Le littoral englobe l'ensemble des Îles et Îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer et incluant :

- Les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et non séparés du rivage par une plaine littorale;
- Les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes ;
- L'intégralité des massifs forestiers;
- L'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes.
- Les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique.

A LA LIMITE DU PLATEAU CONTINENTAL

- Le point ouest (après Ziama Mansouriah) :
Latitude 36° 39' 00" nord et longitude: 5° 24' 48" Est
- Point Est (Après la zone humide d'Oued Z'hour) :
Latitude 36° 56' 30" nord et longitude: 6° 15' 48" Est.

B LA LIMITE DE LA ZONE LITTORALE

La limite de la zone littorale de la wilaya de Jijel se présente autour d'une bande de terre de 800 m de largeur longeant la mer et des éléments du milieu physique et naturel (versants de

montagne visibles de la mer; plaines littorales et sites présentant un caractère paysager et culturel intéressant.

La limite de la zone littorale se présente ainsi :

- A l'ouest, de la frontière avec la wilaya de Bejaia à la limite de la zone littorale correspond à une bande de terre de 800 m de largeur incluant le versant Nord du Djebel Messaia dont le sommet culmine à 489 m et suit la ligne de crête du Djebel Break (848 m) et intègre le parc national de Taza jusqu'à une profondeur de 3000m pour reprendre la bande des 800 m jusqu'à EI-Aouana.
- D'EI-Aouana jusqu'à Oued Kissir, elle correspond à la plaine littorale d'EI-Aouana sur une longueur d'environ 10km et une profondeur moyenne de 800 m qui offre de grandes possibilités pour la mise en valeur hydro-agricole et le développement touristique.
- Entre l'Oued Kissir et Jijel, la ligne de crête à des altitudes de 300m koudiet-Belilet (315m) et le piton de Mazghitane (385m) qui surplombe la ville de Jijel et délimite un cordon côtier entrecoupé de criques et plages au caractère touristique avéré, classées en zone sensible prioritaire (protection maximum)
- A partir de Jijel et jusqu'à Sidi Abdelaziz à l'est, la limite de la zone littorale englobe la plaine Jijel-Taher d'une profondeur de 3 km formée par les parties alluviales des Oued Mencha, Djen-Djen, Nil, et les formations dunaires qui occupent le couloir côtier d'EI-Kennar- Sidi Abdelaziz et la plaine de Belghimouz et Béni Belaid. Cette zone regroupe le plus gros du potentiel hydro-agricole de la wilaya.
- Plus à l'est de la zone littorale correspond à la bande de 800m qui inclut la retombée du massif côtier oriental (extrémité Sud-Ouest du massif de Collo) qui limite la plaine de Oued Z'hour.

C LES ZONES A L'ETAT NATUREL

L'espace littoral de la wilaya de Jijel recouvre deux zones à l'état naturel:

- La première zone s'étend de la limite avec la wilaya de Bejaia à EL-BouLAÏDA. Sur une longueur de façade maritime d'environ 40km et englobe le versant Nord du massif forestier de Guerrouch. Cette zone contient le parc de Taza et le plus gros des atouts touristiques de la wilaya (Falaises, vue panoramique, grottes merveilleuses, plages, etc.)
- La deuxième zone s'étend du Kef EI-Mouadene qui limite la plage de Béni-Belaid dans la commune de Oued Adjoul correspond à un ensemble de reliefs rocheux qui s'ouvre vers l'Est

sur une diversité paysagère formée par des dunes bordant une vaste plage et la petite plaine de Oued Z'hour (limite avec la wilaya de Skikda)

D LES ZONES SENSIBLES PRIORITAIRES

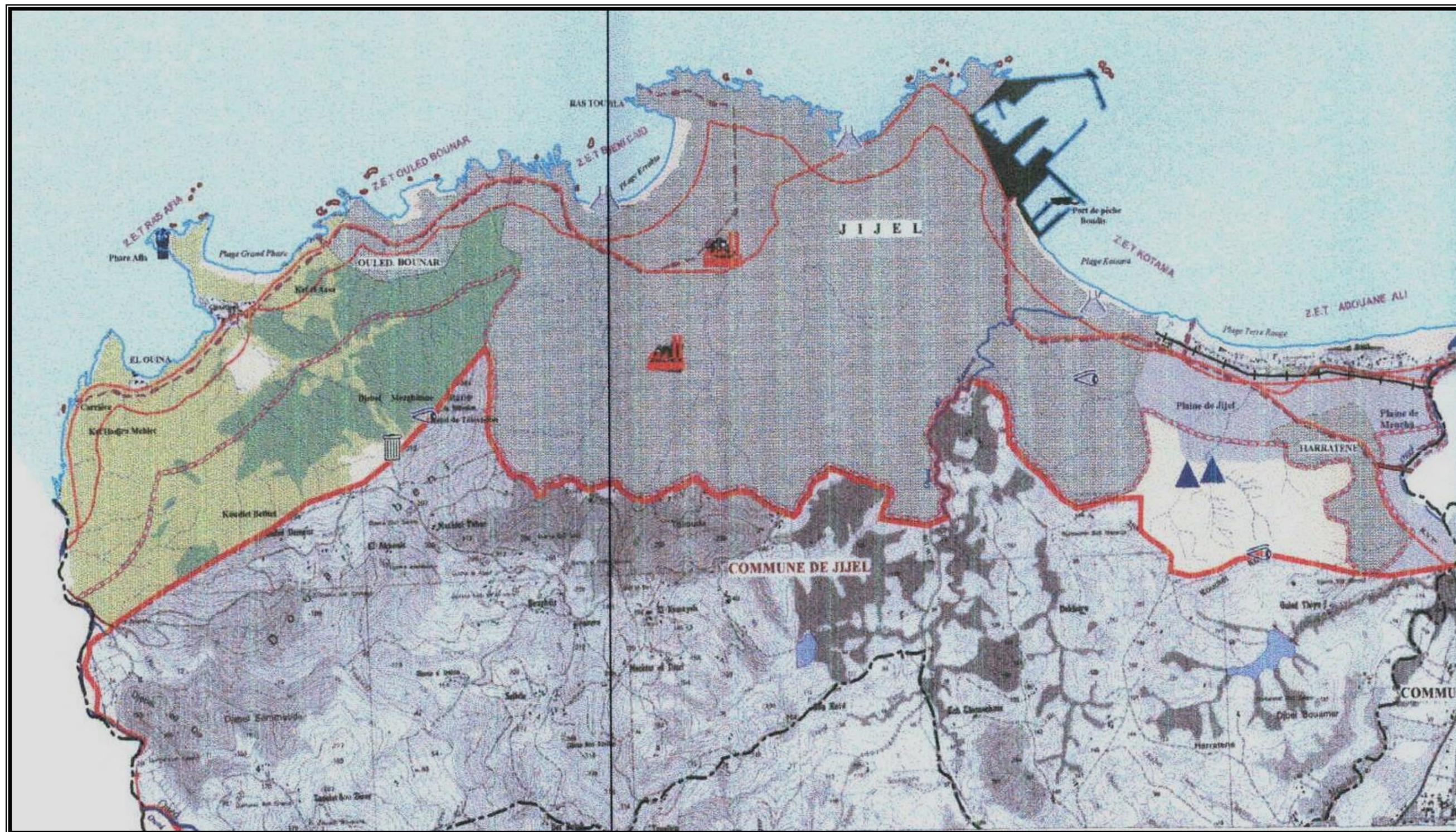
L'espace littoral de la wilaya de Jijel recouvre deux zones sensibles prioritaires:

- La première zone s'étend entre EI-Aouana et Jijel et s'identifie au groupement urbain de Jijel et son espace environnant et aux pressions exercées par les différents usages concurrentiels (développement urbain, tourisme, agriculture, etc.) Cette zone nécessite des actions de protection et de valorisation urgentes.
- La deuxième zone s'étend entre l'oued Mencha (à l'est de Jijel) et l'embouchure de oued El Kébir et se caractérise par un milieu naturel fragile formé essentiellement de plages, de dunes, de terres agricoles et de ressources hydriques. Cet espace réunit également les grandes infrastructures de la wilaya (port de Djen-Djen, RN 43, voie ferrée, centrale électrique) et constitue un enjeu manifeste et de ce fait, se trouve menacé dans son équilibre naturel (cartes 7 et 8 et photo 50)

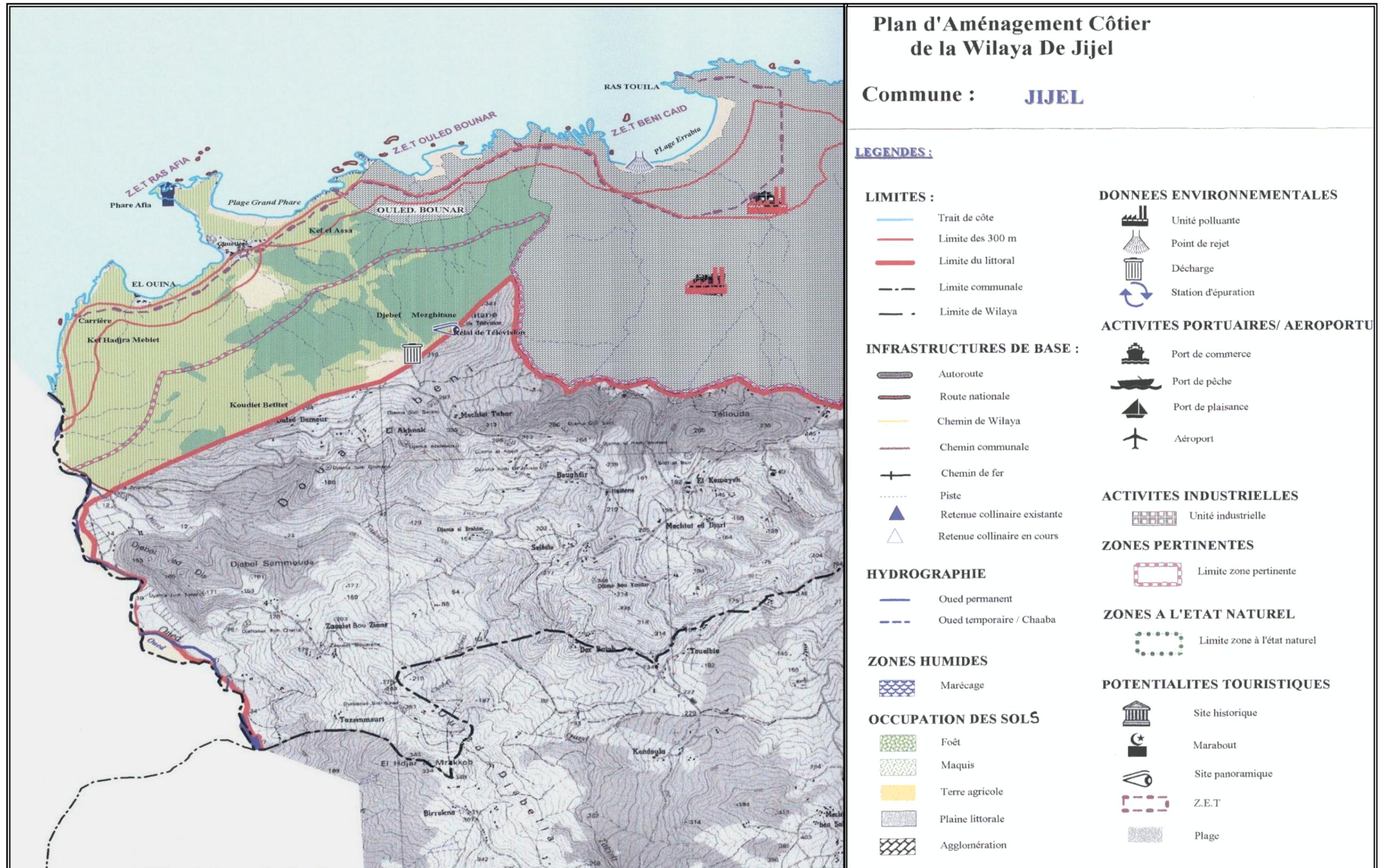
Cette zone nécessite aussi des actions de protection et de valorisation.



Photo 50 : vue sur le site extrêmement sensible de la ZET de Ras El Afia. , Montrant la plage en anse de panier dite la crique (au loin, le grand phare sur la presqu'île rocheuse)



Carte 7: Le plan d'aménagement côtier de la ville de Jijel tel qu'il a été approuvé en février 2004(source : DEWJ)



Carte 8 : Plan d'aménagement côtier de la zone de Ras El Afia(source : DEWJ) (Légende cartes 7 et 8)

6.5 L'AMENAGEMENT DES ZONES D'EXPANSION TOURISTIQUE

En l'absence d'études d'aménagement basées sur le principe du développement durable, nous avons entrepris d'analyser un modèle d'aménagement classique non durable à travers l'étude d'aménagement de la ZET de Ras El Afia, espace balnéaire à forte fréquentation touristique classé parmi les sites les plus sensibles de la wilaya nécessitant des mesures de protection. Cette ZET, programmée sur un milieu urbain particulièrement sensible, lancée dans le cadre du schéma d'aménagement touristique des zones côtières que le ministère de la culture et du tourisme avait confié à L'Entreprise Nationale des Etudes Touristiques (ENET), qui a élaboré une étude de la ZET en quatre phases discutées et approuvées en 1986 par le maître de l'ouvrage de l'époque. La phase finale comportait un plan d'aménagement touristique détaillé à l'échelle 1/1000^e de la ZET classée alors prioritaire, ainsi que le plan d'occupation des sols, le parcellaire, la typologie des équipements hôteliers projetés avec leurs capacités, catégories, les équipements commerciaux et de loisir et les espaces verts, ainsi qu'un dossier réglementaire fixant les conditions d'utilisation des sols ainsi que l'étude des Voies et Réseaux Divers (VRD)

Le fait regrettable est que le lancement de la ZET s'est fait dans une période de récession économique pour le pays ce qui a fait que de 1986 à 1995 aucun projet inscrit dans le cadre de cette étude n'a vu le jour. Pire, le foncier touristique a commencé à être grignoté par les constructions à usage d'habitation.

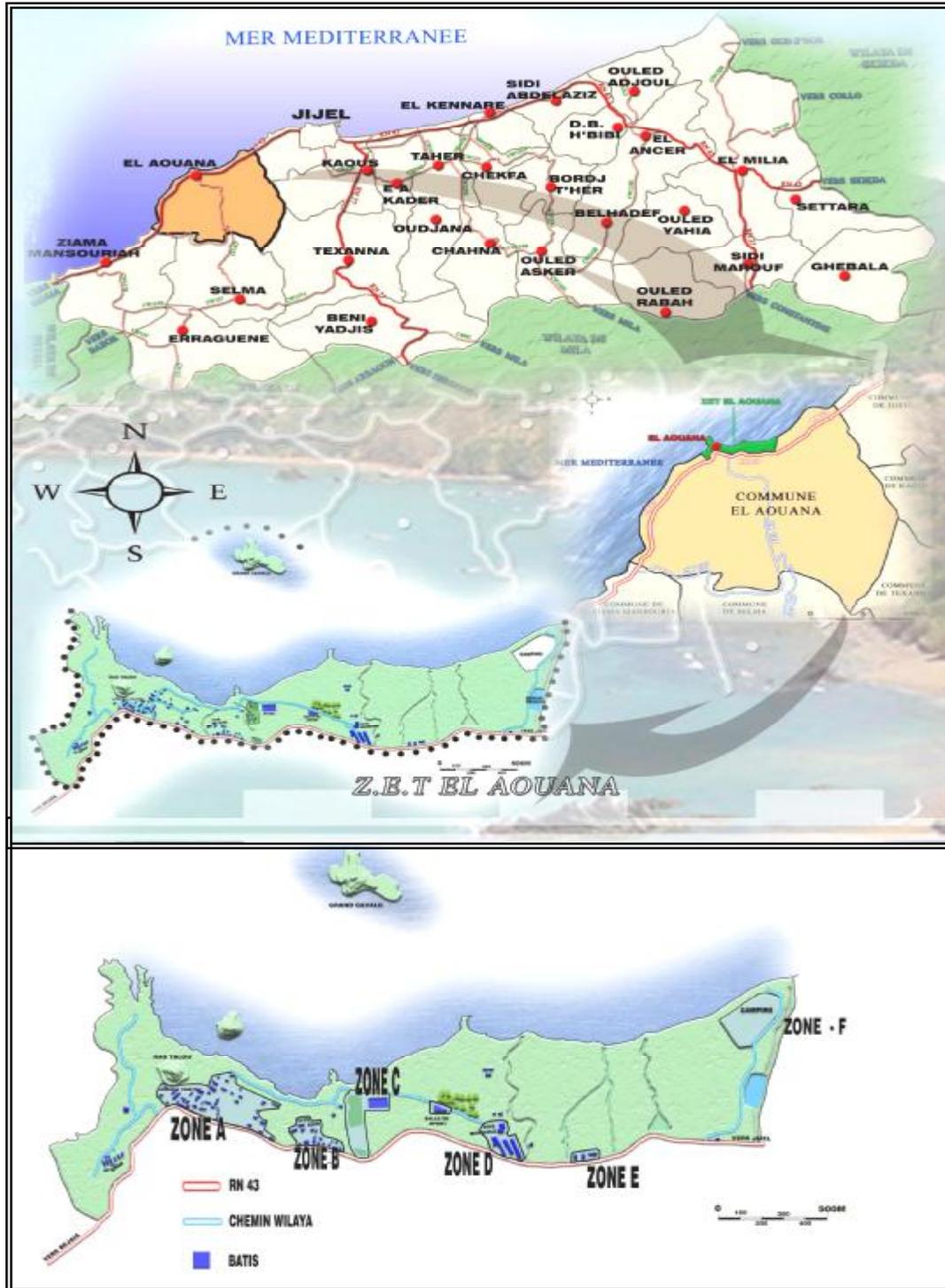
Le comble du dossier a été la promulgation de nouveaux textes en matière d'aménagement et d'urbanisme et l'obligation faite à toutes les communes de disposer d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) dans le cadre du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU)

Cette nouvelle donne a remis sur le tapis l'étude d'aménagement confiée cette fois-ci au Bureau d'Etudes d'Ingénierie et de services (BEIS) pour transformer l'étude de la ZET en POS.

L'intervention de la commission d'urbanisme dans cette affaire a encore chamboulé le dossier à travers l'affectation d'une partie du terrain à un particulier pour y construire des villas et des appartements touristiques, ce qui a conduit les autorités à engager de nouvelles études de viabilisation tenant compte du nouvel aménagement.

Le promoteur en question a lancé une opération de promotion touristique sur la base d'une étude sommaire afin de construire des villas pieds dans l'eau sur une plage des plus rares (figures 16 et 17)

Ces aléas ont fait que la première ZET qui devait être lancée en 1986 reste en suspens pendant plus de dix-huit ans et c'est la ZET d'El-Aouana qui verra le jour la première (carte 9)



Carte 9: Situation de la ZET d'El Aouana (source : ANDT)

Les richesses naturelles de la zone étaient laissées en jachère et livrées à la magouille foncière et à la dégradation entraînant une perte énorme pour l'économie du pays et pour les populations locales, livrées au chômage et à la marginalisation.



Figure 16 : plan d'aménagement de la promotion immobilière touristique de Ras El Afia (source : le promoteur)

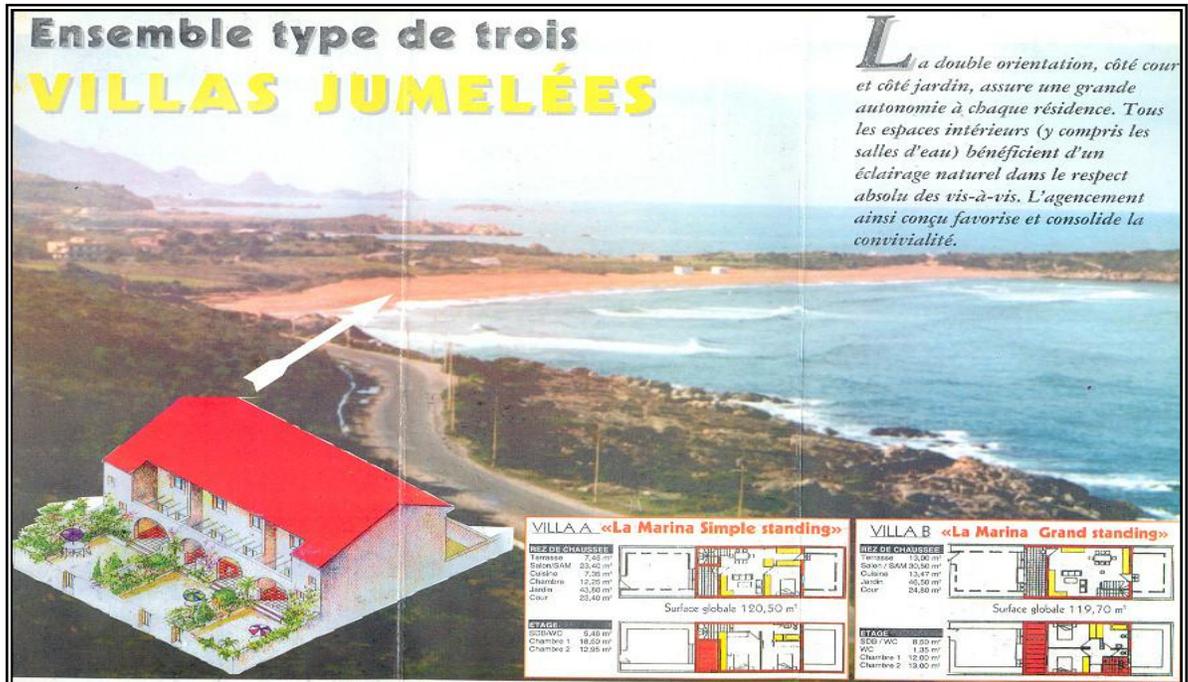


Figure 17 : Aménagement de la promotion touristique proposée par un promoteur pour la ZET de Ras El Afia.

6.5.1 LA ZET DE RAS EL AFIA

Située sur un terrain classé parmi les plus sensibles de la wilaya de Jijel, la ZET de Ras El Afia est éloignée de 6 km du centre de la ville de Jijel et s'étend sur une superficie de 55hectares.

Elle est limitée au sud, sur une distance de 3km, par la RN43, au Nord par la mer méditerranée, à l'Est et à l'Ouest par des affleurements rocheux qui se dressent perpendiculairement à la RN43 et qui la séparent du reste de la ville en se prolongeant jusqu'à la mer.

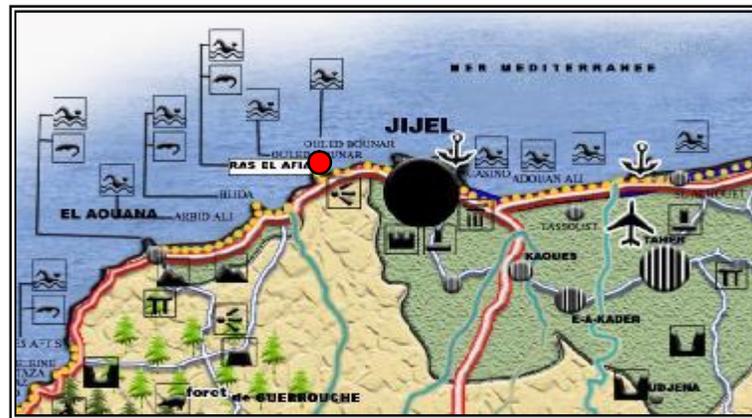


Figure 18 : situation de la ZET de Ras El Afia. Légende en p : 152 (source : ANDT)

6.5.2 APPROCHE D'AMENAGEMENT

La Z. E. T de Ras El Afia occupe une place privilégiée parmi les Z.E.T balnéaires de la wilaya de Jijel, étant donné qu'elle est le seul site à proximité de la ville de Jijel où il y a ni pollution ni occupation par d'autres activités. Une attention particulière doit être maintenue dans son aménagement afin de réaliser sa vocation touristique.

D'une capacité totale de 1353 lits en 4 types d'hébergements, (Hôtel, Villa, Appartement et Bungalow) destinés aux activités touristiques au niveau national et international, s'adressant à une catégorie de clientèle à pouvoir d'achat moyen et élevé.

Dans les propositions d'aménagement, les principes posés à priori étaient grosso modo ainsi:

- Utilisation des équipements balnéaires et des plages aussi bien par les résidents que par les visiteurs.
- Une diversification des équipements d'hébergement pour répondre à une demande variée.
- Création des voies d'accès pour véhicules et piétons, relier les zones d'activités par des chemins piétonniers aux zones d'hébergement.
- Création des activités nautiques dans la petite baie abritée entre El Aouina et Ras El Afia.

- Création d'un centre commercial et des activités de loisirs liés au port de plaisance et aux activités nautiques.
- Intégration aux équipements prévus ceux déjà réalisés à El Aouina (Restaurant, Station d'essence)
- Exclure toute construction dans la zone de protection du phare à l'extrémité Nord de la presqu'île en y prévoyant des espaces verts aménagés.

Afin de permettre au tissu futur de la Z.E.T d'être visible, cohérent, claire, il est divisé en zones homogènes. Ainsi chacune des zones a son propre règlement.

Zone d'hébergement : Trois (03) types d'hébergement sont prévus sur un terrain d'une superficie de 10.06 Ha et pour une capacité d'accueil totale de 1063 lits.

Sous zone hôtelière

Une zone d'une superficie de 3.6 Ha, située au nord de la presqu'île de Ras El Afia, est prévue pour l'hébergement du type hôtellerie, la capacité d'accueil totale prévue pour cette zone est de 260 lits, Cette capacité sera réalisée par un ou plusieurs, hôtels (03) d'une catégorie 5 étoiles pour ce type d'hébergement. Dans tous les cas, ces hôtels ne peuvent avoir une capacité d'accueil inférieur à 90 lits et suffisante pour la forte affluence (Tableau 12).

Tableau 12 : Affluence sur la ZET de Ras el Afia entre 1999 et 2001)

PLAGE RAS EL AFIA	ANNEE		
	1999	2000	2001
AFFLUENCE	270100	599280	838460

Source : DPAT

Les deux études faites pour le site sensible de Ras El Afia sont celles réalisées par l' E.N.E.T ALGER et le B.E.I.S JIJEL :

- q Une première étude élaborée par L'ENET en 1986 et n'a jamais pu être matérialisée sur le terrain faute d'engagement politique ferme en faveur du secteur du tourisme.
- q La deuxième élaborée par le BEIS en 1995 après actualisation de la première étude et sa transformation en POS.

Les deux études ont misé sur un étalement horizontal des bungalows, parkings, marinas et autres hôtels de faible ou moyenne classe, certaines études allant même jusqu'à occuper le périmètre de protection du phare millénaire et de l'écosystème côtier rocheux qui l'entoure (voir maquette fig. n°25) ou la disposition des marinas à même le sable de la plage, ce qui est une agression caractérisée contre les ressources rares que nous appelons à protéger dans le cadre de la thématique du développement urbain durable. Mais le drame qui est signalé noir sur blanc est celui de l'évacuation des eaux usées. Certaines études, dont celle du plan d'aménagement en figure 11, sont allées jusqu'à proposer un refoulement des eaux usées par une pompe de refoulement vers une hypothétique station d'épuration qui serait réalisée loin du site.

Il n'a à aucun stade des études été question d'analyse de l'impact sur l'environnement de l'activité touristique malgré le constat de base concernant la forte érosion de la ZET et les plages sous le double effet des touristes et des équipements ainsi que les diverses formes de pollution.

Quand au contenu du programme et la qualité de l'étude, nous ne pouvons que rejoindre l'avis de la direction du tourisme de la wilaya de Jijel disant que c'est « une étude dépassée par le temps » tant il est vrai que les données ont changé depuis le lancement de l'étude :

- Occupation des terrains réservés à la ZET par l'habitat illicite. (Photo 51)
- Adoption de nouvelles dispositions législatives dans le cadre de la protection du littoral.
- Apparition de nouvelles données en matière de tourisme durable.



Photo 51 : L'invasion du site de la ZET de Ras El Afia par la construction illicite.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La frange littorale de la wilaya de Jijel est un écosystème complexe, siège d'une activité humaine très importante en raison de ses richesses et de son climat. Elle se manifeste par l'implantation des infrastructures portuaire, industrielles et touristiques. Les effets induits par le processus de planification des infrastructures inscrit dans une logique de rattrapage économique accéléré, non soucieux des contraintes environnementales ont produit des nuisances dégradant et gaspillant parfois de manière irréversible les ressources et le milieu naturel :

- Des pressions démographiques et une densification sans cesse croissante pour les ressources comptées et fragilisées.
- Un niveau de pollution qui ne cesse de prendre de l'ampleur à cause des rejets liquides qui gênent de grandes quantités de polluants chimiques et organiques déversés directement en mer sans traitement préalable.
- Infiltration de l'eau de mer dans l'eau des nappes les rendant ainsi salines, impropres à la consommation à cause de l'exploitation abusive du sable de mer.

Devant les impacts négatifs causés par une mauvaise tournure de l'aménagement du littoral et devant la nécessité de préserver l'environnement il est impératif de prendre les dispositions nécessaires pour une gestion rationnelle du littoral en prenant l'ensemble des mesures offertes par les instruments d'urbanisme touristique, bien que le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, et le plan d'occupation des sols soient à réviser car non participatifs.



Figure 19 : Maquette d'étude d'un projet d'aménagement touristique de Ras El Afia (source : université Mentouri, Constantine)

CHAPITRE 7 : OPTIONS D'AMENAGEMENT URBAIN DU LITTORAL JIJELIEN

La Wilaya et la ville de Jijel ont fait l'objet de plusieurs études de développement, d'aménagement et d'urbanisme qui ont défini des orientations générales d'aménagement et des principes d'organisation et de fonctionnement de ces territoires.

Ces études ont principalement concerné :

- Ø L'Armature Urbaine de la Wilaya de Jijel, élaborée en 1983.
- Ø Le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Jijel (PDAU) élaboré en 1993 et approuvé.
- Ø Les Plans d'Occupation du Sol (POS)
- Ø Le Plan d'Aménagement de la Wilaya de Jijel, actuellement en cours de révision.

Les visions de la croissance urbaine de la ville de Jijel développées par chacune de ces études diffèrent :

- Le PDAU propose un prolongement voire même un renforcement des tendances observées. Il envisage la croissance de la ville de Jijel dans son strict territoire communal.
- Les P.O.S, en tant qu'outils de concrétisation des PDAU, sont de simples instruments de production spatiale. Avec les 20 POS programmés dans le PDAU, l'espace de la ville de Jijel aura à subir des opérations de remplissage par les différents types d'habitat projetés.
- Le PAW se fonde sur la nécessaire organisation du développement urbain, basée sur un rééquilibrage démographique et fonctionnel de l'espace, visant à construire une armature urbaine cohérente pour toute la Wilaya.

L'étude d'armature urbaine a préconisé le contrôle et la limitation de l'urbanisation sur les terres agricoles et l'orientation de la croissance urbaine vers la zone de piémonts.

Cette dernière proposition préconise la prise en charge de l'aménagement de l'espace Jijel - Taher pour, d'une part, protéger les terres agricoles contre l'expansion anarchique de l'urbanisation et d'autre part, organiser le développement urbain dans une optique d'intégration de certaines unités urbaines pour en faire un pôle économique d'équilibre du système urbain de la région nord-est.

7.1 LA VARIANTE P.D.A.U : L'OPTION EXTENSION DE LA VILLE

Dans ses objectifs, le PDAU occulte complètement la maîtrise de la croissance urbaine. Sa vision se limite à la recherche de solutions dans le cadre de ses propres champs d'étude, c'est à dire le territoire communal de Jijel, ignorant de ce fait le territoire sur lequel la ville a des effets directs.

Ainsi, sur les 20 ans à venir, le PDAU projette l'organisation de toute la croissance démographique et urbaine de la ville de Jijel dans son propre territoire urbain et sur d'appui foncier des deux agglomérations secondaires (Ouled-Bounar et Harratène)

Les perspectives de la croissance urbaine développées ne tiennent pas compte des études d'aménagement en amont, notamment les orientations développées dans les études PA W et armature urbaine de Jijel qui préconisent la maîtrise de la croissance du développement urbain dans la zone Jijel -Taher et la mise en place d'une armature urbaine cohérente pour toute la Wilaya.

Le constat à ce niveau est que le PDAU ne tient pas compte de la vision intégrée et traite de l'avenir de Jijel dans son strict contexte urbain et en admettant, par ailleurs, la poursuite de son hypertrophie et les migrations qui l'alimentent, vision non durable du développement donc.

Les solutions quantitatives (équipements, emplois, logements, etc..) d'un problème quantitatif (croissance démographique) sont les constantes qui caractérisent les orientations du PDAU de Jijel qui fait abstraction de toute stratégie d'organisation et de gestion spatiale de la ville.

De plus, les perspectives démographiques et de croissance urbaine de la ville, ne tiennent pas compte de l'impact des grands projets sur le rôle et la fonction de la ville et sur la qualité et la dimension de son contexte urbain.

De ce point de vue, l'actualisation de l'étude PDAU prise en charge dans un cadre intercommunal intégrant Jijel et sa zone proche (communes de Jijel, Kaous, Emir AEK et Taher), doit avoir comme objectif la définition d'un projet urbain en relation avec la dimension économique et sociale et les ambitions de Jijel.

Pour ce qui concerne la ville de Jijel, le P.A.W propose un cadre d'aménagement plus large qui associe le territoire des quatre communes limitrophes, en raison des grands atouts en matière d'investissements industriels et touristiques et dans le développement des services.

Dans cette optique, il a été envisagé de considérer l'ensemble du tripôle Jijel -Emir AEK - Taher, comme cadre d'organisation du pôle principal devant assumer tant des fonctions liées à la

gestion et à l'encadrement de l'économie et du développement de la Wilaya que son rayonnement régional.

Tableau 13 : Comparatif entre objectifs d'aménagement du PAW et du SDAL. (Source : PAW)

Objectifs de S.D.A.L	Objectifs du P.A.W
<ul style="list-style-type: none"> • La valorisation de potentialités hydro agricoles. • La préservation du milieu naturel et l'environnement. • Le renforcement et l'amélioration du réseau de communication. • La structuration et l'organisation de l'espace. • La revitalisation des espaces ruraux et montagneux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La dynamisation économique de toute la zone a travers l'exploitation et la valorisation de ses nombreuses ressources et potentialités. • L'organisation de l'espace de la zone • L'amélioration et le renforcement du réseau de communication pour assurer les complémentarités entre la zone d'El-Milia et l'arrière pays.

Cette exigence est confortée par les grandes possibilités offertes en matière de transport et de type d'organisation actuelle des contextes économiques et sociaux de ce tri pôle.

Le redéploiement urbain à l'intérieur du tripôle s'articule autour des principes suivants:

- Ø Orientation du développement urbain de Jijel aux seules possibilités foncières affectées par l'emprise actuelle de la ville. Seulement l'appropriation de l'espace devra concerner en priorité les fonctions d'excellence pour le renforcement du rôle de Jijel: équipements d'excellence, activités du tertiaire supérieur liés au rôle d'encadrement et de soutien aux activités, etc..
- Ø Redéploiement des autres fonctions urbaines ne pouvant se développer à Jijel, sur les centres de Taher et Emir AEK.

L'habitat et les équipements d'accompagnement seraient répartis sur les centres à promouvoir avec un développement des activités et des infrastructures localement.

Pour que la ville de Jijel devienne réellement le pôle qui supporte l'ambition de la Wilaya en tant que "**centre du tourisme et des affaires**" devant jouer un rôle de ville internationale, il faut améliorer son image urbaine actuelle.

Cette vision se base fondamentalement sur la définition et la délimitation de son périmètre urbain ainsi que la maîtrise des échéances d'urbanisation.

D'un autre côté, les perspectives de développement de la ville de Jijel exigent que l'aspect esthétique du cadre bâti et l'harmonisation des tissus urbains soient améliorés de sorte que l'espace urbain soit cohérent dans son fonctionnement et sa structuration d'où la nécessité d'engager une vaste opération de requalification urbaine.

7.2 ACTIONS POUR LA MAITRISE DE LA CROISSANCE URBAINE

En connaissant les mécanismes qui ont conduit à la formation de la ville actuelle et de ses maux socio spatiaux affectant négativement la zone littorale, et repéré le phénomène moteur de cette croissance, les options préconisées stipulent deux types d'actions pour la maîtrise de la croissance urbaine de la ville (figure 20)

- Ø Actions au niveau de la Wilaya (zonales) pour inverser la tendance de l'exode rural, basées sur la réorganisation et le renforcement de l'armature urbaine actuelle capable d'influer sur l'ensemble de l'espace Wilaya et alléger les tensions sur l'espace littoral.
- Ø Actions intra urbaines permettant d'éviter les mécanismes néfastes du passé et de gérer et organiser de façon équilibrée l'espace urbain de Jijel.

Ces actions seront renforcées et appuyées par des mesures d'ordre économique,

7.2.1 ACTIONS AU NIVEAU ZONAL

Afin de freiner les flux migratoires et peut être inverser la tendance, il y'a lieu de :

- q Doter ces communes d'équipements administratifs de niveaux élevés pour répondre aux besoins des populations dans les meilleures conditions.
- q Renforcer le rôle de ces communes dans la hiérarchie administrative.
- q Développement des services nécessaires à la population locale
- q Création d'activités pourvoyeuses d'emplois afin de fixer les populations.

Reste que les actions les plus efficaces pour la fixation des populations et la prise en charge des espaces déshérités, sont les centres a promouvoir que sont Sidi Mansour, Morghane, Selma-Benziada et El mhad.

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE STRUCTURATION URBAINE

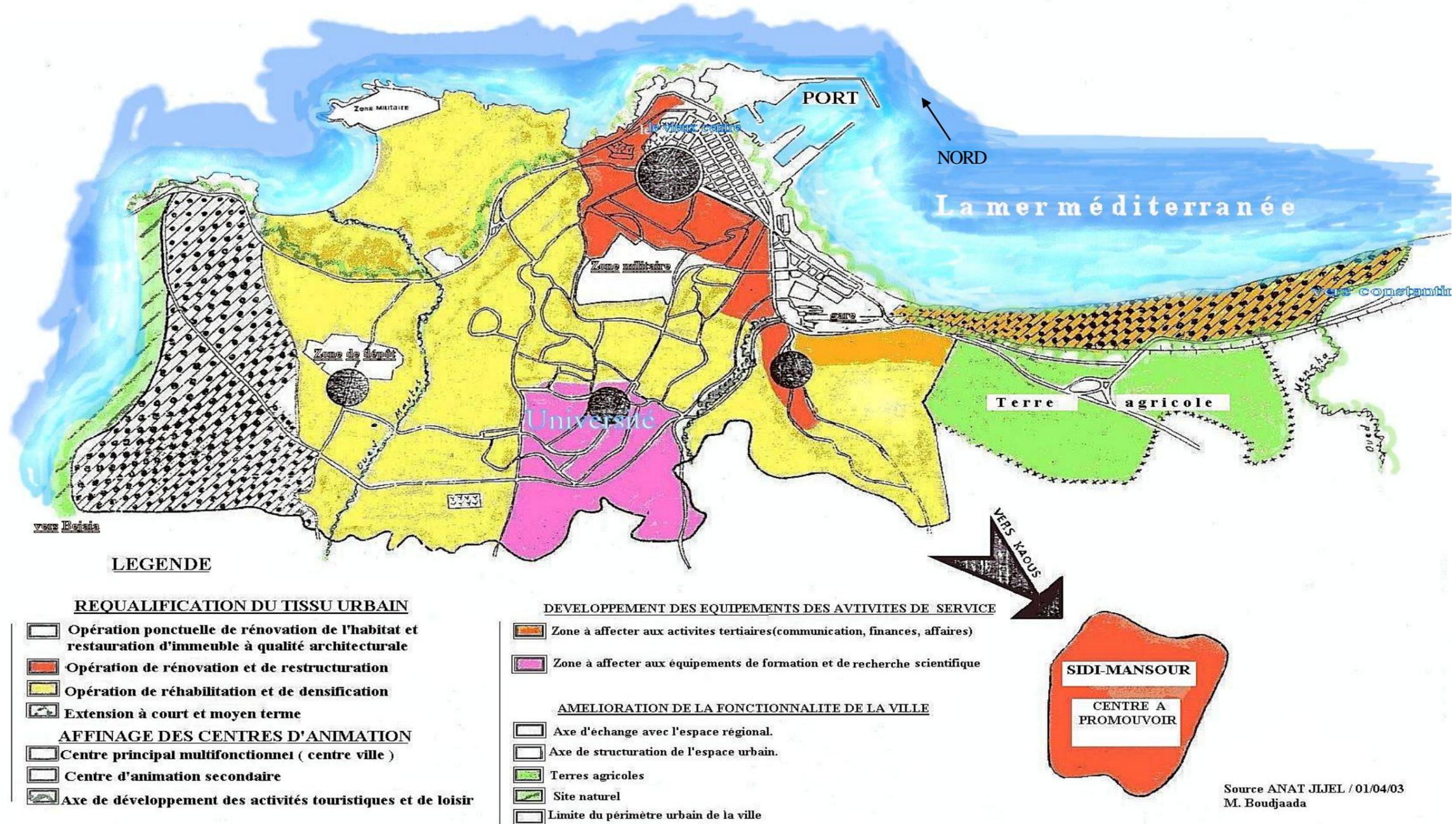


Figure 20 : Schéma d'aménagement de la ville de Jijel selon le Plan d'Aménagement de la Wilaya (source : ANAT)

Au regard des prévisions démographiques, la ville de Jijel aura à l'an 2010 une population de 170 000 habitants. La maîtrise de la croissance urbaine passe par la maîtrise des besoins économiques en terme d'emplois et de besoins spatiaux, de surfaces générées et par la maîtrise du phénomène démographique, et ce dans un cadre juridique réglementaire et organisationnel.

Cette maîtrise passe aussi par la gestion permanente en vue de répondre aux multiples problèmes socio-économiques posés par le phénomène urbain de la ville.

7.2.2 AU PLAN SPATIAL

Après avoir déterminé les besoins futurs en logements et en équipements divers, et avant de prendre les surfaces nécessaires sur les zones d'extension (Ouled-Bouhar, 5^e Kilomètre, Zone éparsée), Il est préférable de récupérer les énormes surfaces des poches vides et hiatus produits par l'urbanisation passée et ce pour plusieurs raisons:

- Ø Harmoniser le tissu urbain afin de soigner l'aspect esthétique du cadre bâti de Jijel qui pourrait aussi retrouver sa vocation de ville touristique.
- Ø Alléger le rythme de consommation foncière qui s'étend actuellement vers les agglomérations secondaires à l'est et à l'ouest (Harratène et Ouled-Bouhar) et vers le sud à la périphérie de la ville sur la zone éparsée.
- Ø Procéder à des opérations de restructuration et de rénovation des vieilles constructions du centre ville qui sont insalubres et esthétiquement dégradées.
- Ø Constituer des réserves foncières pour les besoins futurs en surfaces pour ralentir le rythme de croissance spatiale. La politique des réserves foncières est un mode de gestion efficace. C'est un outil indispensable pour l'orientation, le contrôle et la maîtrise de l'extension de la ville.
- Ø Favoriser les constructions de logements collectifs plutôt que les logements individuels qui consomment beaucoup plus d'espace et satisfont moins de besoins. Le logement collectif ralentit la croissance spatiale.
- Ø Eviter les espacements entre le cadre bâti et les constructions futures pour faciliter le raccordement des différents réseaux. Dans ce cas, il est préférable d'étendre la ville par couronnes successives.
- Ø Développer et organiser le transport urbain pour relier les différents quartiers de la ville en cherchant autant que faire se peut les itinéraires et les moyens les moins polluants.
- Ø Répartir les équipements et services de façon équilibrée à travers le territoire communal pour assurer la fonctionnalité de l'espace urbain et minimiser les déplacements.

7.2.3 AU PLAN ECONOMIQUE

Comme indiqué plus haut, maîtriser la croissance urbaine, c'est maîtriser les besoins en logements et en emplois de la population.

La création de postes d'emplois sur l'espace urbain et ses espaces environnants immédiats devient une priorité, elle permet d'aller dans le sens de l'équilibre socio-économique de la ville.

L'ambition d'un centre d'affaires et de tourisme ouvre des possibilités de création d'emplois dans les services et le tourisme.

7.2.4 AU PLAN JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Durant les étapes de la croissance urbaine de Jijel, il a été constaté que l'urbanisation a toujours précédé l'urbanisme, ce qui signifie que les constructions sont réalisées sans l'outil juridique, ce qui conduit à l'anarchie, à la désorganisation de l'espace actuel et la prolifération des constructions illicites. De ce fait il est à notre avis primordial de :

- Ø Renforcer l'autorité de la commune pour le contrôle et l'interdiction des constructions illicites.
- Ø Eviter la création de lotissements à l'intérieur des POS non approuvés afin d'assurer la conformité des constructions aux règles d'urbanismes.
- Ø Les opérations de viabilisation et d'assainissement doivent précéder le démarrage des constructions.

7.2.5 AU PLAN ADMINISTRATIF

- Ø Renforcer l'encadrement humain de la commune par des compétences en matière de planification et de gestion touristique urbaine.
- Ø Définir le rôle et la compétence de la commune dans les décisions en matière d'aménagement touristique urbain.

Cependant, cette activité a été peu développée en raison du manque d'intérêt de l'état, aujourd'hui totalement désengagé du processus d'investissement direct dans le tourisme, et celui encore timide, du secteur privé, qui est généralement peu scrupuleux à l'égard des ressources environnementales quand il s'agit de profit.

7.3 COMMENT CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES URBAINES DURABLES POUR LA VILLE DE JIJEL ?

Interrogation légitime et combien importante quand on sait le ratage qui a été observé jusqu'à maintenant.

C'est à partir de la conception globale du développement touristique environnemental en milieu urbain JIJELIEN qu'il est question aujourd'hui d'élaborer une politique touristique respectueuse de l'environnement basée sur un urbanisme de participation, ayant pour essence une concertation permanente et une équité sociale a même d'intéresser et de faire participer les citoyens à l'effort de développement durable de leur territoire.

Dans les grandes lignes, cette politique vise quatre objectifs clairement orientés sur l'environnement, mais théoriquement seulement, car les choses se passent autrement sur le terrain :

a PRESERVER ET VALORISER LES SITES NATURELS

Depuis 1974 et jusqu'à 1991, Jijel disposait d'un plan directeur d'aménagement de son territoire. Cet outil de travail constamment actualisé, permettait avec ses applications dans les plans d'aménagement communaux, une bonne maîtrise de l'utilisation du sol. Les erreurs du passé et notamment celles des années 80-90 ont laissé des traces dans le paysage mais ces traces se font de moins en moins sentir car la qualité générale de l'environnement spatial s'est grandement améliorée. L'action timide des organisations écologiques et les avancées technologiques ont, dans bien des cas, contribué à cette amélioration.

Et il y a très peu de projets touristiques en cours. Un seul projet mériterait d'aboutir rapidement : celui de la zone d'expansion touristique de Ras El Afia, tout près de la ville de Jijel, dont l'étude en cours viserait à en faire un endroit fort bien pourvu en installations. Mais les intérêts écologiques qui s'opposent ici aux impératifs de survie d'une région largement sous-équipée pour le tourisme de masse et de surcroît très excentrée, pèsent lourdement et l'affaire risque aussi de s'éterniser.

Le respect de l'environnement passe évidemment par la protection des espaces de grande valeur écologique. Là , pas de temps à perdre, il faut en faire des réserves naturelles en attendant leur viabilisation.

La wilaya de Jijel dispose à ce titre de plusieurs réserves nationales protégées dont le parc national de TAZA ¹¹⁹ constitue le site le plus remarquable.

En raison de l'étroitesse de la corniche Jijelienne et des contraintes géologiques qui caractérisent le littoral, il est impossible que la route nationale n°43, construite aujourd'hui jusqu'aux abords de la corniche et surplombant même la mer par endroits, évite ce paysage. Afin de préserver le site, les autorités locales ont opté pour une refonte totale des axes de transport de façon à réduire au maximum l'emprise des équipements.

Les réserves naturelles présentent un intérêt touristique évident. Sans avoir la même valeur écologique, beaucoup d'autres sites naturels peuvent avoir un attrait touristique. Il faut leur donner alors une plus-value. Nous privilégions cette option de valorisation dans le présent travail même pour ce qui concerne le tissu urbain.

La candidature de Jijel pour devenir la capitale du tourisme et des affaires a favorisé la prise de conscience des impératifs du développement durable. Mais cette prise de conscience demande à être encouragée matériellement avec notamment l'organisation d'un concours de « projets exemplaires de développement durable »

b VALORISER LES UTILISATIONS SPECIFIQUES DU FONCIER

L'environnement JIJELIEN ne s'arrête pas au paysage. Il est aussi riche de ce que les hommes en ont fait par le passé, surtout avant l'ère industrielle et touristique.

Les trésors d'ingéniosité de nos ancêtres pour survivre dans un environnement qui fut longtemps hostile, nous ont laissé non seulement de beaux sujets de réflexion mais également des réalisations remarquables. Certaines sont encore utilisées comme aux origines ; la plupart sont devenues des attractions touristiques après revalorisation.

Les activités séculaires de la ville ont été avant tout liées à l'agriculture. Leurs produits étaient souvent originaux. Ils entrent de ce fait dans une offre touristique qu'il est profitable de promouvoir. Toute récente qu'elle soit, l'expérience en la matière montre qu'il faut agir au niveau régional, en combinant les produits et en assurant leur authenticité et leur qualité pour conquérir le marché mondial et confirmer ainsi la devise « penser globalement, agir localement »

¹¹⁹ Site naturel protégé par le décret N° 84-328 du 3 novembre 1984.

c SAUVEGARDER ET PERENNISER LES RICHESSES CULTURELLES ET LES TRADITIONS

Dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement concerne également les sites construits présentant un intérêt historique ou culturel et par-là même un intérêt touristique et social.

Comme dans bien des régions, la pauvreté a longtemps régné à JIJEL. De ce fait le patrimoine et les sites historiques sont peu nombreux si l'on excepte la période romaine et phénicienne.

Tous ceux qui ont une valeur indéniable pour le patrimoine sont aujourd'hui classés monuments historiques et bénéficient d'une protection absolue de la part des pouvoirs publics, à l'instar des grottes merveilleuses dans la commune de Ziama Mansouriah.

D'autres sites, de moindre valeur, peuvent être ressuscités par des privés. Exemple des grottes de **Zaregdou** dans la région du M'cif, commune de Texenna, dont le mystère et la situation géographique exceptionnelle peuvent être un moteur de développement économique pour toute la région.

Si le bâti contribue généralement peu au patrimoine Jijelien, les traditions l'enrichissent de façon souvent remarquable. Attachées à la religion comme les processions, au folklore comme les cortèges ou à la terre comme les tousias agricoles, sorte d'association non officielle d'entraide entre citoyens, elles connaissent un net regain de popularité et attirent les touristes toujours friands d'authenticité.

La vie culturelle, animée par de très nombreuses sociétés de musique ou de théâtre, complète une offre touristique qui s'inscrit parfaitement dans notre conception du développement durable.

d COLLABORER A DES PROJETS D'ENVERGURE REGIONALE

Les territoires Jijeliens sont confrontés à des problèmes de développement très communs mais ils ne sont pas traités de la même manière. L'échange de savoir-faire n'a malheureusement pas été possible faute d'espace et d'organisation commune sachant que l'échange a des prolongements sur le plan régional qui facilite les réalisations transfrontalières.

Une manière utilisée déjà par le passé à travers le concept de jumelage de villes algériennes avec d'autres villes étrangères, mais qui n'a pas donné les résultats escomptés faute de participation réelle des acteurs les plus concernés, à savoir les associations, et la timidité des décideurs dans ce cas de figure.

CHAPITRE 8 : RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

JIJEL EST ELLE UNE VILLE DURABLE ?

Pour répondre à cette question, nous avons passé en revue les différents points relatifs aux indicateurs de durabilité des villes, et nous constatons que la ville de Jijel :

- Ne donne pas à ses habitants les moyens d'agir pour qu'elle soit organisée ;
- Fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles insatisfaisantes pour ses habitants ;
- Ne permet pas l'équité pour tous;
- Fonctionne selon une dynamique qui ne satisfait pas à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations de ressources;
- Compromet le renouvellement des ressources naturelles alentour, et le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux ;
- Compromet les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés ;
- Ne s'attache nullement à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures.

C'est donc une agglomération dont le fonctionnement social et biophysique, les projets et l'évolution, ne s'inscrivent nullement dans les perspectives ouvertes par le développement durable. C'est donc une ville non durable et son tourisme aussi.

8.1 COMMENT Y REMEDIER ?

Plusieurs options sont envisageables selon le type de développement préconisé et nous les avons énumérés en rapportant les éléments qui touchent au tourisme durable afin de pouvoir, en conclusion, nous positionner et donner notre propre scénario du développement urbain durable du littoral de la ville de Jijel.

Nous arrivons donc au terme de notre travail, et nous nous positionnons en faveur de l'option de maîtrise de la croissance urbaine dans le cadre de l'urbanisme de participation, car nous sommes convaincus que pour être durable et viable, le tourisme de la ville de Jijel doit répondre à des critères de durabilité qui sont tracés dans le cadre des différents sommets consacrés au développement urbain durable, particulièrement les sommets de Rio en 1992 et le sommet de

Johannesburg, dit sommet de la terre en 2002 et qui sont la continuité directe de ceux d'Istanbul et Kyoto et dont le mode d'emploi en même temps que le check-list sont résumés dans l'agenda du 21^e siècle dite « action 21 » et qui sont plus facilement réalisables grâce à cette option mais aussi et surtout les sommets et congrès consacrés au tourisme durable.

Aussi préconisons-nous les recommandations et suggestions suivantes :

8.1.1 POUR LES PROJETS TOURISTIQUES ENTAMES, EN COURS DE REALISATION OU DANS L'ATTENTE D'UN ABOUTISSEMENT

Allant dans le sens et l'esprit de la maîtrise de la croissance urbaine et l'urbanisme de participation, nous suggérons comme mesures transitoires de :

1. Réviser les instruments d'urbanisme en réduisant la taille des POS en s'inspirant des expériences innovantes en la matière, nous citerons les cas français et Canadien, en engageant sans attendre la certification HQE de ces instruments (voir annexe n°1);
2. Classer les études de POS par ordre de priorité en partant des tissus urbains existants ;
3. Favoriser le principe de zonage lors des études de POS afin de déterminer les zones à aménager, à préserver et les zones à différer pour permettre la constitution de portefeuilles fonciers pour les équipements de loisir ;
4. Agir pour mieux maîtriser les dynamiques urbaines :
 - a. Etablir des lignes directrices afin de revaloriser les outils de planification existants dans la wilaya, et ce en vue d'une planification stratégique globale, intégratrice et prospective prenant en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Au niveau des Z.E.T.
 - b. Envisager, dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, un développement équilibré de la wilaya et ses territoires, afin de prévenir la concentration excessive sur le littoral et l'explosion d'agglomérations humaines trop vastes.
 - c. Prévention des risques naturels et technologiques, élaboration et mise en oeuvre des programmes de réhabilitation de quartiers dégradés ou insalubres des zones urbaines centrales et périphériques de grande pauvreté en vue d'une équité sociale.
 - d. Tenir compte non seulement des objectifs patrimoniaux ou touristiques mais aussi de l'amélioration des conditions de vie de la population locale dans le cadre de la préservation du patrimoine historique urbain.

- e. Etablir des programmes de réhabilitation des friches portuaires pour la ville en tenant compte à la fois de son intérêt pour l'utilisation de l'espace, de l'ouverture urbaine sur la mer et du renouveau du cabotage maritime.
- f. Préparer et mettre en œuvre des plans communaux de lutte contre l'effet de serre. Ces plans devraient intégrer divers aspects de la gestion des ressources (réduction de déchets à la source, recyclage, économies d'énergie, maîtrise de l'étalement urbain...) la ville gagnerait à se doter de plans spécifiques d'amélioration des déplacements et transports urbains, en privilégiant les modes de transport économes d'espace et d'énergie. Ces plans devraient être en harmonie avec le principe de mixité fonctionnelle urbaine.
- g. Pour les nouvelles opérations, nous recommandons de suivre les étapes de « a » à « e » ci dessus en veillant à inclure dans le coût global de l'opération les dépenses inhérentes à l'effort de concertation, indispensable pour l'humanisation de toute étude.

8.1.2 ACTIONS IMMEDIATES

En dehors des actions liées au PNAEDD, pour lequel il est souhaitable que la wilaya accorde une priorité absolue, afin de bénéficier des aides internationales y afférentes, il y'a lieu :

- o D'élaborer une charte de la ville de Jijel pour la durabilité (agenda21)
- o D'encourager les autorités locales à exprimer une volonté politique forte sur les choix importants pour la ville de Jijel et ses habitants, sorte d'engagement ferme vers la durabilité.
- o De valoriser l'impact de la société de l'information sur l'évolution du tissu urbain touristique au courant du troisième millénaire par l'utilisation intensive et démocratique des NTIC.
- o De donner la priorité à la maintenance des investissements touristiques existants en les adaptant aux nouvelles exigences de confort et de durabilité (écolabel)
- o Encourager la commune de Jijel à valoriser les promenades pédestres disponibles et créer des pistes de randonnée et des pistes cyclables sur le littoral.

8.1.3 ACTIONS A COURT TERME

Ainsi, pour valoriser la zone d'étude, partant des principes de développement durable, il y'a lieu de revoir :

- q L'étalement des congés scolaires ;
- q L'ouverture de la wilaya, à partir du littoral, sur l'arrière pays;
- q Le système de taxation anti-pollution pour les équipements touristiques non environnementaux selon le principe du pollueur payeur ;

q Le règlement portant sur l'obligation de plans de composition urbaine allant dans le sens de la densification des constructions existantes, du déplacement de celles incommodantes en donnant la priorité aux espaces verts et aux loisirs lors de l'étude de requalification urbaine.

Pour ce point précis, il y'a urgence de déplacer sans attendre les unités industrielles polluantes situées à l'intérieur du périmètre urbain, notamment au niveau des lotissements de Bourmel et Village Mustapha, fortement pollués par les unités EMAC et ENL et dont la présence gêne considérablement le développement urbain de la ville. De même pour la caserne militaire qui occupe une position stratégique à l'intérieur du périmètre urbain en plein milieu des habitations, chose prohibée par le droit civil international, et dont le site conviendrait parfaitement pour un complexe de loisirs dont la ville a grandement besoin.

q Les aspects ambiants de la conservation des ressources, sans excéder la capacité de charge des écosystèmes naturels, et à ce titre, cerner toutes les zones d'ombre concernant l'accueil des touristes et leur orientation sur des sites à faible fréquentation, notamment dans l'arrière pays;

q Le mode de conservation des espèces animales et végétales (en particulier celles endémiques), avec plus d'information et de concertation quant aux meilleurs moyens de protéger les espèces menacées d'extinction ;

q Le mode de promotion sociale, économique et culturelle de la population locale en vue d'une plus grande équité et un relèvement général du niveau de vie, d'hygiène et de participation à l'effort de protection de l'environnement bâti et naturel ;

q La manière d'aménager et de protéger les sites pour une exploitation touristique environnementale : Il ne s'agit pas seulement de densification, mais de généralisation des techniques faisant recours autant que possible au concept de durabilité : matériaux innovants et écologiques, techniques peu onéreuses et respectueuses de l'environnement, économie de temps et d'énergie, maniabilité et facilité de démontage ou de remplacement, biodégradabilité, etc.

Le tourisme est un véritable moteur économique pour la ville de Jijel, et un enjeu primordial pour le développement de cette ville, qui a accueilli près de 130 000 visiteurs en août 2003 (contre 7000 en 2002)

Aujourd'hui, il est nécessaire d'étayer cette activité par des diversifications, montrer que Jijel a d'autres atouts que la mer, favoriser le tourisme à l'année et le tourisme de congrès.

Le grand projet environnemental que la ville de JIJEL doit mettre en place reposera sur de nombreuses actions visant à faciliter les séjours tout au long de l'année : réaménagement des entrées de la ville, aménagement de la RN43 jusqu'à la sortie de RAS EL AFIA, réalisation d'une piste cyclable, grande réhabilitation des promenades sur le front de mer, aménagement écologique et paysager du port pêche¹²⁰ s'il n'est pas possible de le transformer en port de plaisance, projet d'aménagement de la plage, réhabilitation des boisements, des espaces de spectacle, création d'un parc des sports et un autre de loisirs aux lieux et place de l'actuelle caserne.

Une vaste opération de requalification de l'immobilier de loisir est également nécessaire. Elle sera déclinée en propositions concrètes qui seront faites auprès des propriétaires.

Soutenir l'activité portuaire à fond car sans son port, Jijel perdrait une grosse partie de son économie. C'est pour cela que la commune dont il dépend doit multiplier les travaux d'aménagement du port, qui se différencie par sa grande capacité d'accueil. Le nombre d'anneaux doit être suffisant pour répondre à toutes les demandes et l'aspect écologique doit prévaloir en vue de sa certification ultérieure en tant que port ami de la nature et durable.

Le projet de requalification doit prévoir aussi une extension du port et une augmentation de sa capacité d'accueil, la rénovation des quais, une liaison quai Est / quai Ouest du port, ainsi que la création d'une halte maritime et d'une plate-forme de chargement en haute mer qui permettraient d'éviter la pollution du port et un gain de temps et d'énergie pour tous.

8.1.4 DES PERSPECTIVES RENOUVELEES

Le développement des zones côtières pour les besoins du tourisme doit constituer une source de préoccupation particulière pour la ville de Jijel. Un développement du tourisme mal planifié pourrait détruire la beauté naturelle de la ville, et en premier lieu son littoral, et compromettre les moyens d'existence des collectivités côtières. Le traitement et l'élimination des déchets liquides et solides produits par l'industrie touristique constituent un grave problème, en particulier pour la commune de Jijel, en raison du manque des infrastructures matérielles nécessaires et la capacité insuffisante de traitement de déchets. L'absence de stations d'épuration fait que l'évacuation des effluents non traités dans les zones maritimes environnantes polluent les rares ressources en eau

¹²⁰ Le port de pêche de Boudis gagnerait à être transformé en port de plaisance pour le plus grand bien de la ville et du tourisme balnéaire en général, l'activité de pêche étant une menace sérieuse pour l'équilibre écologique du port et de la plage avoisinante.

douce du littoral, la disparition de précieuses espèces de la faune marine, la destruction des récifs coralliens très précieux pour la vie marine et un processus d'envasement et d'érosion catastrophique pour les plages côtières.

Une nouvelle manière de faire voit le jour en Afrique du sud et aux Bahamas, œuvre d'un tour opérateur et homme d'affaires d'origine russe :

Il s'agit de la réalisation de complexes hôteliers haut de gamme intégrée dans un vaste parc naturel et en parfaite harmonie avec l'environnement. C'est le concept d'hôtel park, une autre forme de tourisme environnemental qui a de l'avenir et qui est respectueuse de l'environnement surtout quand elle est associée aux croisières écologiques.

Pendant que nous clôturons notre travail, beaucoup de questions se bousculent encore dans notre tête sur la meilleure manière de gérer l'environnement littoral :

- q Mise en œuvre des indicateurs d'un tourisme durable sur le littoral Algérien ;
- q Refonte des instruments d'urbanisme touristique pour les mettre au diapason du développement touristique durable sur les zones littorales sensibles.
- q L'Architecture locale et le défi écologique du siècle.
- q La maîtrise de l'urbanisation touristique dans le cadre de l'urbanisme de participation.

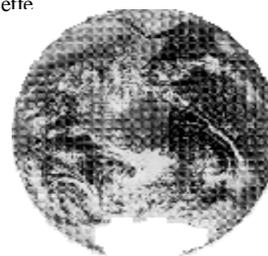
8.1.5 D'AUTRES PERSPECTIVES¹²¹ ?

Tourisme... Jusqu'où ira le gigantisme ?

Le voyage vise grand, toujours plus grand. Dernier-né des avions, l'Airbus A 380 transportera entre 555 et près de 1 000 passagers selon ses aménagements. Un hôtel, gloire de Las Vegas, le MGM Grand, abrite 5 029 chambres. Bientôt, son voisin, le Venitian, en comptera autant soit, personnel compris, 15 000 personnes sous le même toit... Un paquebot, comme le *Queen Mary2*, 345 mètres de long, embarque 2 620 passagers et 1 253 membres d'équipage. il sera vite supplanté par l'*Ultra Voyager*, 385 mètres et 4 000 passagers. Un train enfin, le super TGV Duplex mènera 1100 usagers de la SNCF de Paris à Marseille, contre 516 actuellement. Jusqu'où cette course à la taille ? J.-P.C.

Des vols touristiques en orbite ?

Sera-t-il possible cette année de s'offrir, pour le prix d'un billet de Concorde, un vol à 100 km d'altitude, avec vue ir- nable sur la courbure de la Terre, et quelques minutes d'apesanteur en prime? Plusieurs projets



américains sont en lice pour envoyer des engins en vol « suborbital » et gagner ainsi le « X Prize » doté de 10 millions de dollars. Le mieux placé semble bien le SpaceShipOne de l'ingénieur Burt Rutan. Lors du dernier essai, le 19 décembre, jour symbolique du centenaire du vol des frères Wright, ce petit oiseau blanc a franchi le mur du son.

F. N.-L.

¹²¹ Idées avancées dans le journal le figaro du lundi 5 janvier 2004.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Alomé. P ; « *la commune et l'aménagement des sites* », Ed Berger-Levrault, Collection : Connaissances communales, Paris, 1980.
2. Mesplier. A; P bloc Durafour , « *histoire et géographie économique, le tourisme dans le monde* », ed. Bréal Rosney cedex ; 1997.
3. Dupont .C ; « *vocabulaire du tourisme, anglais-français, français-anglais* », avec la collaboration de R.Gilbert, préfecture de Louis Martin Tard, Montréal, Linguatex, 1979, p :90, autre mention 464
4. Brière F, Cuzin , « *méthodologie touristique, les techniques d'organisation de visites en France et a l'étranger* », Ed. Bréal, Rosny, 1994.
5. Deprest. F, « *enquête sur le tourisme de masse, l'écologie face au territoire* », éd. Belin ; Paris ; 1997.
6. Ramade. F, « *dictionnaire encyclopédique des pollutions, les polluants : de l'environnement à l'homme* », Ediscience international, 2000.
7. Barnabé. G, Barnabet-Quet. R, « *écologie et aménagement des eaux côtières* », éd. Lavoisier tec et doc, Paris, 1997.
8. Cazes G, « *tourisme et tiers monde, un bilan controversé* », éd. l'Harmattan, Paris, 1992.
9. Chapoutot J.M ; « *le tourisme et la conservation des espaces naturels* » ; Office National du Tourisme Tunisien ; Agence Foncière Touristique de Tunis, Tunisie, 2000.
10. Guibilato G, « *économie touristique* », éd. DELTA et SPES, Suisse , 1983.
11. Giuseppe Loy Puddu : « *géographie touristique* », Ed DELTA & S.P.E.S. Denges (Suisse), 1983.
12. Durand H , Gourrand P, Spindler J, « *économie et politique du tourisme* », Librairie générale du droit et de la jurisprudence, EJA , Paris, 1994.
13. Hoestland H, « *dynamique des populations et qualité de l'eau* », collection dirigée par Pesson P, Institut National Agronomique , Gauthiers Villars , Bordas , Paris, 1981.
14. Heddar B, « *rôle socio-économique du tourisme, cas de l'Algérie* », Coéditions E.NA.P-O.P.U-E.N.A.L, Alger, 1988.
15. Biancarelli J., P. Parini, Serradji. C : « *aménager les campagnes* », Ed du Moniteur, Paris 1978.

16. Simios J, « *évaluer l'impact sur l'environnement, une approche originale pour l'analyse multicritères de la négociation* » ; presses polytechniques et universitaires Romandes Suisse, 1990 .
17. BECET J.M , « *l'aménagement du littoral* » , P.U.F éd. coll. " Que Sais-je ? " n° 2363 , Paris , 1987.
18. Pesme j.O « *tourisme et développement durable à saint thomas (îles vierges américaines)* » ; Collection Iles et Archipels n°24, Bordeaux III ; 1997.
19. Stafford J, « *recherche touristique, introduction à la recherche quantitative par questionnaire* », ed. Presses de l'université de Québec ,1996 .
20. Laplant M, « *l'expérience touristique contemporaine, fondements sociaux et culturels* », presses de l'université de Québec, 1996.
21. De Coster M et Picault F, « *le loisir en 4 dimensions* », Ed Labor, Bruxelles, 1985.
22. Escourrou P, « *tourisme et environnement* » , Collection mobilité spatiale, Sedes ; Paris 5^e ,1993.
23. Lainé P, « *tourisme et développement des collectivités* », les éditions ouvrières, Collection Nord - Sud, Paris, 1981.
24. Merlin P, « *géographie de l'aménagement* » Ed.PUF, Paris, 1988.
25. Secrétariat d'état chargé de l'environnement, ACTION 21, ALGERIE, 1997.
26. Barbault S, « *écologie générale, Structure et fonctionnement de la biosphère* », 5^e édition Dunod, Paris, 1997.
27. Mahi TA, « *développement durable et stratégie de l'environnement* », OPU, ALGER, 1998.
28. Yves J et Sanson C, « *le guide de l'environnement* », Ed du Moniteur, Paris, 1990.
29. Mc Loughlin J.B, « *planification urbaine et régionale* », Dunod, GAP 1978.
30. M.E.A.T, « *plan d'aménagement côtier* », Plan général de mise en oeuvre au niveau wilaya, document de référence, Alger, Novembre 2002.
31. M E A T, « *plan national d'action pour l'environnement et le développement durable*», Alger, 2002.
32. M T, « *projection décennale du développement du tourisme 2004-2013* », Alger, 2004.
Secrétariat d'état à l'environnement, « *action21 Algérie* », ENAG Editions, Alger, Juin1997.
+ *Revue des Collectivités locales N° 02, environnement, enjeux et défis, juin 1997.*
33. Wagner T, Philip L, "the human use of the earth", New York.

34. BENDERRADJI M.E.H, « *les milieux humides de l'extrême nord est algérien : écogéographie et aménagement* », Thèse de Doctorat, Institut des sciences de la nature, Université Mentouri, Constantine, 1999.
35. H.Boussaid, « *vers une nouvelle conception de l'espace hôtelier, exemple des hôtels de Jijel* », Thèse de magistère Département d'Architecture et d'urbanisme, Université Mentouri, Constantine, 2001.
36. BEKKOUCHE M, « *l'Algérie et le tourisme, discours et pratiques* », Mémoire de post-graduation spécialisée, Université d'Alger, Institut de sociologie, 1991/92
37. Pierre Fiori, « *le tourisme et ses conséquences sur le milieu naturel* », Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Centre des Hautes Etudes Touristiques (C.H.E.T.) Aix en Provence, 1977.
38. FERNAND Chausse bourg, « *le tourisme, un atout à développer* », rapport du conseil économique et social, séance des 25 et 26 juin 1996, France.
39. ANAT DR JIJEL : « *plan d'aménagement de la wilaya de Jijel* », Rapport final- chapitre IX pp 183-192.
40. Galiano Eladio Fernandez, « *naturupa* », N°94; Institut Bruxellois pour la gestion de l'environnement, Belgique, 2000.
41. Hubert Macé, « *stations littorales : principes d'aménagement et de gestion* », Revue espaces "N°62, 1983.
42. Feger J, Descadilles P, Puech P, Ribotto R, « *l'urbanisation du littoral* », Revue espaces N°15, 1975.
43. Miossec JM, « *éléments pour une théorie de l'espace touristique, les cahiers du tourisme* », Série C N°36, Centre des Hautes Etudes Touristiques, Aix en Provence, 1976
44. BECET J.M. , 1987, « *L'aménagement du Littoral* », P.U.F édit. , coll. " Que Sais-Je ? " n° 2363 , Paris , 127 p.
45. Manuel Baud-Bovy : « *bilan et perspectives de la planification touristique* », Cahiers du tourisme , Série C N°71, Centre des Hautes Etudes Touristiques, Aix en Provence, 1985.
46. Flori P, « *une analyse générale de l'impact touristique* », revue Espaces N°31, 1978.
47. Pierre Laine : « *Loisirs de masse et équipements nouveaux* », Cahiers du tourisme, Série C N°16, Centre des Hautes Etudes Touristiques, Aix en Provence, 1972.
48. Thibal S: « *limites de l'aménagement touristique de l'espace rural* », Revue du Tourisme N°4, 1980.
49. Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Wilaya de JIJEL, février

2001. *Annuaire Statistique de la wilaya de l'année 2000*
50. « *perspectives pour l'aménagement : littoral français, l'aménagement en profondeur* », Rapport du gouvernement, France, novembre 1973, pages 232 à 257.
51. MEAT « *Demain l'Algérie : L'état du territoire; la reconquête du territoire* », les dossiers de l'aménagement du territoire.
52. Encyclopédie Microsoft Encarta 1999, *Industrie du Tourisme*.
53. Gabriel Wackerman , « *Tourisme* », Encyclopaedia Universalis, 1999 et 2003.
54. Rapport de l'Atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, Antalya (Turquie), 17, 18 & 19 septembre 1998.
55. AFIT, Guide de savoir-faire, « *ECOTOURISME, expériences Françaises* », les cahiers de l'AFIT, Paris, 2002 .
56. Ville de Marseille, « *Marseille 2015 Un projet pour Marseille à l'échelle Européenne* », Schéma de cohérence, novembre 1997.
57. [www.algerie-infotourisme.dz/Office National du tourisme \(Algérie\)](http://www.algerie-infotourisme.dz/Office%20National%20du%20tourisme%20(Alg%C3%A9rie).).
58. <http://www.accor.com/>: *Charte environnement de l'hôtelier*.
59. <http://www.atalante.fr/>: *Charte d'éthique du voyageur (1997)*, , *Code mondial d'éthique du tourisme (1999)*.
60. [http://www.business-dz.com/bdz/script/ bdz-algerie-tourisme.php](http://www.business-dz.com/bdz/script/bdz-algerie-tourisme.php).
61. <http://www.kiskeya.alternative.org/>: *Programme de recherche sur la certification du tourisme durable (1999)*, *Code d'éthique (2000)*.
62. <http://www.mta.gov.dz/SNaturels.html>
63. [www.ons.dz/office national des statistiques \(Algérie\)](http://www.ons.dz/office%20national%20des%20statistiques%20(Alg%C3%A9rie)).
64. [www.planetecologie.org/JOBOURG/ Français/dictionnaire3.html](http://www.planetecologie.org/JOBOURG/Fran%C3%A7ais/dictionnaire3.html).
65. www.site.ifrance.com/jijel/ciaj.html.
66. [www.statistic.gov.ma/Institut national des statistiques \(Maroc\)](http://www.statistic.gov.ma/Institut%20national%20des%20statistiques%20(Maroc)).
67. [www.tourisme.gov.fr/Ministère du Tourisme \(France\)](http://www.tourisme.gov.fr/Minist%C3%A8re%20du%20Tourisme%20(France)).
68. [www.tourisme.dz/Ministère du Tourisme et de l'Artisanat \(Algérie\)](http://www.tourisme.dz/Minist%C3%A8re%20du%20Tourisme%20et%20de%20l'Artisanat%20(Alg%C3%A9rie)).
69. <http://www.world-tourism.org/>: *Charte du tourisme durable de Lanzarote*.
70. www.world-tourism.org/ *Organisation mondiale du tourisme O.M.T.*
71. *L'intégration des politiques du Littoral en France de A. H Mesnard*.
72. *L'aménagement de la Loi Littoral en Corse*.
73. *Bibliographie relative à la mise en application de la Loi Littoral*.

74. *La loi Littoral (site LégiFrance)*
<http://www.legifrance.gouv.fr/textes/html/fic198601030002.htm>
<http://www.mer.equipement.gouv.fr/littoral/edito/Loi%20littoral/loi%20littoral.pdf>
75. *L'application de la loi Littoral par le Conseil d'Etat (D.E.S.S, A. BALLANGER).*
<http://www.multimania.com/auba/index.htm>.
76. *Les dispositions particulières au Littoral (extraits de la Loi Littoral).*
<http://perso.club-internet.fr/kervoyal/documents/loi-littoral.htm>.
77. *La Loi Littoral dénaturée (Publication des Elus Verts).*
<http://www.verts-brest.infini.fr/Elu-e-s/ancienbo/bo35.htm>.
78. *La Loi littoral (articles de la « Revue des Etudes Foncières »).*
<http://www.foncier.org/articles/Littoral.html>.
79. *Le bilan de la Loi Littoral (1999) (texte intégral téléchargeable)*
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/cgi-bin/multitel/CATALDOC/>.
80. *La loi Littoral (bibliographie sélective)*
<http://www.nature.coe.int/french/main/naturopa/bibliographies/bibsel4b.htm>.
81. *Le Tourisme et la conservation des espaces naturels en Méditerranée M.Chapoutot.*
<http://www.ual.es/Congresos/Turismo-Mediterraneo/panel3-11.pdf>
82. *L'Assemblée vote l'article permettant à la Corse de déroger à la Loi Littoral (Le Monde, 17 mai 2001)*
<http://www.lemonde.fr/article/0,5987,3224-3577-185778-,00.html>
83. *Le Littoral : un concept à géométrie variable (l'exemple du Littoral du Languedoc-Roussillon) (Eléments statistiques, Octobre 2000)*
<http://www.environnement.gouv.fr/Languedoc-roussillon/publication/litto/definit.htm>.
84. *CREE « Architecture et défi écologique, enjeux, repères, essais », revue architecture Intérieure, n°268.*

GLOSSAIRE

- **Activité touristique:** toute prestation de commercialisation de voyages ou d'utilisation d'infrastructures touristiques fournies à titre onéreux avec ou sans hébergement.
- **Aménagement du territoire:** C'est une planification globale de l'espace, réaliser à un niveau multisectoriel et supra-local par les pouvoirs publics, en étroite coordination avec la politique nationale du développement¹²²
- **Aménagement touristique:** ensemble des travaux de réalisation des infrastructures de base pour les espaces et les étendues destinées à accueillir des investissements touristiques. Il est matérialisé par des études qui fixent la nature des aménagements et la typologie des activités des infrastructures projetées.
- **Développement durable:** modèle de développement dans lequel les options et les opportunités de développement doivent assurer la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et du patrimoine culturel aux générations futures.
- **Développement touristique:** la politique envisagé pour exploiter rationnellement les potentialités existantes, dans l'objectif de tenir compte des limites de l'utilisation des ressources naturelles et veillée a ne risqué pas de perturber les conditions écologiques, économiques et sociales des régions d'accueil.
- **Site touristique:** Tout paysage ou lieu présentant un attrait touristique par son aspect pittoresque, ses curiosités, ses particularités naturelles ou les constructions y édifiées, auquel est reconnu un intérêt historique, artistique, légendaire au culturel, et qui doit être valorisé dans son originalité et préservé tant de l'érosion que des dégradations du fait de la nature ou de l'homme.
- **Zone d'expansion touristique (ZET) :** toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines, et créatives propices au tourisme, se prêtent à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'une ou de plusieurs forme rentables de tourisme.

¹²² 4 -OPCIT, P 179.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les principaux facteurs de la demande touristique (source : l'économie touristique p :36[10])..... 13

Figure 2 : : La chaîne du tourisme (source : OMT)..... 16

Figure 3 : Les canaux de distribution du tourisme (source : Guibilato; op.cit; p :122)..... 17

Figure 4 : Structure du tourisme (source : L'économie touristique op.cit ; p :12)..... 19

Figure 5 : Classification des voyageurs (source :L'économie touristique p :11)..... 20

Figure 6: Les constituants du tourisme durable selon l'AFIT 22

Figure 7 : Objectifs stratégiques du développement durable (source : C. Brodhag,site web <http://www.agora21.org>) 23

Figure 8:Pollutions dans les habitations source : F.Ramade Dictionnaire encyclopédique des pollutions[6]..... 30

Figure 9: formes du tourisme et protection de la nature(source : AFIT)..... 48

Figure 10 :Flux et destinations touristiques en Algérie (source : ANDT)..... 86

Figure 11:carte de situation de la ville de JIJEL ; source:ENCARTA 2002 et ANDT 118

Figure 12 : Typologie des tissus de la ville de Jijel (source :recherche Grimes et HadeF, université Mentouri, Constantine ; 2003)..... 122

Figure 13 : Composition urbaine de la ville de Jijel(source :URBAJ) 123

Figure 14: Armature urbaine de la wilaya de JIJEL à l'horizon 2010 (source : PAW)..... 135

Figure 15 : Délimitation de la zone littorale (source : DEWJ)..... 163

Figure 16 :plan d'aménagement de la promotion immobilière touristique de Ras El Afia (source : le promoteur) 172

Figure 17 : Aménagement de la promotion touristique proposée par un promoteur pour la ZET de Ras El Afia. 172

Figure 18 : situation de la ZET de Ras El Afia. Légende en p :152 (source :ANDT)..... 173

Figure 19 :Maquette d'étude d'un projet d'aménagement touristique de Ras El Afia (source :université Mentouri, Constatntine) 176

Figure 20 : Schéma d'aménagement de la ville de Jijel selon le Plan d'Aménagement de la Wilaya(source :ANAT)..... 181

LISTE DES PHOTOS

photo 1 : Vue générale du complexe touristique Sidi Fredj dans la wilaya de Tipaza. Complexe intégré certes mais ne répondant nullement aux critères du développement durable.....7

photo 2 : vue générale du littoral Marseillais France.(Source :AFIT).....36

Photo 3 :environnement fortement pollué au lotissement 40 hectares1 à Jijel 78

photo 4 : Littoral de la ville de Jijel à partir du port de pêche de Boudis.96

photo 5 : Quelle forme d'aménagement pour ce petit bout de paradis terrestre ? Photo de la plage est de Ras El Afia..... 101

photo 6 : l'environnement en milieu urbain Québécois,(source : Natura 2000)..... 107

photo 7 :La ville de Jijel avant et après le tremblement de terre de 1956..... 120

photo 8 : Perspective sur la mer à travers le boulevard Emir Abdelkader..... 126

photo 9 : Le carrefour de l'APC rencontre de deux boulevards..... 126

photo 10 :carrefour du triangle (Hôtel Bassorah au milieu) 126

Photo 11 : le nœud de « la mairie », rencontre de trois boulevards 127

photo 12 :statue du Chahid avec le nom des Chouhadas gravés dessus..... 127

photo 13 : place du bateau..... 128

Photo 14 :vue de l'intérieur de la place du cadran solaire 128

Photo 15 :Place du pêcheur et son jardin fleuri (en face : l'APC) 128

Photo 16 et Photo 17:Places du glacier avant la destruction de l'église..... 129

photo 18 : l'extension récente de la place kotama vers le port de Boudis. 129

photo 19 :vue sur la promenade le long de la plage-centre-ville..... 130

photo 20 : vue sur l'avenue Kaoula Younes vers la rue des frères Bouketta..... 130

photo 21 : vue sur l'esplanade de la place Rabta(au loin, la pollution due à la tannerie)..... 131

photo 22 :Plaines littorales entre la RN 43 et la mer méditerranée 132

photo 23 :Les piémonts surplombant les plaines littorales (et les constructions illicites) 133

photo 24 : Montagnes de Ziama surplombant la mer(phénomène environnemental rarissime à Jijel :la neige effleurant le rivage de l'île Djebila) 133

photo 25 : Montagnes de Ziama Mansouria surplombant la plage des grottes merveilleuses. ... 134

photo 26 :Forêt dense dans le parc national de TAZA 136

photo 27 :Les falaises rocheuses sur la corniche Jijelienne 137

photo 28 :vue partielle sur le site de la presqu'île de Ras El Afia avec son phare millénaire .. 140

photo 29 :Articles en poterie traditionnelle propres au terroir(source :ANDT).....	141
photo 30 :Spécimen de l'activité artisanale locale (source ANDT).....	142
photo 31 :Une côte chargée d'histoire, un paysage rare, mais pollué hélas(Plage de Bordj Blida, ex Andreux).....	142
photo 32 : La Route nationale N°43 (avec la centrale thermique d'Achouat).....	143
photo 33 : la centrale thermique d'Achouat, puissante mais polluante aussi.....	144
photo 34 : Vue générale du vieux centre de Jijel autour de l'ex église détruite en 1991.	144
photo 35 :vue aérienne du littoral Jijelien au dessus de Ziama Mansouriah.....	145
photo 36 : Vue d'un autre monde de rêve : coucher de soleil sur la crique.....	145
photo 37 :La côte préservée entre ziama et Aouana.	146
photo 38 :La corniche Jijelienne entre Jijel et Bejaia (route nationale n°43)	146
photo 39 : vue partielle de l'île d'El Aouana	147
photo 40 :les grottes merveilleuses : Une découverte Française lors du lancement des travaux de la RN43.	147
photo 41 :Vue générale sur la corniche au niveau de la plage rouge.	148
photo 42 : Vue du littoral Jijelien en direction de Bejaia.	149
photo 43 :Vue de la zone sensible de Ras El afia.....	150
photo 44 :Vue de la zone sensible du rocher noir(en face : l'hotel du rocher noir)	150
photo 45 :Environnement fortement pollué par le déversement des eaux usées directement sur la plage.	154
photo 46 : collecteur de la future station d'épuration d'Ouled Bounar, une station d'épuration qui tarde à voir le jour(en attendant, la plage et la mer sont interdites aux touristes)	155
photo 47 :Ras el Afia, un cap d'une haute valeur environnementale à protéger.....	158
photo 48 : le rivage rocheux de la presqu'île de Ras El Afia.....	162
photo 49 : Vue sur le littoral de la baie de Sidi Fredj.....	162
photo 50 : vue sur le site extrêmement sensible de la ZET de Ras El Afia., montrant la plage en anse de panier dite la crique(au loin, le grand phare sur la presqu'île rocheuse).	167
photo 51 : L'invasion du site de la ZET de Ras El Afia par la construction illicite.....	175

LISTE DES CARTES

carte 1 : Carte des potentialités environnementales de la région du Languedoc-roussillon
(source :<http://www.environnement.gouv.fr/Languedoc-roussillon/publication/litto/definit.htm>. [85]).....60

carte 2: Schéma d'aménagement et de requalification du centre ville de Marseille, future métropole touristique et commerciale Européenne (source :SCOT[57]).....65

carte 3: Plan d'aménagement environnemental du littoral Marseillais à l'horizon 2015, source :SCOT de Marseille[56].69

carte 4: Carte d'accessibilité de la wilaya de JIJEL.(source : ANDT) 125

carte 5: Carte hydrologique de la wilaya de Jijel (source :ANDT) 138

carte 6: Carte des potentialités touristiques de la wilaya de Jijel(source :ANDT)..... 152

carte 7: Le plan d'aménagement côtier de la ville de Jijel tel qu'il a été approuvé en février 2004(source : DEWJ 168

carte 8 : Plan d'aménagement côtier de la zone de Ras El Afia(source : DEWJ) (Légende cartes 7 et 8)..... 169

carte 9:Situation de la ZET d'El Aouana(source :ANDT)..... 171

Abstract

While the economic crisis that is hitting Algeria constitute a major preoccupation for the government and the research of solutions to the problems of the environment registered as a priority for the country, we find parallel to this, may be due to failing in long term view in fact of reflexion, there are a lot of natural wealth which is not exploited and wearing out exposed to contingencies because of a disastrous management of local administration, not really competent in fact of pacification and sustainable management of the natural resources and especially the land, leading to a big environmental vulnerability.

The touristic planning on the coastline of the Jijelian city is today undergoing for reaching changes in fact of the activity process related to the movement of sustainable development after a long period of autarky and undergrowth featured by the fact that the quantitative factors often carry to qualitative factors and carelessness in public responsibility.

The global state of the touristic environment in the city of Jijel must recall the attention of specialists in ecology, urban planning and defense of nature because of the attack against natural balance characterized by several aggressions against elements the nature.

The rare environmental resources are every day polluted and over the normal exploitation, and the regulation that's undertaking it, is often flouted by some actors unaware about the dangers they are bringing to their region, to the ecosystem and to the entire biocœnose.

The touristic disposal of the regional space has become problematic because it must not only lead to a global development but also to a harmonious development with the nature, economically viable and respects original populations and their environment.

How to conciliate standard tourism with the environment protection in order to ensure a sustainable planning of tourism on the coastline of the Jijelian town is an ecological challenge that architecture must meet and the goal to achieve by this study.

In other term, how to protect coastline of the Jijelian town from dangers that threaten it and make it sustainable touristic resource and ingenious?

Keywords: Tourism, environment, ecotourism, sustainable development, pollution, ecosystem, layout, protection.

المخلص:

بينما تمثل الأزمة الاقتصادية التي تمس الجزائر انشغال عميق لدى السلطات والبحث عن حلول لمشكل البيئة العويص مسجل كأولية بالنسبة للبلاد، فإننا نجد بالمقابل خيرات طبيعية كبيرة مهملة ومعرضة لعوامل الزمن والتسيير الكارثي الناجم ربما عن انعدام الرؤية البعيدة على مستوى الإدارة المحلية الغير مؤهلة في مجال التخطيط والتسيير المستديم للثروات الطبيعية وعلى رأسها تسيير العقار الذي أدى إلى هشاشة بيئية كبيرة.

إن تهيئة المجال السياحي الساحلي لمدينة جيجل يعرف اليوم التزام كامل على مسار التطور المرتجل لنشاطاته في إطار حركية التنمية المستدومة بعد مرحلة طويلة من الانطواء على النفس والتخلف الاقتصادي المميز بتغلب العوامل الكمية على العوامل النوعية والإهمال فيما يتعلق بالموارد البيئية. إن الوضع العام للبيئة السياحية لمدينة جيجل يستدعي انتباه الأخصائيين في الإيكولوجيا، في التهيئة الحضرية وحماية الطبيعة نظرا للضرر الذي يخصص التوازن البيئي والمتمثل في المساس المتعدد الأشكال بالعوامل الطبيعية .

إن الثروات البيئية النادرة تعرف كل يوم تلوث واستعمال مكثف مع عدم احترام القوانين التي تسييره من طرف فاعلين غير مكرثين بالخطر الذي يسلطونه على المنطقة، النظام البيئي والنظام الحي برمته. إن تهيئة المجال السياحي الجهوي أصبح يطرح إشكال يتمثل في إمكانية تنمية شاملة لكن تنمية منسجمة مع الطبيعة، ناجعة اقتصاديا، ومجلة للسكان الأصليين وبيئتهم.

كيف نوفق بين السياحة الكلاسيكية وضرورة حماية البيئة قصد تهيئة سياحية مستدومة على ساحل مدينة جيجل، ذلك هو في آن واحد التحدي البيئي الذي يجب أن ترفعه الهندسة المعمارية والهدف الذي نسعى إليه من خلال هذا البحث.

بعبارة أخرى، كيف نحمي ساحل مدينة جيجل من المخاطر المحدقة به وجعله مورد سياحي مستديم

وبارح ؟

كلمات رئيسية: سياحة، بيئة، سياحة بيئية، تنمية مستدومة، تلوث، نظام بيئي، تهيئة، حماية.

RESUME

Au moment où la crise économique qui touche l'Algérie constitue une préoccupation majeure pour ses gouvernants et la recherche de solutions aux problèmes de l'environnement inscrite comme priorité pour le pays, par ailleurs, peut être faute de ne pas avoir projeté la réflexion dans le long terme, des richesses naturelles immenses sont laissées en jachère, exposées aux aléas du temps et d'une gestion catastrophique de l'administration locale, incompétente en matière de planification et de gestion durable des ressources naturelles et à leur tête celle du foncier, débouchant sur une forte vulnérabilité environnementale.

L'aménagement touristique sur le littoral de la ville de Jijel est aujourd'hui pleinement engagé dans un processus de mutation résolue de son activité dans le cadre de la mouvance du développement durable, après une longue phase d'autarcie et de sous développement, caractérisé par le fait que les facteurs quantitatifs l'ont souvent emporté sur les facteurs qualitatifs et la négligence envers les ressources environnementales.

L'état global de l'environnement touristique de la ville de Jijel doit attirer l'attention des spécialistes en écologie, en aménagement urbain et en protection de la nature du fait qu'il y'a atteinte à l'équilibre naturel, caractérisé par une agression multiforme contre les éléments naturels.

Les ressources environnementales rares sont chaque jour polluées, surexploitées et la réglementation les régissant à chaque fois bafouée par des acteurs inconscients du danger qu'ils font courir à leur région, à l'écosystème et à la biocénose entière.

L'aménagement de l'espace touristique régional est devenu problématique car il doit non seulement permettre un développement global mais aussi un développement en harmonie avec la nature, viable économiquement et respectueux des populations locales et de leurs environnement.

Comment concilier le tourisme classique et la protection de l'environnement pour assurer un aménagement touristique durable sur le littoral de la ville de Jijel est, en même temps, le défi écologique que l'architecture doit relever et l'objectif à atteindre par ce travail.

Autrement dit : Comment protéger le littoral de la ville de Jijel des menaces qui le guettent et en faire une ressource touristique durable et ingénieuse?

Mots clés : Tourisme, environnement, écotourisme, développement durable, pollution, écosystème, aménagement, protection.

السنة	1999	2000	2001	2002	2003
عدد المصطافين	5236610	12254940	11611795	11431770	-
هياكل الإيواء المستغلة	63	67	89	67	
عدد الأسرة	7072	11780	13973	9309	
عدد المستفيدين	25494	32652	37798	32402	
الهياكل	العدد	السعة الإجمالية	الهياكل المستغلة	طاقات الإيواء المستغلة	السواح
الفنادق	16	1189	16	1189	12996
المخيمات	15	3456	15	3456	7059
مخيمات الكشافة	05 مخيمات + 15 مدرسة	1734	20	1734	3784
مراكز العطل الصيفية و بيوت الشباب	2+2	570	03	510	2003
الهياكل التربوية	21مدرسة + 4 للتكوين المهني	5125	16	2420	6560
المجموع	80	12014	67	9309	32402